

Département des Pyrénées-Orientales

Ville d'Amélie-Les-Bains - Palalda - Montalba



Première Station Thermale
et Climatique des Pyrénées

Hôtel de Ville - 5, rue des Thermes
BPA - 66112 Amélie-les-Bains cedex
Tél. 04 68 39 00 24
Fax 04 68 39 06 46
contactmairie@amelie-les-bains.fr
www.amelie-les-bains.com

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.O.S approuvé par dcm le : 18/08/1981
15^{ème} modification approuvée par dcm le : 17/03/2009



Révision du POS en PLU

Pièce 1

Rapport de présentation

Dcm prescrivant la révision du POS en PLU : 26 /03/2003
Arrêt du projet le : 31/01/2012
Dcm approuvant le PLU : 25/09/12

DOSSIER APPROUVE



Etude pour l'Occupation des Sols

31, rue d'Aragon - 66500 RIA-SIRACH - ☎ (fax) 04.68.05.30.84
Email : cabinet.eos @ wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE DIAGNOSTIC COMMUNAL

A/ ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Page 3

I- Introduction

I.1- Une petite ville transfrontalière à l'écart des grands axes de développement

Page 3

I.2- Une naissance liée au thermalisme

Page 4

II- Développement et organisation spatiale de la commune

Page 5

II.1- Un développement lié aux éléments naturels

Page 5

II.2- Une organisation spatiale liée aux éléments physiques

Page 6

III- Une commune attractive pour les personnes âgées

Page 21

III.1- La dynamique démographique : vers l'attractivité

Page 21

III.2- L'analyse de la population : une population âgée

Page 22

III.3- L'analyse de la population : faible taille des ménages et fort taux de migration

Page 25

III.4- L'analyse de la population : un nombre d'inactifs supérieur au nombre d'actifs

Page 26

III.5- Les perspectives démographiques

Page 27

IV- Un parc immobilier ancien

Page 29

V- Economie : représentation de toutes les activités

Page 38

VI- Le thermalisme : élément déterminant de l'économie de la commune

Page 45

VII- Les équipements structurants

Page 56

VIII- Les transports et les déplacements

Page 59

B/ ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

I- <u>Introduction : données géophysiques</u>	Page 72
I.1- La géologie et le relief	Page 72
I.2- Le climat	Page 74
I.3- Le réseau hydrographique	Page 74
II- <u>La prise en compte des risques</u>	Page 77
III- <u>La milieu biologique et les données environnementales</u>	Page 82
III.1- Les zones naturelles et les protections réglementaires	Page 82
III.2- Données faune, flore et milieux	Page 104
III.3- Le milieu aquatique	Page 114
III.4- Armature écologique sur le territoire communal	Page 123
IV <u>La prise en compte du patrimoine</u>	Page 129
IV.1- Le patrimoine protégé	Page 129
IV.2- Le patrimoine non protégé	Page 132
V- <u>La prise en compte des paysages</u>	Page 133
V.1- Les entités paysagères	Page 133
V.2- L'analyse paysagère	Page 135
VI- <u>Synthèse paysagère et environnementale</u>	Page 140

DEUXIEME PARTIE

EXPLICATIONS DES CHOIX RETENUES PAR LA COMMUNE

I- <u>Bilan du POS et objectifs du PLU</u>	Page 144
II- <u>Explication des choix retenus pour établir le PADD</u>	Page 149
III- <u>Motivation de la délimitation des zones, des règles applicables et des orientations d'aménagement</u>	Page 156
III.1- Les quartiers et leurs spécificités	Page 156
III.2- Motivations sur la délimitation des zones u et AU et les règles applicables	Page 162
III.3- Motivations sur la délimitation des zones A et N et les règles applicables	Page 163
III.4- Les orientations d'aménagement	Page 165
III.5- Les limitations à l'utilisation des sols	Page 171
III.6- Exposé des changements apportés par la révision du POS	Page 173
IV- <u>Bilan des perspectives du PLU</u>	Page 181

TROISIEME PARTIE

INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

I- <u>Evaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement</u>	Page 186
I.1- Le Vallespir : les enjeux environnementaux	Page 186
I.2- Le Tech : les enjeux environnementaux	Page 186
I.3- Le PLU : les incidences des orientations sur l'environnement	Page 191
II- <u>Exposé de la prise en compte par le plan du souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement</u>	Page 194

Première partie

DIAGNOSTIC COMMUNAL

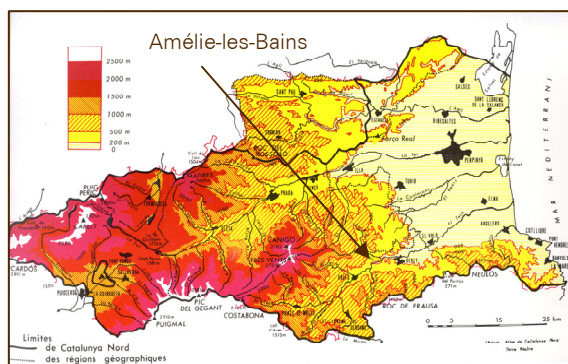
**A/ ETAT DES LIEUX
ET
PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

I- INTRODUCTION

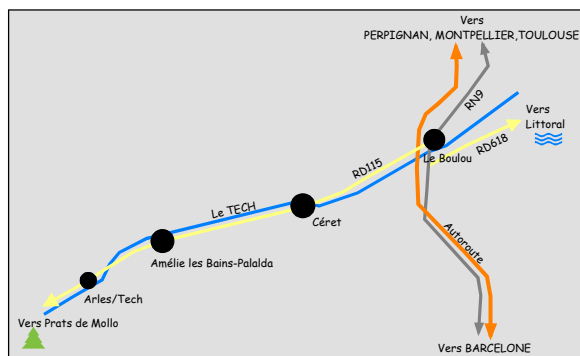
I.1- UNE PETITE VILLE FRONTALIERE A L'ECART DES GRANDS AXES DE DEVELOPPEMENT

La commune, d'une superficie de 2 943 Ha, est située dans une cuvette entre le Canigou et les Albères et bordée par les collines de Palalda et de Montbolo qui la protègent des vents. Elle est composée de trois communes réunies :

- AMELIE LES BAINS, la plus importante sur le plan du développement urbain.



La commune est située à 40 Km de Perpignan. Elle est proche du littoral méditerranéen mais aussi de l'ESPAGNE avec qui elle partage une frontière.



Elle est également limitrophe avec les communes suivantes :

- REYNES au nord et à l'est
- SAINT-LAURENT DE CERDANS au sud
- ARLES SUR TECH au sud-ouest
- MONTBOLO au nord-ouest



- PALALDA, village médiéval qui fut rattaché à AMELIE en 1942.



- MONTALBA d'AMELIE, dans les gorges du MONDONY, rattachée à la commune en 1962.



AU CŒUR DU VALLESPYR, AMELIE-LES-BAINS EST ENCLAVE CAR A L'ECART DES GRANDS AXES ROUTIER ET NOTAMMENT L'AUTOROUTE.

I.2- UN PEU D'HISTOIRE : UNE NAISSANCE LIEE AU THERMALISME

Avant le décret royal du 7 avril 1840, AMELIE LES BAINS s'appelait ELS BANYS D'ARLES.

Les sources guérisseuses d'ARLES ont été fréquentées dès l'Antiquité.

A la fin du VIII^{ème} siècle fut fondée, sur les thermes antiques, l'Abbaye SANTA DEL VALLESPER, appelée aussi SANTA MARIA D'ARLES ou DELS BANYS. Ce monastère fut détruit par les Normands au IX^{ème} siècle.

ELS BANYS D'ARLES ne sera plus qu'une dépendance du nouvel ARLES, avec une *cella* et son église SANT QUINTI.

ELS BANYS fut cédé par le père abbé d'ARLES au seigneur du Roussillon en 1237. Ainsi, sur le plan administratif, ELS BANYS échappait à la juridiction des abbés d'Arles.



Le village ELS BANYS D'ARLES comprenait :

- ELS BANYS, proprement dits, avec la source ESCALDADOR (échaudoir), l'établissement thermal, l'église paroissiale SANT QUINTI
- le PUIG DELS BANYS qui portait un ouvrage fortifié devenu plus tard un château seigneurial. Cette fortification médiévale a été remplacée par FORT LES BAINS sous VAUBAN.

Sur proposition du GENERAL DE CASTELLANE, qui voulait obtenir aux BANYS l'installation d'un hôpital militaire national, la municipalité demanda au roi LOUIS-PHILIPPE de bien vouloir donner à la commune le nom de la Reine. C'est ainsi que par décret royal du 7 avril 1840, ELS BANYS D'ARLES devint AMELIE LES BAINS. L'hôpital militaire fut réalisé en 1847.

AMELIE LES BAINS EST AUJOURD'HUI LE SIEGE D'UNE COMMUNE UNIQUE COMPRENANT AMELIE, PALALDA ET MONTALBA.

Il est fait référence à PALALDA dès le IX^{ème} siècle, sous la forme PALADDANUM, PALATIO DANO. C'était, à l'origine, une demeure seigneuriale (palais de Danus). Entre 1254 et 1260 ont été construites les fortifications de PALALDA. Il subsiste aujourd'hui deux tours attenantes à l'église qui confèrent au village un aspect médiéval.

MONTALBA, forteresse médiévale fut construite au XII^{ème} siècle pour remplacer le MONT DONY, dans un site plus favorable.

La notoriété du village commence au XIX^e siècle, lorsque les bains sont privatisés et deviennent l'Etablissement des thermes romains, auxquels s'ajoutent les thermes Pujade (1840) et l'Hôpital

militaire (1855). Commence alors un essor démographique considérable, qui fait passer la population de 331 habitants (1836) à 1 340 (1901).

Au début du XX^{ème} siècle, la ville a commencé à se développer. Entre les deux guerres, l'urbanisation s'est répandue de part et d'autre du TECH, sur des sites recherchés pour leur exposition : quartier de la Petite Provence et le bas de Palalda.

L'Aiguat du 18 octobre 1940 emportera une grande partie des habitations situées en bordure du Tech. La ville a alors fait construire des digues de protection des deux côtés des berges du Tech et du Mondony.

En 1962, la ville atteint les 3000 habitants. Elle ne souffre pas trop de l'exode rural. Les pertes de population sont toujours compensées par des installations de nouveaux résidents provenant du haut Vallespir ou de curistes recherchant le climat propice et le bénéfice des eaux sulfureuses.

Depuis les années 1970, l'habitat s'est développé vers l'aval de la ville, sur les anciennes terrasses de cultures et de vergers irrigués. L'habitat s'est aussi densifié sous la forme de petits immeubles collectifs. L'urbanisation a été complétée par l'extension de l'urbanisation du coteau de SUPER-AMELIE et du vallon de L'AGUDE.

A côté des quartiers résidentiels, on compte quelques bâtiments isolés : anciens mas, granges et moulins, reconvertis en maison de campagne.

II- DEVELOPPEMENT ET ORGANISATION SPATIALE DE LA COMMUNE

II.1- UN DEVELOPPEMENT LIE AUX ELEMENTS NATURELS

La position d'Amélie, au cœur du Vallespir, lui confère un climat doux et un cadre de vie agréable, propices à l'implantation de l'homme mais elle présente des contraintes de topographie importantes. En effet, la commune est située entre les piémonts du Canigou et des Albères et se trouve bordée de petites collines qui imposent un morcellement de la ville sous la forme de poches d'urbanisation à l'échelle de quartiers aux noms parfois fantaisistes.

Ces quartiers ont une identité très marquée, suivant l'histoire et le site de leur implantation. Ils apportent richesses et diversité à la ville qui est déjà divisée en deux par le Tech et ses importantes digues de protection contre les crues.

Cette configuration tout le long de la rivière, sous la forme de quartiers distincts et accentuée par le fait qu'il existe peu de franchissements sur la rivière et que, sur un même versant, certains secteurs ne sont reliés entre eux que par des quartiers filiformes constitués d'une voie et d'une double rangée d'immeubles, entre les coteaux abrupts et le Tech (quartiers du faubourg et de Garretose).

Les gorges du Mondony pénètrent dans la ville là où le village d'origine était implanté puis se déversent dans le Tech en formant une presqu'île qui après l'aiguat de 1940 et la création des digues fut réaménagé en quai du 8 mai 1945.

Ainsi, si les éléments naturels tels que les collines et les rivières ont un rôle important dans l'implantation, la forme et l'expansion de la ville. Les crues sont intervenues de manière brutale et ont complètement bouleversé son organisation. Aujourd'hui, ce sont les aménagements de l'après aigue qui perdurent et dessinent la ville.



Vue aérienne sur la ville dans son écrin de collines verdoyantes et s'organise autour du tech et du Mondony

II.2- UNE ORGANISATION SPATIALE LIEE AUX ELEMENTS PHYSIQUES

Les contraintes physiques ont contribué à donner à AMELIE LES BAINS une forme très allongée qui suit la rivière et une organisation urbaine sous la forme de secteurs ou quartiers.

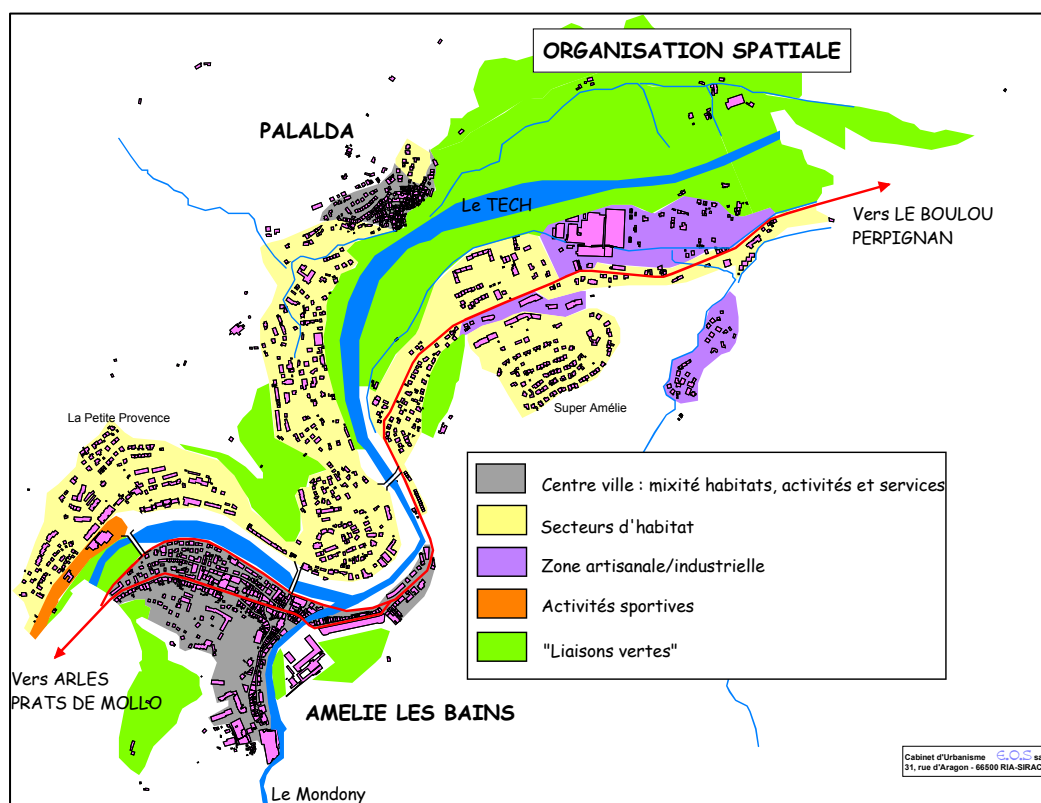
Outre les particularités, topographiques ou architecturales, chaque secteur a développé des qualités socio-économiques propres.

Les lieux de vie sont concentrés sur un périmètre limité :

Sur la rive droite du Tech, le centre ville d'AMELIE LES BAINS est nettement favorisé sur le plan des équipements structurants et de l'économie.

Il manque des liaisons de communication fortes entre le centre ville d'Amélie et le village de Palalda.

PALALDA, sur l'autre rive du Tech, donne encore l'impression d'être un village à part : existence d'une annexe mairie, d'une agence postale, d'une école.



Chaque quartier a ses particularités et le territoire se trouve organisé en fonction des vocations des quartiers :

- **LE QUARTIER DES BAINS** (village historique de l'Escaldadou, thermes Romains, thermes Pujade...) ainsi que l'hôpital militaire recèlent des symboles historiques de la naissance d'Amélie.
Peuvent y être rattachés le fort les Bains et l'église ST Quentin.



Paradoxalement, ce quartier est peu ouvert : les thermes sont réservés aux curistes, le village de l'Escaldadou est complètement méconnu et l'hôpital militaire, bien que propriété communale, est fermé depuis plus de dix ans. Il en est de même de Fort les bains, car même si l'enceinte militaire est visible de loin et de tous, elle est la propriété d'un privé et n'est pas ouverte au public

Seules l'église St Quentin et la chapelle de l'hôpital des armées sont accessibles au public, notamment cette dernière qui est réemployée en centre socioculturel, siège d'expositions et de concerts publics.

- **LE VILLAGE DE PALALDA ET LE HAMEAU DE MONTALBA**, autrefois, communes à part. Palalda semble être le site historique d'Amélie alors qu'il est complètement coupé du centre ville par le Tech et les routes qui le bordent.



Palalda s'est développée de manière assez homogène et la forme du village a peu changé avec le temps (des habitations ont été emportées durant l'aiguat de 1940). On recense toutefois quelques habitations isolées sur la colline de Palalda à l'ouest et au nord du village.

Montalba, est carrément invisible, blotti dans le piémont du massif des Albères.

Le hameau est quasiment désertique : on y recense une seule personne vivant à l'année.



Inversement, de nombreux mas isolés se trouvent éparpillés dans le secteur et sont habités ainsi que le **groupe d'habitations traditionnelles (mas ancestraux) situé au lieu-dit MAS PAGRIS**. Ils participent au maintien de la vie à MONTALBA.



• **LE CENTRE : LE QUARTIER DU CENTRE VILLE, LE FAUBOURG ET L'ORATORY :**

Le centre ville d'Amélie est le principal lieu de vie et d'animation :

Il concentre de nombreux logements et commerces ainsi que des activités de services et des équipements collectifs. Le bâti est dense et la circulation et le stationnement sont parfois difficiles mais un plan de circulation a permis de désengorger le cœur de la ville en déportant la circulation qui y transite en redescendant du haut Vallespir (mise en double sens du quai Bosch).



Les quartiers du Faubourg et de l'Oratory supportent un trafic de passage mais sont isolés de la ville :

Ces deux quartiers sont tous deux traversés par des axes de communication : le Faubourg subit le trafic de la RD115 qui dessert tout le haut Vallespir et l'Oratory supporte la liaison entre le centre ville et le quartier des Hortes puis les villages de Palalda et de Montbolo. Néanmoins, ils dégagent tous deux des ambiances très différentes.

Une des rares perspectives d'ensemble sur les quartiers du faubourg et de l'Oratory :



Le quartier du Faubourg est isolé entre le Tech et les falaises rocheuses :

Implanté le long de la route d'accès à Amélie, le quartier semble très isolé alors que le centre se trouve à 400 mètres à peine. Les barres rocheuses sont une barrière visuelle qui ne permet pas de vue éloignée mis à part quelques brèves perspectives sur le Tech ou sur le quartier de l'Oratory.



Le pont de l'ancien viaduc ferroviaire comme les falaises rocheuses referme le paysage urbain.

Les conditions de stationnement sont difficiles. Les véhicules riverains se garent sur les trottoirs et perturbent la circulation piétonne.



Le quartier de l'Oratory : est très discret, noyé dans la verdure :

De loin, on aperçoit très peu ce quartier pourtant bien situé dans un méandre du Tech. Malgré tout il est sans cesse traversé par les véhicules qui se déplacent depuis la rive droite du Tech vers les quartiers et villages situés au nord-est, en rive gauche.



• **LE NORD-OUEST DE LA VILLE : LA PETITE PROVENCE, LE MAROC :**

Les quartiers de la petite Provence et du Maroc sont situés au pied de la colline Garretose, en bordure du Tech. Leur exposition au soleil est une des meilleures de la commune.

La petite Provence c'est formé au début du XX^{ème} siècle, puis vers le milieu du siècle, le quartier du Maroc a été bâti.



Les similitudes sont importantes entre les deux quartiers : Ce sont deux exemples de quartier mixte :

où se mêlent quelques habitations individuelles avec de nombreux immeubles secondaires et des équipements publics collectifs.

En effet c'est le secteur qui compte la plus grosse concentration d'équipements sportifs d'Amélie (les autres équipements étant situés sur le territoire d'Arles-sur-Tech).



Certains immeubles sont très caractéristiques des années 70-80 où l'architecture s'exprimait autour d'édifices aux formes inattendues mêlées à des essences d'arbres tout aussi inhabituelles pour le secteur : les palmiers remplacent les platanes et les cyprès du centre ville. Ce sont ces particularités qui interpellent le visiteur lorsque l'on pénètre pour la première fois dans le quartier par l'un ou l'autre des 2 ponts qui franchissent le Tech.



L'architecture et la végétation tranchent avec le cadre environnant composé de falaises et de garrigues. La croix en fer forgé domine.



La Petite Provence s'étale tout au long du cours du Tech. Elle est bien desservie puisqu'on y accède depuis le centre ville par l'intermédiaire de 2 ponts situés sur le Tech. Les voies y sont larges et le stationnement est organisé au moyen notamment d'aires de parking qui servent aussi aux animations comme les marchés.

Le Maroc est situé en bout de secteur, il se termine par le site de l'ancien centre de santé Super Vall Tech (il a fermé) qui domine le secteur.

Le seul trafic supporté par le secteur est celui des résidents ou des équipements sportifs.

La Petite Provence et le Maroc sont des quartiers où il fait bon vivre. Les aménagements verts réalisés sur les digues du Tech contribuent à cette impression de vie protégée des nuisances de la ville.

• ENTRE AMELIE ET PALALDA : PAS DEL GAU ET LAS HORTES

Situés à flanc de coteaux, les quartiers de Pas del Gau et de Las Hortes dominent le Tech depuis les digues construites sur le Tech. Essentiellement à vocation de résidences principales, le secteur s'est bâti petit à petit depuis l'Oratory et rejoint le bas de Palalda.



L'urbanisation s'est effectuée au coup par coup et la topographie difficile a généré une multitude de voies sans issues desservant des lotissements

Le tissu urbain est plutôt aéré.

Très ensoleillés, les quartiers restent cependant agréables à vivre, mais la trame urbaine ne reflète pas l'identité du quartier qui se perd dans un parcellaire complexe. Ce phénomène est d'autant plus vrai que la principale voie reliant l'Oratory à Palalda ne permet qu'une découverte partielle du secteur.



• LE SUD-EST DE LA VILLE : ELS GAUS, SUPER AMELIE, CAN CLIQUETES ET L'AGUDE

L'est de la commune abrite plusieurs quartiers aux vocations parfois très différentes qui s'étalent à cheval sur la terrasse du Tech et sur les coteaux : Can Cliquetes

Super Amélie

Els Gaus

L'Agude



Le secteur est marqué par le paysage divisé en deux : un plateau urbanisé et un coteau boisé à demi bâti. L'élément prédominant, le mas « d'els Gaus » : c'est un repère visuel identitaire. La route départementale et parallèlement, la route de l'ancien chemin de fer desservent le secteur de part en part, soit de l'entrée de la ville jusqu'au quartier du faubourg.



Can Cliquetes était autrefois un plateau agricole dont il reste encore quelques mas et habitations isolés. Aujourd'hui, le quartier s'urbanise de plus en plus.



Super Amélie est le deuxième exemple de mixité urbaine et sociale sur la commune : la partie basse du quartier, de part et d'autre de la route départementale concentre des commerces mélangés aux habitations (souvent de l'habitat principal collectif) et la partie haute compte des résidences principales individuelles et des immeubles collectifs dont certains sont des hôtels.



Le quartier de l'Agude est un peu particulier, son origine étant liée à la zone artisanale. Il est constitué de résidences individuelles principales et d'activités artisanales. Ce quartier donne une image un peu hétéroclite. Les aménagements urbains semblent inexistant (parkings...). Par ailleurs il est véritablement détaché du reste du secteur.

Els Gaus est un coteau boisé contenant un ancien camping. Aujourd'hui, la nature a repris le dessus et les équipements sont complètement invisibles de loin.



Seul le mas du Gaou reste apparent sur le coteau. C'est un repère visuel.

• **LES TERRASSES NORD DU TECH : CAMPS DE SAN MARTI, CAMPS DE LAS BASSES ET CAMPS DEL MALCION :**

Ces trois quartiers sont quasiment les seuls à avoir conservés leurs caractéristiques naturelles d'origine :



Camps de San Marti, situé dans le prolongement du hameau de Palalda, c'est un petit quartier qui est abrité des regards grâce au bois qui borde Palalda. Le bâti resserré reprend l'organisation du hameau et s'y intègre.

Dernière terrasse encore naturelle du Tech, Camps de las Basses est gagné par l'urbanisation à qui elle offre une des rares possibilités actuelles d'extension.

Les anciennes terres agricoles ont laissé la place aux friches qui maintenant voient des habitations s'y bâtir. Une fois urbanisé, ce quartier devrait conserver des éléments d'intégration aux paysages et à l'environnement grâce aux espaces verts réalisés. De même que la voie verte qui longe le Tech est un bon exemple de développement durable.

Can Malcion est un regroupement d'habitations autour du mas du même nom qui abrite un centre équestre. Il est le garant actuel de la préservation des terres naturelles du Tech et constitue la première image d'Amélie rive gauche, à l'entrée de la ville.



• LES ENTREES DE LA VILLE :

Du côté de REYNES : D'une manière générale, l'entrée de la ville est peu ou pas marquée du fait de la multiplication des séquences de « portes d'entrées » :

Can Cliquetes : l'entrée sur le territoire d'Amélie :



Can Cliquetes : les premières maisons mélangées à la verdure du site



Can Cliquetes : un totem signale l'une des portes d'entrée de la ville. Un panneau indique l'accès à la « zone d'activité » de l'Agude :



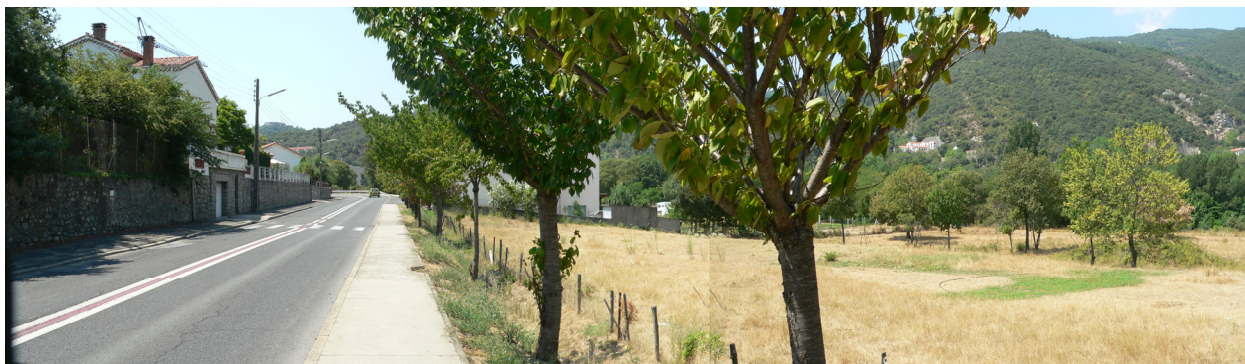
Colomina de Dalt : l'arrivée sur la zone mixte ; de l'habitat, de l'industrie (Arjo Wiggins) et des commerces :



Colomina de Dalt : Première ambiance urbaine : des immeubles, du commerce :



Mas Alday et Els Gaus sud : la friche en contrebas de la route redonne une ambiance bucolique :



Le Faubourg : les repères sont perdus : un alignement de maisons et de l'autre côté, un espace Vert et le Tech, donnent la sensation d'avoir quitté la ville. En même temps, c'est l'un des rares espaces aménagés le long de la RD115.



L'entrée du centre ville : le carrefour entre l'avenue général de Gaulle et le quai Bosch : on y retrouve encore un totem qui annonce l'hypercentre urbain.



Les dysfonctionnements relevés sur l'itinéraire :

- pas de trajet aménagé pour les piétons et les cycles.
- difficultés pour rallier à pied le centre aux commerces de la périphérie. (malgré la présence de la navette).
- peu d'espaces publics de qualité et d'espaces verts.
- que vont devenir les terrains non aménagés le long de la RD115 en friches ?
- problème car trop d'enseignes et de panneaux entraînent une mauvaise lisibilité.
- Présence de lignes électriques dans le paysage.
- les immeubles aux façades dégradées ternissent l'image de la ville et lui donnent un aspect peu dynamique.

Les possibilités d'aménagement :

- des possibilités d'aménagement lorsque la route est plus large et lorsqu'il y a des terrains non bâtis autour ;
- des potentiels de voie piétonne le long du canal et au dessus du Tech qui donne une impression agréable plus comptable avec l'image de la ville thermale.

Du côté d'Arles : les remarques sont à peu près les mêmes, les séquences sont beaucoup plus courtes. Les espaces disponibles pour des aménagements sont plus rares (hormis le terrain communal sur le territoire d'Arles)

Le carrefour à la limite du territoire : direction Amélie ou Montalba. Seul le panneau d'agglomération indique la limite communale.



Le second carrefour vient d'être réaménagé : autrefois il fallait nécessairement traverser l'hypercentre pour quitter Amélie, aujourd'hui grâce à l'aménagement d'un rond point, on peut emprunter le quai Bosc qui a été mis en double sens.

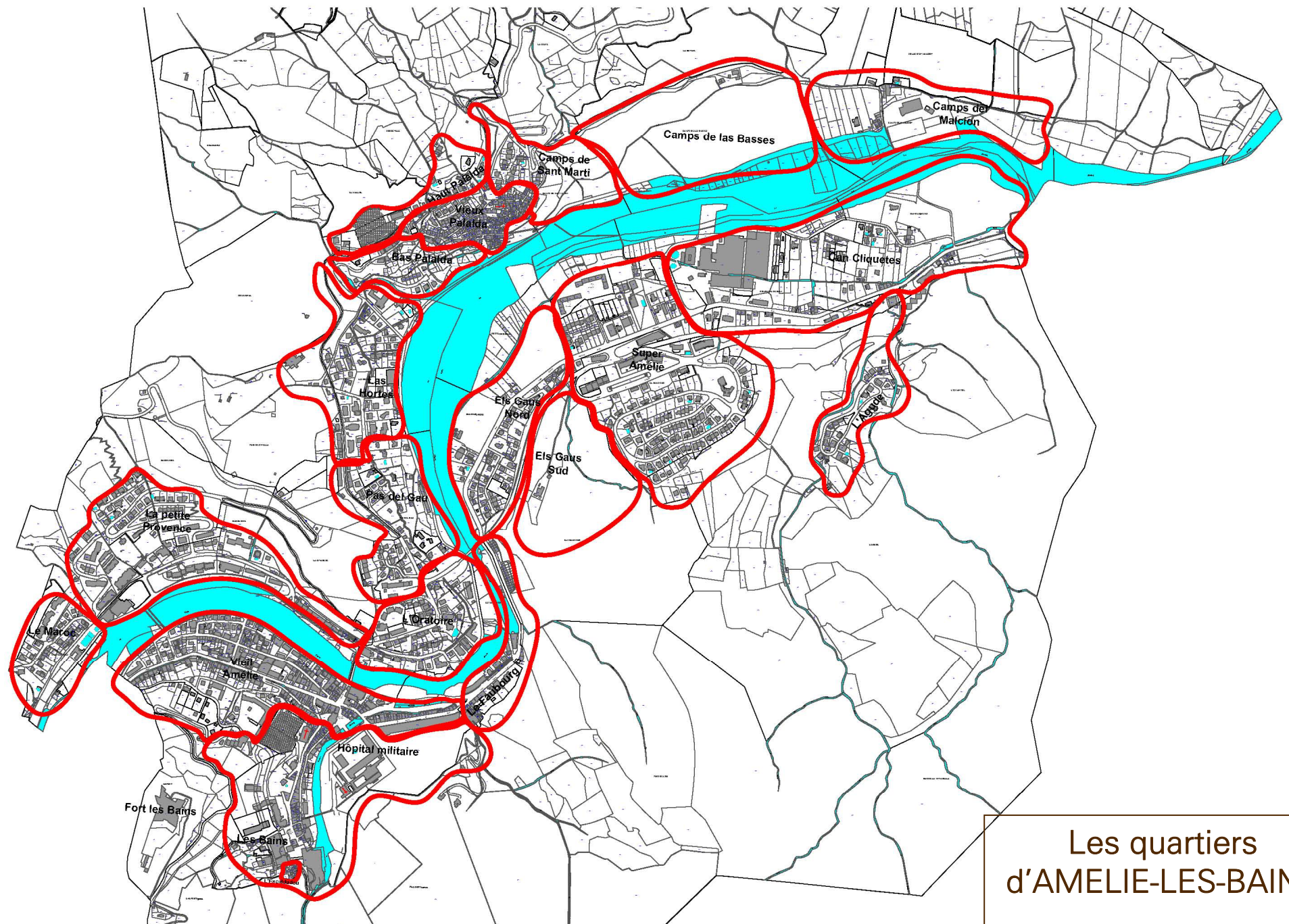


Dysfonctionnements relevés :

- pas de cheminement aménagé pour les piétons et les cycles
- pas assez de panneau et de signalétique pour la navette (au moins aux terminus).
- abris bus ; peu d'espaces verts et les aménagements ludiques et sportifs sont « gâchés par les poubelles » qui n'ont pas de locaux « habillés » ainsi que les préfabriqués.

Possibilités d'aménagement :

- améliorer la signalétique pour la navette (au moins aux terminus).
- créer des voies piétons et cycles lorsque c'est possible
- Envisager l'aménagement du terrain communal.



Les quartiers d'AMELIE-LES-BAINS

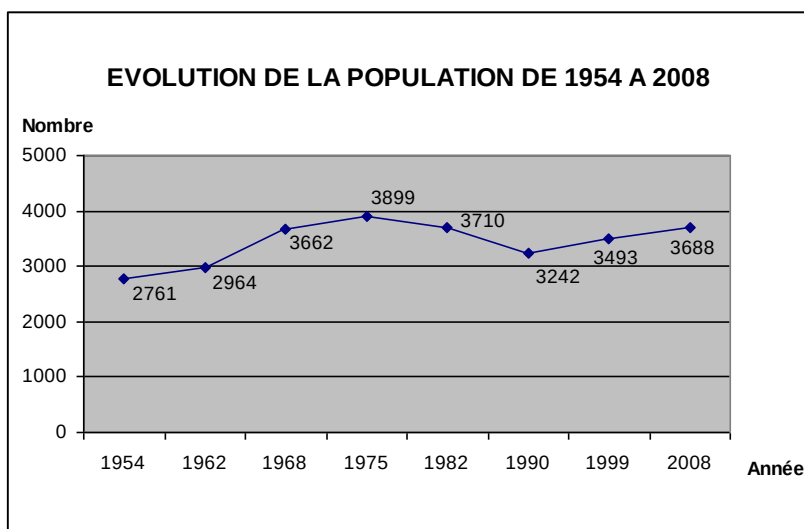
III- UNE COMMUNE ATTRACTIVE POUR LES PERSONNES AGEES

III.1- LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE : VERS L'ATTRACTIVITE

LA POPULATION D'AMELIE LES BAINS-PALALDA, EN 2008, S'ELEVAIT A 3 688 HABITANTS PERMANENTS.

AMELIE LES BAINS : EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1954 A 2007								
Année	1954*	1962*	1968*	1975	1982	1990	1999	2008
Habitants	2 761	2 964	3 662	3 899	3 710	3 242	3 493	3 688

Sources : INSEE, enquête annuelle de recensement 2008, chiffres clés 2008, RGP 1999 et rapport de présentation du POS de 1981



En 1936, le nombre d'habitants n'était que de 1 847 personnes (rapport de présentation du POS de 1981). A partir de 1962, la croissance démographique s'accélère jusqu'au recensement de 1975. La cause en est l'attrait de la commune pour les retraités et en particulier pour les rapatriés des colonies françaises.

De 1975 à 1982, la population permanente est en baisse : -189 personnes. La perte de population la plus importante a lieu entre 1982 et 1990 : -468 personnes. Soit une perte de 657 habitants permanents de 1975 à 1990 pour une hausse de 1 138 habitants permanents entre 1954 et 1975 : ces chiffres permettent de relativiser la perte de population de 1975 à 1990.

Entre 1990 et 1999, la population totale a augmenté de 251 personnes (RGP 1999) pour s'établir en 1999 à 3 493 habitants permanents, soit environ 28 habitants supplémentaires chaque année.

Les chiffres clés de l'enquête annuelle de recensement 2008 (INSEE) révèlent que la population d'AMELIE-LES BAINS-PALALDA a connu une progression de 5,6% entre 1999 et 2008, passant de 3493 habitants en 1999 à 3688 habitants en 2008, soit 195 habitants de plus.

DEPUIS 1990, LA POPULATION D'AMELIE LES BAINS - PALALDA AUGMENTE REGULIEREMENT D'UNE TRENTAINE D'HABITANTS PAR AN EN MOYENNE.

CANTON D'ARLES-SUR-TECH : EVOLUTION DE LA POPULATION				
ANNEE	1982	1990	1999	2008
HABITANTS	7 356	6 981	6 941	7277

INSEE, RGP 1999, RP 2008

AMELIE LES BAINS-PALALDA a perdu 12,6% de sa population entre 1982 et 1990 alors que l'ensemble du canton n'en perdait que 5,1%. La ville voisine de CERET enregistrait une hausse de 7,2%. Par contre, alors qu'AMELIE gagnait 7,7% de sa population entre 1990 et 1999, le canton d'ARLES accusait une baisse de 0,6% et la ville de CERET ne comptait que 7 habitants de plus. Entre 1999 et 2008, la croissance de population touche le canton d'Arles (+4,8%) et CERET (+5,2%) tout autant que la commune d'AMELIE-LES-BAINS (+5,6%).

LA COMMUNE EST REDEVENUE ATTRACTIVE DANS SON CANTON A PARTIR DE 1999.

III.2- L'ANALYSE DE LA POPULATION : UNE POPULATION AGEE

Le taux de variation annuel dû au solde migratoire est de +2,1% entre 1990 et 1999 et de +1,6% entre 1999 et 2008. Par contre, le taux de variation annuel dû au solde naturel est négatif (les décès sont supérieurs aux naissances), -1,2% entre 1990 et 1999 et -1,0% entre 1999 et 2008. Il était déjà de -1,2 entre 1975 et 1982. Depuis 1990, le taux de variation annuel total est positif grâce aux apports de population supérieurs aux départs.

EVOLUTION DES TAUX DE VARIATION ANNUELS DE 1975 A 2008				
	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008
TAUX DE VARIATION ANNUEL DU SOLDE NATUREL	-1,2%	-1,2%	-1,2%	-1,0%
TAUX DE VARIATION ANNUEL DU SOLDE MIGRATOIRE	+0,5%	-0,5%	+2,1%	+1,6%
TAUX DE VARIATION ANNUEL TOTAL	-0,7%	-1,7%	+0,8%	+0,6%

INSEE, RGP 1999 et 2008

LA COMMUNE EST ATTRACTIVE DEPUIS 1990 ; LA CROISSANCE DE LA POPULATION EST DUE AUX ARRIVEES DE PERSONNES SUPERIEURES AUX DEPARTS.

L'étude des taux de variation annuels de 1975 à 2008, laissent à penser que la population de la commune est plutôt âgée.

	EVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGES				
	POPULATION EN 1975	POPULATION EN 1982	POPULATION EN 1990	POPULATION EN 1999	POPULATION EN 2006*
	%	%	%	%	%
0-19 ANS	18%	15,3%	14,2%	15,6%	16,9%
20-39 ANS	18,4%	18,9%	19,3%	18,0%	16,9%
40-59 ANS	22,3%	22%	18,8%	20,4%	23,4%
60-74 ANS	28,1%	27,1%	27,4%	24,5%	22,6%
75 ANS ET +	13,2%	16,7%	20,3%	21,5%	20,2%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

INSEE, RGP 1999 ; Portrait de territoire du site internet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, données 2006 de l'INSEE.* : les tranches de population postérieures à 2006 ne permettent pas de faire des comparaisons (périodes d'âges différentes)

De 1975 à 1990, la tranche d'âge des 0-19 ans n'a pas cessé de chuter, passant de 18% de la population totale en 1975 à 14,2% en 1990. Pourtant, le taux de natalité était plus élevé pendant la période 1982-1990 que pendant la période 1975-1982 : 8,9‰ et 7,7‰. C'est le taux de mortalité qui était plus élevé en 1982-1990 par rapport à la période 1975-1982: 21,2‰ et 19,5‰. Les moins de 20 ans représentent 15,6% de la population en 1999 contre 14,2% en 1990.

EVOLUTION DU SOLDE NATUREL				
	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008
TAUX DE NATALITE ‰	7,7	8,9	7,3	8,9
TAUX DE MORTALITE ‰	19,5	21,2	19,5	18,7
TAUX DE VARIATION ANNUEL DU AU SOLDE NATUREL	-1,2%	-1,2%	-1,2%	-1,0%

INSEE, RGP 1999 ; chiffres clés INSEE 2008

Quant aux plus de 60 ans, leur tranche d'âge n'a pas cessé d'augmenter de 1975 à 1990 : 41,3% de la population totale en 1975 et 47,7% en 1990. La structure de la population révèle qu'entre 1990 et 1999, les plus de 60 ans diminuent en passant de 47,7% de la population à 46% de la population, puis à 42,8% en 2006.

Globalement, la tranche d'âges qui progresse de 1975 à 2006, est la classe du 4^{ème} âge, suivant là la tendance française à l'augmentation de la durée de vie : 1 personne sur 5 a plus de 75 ans en 2006 à AMELIE LES BAINS-PALALDA.

	EVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGES			
	POPULATION EN 1999		POPULATION EN 2006*	
	Nombre	%	Nombre	%
0-19 ANS	545	15,6%	617	16,9%
20-39 ANS	629	18%	619	16,9%
40-59 ANS	713	20,4%	856	23,4%
60-74 ANS	857	24,5%	825	22,6%
75 ANS ET +	749	21,5%	739	20,2%
TOTAL	3493	100%	3656	100%

INSEE, RGP 1999 et 200 ; portrait de territoire du site internet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, données INSEE 2006. * : les tranches de population postérieures à 2006 ne permettent pas de faire des comparaisons (périodes d'âges différentes)

Les recensements de 1999 et 2006 révèlent une amélioration.

LA POPULATION VIEILLISSANTE DE 1975 A 1990 A TENDANCE A RAJEUNIR ENTRE 1990 ET 2006

Cette affirmation est confirmée par l'enquête annuelle de recensement de l'INSEE en 2006. La comparaison de la répartition par tranches d'âges des hommes et des femmes en 1999 et 2006 révèle un rajeunissement de la population : la part des plus de 60 ans en baisse et celle des 0-19 ans en hausse.

EVOLUTION DU RAPPORT 3 ^{EME} AGE / JEUNES : INDICE DE VIEILLISSEMENT				
	POPULATION TOTALE	0 A 19 ANS	+60 ANS	RAPPORT +60 ANS / -20 ANS
1975	3 899	702	1612	230
1982	3 710	568	1627	286
1990	3 242	460	1546	336
1999	3 493	545	1606	295
2006	3656	617	1564	253

INSEE, RGP 1999 ; portrait de territoire du site internet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, données INSEE 2006. * : les tranches de population postérieures à 2006 ne permettent pas de faire des comparaisons (périodes d'âges différentes)

LE RAPPORT +60 ANS / -20 ANS EST EN BAISSSE MAIS DEMEURE ELEVE : 253 EN 2006 CONTRE 84,4 AU NIVEAU NATIONAL

III.3- L'ANALYSE DE LA POPULATION : FAIBLE TAILLE DES MENAGES ET FORT TAUX DE MIGRATION

Pour l'ensemble du département le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,3 en 1999. Le nombre moyen de personnes par ménage était déjà inférieur à cela en 1975 (2,2 personnes par ménage). En 2008, il est de seulement 1,8 personnes par ménage. Il n'a pas cessé de baisser depuis le recensement de 1975.

LE NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MENAGE EST TRES FAIBLE : 1,8 EN 1999 ET EN 2008.

L'enquête annuelle de recensement de 2008 révèle que depuis 1999, la commune compte 144 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 7,5%. La taille des ménages en 2008 par rapport à 1999 reste inchangée : elle est de 1,8 personnes par ménage (3688 personnes/2056 ménages).

COMPOSITION DES MENAGES EN 1999 ET EN 2008		
	1999	2008
NOMBRE DE MENAGES	1912	2056
PART DES MENAGES D'UNE PERSONNE (%)	47,2%	49,7%
NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MENAGE	1,8	1,8

Source : INSEE, RP 1999 et chiffres clés de l'INSEE 2008

Par ailleurs, si 47,1% des ménages étaient constitués d'une seule personne en 1999 (901 ménages sur un total de 1 912), c'est le cas de 49,7% des ménages en 2008 (1022 ménages sur un total de 2056).

50% DES MENAGES SONT CONSTITUES D'UNE SEULE PERSONNE EN 2008.

Le pourcentage de ménages constitué d'1 seule personne était de 31% en 1975, 38% en 1982 et 42% en 1990.

Le nombre élevé de personnes vivant seules s'explique certainement par le pourcentage important de veufs et de veuves 14,4% ; et par le pourcentage important de célibataires 27,9% au recensement de 2008.

MIGRATIONS					
	POPULATION TOTALE DE 5 ANS ET + EN 2008	LIEU DE RESIDENCE 5 ANS AUPARAVANT			
		MEME LOGEMENT	MEME COMMUNE	MEME DEPARTEMENT	MEME REGION
Nombre	3 546	1 978	2 483	2 968	3 024
%	100%	55,8%	70,0%	83,7%	85,3%

INSEE, chiffres clés 2008

Au recensement de 2008, 55,8% des personnes habitaient le même logement 5 ans auparavant.

30% DES HABITANTS PERMANENTS D'AMELIE LES BAINS-PALALDA EN 2008 N'HABITAIENT PAS LA COMMUNE 5 ANS AUPARAVANT.

III.4- L'ANALYSE DE LA POPULATION : UN NOMBRE D'INACTIFS SUPERIEUR AU NOMBRE D'ACTIFS

POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI				
	ACTIFS AYANT UN EMPLOI		TRAVAILLANT DANS LA COMMUNE	
	NOMBRE ACTIFS	TOTAL ACTIFS %	NOMBRE ACTIFS	ACTIFS %
1975	1195	100%	1020	85,4%
1982	1137	100%	968	85,1%
1990	907	100%	754	83,1%
1999	930	100%	679	73,0%
2008	913	100%	575	63,0%

INSEE, RGP 1999 et chiffres clés du recensement 2007

63% DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI TRAVAILLENT SUR LA COMMUNE EN 2008.

Stabilisé à 4/5 actifs de 1975 à 1990, la proportion des actifs ayant un emploi et résidant sur la commune baisse depuis.

	EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE 1975 A 2008						
	POPULATION ACTIVE	POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI	TAUX D'ACTIVITE 20-59 ANS	SALARIES	NON SALARIES	CHOMEURS	TAUX DE CHOMAGE
1975	1260	1195	66,8%	860	335	65	5,1%
1982	1257	1137	73,1%	773	364	120	9,5%
1990	1051	907	78,1%	648	259	144	13,7%
1999	1135	930	80,7%	712	218	205	18,1%
2008	/*	913	/*	722	213	285	23,8%

INSEE, RGP 1999 ;*comparaison impossible : de 1975 à 1999, population active des 20-59 ans ; en 2008, population active des 15-64 ans.

Le taux d'activité des 20-59 ans est en augmentation constante de 1975 à 1999, passant de 66,8% en 1975 à 80,7% en 1999 (augmentation du nombre de femmes actives). Le taux de chômage connaît le même sort : de 5,1% en 1975, il passe à 18% en 1999 puis 23,8% en 2008.

Le taux de chômage est très élevé en 2008 : 23,8% contre 13,7% en 1990, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

	EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE 1999 A 2008				
	POPULATION ACTIVE	POPULATION ACTIVE OCCUPEE	TAUX D'ACTIVITE DES 15-64 ANS %	CHOMEURS	TAUX DE CHOMAGE
1999	1144	928	65,9%	205	18,1%
2008	1169	911	63,4%	285	23,8%

Source : INSEE, enquête annuelle de recensement 2008 et RP 1999

Le taux de chômage a beaucoup augmenté entre 1999 et 2008 et le nombre d'actifs ayant un emploi a lui aussi baissé sur la commune.

POPULATION DE 15 ANS OU PLUS SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE				
	1999		2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	20	0,7%	20	0,6%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	167	5,4%	183	5,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	49	1,6%	99	3,1%
Professions intermédiaires	158	5,2%	171	5,3%
Employés	477	15,6%	390	12,1%
Ouvriers	272	8,9%	306	9,5%
Retraités	1338	43,6%	1646	51,3%
Autres personnes sans activité professionnelle	586	19,1%	394	12,3%
Total	3067	100%	3209	100%

INSEE, RGP 1999 et RP 2008 exploitations complémentaires

Le nombre de retraités est supérieur au nombre d'actifs en 2008 comme en 1999 :

- 51,3% des personnes de plus de 15 ans sont retraités en 2008 contre 43,6% en 1999 ;

- 36,3% des personnes de plus de 15 ans sont des actifs en 2008 contre 37,4 en 1999.

COMPARAISON DES ACTIFS ET DES INACTIFS				
	1999		2008	
	Nombre	%	Nombre	%
POPULATION DES 15 ANS ET PLUS	3067	100,0%	3209	100,0%
ACTIFS	1143	37,4%	1169	36,4%
INACTIFS	1924	62,6%	2040	63,6%

Source : INSEE, enquête annuelle de recensement 2008 et RP 1999

Si la part des actifs et des inactifs a peu changé entre 1999 et 2008, restant de l'ordre de 2 inactifs pour 1 actif, la répartition diffère quelque peu avec une part de chômeurs et de retraités plus importante.

III.5- LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Afin de quantifier les besoins futurs de la population, il est intéressant de pouvoir chiffrer le nombre d'habitants à l'avenir.

Il existe trois formules de calcul des perspectives démographiques qui tiennent toutes compte des mouvements naturels et des mouvements migratoires.

Le graphique suivant rassemble à la fois les chiffres réels des recensements et les chiffres hypothétiques obtenus à partir des calculs de « croissance exponentielle », de « croissance linéaire » et de « marche vers la stabilité » en prenant pour base l'année 2006.

DONNEES DU RECENSEMENT DE 2006 : BASE DES CALCULS	
	1999-2006
TAUX DE VARIATION ANNUEL DU AU SOLDE NATUREL	- 1,1%
TAUX DE NATALITE ‰	8,6‰
TAUX DE MORTALITE ‰	19,7‰
TAUX DE VARIATION ANNUEL DU AU SOLDE MIGRATOIRE	+ 1,8%

Source : RGP 2006

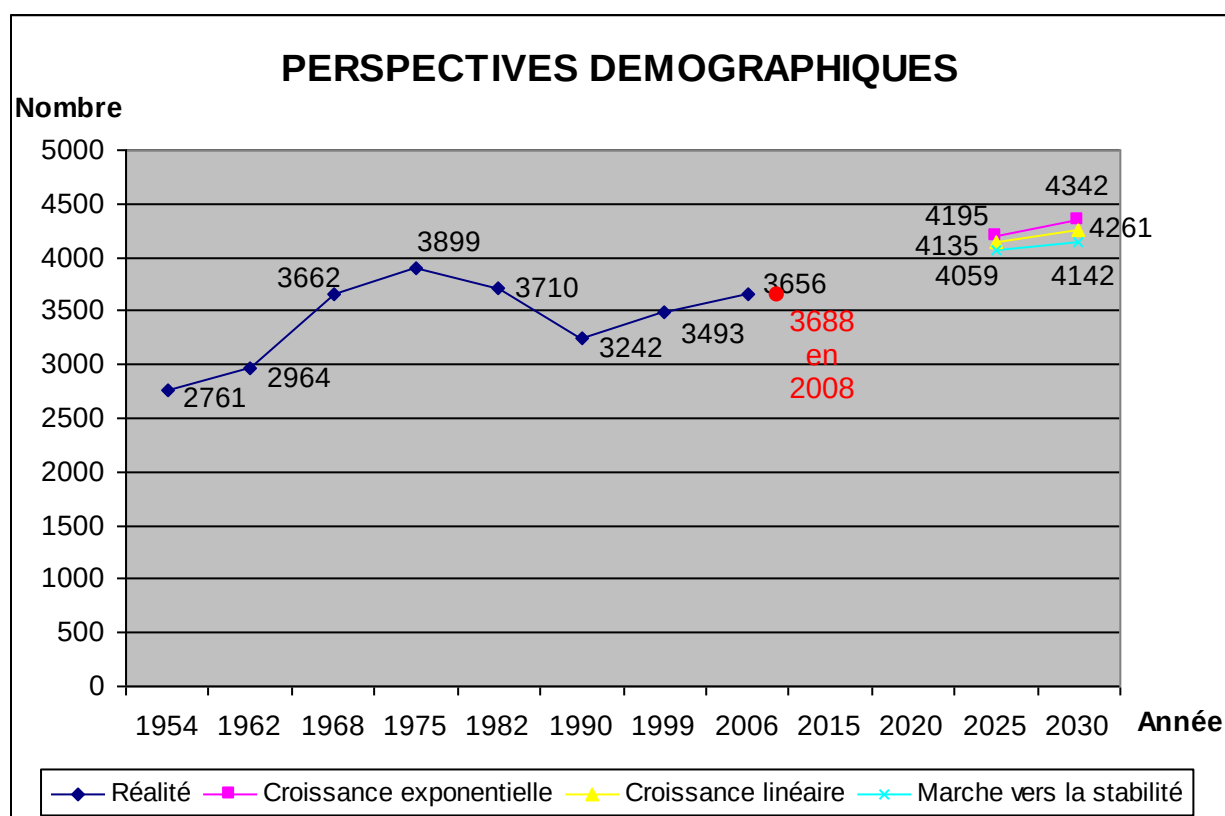
Les chiffres clés de l'enquête annuelle de recensement 2006 (INSEE) révèlent que la population d'AMELIE-LES BAINS-PALALDA a connu une progression de 4,7% entre 1999 et 2006, passant de 3493 habitants en 1999 à 3656 habitants en 2006, soit 163 habitants de plus.

PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES AVEC POPULATION DE DEPART 2006 ET TAUX CALCULES SUR LA PERIODE 1999-2006			
	CROISSANCE EXPONENTIELLE	CROISSANCE LINEAIRE	MARCHE VERS LA STABILITE
2025	4195	4135	4059
2030	4342	4261	4142

Source : EOS 2010

Dans le cas d'une poursuite des tendances observées, de hausse de la population permanente, il y aurait à AMELIE-LES BAINS-PALALDA, en 2025, de 403 à 539 personnes de plus sur la commune par rapport à 2006.

En 2030, la population pourrait être comprise entre 4142 et 4342 personnes, soit 486 à 686 personnes de plus par rapport à 2006.



IV- UN PARC IMMOBILIER ANCIEN

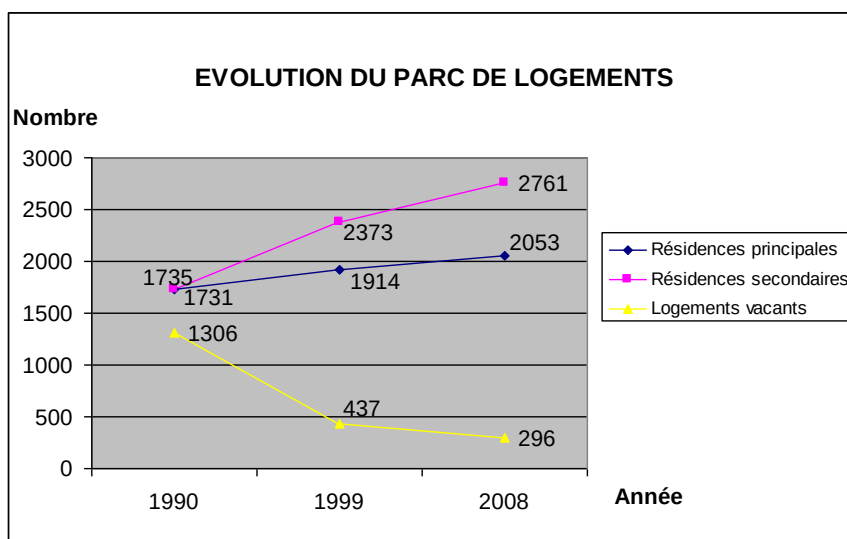
LE PARC TOTAL DE LOGEMENTS D'AMELIE LES BAINS - PALALDA S'ELEVE A 5 110 LOGEMENTS EN 2008.

IV.1- REPARTITION SELON LE MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

	RESIDENCES PRINCIPALES			RESIDENCES SECONDAIRES			LOGEMENTS VACANTS			PARC TOTAL		
ANNEES	1990	1999	2008	1990	1999	2008	1990	1999	2008	1990	1999	2008
NOMBRE DE LOGEMENTS	1 731	1 914	2053	1 735	2 373	2761	1 306	437	296	4 772	4 724	5110
%	36,3%	40,5%	40,2%	36,3%	50,2%	54,0%	27,4%	9,3%	5,8%	100%	100%	100%

Source : INSEE, chiffres clés du recensement 2008 et RP 1999

LE PARC DE LOGEMENTS SE COMPOSE A 54% DE RESIDENCES SECONDAIRES EN 2008



En 2008, le parc total était ainsi réparti :

Résidences principales :	2 053, soit	40,2%
Résidences secondaires :	2 761, soit	54,0%
Logements vacants :	296, soit	5,8%

En nombre, l'augmentation est de +386 logements, soit une hausse de +8,2% entre les recensements de 1999 et 2008.

Les résidences principales représentent 40,2% des résidences totales en 2008 contre 40,5% des logements en 1999 et 36,3% en 1990.

La plus forte augmentation concerne les résidences secondaires : 54,0% du parc de logements en 2008, soit 1026 logements supplémentaires par rapport à 1990. Elles représentent plus de la moitié du parc de logements D'AMELIE LES BAINS – PALALDA en 2008, contre 36,3% en 1990.

Un autre changement important entre 1990 et 2008 est la baisse importante des logements vacants. De 27,4% du parc en 1990, les logements vacants passent à 9,3% en 1999 : 1306 logements vacants en 1990, soit une baisse de 66,5% entre 1990 et 1999. La baisse des logements vacants s'est poursuivie entre 1999 et 2008 passant de 437 logements à 296 logements.

EN 2008, SEULEMENT 5,8% DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE SONT VACANTS.

CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS EN 1999							
IMMEUBLE D'UN SEUL LOGEMENT		IMMEUBLE DE 2 A 9 LOGEMENTS		IMMEUBLE DE 10 LOGEMENTS OU +		ENSEMBLE DES LOGEMENTS	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
829	17,6%	1820	38,5%	2075	43,9%	4724	100%

Source INSEE RGP 1999

Les immeubles d'un seul logement représentaient seulement 17,6% du parc total de logements en 1999. Les logements étaient à 82,4% situés dans des immeubles collectifs.

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT COLLECTIF EN 1999										
	NOMBRE D'IMMEUBLES	EPOQUE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION								NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS
		AVANT 1948		DE 1949 A 1974		DE 1975 A 1981		1982 ET APRES		
		Nom bre	%	Nom bre	%	Nom bre	%	Nom bre	%	
Ensemble	503	209	41,5%	185	36,8%	80	15,9%	29	5,8%	3895
NOMBRE D'ETAGES										
4 ou -	486	206	42,4%	182	37,4%	70	14,4%	28	5,8%	3592
5 à 8	16	3	18,7%	2	12,5%	10	62,5%	1	6,3%	301
9 ou +	1	0	0	1	100%	0	0	0	0	2
Appartenance à un organisme HLM	11	2	18,2%	5	45,4%	2	18,2%	2	18,2%	121

Source INSEE RGP 1999

Au recensement de 1999, 41,5% des immeubles d'habitat collectif ont été construits avant 1948 et seulement 21,7% depuis 1975.

Alors que 79,8% des immeubles de 4 étages et moins étaient construits avant 1975, 68,8% des immeubles de 5 à 8 étages étaient construits après 1975.

EVOLUTION DU TYPE DE LOGEMENTS ENTRE 1999 ET 2008				
	Nombre en 1999	% en 1999	Nombre en 2008	% en 2008
PART DES MAISONS	734	15,5%	905	17,7%
PART DES APPARTEMENTS	3765	79,7%	4193	82,1%

Source : INSEE, chiffres clés du recensement de 2008 et RP 1999

Les chiffres clés du recensement de 2008 montrent que la tendance est à une croissance plus importante des maisons individuelles par rapport aux appartements pour l'ensemble du parc : + 23,3% pour les maisons entre 1999 et 2008 (+171) et + 11,4% pour les appartements (+428).

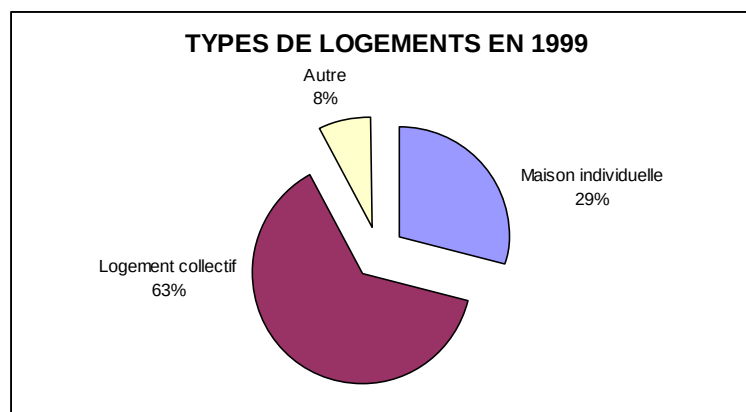
IV.2- LES RESIDENCES PRINCIPALES SONT POUR LES 2/3 DES LOGEMENTS COLLECTIFS

2053 RESIDENCES PRINCIPALES, SOIT 40,2% DU PARC DE LOGEMENTS EN 2008

TYPE DE LOGEMENT	1990		1999	
	Nombre de logements	%	Nombre de logements	%
MAISON INDIVIDUELLE	450	26,3%	559	29,2%
LOGEMENT COLLECTIF	1 163	67,9%	1 208	63,1%
AUTRE	100	5,8%	147	7,7%

Source INSEE RGP 1999

63,1% des logements permanents étaient situés dans un immeuble collectif en 1999 contre 67,9% en 1990. Entre 1990 et 1999, il y a eu +109 maisons individuelles en résidences principales contre +45 logements collectifs.



Source INSEE RGP 1999

CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 1999							
IMMEUBLE D'UN SEUL LOGEMENT		IMMEUBLE DE 2 A 9 LOGEMENTS		IMMEUBLE DE 10 LOGEMENTS OU +		ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
610	31,9%	734	38,3%	570	29,8%	1914	100%

Source INSEE RGP 1999

Les immeubles d'un seul logement représentaient seulement 31,9% du parc des résidences principales en 1999. Les logements permanents étaient à 82,4% situés dans des immeubles de 2 logements et plus.

SEULEMENT 51,3% DES RESIDENCES PRINCIPALES SONT OCCUPEES PAR LEUR PROPRIETAIRE EN 2008.

La part des propriétaires en résidences principales a augmenté entre 1999 et 2008, d'après les chiffres clés du recensement 2008 : 51,3% en 2008 contre 48,6% en 1999.

EVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES						
	1990		1999		2008	
	Nombre de logements	%	Nombre de logements	%	Nombre de logements	%
PROPRIETAIRE	843	49,2%	931	48,6%	1054	51,3%
LOCATAIRE	750	43,8%	883	46,2%	932	45,4%
LOGEMENT HLM	/	/	108	5,6%	118	5,8%
LOGE GRATUIT	120	7%	100	5,2%	68	3,3%

Source INSEE RGP 1999 et 2008

On compte +88 propriétaires entre les recensements de 1990 et 1999, et +133 locataires pendant la même période, soit une hausse des locataires des résidences principales plus importante que celle des propriétaires de résidences principales. Mais, entre 1999 et 2008, le nombre de propriétaires a augmenté de +123 et le nombre de locataires et de seulement +49 personnes.

5,6% des habitants permanents étaient logés dans des HLM en 1999 : ils sont 5,8% au recensement de 2008.

Il existe, sur la commune, une demande en logements locatifs permanents qui n'est pas satisfaite comme dans l'ensemble du département.

La commune montre son intention de participer au rattrapage général des logements sociaux dans le département.

Les demandes en location de logements sociaux sur la commune, déposées auprès de la mairie, ou recensées par l'office HLM, s'élevaient à 66 dossiers en 2002. Seulement 24 demandes avaient pu être satisfaites (source mairie).

Depuis 2002, l'évolution du parc des Logements locatifs sociaux publics (HLM) et privés a augmenté : + 61,8%.

La part des logements locatifs sociaux publics et privés dans l'ensemble du parc de résidences principales, en 2007, étaient de 9,1% : ce qui est important pour une commune de la taille d'Amélie les Bains – Palalda, la commune n'étant pas assujettie aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

PARC SOCIAL PUBLIC ET PRIVE D'AMELIE LES BAINS PALALDA DANS L'ENSEMBLE DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES			
	Commune	Vallespir : Moyenne même tranche de population : >2500	Département : Moyenne même tranche de population : >2500
PART DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PUBLICS ET PRIVES DANS L'ENSEMBLE DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES EN 2007	9,1%	7,8%	7,8%
EVOLUTION DU PARC DE LLS ENTRE 2002 ET 2007 EN %	61,8%	53,5%	53,5%
COMMUNE ASSUJETTEE SRU-DALO	NON	/	/

Source : observatoire du plan départemental de l'habitat des P.O., rapport annuel 2009, fiches communales

LES LOGEMENTS ANCIENS SONT MAJORITAIRES A AMELIE LES BAINS - PALALDA.

RESIDENCES PRINCIPALES : LOGEMENTS CONSTRUITS AVANT 2005		
DATE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION	Nombre de logements	%
AVANT 1949	414	21,0%
DE 1949 A 1974	890	45,2%
DE 1975 A 1989	518	26,3%
DE 1990 A 2005	149	7,6%

Source INSEE, chiffres clés 2008

En 2005, les 9/10 des résidences principales avaient plus de 25 ans.

RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIECES				
	1999		2008	
	Nombre	%	Nombre	%
ENSEMBLE	1914	100,0%	2053	100,0%
1 PIECE	185	9,7%	222	10,8%
2 PIECES	405	21,2%	452	22,0%
3 PIECES	727	38,0%	637	31,0%
4 PIECES	378	19,7%	391	19,0%
5 PIECES OU PLUS	219	11,4%	351	17,1%

NOMBRE MOYEN DE PIECES PAR RESIDENCE PRINCIPALE	3,1	/	3,2	/
MAISON	4,1		4,6	
APPARTEMENT	2,8		2,6	

Le nombre moyen de pièces par résidence principale reste faible et stable entre 1999 et 2008 : 3,2 pièces en 2008. Mais le nombre de pièces des maisons est en hausse tandis que le nombre de pièces des appartements est en baisse.

IV.3- DES RESIDENCES SECONDAIRES DANS DES LOGEMENTS COLLECTIFS

2761 RESIDENCES SECONDAIRES, SOIT 54,0% DU PARC DE LOGEMENTS EN 2008

Les résidences secondaires sont passées de 1 735 à 2 761 entre 1990 et 2008, soit une hausse de +59,1% (+1026 logements supplémentaires).

94,2% DES RESIDENCES SECONDAIRES ETAIENT SITUES DANS DES IMMEUBLES DE 2 LOGEMENTS ET PLUS EN 1999.

CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES SECONDAIRES EN 1999							
IMMEUBLE D'UN SEUL LOGEMENT		IMMEUBLE DE 2 A 9 LOGEMENTS		IMMEUBLE DE 10 LOGEMENTS OU +		ENSEMBLE DES RESIDENCES SECONDAIRES	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
137	5,8%	857	36,1%	1379	58,1%	2373	100%

Source INSEE RGP 1999

58% des résidences secondaires, en 1999, étaient des appartements situés dans des immeubles contenant 10 logements et plus.



RESIDENCES SECONDAIRES EN 2005		
DATE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION	Nombre de logements	%
AVANT 1974	1924	69,9%
DE 1975 A 1990	803	29,1%
DE 1990 A 1999	24	0,9%
DE 1999 A 2004	4	0,1%

Source INSEE, chiffres clés du recensement de 2007

En 2005, 70% des résidences secondaires avaient été construites avant 1974.

Ancienneté et petite taille des logements s'accompagnent de vétusté. C'est souvent des logements meublés loués à des curistes.

Il apparaîtrait que l'offre d'hébergement n'est pas en adéquation avec la clientèle touristique.

En centre-ville, il existe encore de nombreuses façades dégradées.

IV.4- LES LOGEMENTS VACANTS : UNE BAISSSE IMPORTANTE DEPUIS 1990

296 LOGEMENTS VACANTS, SOIT 5,8% DU PARC DE LOGEMENTS EN 2008

En 1990, 27,4% des logements étaient vacants : 1 306 logements vacants sur 4 772 logements totaux. Entre les recensements de 1990 et 1999, le nombre de logements vacants a considérablement diminué : -869 logements.

En 1999, la part des logements vacants était un peu supérieure à la moyenne départementale qui était de 7,7%. La moyenne départementale est de 6,8% en 2008. Pour la commune, la part des logements vacants est de 5,8% en 2008.

CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS VACANTS EN 1999							
IMMEUBLE D'UN SEUL LOGEMENT		IMMEUBLE DE 2 A 9 LOGEMENTS		IMMEUBLE DE 10 LOGEMENTS OU +		ENSEMBLE DES LOGEMENTS VACANTS	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
82	18,8%	229	52,4%	126	28,8%	437	100%

Source INSEE RGP 1999

La moitié des logements vacants (52,4%) étaient situés dans des immeubles de 2 à 9 logements. Seulement 18,8% des logements vacants étaient des immeubles d'un seul logement.

LOGEMENTS VACANTS EN 2005		
DATE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION	Nombre de logements	%
AVANT 1974	203	84,6%
DE 1975 A 1990	34	14,2%
DE 1990 A 1999	3	1,2%
DE 1999 A 2004	0	100,0%

Source INSEE, chiffres clés du recensement de 2007

84,6% des logements vacants ont été construits avant 1974.

LE NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS A CHUTE ENTRE 1999 ET 2008 : - 32,3%. ILS SONT PASSE DE 437 A 296. IL NE REPRESENTENT PLUS QUE 5,8% DU PARC DE LOGEMENTS.

IV.5- UN RYTHME DES CONSTRUCTIONS QUI S'ACCELERE DEPUIS 2003

LE RYTHME DES CONSTRUCTIONS ETAIT ASSEZ FAIBLE DE 1992 A 2002, AVEC 7,5 LOGEMENTS PAR AN

	CREATION DE LOGEMENTS	RESTAURATION (CHANGEMENT DE DESTINATION)
1992	8 maisons + 1 appartement	/
1993	4 maisons + 1 appartement	/
1994	6 maisons + 1 appartement	1
1995	3 maisons	/
1996	3 maisons + 1 appartement	/
1997	5 maisons	/
1998	19 maisons	4
1999	5 maisons + 4 appartements	1
2000	2 maisons + 1 appartement	3
2001	4 maisons	2
2002	1 maison	3
2003	10 maisons	3
2004	4 maisons + 40 appartements	4
2005	2 maisons	1
2006	19 maisons + 81 appartements	/
2007	21 maisons + 32 appartements	/
2008	12 maisons + 130 appartements	/
2009	8 maisons + 80 appartements	/
2010	5 maisons + 10 appartements	/
Total	141 maisons + 382 appartements	22

Source : mairie

Entre 1992 et 2002, il y a eu 83 permis de construire accordés pour des logements, soit un rythme de constructions moyen de 7,5 logements par an.

Depuis 2003, plusieurs permis de construire ont été accordés : de nombreux logements individuels du côté de SUPER AMELIE et de PALALDA, sous la forme de lotissements. D'un rythme de 5,5 maisons entre 1992 et 2002, les permis accordés pour ce type d'habitations passe à 10,1 par an entre 2003 et 2010, soit 2 fois plus.

Pour les appartements, le rythme est encore plus élevé : 46,6 appartements par an entre 2003 et 2009 contre 0,8 appartement par an entre 1992 et 2002.

Les projets accordés avec création d'appartements sont de grandes opérations : des modifications d'hôtels en immeuble d'habitations (39 logements au total), et des reconversions de sites en résidences de tourisme.

<i>AMELIE LES BAINS - PALALDA CONNAIT UN ESSOR TRES IMPORTANT DES CONSTRUCTIONS APRES DE NOMBREUSES ANNEES SANS CHANGEMENT SIGNIFICATIF : 65,4 LOGEMENTS PAR AN DE 2003 A 2010.</i>
--

V- ECONOMIE : REPRESENTATION DE TOUTES LES ACTIVITES

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES	
INDUSTRIE	2
ARTISANS DU BATIMENT	10
GRANDES SURFACES	2
ALIMENTATION	34
COMMERCE SPECIALISES NON ALIMENTAIRES	37
SERVICES AUTOMOBILES	6
SERVICES GENERAUX	5
AUTRES SERVICES A LA PERSONNE	123

Source : CCI 2003

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 1 ^{ER} JANVIER 2010		
	Nombre d'entreprises	%
INDUSTRIE	16	4,5%
CONSTRUCTION	43	12,0%
COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES DIVERS	236	65,7%
DONT COMMERCE ET REPARATION AUTO	67	18,7%
ADM.PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTE, ACTION SOCIALE	64	17,8%
ENSEMBLE	359	100%

Source INSEE REE Sirène 2010

CREATION D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2010		
	Entreprises individuelles créées	Dont auto-entrepreneurs
INDUSTRIE	1	/
CONSTRUCTION	7	7
COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES DIVERS	33	27
DONT COMMERCE ET REPARATION AUTO	8	6
ADM.PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTE, ACTION SOCIALE	5	/
ENSEMBLE	46	36

Source INSEE REE Sirène 2010

Plus des $\frac{3}{4}$ des entreprises individuelles créées en 2010 avaient le statut d'auto-preneurs (78%) : 7 sur 7 dans la construction (100%) et 27 sur 33 dans les commerces et services (82%).

ETABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2007							
	Total	%	0 salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
INDUSTRIE	26	6,4%	11	14	0	0	1
CONSTRUCTION	31	7,7%	18	9	2	2	0
COMMERCE	76	18,8%	51	24	1	0	0
SERVICES	272	67,2%	178	83	5	4	2
ENSEMBLE	405	100,0%	258	130	8	6	3

Source INSEE RGP 2007

En 2008 (INSEE, REE Sirène 2008), on dénombrait 3 établissements de 50 salariés ou plus : 1 dans l'industrie (Arjo Wiggins) et 2 dans les services (entreprises thermales).

63,7% DES ETABLISSEMENTS N'AVAIENT PAS DE SALAIRES EN 2008 ET 32,1% AVAIENT 1 A 9 SALAIRES SEULEMENT.

4,2% des établissements ont plus de 9 salariés en 2008.

V.1- UNE INDUSTRIE PAPETIERE DE HAUTE TECHNOLOGIE QUI SE MET AU VERT POUR SON CENTIEME ANNIVERSAIRE

Le groupe industriel ARJOWIGGINS, qui possède 27 sites industriels dans le monde, est installé à PALALDA depuis 1911. Au départ, l'usine produisait du papier à cigarettes. Depuis 1993, le site est orienté vers les activités médicales et hospitalières : papiers et supports. En 2001, les métiers de la santé représentaient 90% de la production du site.

EMPLOYES D'ARJO WIGGINS SUR LE SITE DE PALALDA				
	1990		2002	
NOMBRE TOTAL DE SALAIRES	186	100%	253	100%
PERSONNEL RESIDANT SUR LA COMMUNE	55	30%	54	21%
PERSONNEL RESIDANT HORS DE LA COMMUNE	131	70%	199	79%

Source : ARJO WIGGINS, 2004

L'entreprise comptait 253 employés en 2002, soit 67 employés de plus qu'en 1990. Mais alors que 30% du personnel habitait sur la commune en 1990, ils ne sont plus que 21% en 2002.

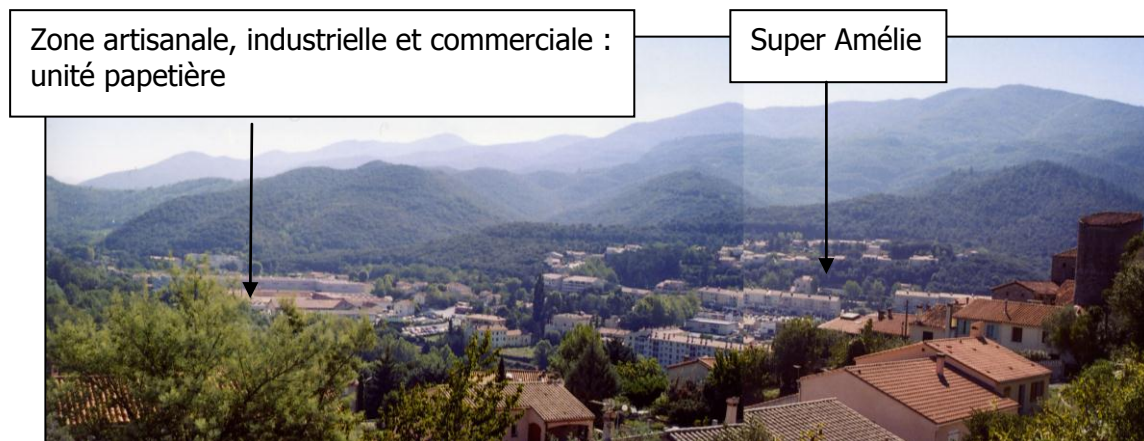


Photo prise de PALALDA

En 2011, ArjoWiggins se lance dans la reconversion énergétique : création d'une unité de production de vapeur à partir de biomasse.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Biomasse Chaleur Industrie et Agriculture (BCIA) géré par l'ADEME. 2 chaudières biomasse d'une puissance totale de 17 MW vont être mises en place. Elles couvriront 95 % des besoins énergétiques du site. L'installation consommera chaque année 35 000 tonnes de bois-énergie, composé de plaquettes forestières et de palettes broyées.

Les forêts de la région du Vallespir constitueront une réserve énergétique mise à profit par l'industrie. L'essor de la filière bois dans les Pyrénées-Orientales apportera ainsi une visibilité économique importante à la filière tout en contribuant à la pérennisation d'emplois locaux.

LE SITE D'ARJOWIGGINS A UN POIDS TRES IMPORTANT SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE ET DU VALLESPER.

L'artisanat du bâtiment est lui aussi bien représenté.

Dans le commerce, on constate que les grandes surfaces sont peu représentées : un supermarché et une supérette (d'après la définition des grandes surfaces du communoscope de l'INSEE).

V.2- UNE MULTITUDE DE PETITS COMMERCES

❑ D'après une étude réalisée pour le compte de la commune portant sur le développement commercial de son territoire (Cabinet d'étude AID Observatoire, « étude concernant le développement et la restructuration de l'offre commerciale sur la commune d'Amélie-les-Bains », mai 2007), il ressort que :

- il y a peu de concurrence à grande proximité ;
- il y a 2 pôles concurrents importants : Le Boulou et Perpignan
- l'environnement marchand est équilibré avec une bonne représentation des commerces ;
- la présence des cafés restaurants est importante et révèle la fonction touristique du centre-ville ;
- la proportion en commerces alimentaires et en équipement de la personne est forte ;
- le marché est attractif par sa taille et la qualité de son site d'accueil ;
- d'un point de vue qualitatif, l'équipement commercial est dans l'ensemble plutôt anodin avec des activités peu valorisées (enseignes vieillissantes, vitrines peu ou pas attractives).

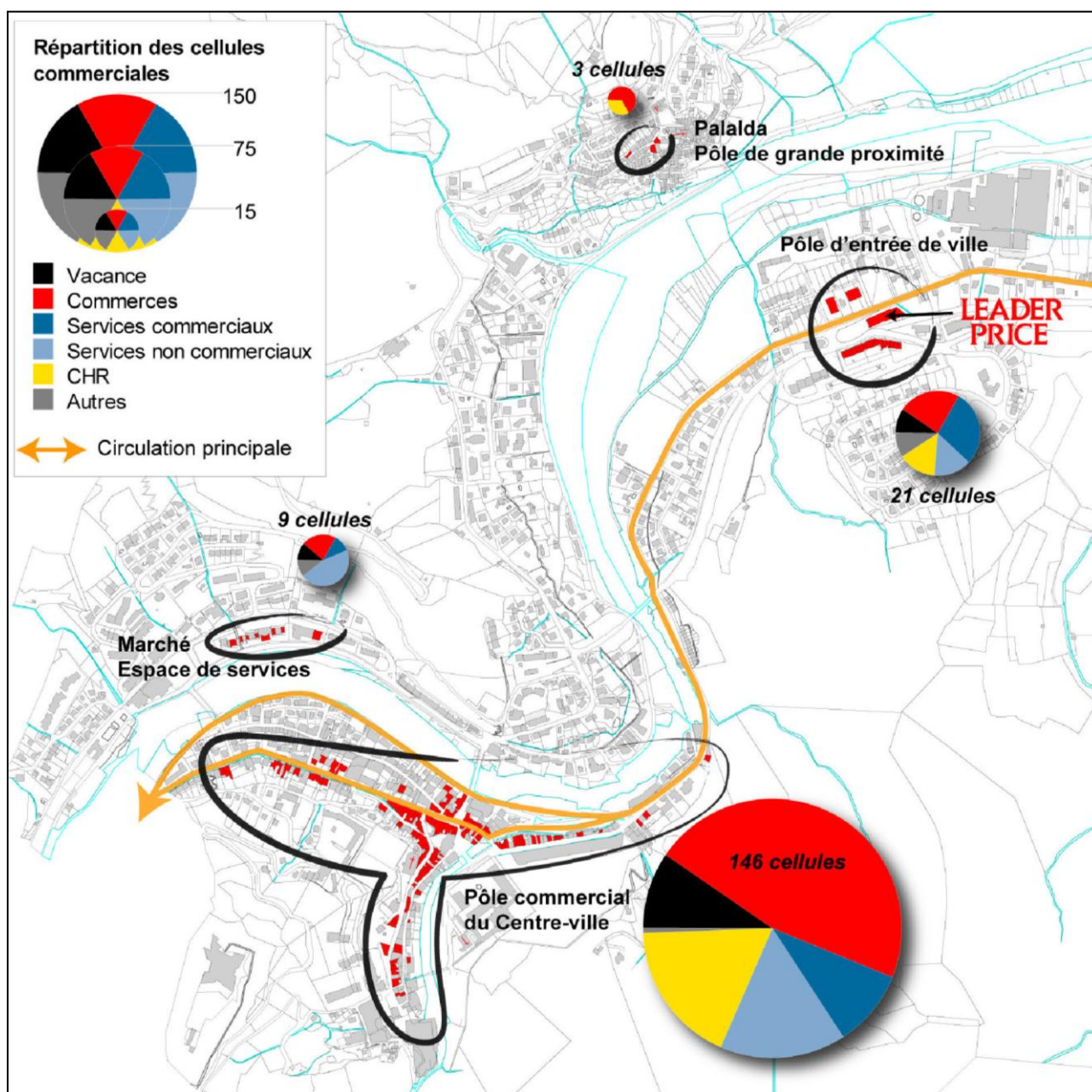
QUANTITATIVEMENT, LES COMMERCES SONT BIEN REPRESENTES. MAIS QUALITATIVEMENT BEAUCOUP SONT ANCIENS ET INADAPTES DANS LEUR STRUCTURE POUR UNE CLIENTELE DE TOURISTES QUI RECHERCHENT LA QUALITE DE VIE.

❑ Dans la catégorie des autres services à la population, on trouve l'établissement thermal qui emploie plus d'une centaine de personnes à l'année, et toute une économie qui gravite autour de l'activité thermique : 9 débits de boissons, 8 restaurants de type traditionnel, 19 hôtels restaurants, 1 casino, 9 hôtels sans restaurants, 10 agences immobilières...

Aujourd'hui, une seule entreprise dans la filière thermique est présente à Amélie les Bains. Il y a donc une dépendance vis à vis de la stratégie de cette entreprise et un danger pour l'économie locale si celle-ci venait à disparaître.

- ❑ Concernant l'implantation de l'offre sur la commune, celle-ci est positionnée sur 4 sites :
- un pôle d'entrée de ville : grandes surfaces et pôle de proximité traditionnel (offre diversifiée et complète) ;
 - le pôle marchand du centre ville : attractif et lisible (offre concentrée) avec commerces traditionnels et cafés-restaurants ;
 - un pôle marchand comprenant le marché hebdomadaire de la ville et quelques cellules commerciales occupées essentiellement par des services ;
 - un pôle commercial de grande proximité à Palalda (3 activités).

L'OFFRE COMMERCIALE EST PLUTOT REGROUPEE ET BIEN LISIBLE LE LONG DES AXES DE CIRCULATION PRINCIPAUX.



Source : cabinet d'étude AID, « étude concernant le développement et la restructuration de l'offre commerciale sur la commune d'Amélie-les-Bains, mai 2007.

Nota : CHR signifie Cafés Hôtels Restaurants.

V.3- L'AGRICULTURE : UN SECTEUR PEU REPRESENTE

DANS L'ATTENTE DES RESULTATS DU RECENSEMENT AGRICOLE DE 2010, LE RECENSEMENT AGRICOLE DE 2000 EST UTILISE.

Les recensements agricoles révélaient que la Superficie Agricole Utilisée communale n'était que de 95 Ha en 2000, soit 3,2% des 2 943 Ha de superficie communale totale.

SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE EN 2000		
	HA	%
SUPERFICIE DE LA COMMUNE	2943	100%
S.A.U. COMMUNALE	95	3,2%
S.A.U. DES EXPLOITATIONS	69	/

Source : RGA 2000

En 1988, précédent recensement, les terres agricoles représentaient encore 8,5% de la superficie communale totale (source : POS). Il y avait 24 exploitations, il n'y a plus que 16 en 2000.

LA SAU MOYENNE N'EST QUE DE 4 HA EN 2000. ELLE N'A PAS CESSE DE DIMINUER DEPUIS 1979.

EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS						
	EXPLOITATIONS			SAU MOYENNE EN HA*		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
EXPLOITATIONS	44	24	16	19	10	4
EXPLOITATIONS DE 10 HA ET PLUS	5	5	NC*	156	45	NC*

*SAU des exploitations ; NC : non communiqué

Source : RGA 2000

En 2000, 85,5% des terres agricoles étaient des cultures fourragères. Seulement 6 Ha étaient plantés en vergers.

SUPERFICIES AGRICOLES						
	EXPLOITATIONS			SUPERFICIE (HA)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
SAU DES EXPLOITATIONS	44	23	16	833	250	69
TERRES LABOURABLES	14	6	NC	16	11	NC
SUPERFICIE FOURRAGERE	13	8	8	781	231	59
VIGNES	25	11	3	13	8	2
VERGERS	32	9	9	20	8	6
LEGUMES FRAIS	13	0	0	3	0	0

*SAU des exploitations ; NC : non communiqué

Source : RGA 2000

L'agriculture était vouée à l'élevage. On trouvait, en 2000, des caprins et des équidés. Les ovins semblaient être les animaux les plus représentatifs du cheptel en 1979 et 1988. On pourrait penser qu'il en était de même en 2000 même si les effectifs n'avaient pas été communiqués.

CHEPTTEL						
	EXPLOITATIONS			EFFECTIF		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
BOVINS	NC	NC	0	NC	NC	0
VOLAILLES	26	15	NC	706	289	NC
OVINS	5	3	NC	458	594	NC
PORCINS	5	0	0	10	0	0
CAPRINS	4	3	3	253	96	46
EQUIDES	6	NC	4	14	NC	24

*SAU des exploitations ; NC : non communiqué

Source : RGA 2000

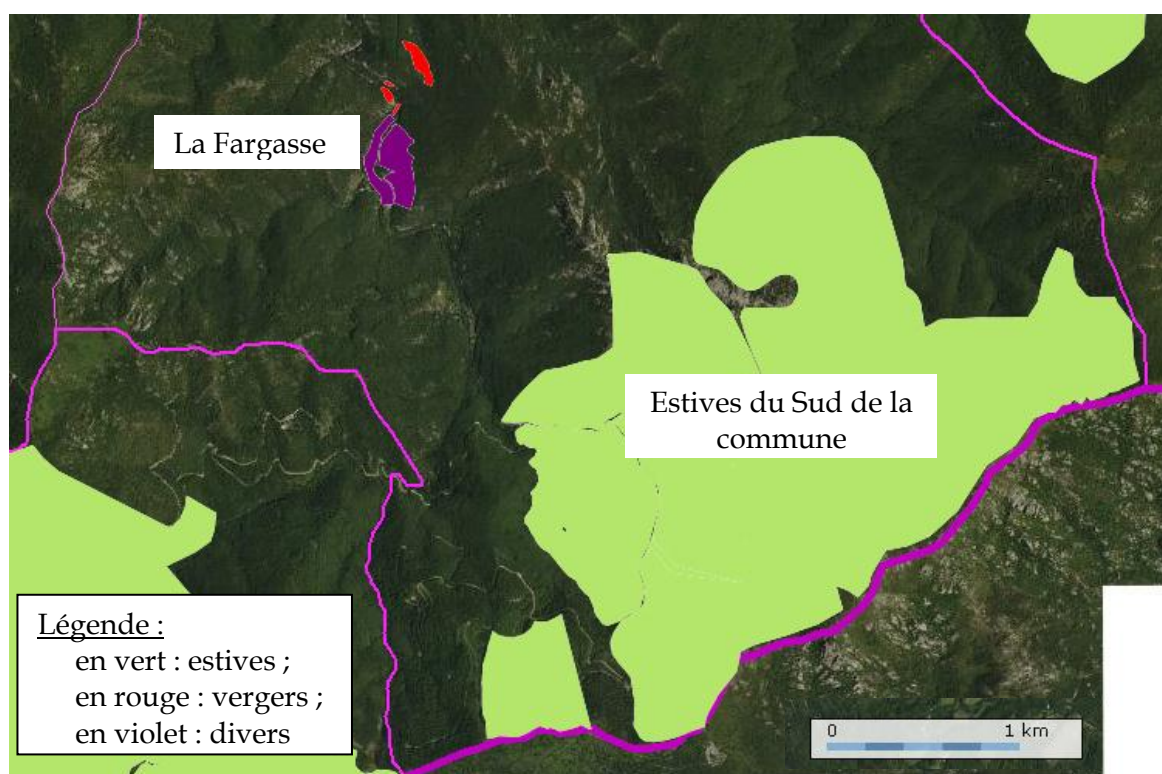
En 2000 sur 16 chefs d'exploitation, 8 avaient plus de 55 ans.

AGE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS		
	NOMBRE EN 2000	%
MOINS DE 40 ANS	5	31,3%
40 A 55 ANS	3	18,7%
PLUS DE 55 ANS	8	50%
TOTAL	16	100%

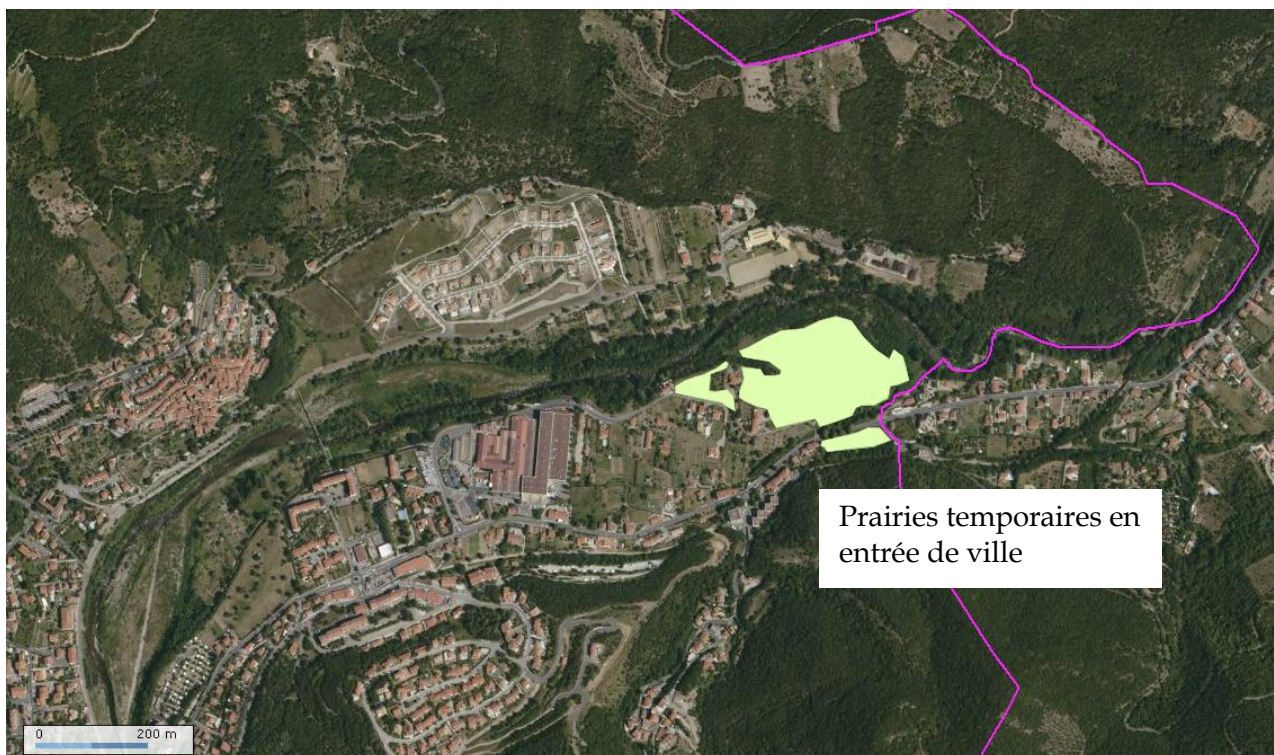
En mai 2011, il y avait sur la commune 2 sièges d'exploitation agricole (source : chambre d'agriculture) :

- un jeune agriculteur installé en centre équestre ;
- un producteur de fruits et légumes à la Fargasse.

Des agriculteurs extérieurs à la commune interviennent sur le territoire notamment pour la production de fourrage (source : chambre d'agriculture).



Extrait du site géoportail : les « îlots » du registre parcellaire graphique déclarés en 2010 par des exploitants agricoles pour bénéficier des aides de la PAC.



Extrait du site géoportail : les « îlots » du registre parcellaire graphique déclarés en 2010 par des exploitants agricoles pour bénéficier des aides de la PAC.

L'orientation technico-économique de la commune est la même en 2000 et en 2010 : il s'agit de polyculture et de polyélevage. La diversité agricole est une réalité que l'on retrouve dans les demandes d'aides de la PAC par les agriculteurs.

Ce qui change entre 2000 et 2010, c'est les surfaces dédiées à l'agriculture sur la commune.

La Surface Agricole Utilisée sur la commune a connu une hausse importante entre 2000 et 2010 : ce que le recensement agricole de 2010 devrait confirmer.

L'activité agricole liée à l'élevage semble s'être développée au cours de la décennie. Cette activité se localise presque essentiellement au Sud de la commune, dans le massif.

LA COMMUNE DOIT ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AGRICOLE EN DELIMITANT DES ZONES AGRICOLES QUI TIENNENT COMPTE DE LA REALITE DU MOMENT.

VI- LE THERMALISME : ELEMENT DETERMINANT DE L'ECONOMIE DE LA COMMUNE

VI.1- LE POIDS ECONOMIQUE DU THERMALISME

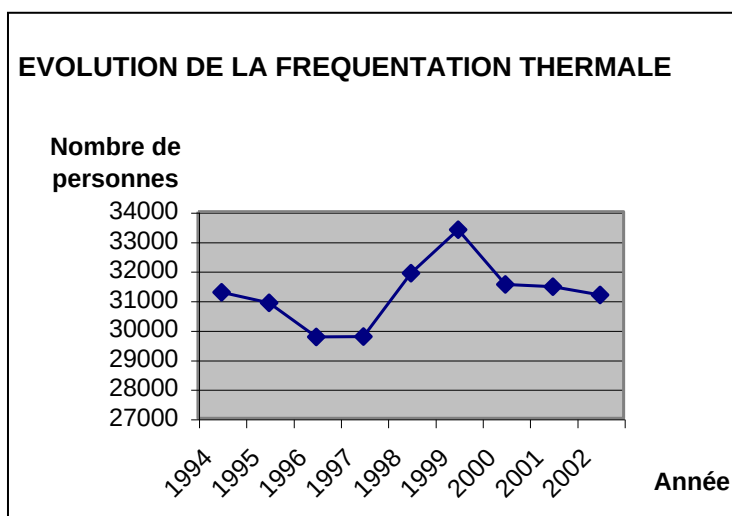
Le Vallespir étant enclavé, le thermalisme est l'élément déterminant de l'économie de la commune et des petites communes alentours. Le thermalisme et le flux de touristes qu'il draine avec lui est le moteur de l'économie.

En 2010, les Thermes employaient 40 personnes en permanence et 84 en saisonniers (source : mairie).

	FREQUENTATION THERMALE NOMBRE DE PERSONNES	ESTIMATION DE LA FREQUENTATION GLOBALE*	ESTIMATION DE LA FREQUENTATION GLOBALE SELON LE TONNAGE DES ORDURES MENAGERES
1994	31 265	/	45 882
1995	30 917	/	52 884
1996	29 763	/	56 927
1997	29 767	/	51 461
1998	31 912	57443	48 574
1999	33 389	60094	48 356
2000	31 533	/	48 470
2001	31 457	56 622	40 222
2002	31 174	56 110	49 560

Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : 1999 et 2002

* Indice concernant les accompagnateurs 0,8 par curiste



Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : 1999 et 2002

Le nombre de personnes en cure entre 1994 et 2002 est en moyenne pour cette période de 31 242. Les années 1995, 1996 et 1997 comptabilisent les moins bons chiffres : 1 498 curistes en moins entre 1994 et 1997, soit une baisse de -4,8%.

Entre 1994 et 2002, il n'y a que 91 curistes en moins, soit une baisse de -0,3%.

De 1997 à 1999, on note +3 622 curistes : +10,8%. La hausse est importante. Comment peut-on l'expliquer dans un contexte économique qui n'est pas favorable aux cures médicalisées ?

<i>FREQUENTATION THERMALE</i>			
	NOMBRE TOTAL DE CURES	NOMBRES DE CURES MEDICALISEES	NOMBRE DE CURES LIBRES
1998	31 912	30 678	1 234
1999	33 389	27 201	6 188
2000	31 533	NC	NC
2001	31 457	NC	NC
2002	31 174	29 341	1 833

Source : Chaîne thermique du Soleil
NC : chiffre non communiqué

Si l'on en croit les quelques chiffres donnés par la Chaîne Thermale du Soleil, l'évolution des cures médicalisées montre que l'année 1999 ne serait pas une bonne année par rapport à 1998 et 2002. On note -3 477 cures médicalisées entre 1998 et 1999, soit une baisse de -11,3%. Les effectifs de 1998 et 2002 montrent une baisse de 1 337 curistes soit -4,4% de cures médicalisées.

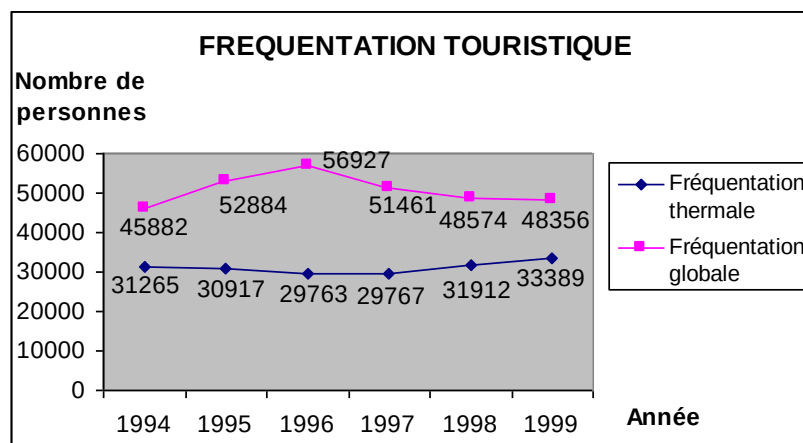
<i>FREQUENTATION THERMALE</i>			
	NOMBRE TOTAL DE CURES	ASSURES SOCIAUX	REMISE EN FORME
2008	28 181	25 273	2 908
2009	26 932	24 244	2 688
2010	28 509	24 638	3 871

Source : Chaîne thermique du Soleil
NC : chiffre non communiqué

SI LE NOMBRE TOTAL DE CURISTES EST STABLE ENTRE 1994 ET 2002 (-0,3%), IL N'EN VA PAS DE MEME DU NOMBRE DE CURES MEDICALISEES : -4,4% ENTRE 1994 ET 2002.

D'années en années le nombre de cures médicalisées baisse et le nombre de cures de remise en forme augmente mais ne compense pas la perte des assurés sociaux.

D'où l'importance d'un projet thermo-ludique sur la commune en terme de création d'emplois directs, de maintien voire de création d'emplois indirects et de fréquentation touristique dans la tradition d'Amélie les Bains.



Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : 1999

En comparant la courbe de fréquentation thermique avec la courbe de fréquentation globale entre 1994 et 1999, on s'aperçoit que les évolutions du nombre de curistes annuels et du nombre de touristes (évalué par le tonnage des ordures ménagères) sont différentes (voir tableau page précédente).

ENTRE 1994 ET 2002, LE NOMBRE DE CURISTES EST EN LEGERE BAISSSE : -0,3%, MAIS LA FREQUENTATION TOURISTIQUE GLOBALE SERAIT EN HAUSSE : +7,4% POUR LA MEME PERIODE (+3 678 TOURISTES).

Il semblerait donc que le tourisme tende à se distinguer du thermalisme.

ACCUEIL REALISE PAR OMTT	
1996	19 675 visiteurs
1997	22 379 visiteurs
1998	29 996 visiteurs
1999	33 857 visiteurs
2000	26 329 visiteurs
2001	39 466 visiteurs
2002	30 830 visiteurs

Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : 1999 et 2002

L'accueil réalisé par l'Office Municipal du Thermalisme et du Tourisme (OMTT) connaît une évolution en dents de scie. Mais il semblerait que le nombre de visiteurs connaisse une forte augmentation : +36,2% entre 1996 et 2002 (+11 155).

EVOLUTION DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE SEJOUR TOURISTIQUE	
1994	6 892
1995	6 493
1996	5 886
1997	6 146
1998	6 690
1999	6 654
2000	6 882
2001	6 690
2002	7 612

Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : 1999 et 2002

La demande de séjours touristiques traités par l'OMTT qui connaît elle aussi une évolution en dents de scie, montre une hausse de +22,7% entre 1996 et 2002 (+1 726 demandes).

LA FREQUENTATION TOURISTIQUE GLOBALE AUGMENTE DE +7,4% ENTRE 1994 ET 2002 ET LES DEMANDES DE TRAITEMENT DE SEJOURS TOURISTIQUES DE + 9,5% PENDANT LA MEME PERIODE.

TYPES DE SEJOURS : DEMANDES TRAITEES PAR L'OMTTPV EN 2002		
	<u>NOMBRE</u>	<u>%</u>
SEJOUR THERMAL	1 699	82,8%
SEJOUR TOURISTIQUE	321	15,6%
SEJOUR CLIMATIQUE	33	1,6%
TOTAL	2 053	100%

Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique 2002

Les types de séjours traités par l'Office Municipal du Thermalisme et du Tourisme du Pays Vallespir (OMTTPV) en 2002 montrent que le thermalisme a un poids très important : + de 8/10 personnes viendraient à AMELIE LES BAINS pour y suivre une cure thermique. 15,6% des séjours sont strictement touristiques.

CONCLUSION : LE POIDS DU THERMALISME RESTE TRES IMPORTANT, MAIS LE THERMALISME CONNAIT UNE RESTRUCTURATION IMPOSEE PAR LA BAISSSE DES CURES MEDICALISEES. QUANT A LA FREQUENTATION TOURISTIQUE GLOBALE ELLE CONNAIT UNE HAUSSE. IL SEMBLERAIT QUE LE TOURISME CONNAISSE LUI AUSSI UNE MUTATION.

VI.2- L'ENVIRONNEMENT TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE

A/ La capacité d'accueil touristique : l'offre et la demande

Face à une évolution du tourisme positive se pose la question de la capacité de la commune à répondre à cette évolution.

Tout d'abord, qu'en est-il de la capacité d'accueil des séjournants sur la commune ? Quelle est l'évolution en nombre des logements ?

CAPACITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE				
	Nombre d'établissements	Capacité en chambres ou en emplacements	Coefficient appliqué	Capacité en lits
HOTEL HOMOLOGUE DE TOURISME	21	681	X2	1 362
HOTEL NON CLASSE	5	55	X2	110
RESIDENCE DE TOURISME	0	/		0
AUBERGE DE JEUNESSE, GITE D'ETAPE	1	/		10
CENTRE DE VACANCES	0	/		0
CAMPING HOMOLOGUE	2	170	X3	510
AIRE NATURELLE DE CAMPING	0	0		/
MAISON FAMILIALE DE VACANCES	0	/	X2	0
GITE RURAL	12	/	X2	36
CHAMBRES D'HOTES	/	0		0
AUTRE MEUBLE TOURISTIQUE	/	0		0
CAMPING A LA FERME	0	0		/
TOTAL	/	/	/	2 028
TOTAL MEUBLES*	1 545	/	X2,5	3 862,5
TOTAL MEUBLES ET AUTRES HEBERGEMENT TOURISTIQUE	/	/	/	5 890,5

Source INSEE, Inventaire communal 1998

* Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : offre, 1999

HEBERGEMENT TOURISTIQUE : CAPACITE D'ACCUEIL EN 1999			
	Nombre d'unité d'hébergement	Coefficient appliqué	Nombre de lits
LOCATIONS PRIVEES	550*	X2,5	1 375
AGENCES IMMOBILIERES	995*	X2,5	2 487,5
TOTAL MEUBLES	1 545	X2,5	3 862,5
HOTELS	761	X2	1 522*
CAMPINGS	279*	X3	837
MAISONS DE SANTE	36	X1	36*
MAISON FAMILIALE	27	X2	54*
TOTAL	2 648	/	6 311,5

*Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : offre, 1999

Pour pouvoir comparer la capacité d'accueil en hébergements touristiques pour les années 1999 et 2002 des coefficients ont été appliqués permettant ainsi de comparer soit les unités d'hébergement soit le nombre de lits.

HEBERGEMENT TOURISTIQUE : CAPACITE D'ACCUEIL EN 2002			
	Nombre d'unité d'hébergement	Coefficient appliqué	Nombre de lits
LOCATIONS PRIVEES	613*	X2,5	1 532
AGENCES IMMOBILIERES	751*	X2,5	1 877
TOTAL MEUBLES	1 364	X2,5	3 453
HOTELS	613	X2	1 226*
CAMPINGS	83*	X3	249
MAISONS DE SANTE	126	X1	126*
MAISON FAMILIALE	22,5	X2	45*
RESIDENCES SERVICES	37*	X2,5	92,5
TOTAL	2 245,5	/	5 272

*Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : offre 2002

Il apparaît une baisse de la capacité d'accueil touristique : -1039 lits soit -19,8% et 402 unités d'hébergement soit -18%.

Par type d'hébergement, on constate :

- pour les meublés : -181 unités d'hébergement, soit une baisse de -13,1%
- pour les hôtels : -296 lits, soit une baisse de -24,1%
- pour les campings : -196 emplacements, soit une baisse de -236%
- Pour les maisons de santé : +90 lits, soit une hausse de +71,4%

L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE VOIT SA CAPACITE D'ACCUEIL REDUITE ENTRE 1999 ET 2002 : -18% D'UNITES D'HEBERGEMENT. CETTE BAISSSE TOUCHE LES HOTELS, -1/4 LITS ET LES MEUBLES, -13% UNITES D'HEBERGEMENT.

PARC DES MEUBLES EN 1999									
	Chambre	Studio	F1	F1 bis	F2	F2 bis	F3	F4	Total
LOCATION MEUBLEE INDEPENDANTE	8	198	154	42	107	9	26	6	550
LOCATION MEUBLEE GEREE PAR AGENCE IMMOBILIERE	0	558	127	36	226	1	43	4	995
TOTAL	8	756	281	78	333	10	69	10	1 545

Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : offre, 1999

PARC DES MEUBLES EN 2002										
	Chambre	Studio	T1	T1 bis	T2	T2 bis	T3	T4	Villa	Total
LOCATION MEUBLEE INDEPENDANTE	0	271	168	8	128	6	26	0	6	613
LOCATION MEUBLEE GEREE PAR AGENCE IMMOBILIERE	5	413	97	31	165	0	36	1	3	751
TOTAL	5	684	265	39	293	6	62	1	9	1 364

Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : offre, 2002

Il y aurait entre 1999 et 2002 : -72 studios soit une baisse de 10,5%

-55 F1 et F1 bis, soit une baisse de 18%

-42 F2 et F2 bis, soit une baisse de 14,7%

-7 F3, soit une baisse de 11,3%

LA BAISSSE CONCERNE TOUS LES TYPES DE LOGEMENTS MEUBLES SAUF LES PLUS GRANDS DONT LE NOMBRE, FAIBLE, RESTE INCHANGE(10).

HEBERGEMENT TOURISTIQUE : CAPACITE D'ACCUEIL EN 2002				
	Nombre d'unité d'hébergement	% d'unités d'hébergement	Nombre de lits	% de lits
LOCATIONS PRIVEES	613*	/	1 532	/
AGENCES IMMOBILIERES	751*	/	1 877	/
TOTAL MEUBLES	1 364	60,7%	3 453	65,5%
HOTELS	613	27,3%	1 226*	23,2%
CAMPINGS	83*	3,7%	249	4,7%
MAISONS DE SANTE	126	/	126*	/
MAISON FAMILIALE	22,5	/	45*	/
RESIDENCES SERVICES	37*	/	92,5	/
TOTAL	2 245,5	100%	5 272	100%

*Source : OMTT, Note de conjoncture thermique et touristique : offre 2002

Les demandes en hébergements pour des séjours touristiques, en 2002, concernent à 59% les meublés. Or ceux ci représentent 60,7% du total des hébergements touristiques disponibles sur la commune.

33,2 % des demandes sont des demandes pour des chambres d'hôtels : seulement 27,3% des unités d'hébergement sont des chambres d'hôtel.

Les emplacements de camping, qui ont connu la plus forte baisse entre 1999 et 2002, représentent 3,7% des unités d'hébergement. Des demandes en types d'hébergements traitées par l'OMTTPV, seulement 2,1% concernent les campings.

TYPES D'HEBERGEMENTS : DEMANDES TRAITEES PAR L'OMTTPV EN 2002		
	Nombre	%
HOTELS	1 900	33,2%
MEUBLES	3 382	59,1%
CAMPING	123	2,1%
GITES	246	4,3%
AUTRES	70	1,2%
TOTAL	5 721	100%

Source : OMTTPV, Note de conjoncture thermique et touristique : offre, 2002

IL SEMBLERAIT QUE L'OFFRE EN CHAMBRES D'HOTELS SOIT LEGEREMENT INFERIEURE A LA DEMANDE.

D'après les professionnels du tourisme (OMTTPV), la capacité hôtelière est suffisante.

IL APPARAÎTRAIT QUE L'OFFRE D'HEBERGEMENT N'EST PAS EN ADEQUATION AVEC LA CLIENTELE TOURISTIQUE SUR LE PLAN QUALITATIF.

Les meublés sont pour beaucoup de petite taille et vétustes. Les hôtels sont aussi trop anciens. De type familial pour beaucoup, ils n'offrent pas toujours le confort souhaité. De plus, il n'y a pas d'hôtel de Chaîne.

La clientèle touristique est demandeuse de tourisme vert. La capacité en hébergements de ce type n'est pas satisfaite.

B/ Le parc immobilier de loisir en 2005 (ORIL, partie 1, état des lieux du parc immobilier, septembre 2005)

Le parc immobilier de loisirs est composé de 2 386 unités d'hébergements, soit une estimation de 11 309 lits touristiques.

STRUCTURE DU PARC IMMOBILIER DE LOISIR EN 2005			
	Unités d'hébergement	Lits	% du parc immobilier
HOTELS	20	626	5,5%
RESIDENCES HOTELIERES ET AUBERGES	5	138	1,2%
HOTELLERIE DE PLEIN AIR	4	1 035	9,2%
GITES	22	183	1,6%
CHAMBRES D'HOTES	15	47	0,4%
MEUBLES	2 320	9 280	82,1%
TOTAL	2 386	11 309	100%

Source : ORIL, partie 1, état des lieux du parc immobilier, septembre 2005

Amélie les Bains dispose du label « station verte de vacances » car l'offre locative est représentée par au moins une unité de chaque type d'hébergement.

Outre la prédominance logique des meublés (82% du parc), l'ORIL fait remarquer :

- que le parc hôtelier ne représente que 5,5% du parc total mais reste important par le nombre d'établissements
- que la capacité d'accueil de l'hôtellerie de plein air est suffisante pour répondre à une fréquentation thermique, notamment en camping-car
- l'offre en gîtes et chambres d'hôtes n'est pas très développée.

C/ Evolution des capacités d'accueil touristique depuis 2005 : quelques données

NOMBRE ET CAPACITE DES HOTELS SELON LE NOMBRE D'ETOILES								
	2005		2007		2009		2011	
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres
0 ETOILE	0	0	0	0	0	0	0	0
1 ETOILE	10	259	6	160	5	136	5	103
2 ETOILES	8	245	9	242	9	240	8	177
3 ETOILES	1	66	1	66	1	66	1	66
4 ETOILES ET LUXE	0	0	0	0	0	0	0	0
ENSEMBLE	19	570	16	468	15	442	14	346

Source : RGP INSEE, résumé statistique, chiffres clés 2009 et 2011

♦ Le nombre d'unités d'hébergement des hôtels n'a pas cessé de baisser depuis 1999 : 761 en 1999 et 613 en 2002 (voir tableaux des pages précédentes).

Le nombre de chambres n'était plus que de 570 en 2005 et 346 en 2011. Entre 2005 et 2009, la baisse concerne les hôtels 1 étoile et 2 étoiles.

NOMBRE ET CAPACITE DES CAMPINGS SELON LE NOMBRE D'ETOILES				
	2005		2011	
	Terrains	Emplacements	Terrains	Emplacements
1 ETOILE	0	0	0	0
2 ETOILES	1	83	1	83
3 ETOILES	0	0	0	0
4 ETOILES	0	0	0	0
ENSEMBLE	1	83	1	83

Source : RGP INSEE, résumé statistique, chiffres clés 2009

♦ En 1999, il y avait 2 campings sur la commune cumulant un total de 279 emplacements. Depuis les années 2000, il ne subsistait que le camping communal de 83 places, qui n'est plus communal depuis 2010.

♦ Un permis pour une résidence de tourisme a été accordé en 2009 : 130 logements devraient voir le jour sur le site de l'ancien Hôpital Thermal Militaire.

D/ Les activités et les loisirs

CAUSES D'ATTRACTION TOURISTIQUE
CURIOSITE NATURELLE, SITE OU OUVRAGE D'ART
MONUMENT, ARCHITECTURE, TRESOR
CASINO, JEUX DE HASARD
CULTURE (FESTIVAL, EXPOSITION ARTISTIQUE...)
THERMES ROMAINS
FORT LES BAINS
EGLISES
CHAPELLES
PALALDA
MONTALBA
GORGES
AUTRES...

Source : INSEE, inventaire communal 1998

Les causes d'attractions touristiques sont nombreuses sur la commune : environnementales, patrimoniales, culturelles, sportives...

Les thèmes qui font les atouts d'Amélie sont les suivants :

- la découverte de la nature
- la découverte du patrimoine
- le sport
- le thermalisme (dont l'eau)

IL SEMBLERAIT QUE CES THEMES NE SOIENT PAS ASSEZ DEVELOPPES. L'OFFRE D'ACTIVITES ET DE LOISIRS DEVRAIT SE DEVELOPPER AUTOUR DE CES THEMES.

FREQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES, MUSEES, STRUCTURES SPORTIVES DE LA STATION			
	2000	2001	2002
Piscine municipale (ouverture de juin à septembre)	15 902	23 112	NC
Visite guidée des thermes (de mars à décembre)	1 446	1 795	NC
Musée de la Poste et des Traditions Populaires (ouverture de février à décembre)	NC	2 712	2 721
Centre hippique (ouvert toute l'année)	NC	NC	4 146*
Compact Golf (ouvert toute l'année)	473	713	NC
Terrains de tennis (ouvert toute l'année)	568	465	NC

Source : OMTTPV, Note de conjoncture thermique et touristique : offre, 2002

NC : non communiqué

* forfaits horaires

L'activité touristique doit continuer sa diversification. Celle-ci s'appuie sur une capacité d'hébergement à développer et à adapter aux nouvelles exigences imposées par la diversification : l'accueil de groupes pour séminaires et congrès et l'accueil des sportifs de haut niveau en fait partie.

FREQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES, MUSEES, STRUCTURES SPORTIVES DE LA STATION						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Musée de la Poste et des Traditions Populaires	2206	2461	3723	1657	1796	NC
Compact Golf (ouvert toute l'année)	1069	647	1175	1486	1483	874
Terrains de tennis (ouvert toute l'année)	187	176	187	142	123	185

Source : mairie 2010

NC : non communiqué

Depuis quelques années, la station accueille en hiver des équipes sportives en stage de préparation et de remise en forme : équipe de France de Judo, équipe de France de Pentathlon et des équipes cyclistes.

Cette nouvelle clientèle, dont la venue est toujours très médiatisée est un « plus » pour l'image de la station (source : expertise marketing et tourisme de l'OMTT de 2000).

E/ L'hôpital thermal militaire : son importance économique

FREQUENTATION DE L'HOPITAL MILITAIRE	
	Nombre de curistes
1985	3 196
1986	3 261
1987	3 080
1988	3 079
1989	2 935

Sources : mairie

La capacité d'accueil de l'hôpital thermal des armées était loin d'être négligeable. Elle représente près de 1/10 DE LA FREQUENTATION THERMALE ACTUELLE pour la seule Chaîne thermale du Soleil.

On imagine donc la perte qu'a pu être la fermeture de cet hôpital thermal en 1993 (suite au plan de restructuration des Armées de 1992) pour la commune et pour l'ensemble des commerces communaux et supracommunaux.

L'hôpital militaire fermant, le site a été vendu à la commune par le ministère de la Défense.

L'équipe municipale a conscience qu'elle détient là un site sur lequel repose l'avenir de la commune et peut être même du Vallespir.

La commune souhaite réhabiliter le site de l'ancien Hopital Thermal des Armées en grand complexe économique lié à l'eau thermale et toutes ses applications.

Le projet se compose de trois grands pôles étroitement liés : un centre thermo-ludique, une résidence de tourisme et un centre de recherches sur les eaux thermales.

Le centre thermo-ludique ne fait pas de la concurrence aux activités thermales déjà présentes sur la commune mais offre une complémentarité aux infrastructures de santé déjà en place sur Amélie : l'eau thermale de détente, de bien être et de jeux.

L'IMAGE D'AMELIE LES BAINS EST EN TRAIN D'EVOLUER. A COTE DE SON IMAGE DE VILLE THERMALE SE DEVELOPPE UNE IMAGE DE VILLE SPORTIVE ET DE BIEN-ETRE AVEC LA REHABILITATION DU SITE DE L'HTA EN CENTRE THERMO-LUDIQUE.

VII- LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

VII.1- LES EQUIPEMENTS PUBLICS

EQUIPEMENTS PUBLICS EN 2003	
ADMINISTRATION	
MAIRIE	Hôtel de ville et annexe
PTT	2
GENDARMERIE	Non
CENTRE DE SECOURS (POMPIERS)	1
SANITAIRE ET SOCIAL	
MAISON DE RETRAITE	Non
POINT D'INFORMATION JEUNESSE	1
CRECHE PARENTALE	1
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	
MATERNELLE	2 écoles, 4 classes, 111 élèves
PRIMAIRE	2 écoles, 7 classes, 188 élèves
EQUIPEMENTS SPORTIFS	
TENNIS	4 cours
GYMNASE	1
BOULODROMES	2
STADES	2
PISCINE	1 découverte
STAND DE TIR	1
COMPACT DE GOLF	1
EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS	
BIBLIOTHEQUE	1
SALLES DE REUNION, DES FETES	9
THEATRE DE VERDURE	1
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES	
STATION D'EPURATION	1
ATELIERS MUNICIPAUX	1 (55 employés)
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	
OMTT	1
GITES RURAUX	9 appartements
LOGEMENTS	
LOGEMENTS COMMUNAUX	17
LOGEMENTS SOCIAUX	96

Source : mairie 2003 et INSEE, inventaire communal 1998

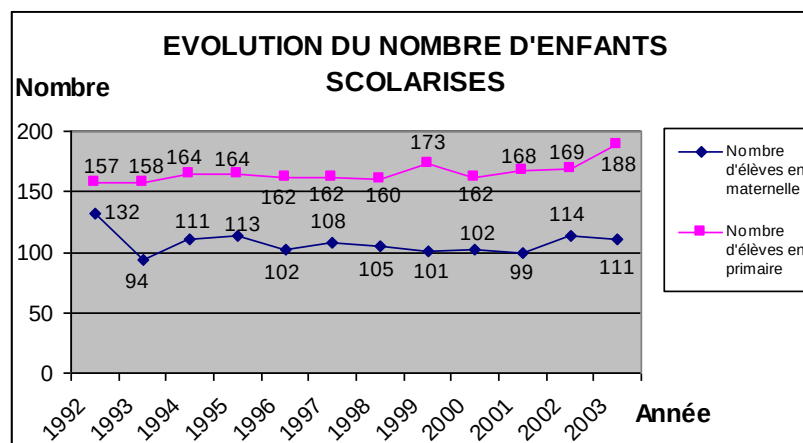
En comparant les équipements recensés par le rapport de présentation du POS opposable de 1981 et ceux existants en 2010, on constate :

- qu'il n'y a plus de gendarmerie nationale sur la commune,
- qu'il n'y a plus de maison de retraite,
- qu'il n'y a plus qu'un établissement thermal,
- qu'il n'y a plus qu'un camping, qui n'est plus communal depuis 2010,
- qu'il y a 3 classes de plus en primaire et en maternelle en 2010,

- qu'il n'y a pas de collège. En 1999, 197 élèves nés avant 1981, fréquentaient des établissements scolaires extérieurs à la commune contre 274 qui fréquentaient la commune la même année.
- que les équipements sportifs et de loisirs ont été développés,
- que le nombre de cliniques médicales est inchangé.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES				
ANNEE	NOMBRE TOTAL D'ELEVES	NOMBRE EN MATERNELLE	NOMBRE EN PRIMAIRE	NOMBRE DE CLASSES
1992	289	132	157	11
1993	252	94	158	11
1994	275	111	164	11
1995	277	113	164	11
1996	264	102	162	11
1997	270	108	162	11
1998	265	105	160	11
1999	274	101	173	11
2000	264	102	162	11
2001	267	99	168	11
2002	283	114	169	11
2003	299	111	188	13
2010	311	107	204	14

Source : mairie, 2003



Source : mairie, 2003

Le nombre d'enfants scolarisés a tendance à croître depuis l'an 2000. Entre 2002 et 2010, 3 classes supplémentaires ont été créées.

Depuis le recensement de l'INSEE en 1999, il semblerait que la hausse de population engagé depuis 1982, se poursuive, avec une tendance au rajeunissement.

L'offre d'activités sportives a été développée, cependant, il semblerait que la capacité des infrastructures d'accueil à caractère ludique soit sous utilisée.

Aujourd'hui, AMELIE LES BAINS – PALALDA, accueille des équipes sportives de haut niveau et constitue une base d'entraînement et de préparation physique du cyclisme et du pentathlon.



Quartier de la Petite Provence sur la rive gauche du Tech (centre ville sur la rive droite)

Centre de secours dans le quartier de la Petite Provence



VII.2- LES EQUIPEMENTS PRIVES

EQUIPEMENTS PRIVES EN 2003	
SANITAIRE ET SOCIAL	
CLINIQUES MEDICALES	3 (INSEE 1998)
ETABLISSEMENTS THERMAUX	1
EQUIPEMENTS SPORTIFS	
CENTRE HIPPIQUE	1
EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS	
CASINO	1
DANCING	1
MUSEE DE LA POSTE	1
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES D'HEBERGEMENT	
HOTELS	28
GITES RURAUX	4

Source : INSEE inventaire communal 1998 et « Diagnostic communal stratégique » mai 2000

MONTALBA, en bout de départementale 53, est enclavé : la route pour y accéder est étroite et sinueuse. De plus, l'éloignement du à la topographie et au relief est accentué par l'absence de réseau GSM.

AMELIE LES BAINS - PALALDA, ville thermale, dépend des équipements privés installés sur la commune, les établissements thermaux et les cliniques médicales en particulier. Or ces structures dépendent de la politique de l'Etat en matière de santé.

La commune a donc tout intérêt à chercher à diversifier son économie : l'offre en produits touristiques et de loisirs étant un des moyens d'y parvenir

VIII- LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

VIII.1- LES TRAFICS ROUTIERS

AMELIE LES BAINS est traversée par un axe important, la route départementale 115, qui relie PERPIGNAN à l'ESPAGNE (RIPOLL).

Le trafic moyen journalier était de 10 295 véhicules/jour à la sortie de CERET et de 6 219 véhicules/jour à la sortie d'AMELIE LES BAINS en 2009 (source : comptages routiers du CG66 pour l'année 2009).

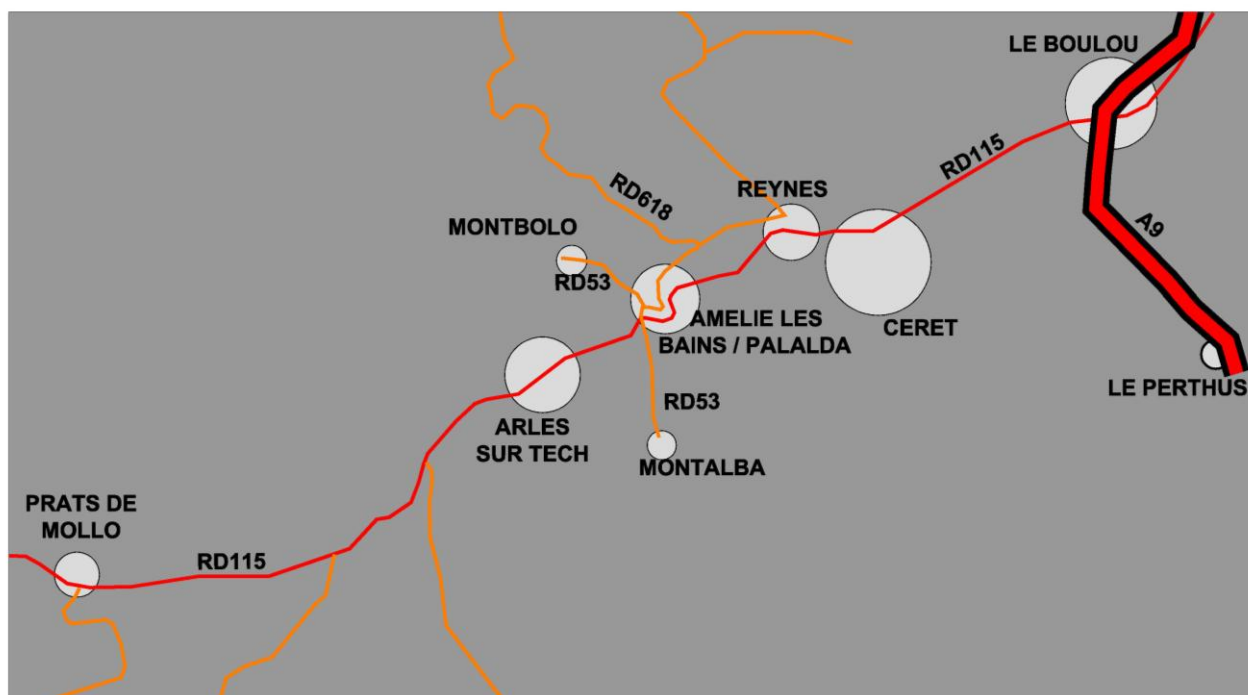
MONTALBA, est enclavé car la route d'accès (RD53) est étroite et sinueuse.

EVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER				
	RD115 CERET - AMELIE LES BAINS	RD115 AMELIE LES BAINS - ARLES	RD53 AMELIE LES BAINS -MONTALBA	RD618 COL DU FOURTOU - AMELIE LES BAINS
	MOYENNE JOURNALIERE ANNUELLE VEHICULES/JOUR	MOYENNE JOURNALIERE ANNUELLE VEHICULES/JOUR	MOYENNE JOURNALIERE ANNUELLE VEHICULES/JOUR	MOYENNE JOURNALIERE ANNUELLE VEHICULES/JOUR
2006	10 243	6552	161	Pa s de données
2007	10 402	6640	157	Pas de données
2008	10 500	6097	146	310
2009	10 295	6219	149	316

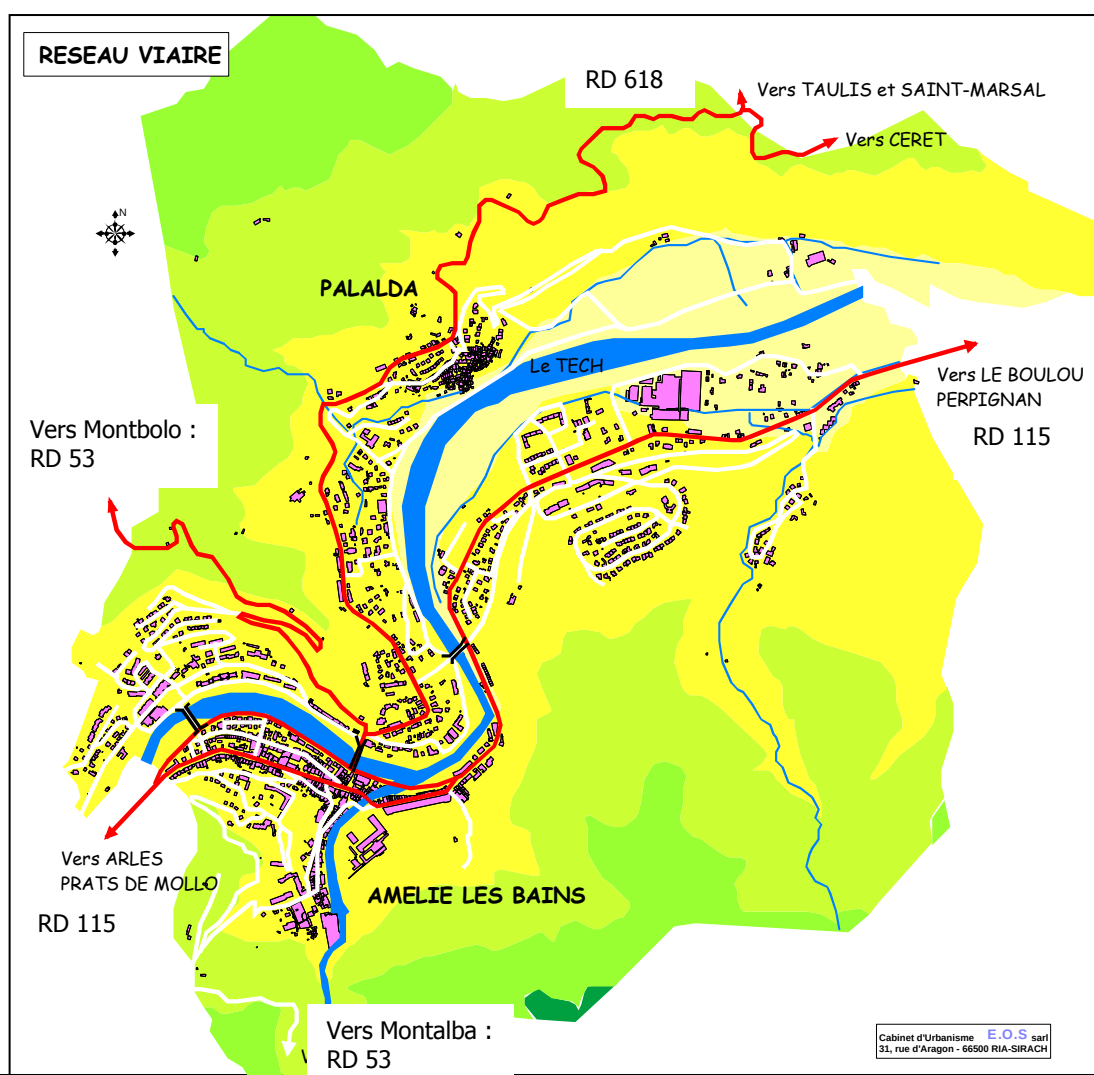
Source : CG66 ; comptages routiers 2007, 2008 et 2009

Plus de 5 000 véhicules se rendent à AMELIE LES BAINS – PALALDA ou dans les petits villages avoisinants. Seulement 346 véhicules circulaient chaque jour en 2002 sur la départementale 618 et 423 véhicules sur la départementale 53.

Des secteurs de nuisances sonores sont identifiés dans les plans de zonage, conformément à l'arrêté préfectoral n° 3883 du 27/11/98 portant classement des infrastructures de transport terrestre et représenté par le symbole suivant : 



VIII.2- LE RESEAU VIAIRE



Les voies de circulation présentes sur le territoire communales relèvent de plusieurs statuts :

- les grands axes de transit sont de compétence départementale et donc gérés et entretenus par le Conseil Général des P.O.
- les voies communales, qui représentent un linéaire important du fait de la forme urbaine de la ville sont gérées et entretenues par la commune.
- Quelques voies privées ouvertes à la circulation publique se localisent principalement dans des résidences et sont entretenues par leurs propriétaires.

L'ensemble de cette voirie est de bonne qualité. Très peu de constructions restent à ce jour non accessibles par une voie de circulation automobile.

VIII.3- CIRCULATION ET STATIONNEMENT

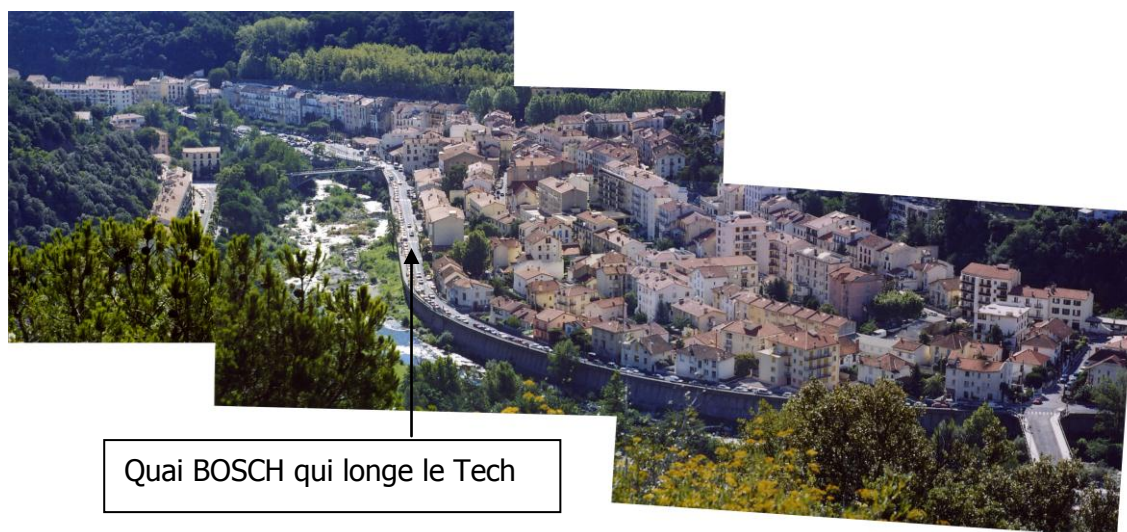
A/ Les principales contraintes liées aux infrastructures routières

Les principales contraintes liées aux infrastructures routières sont les suivantes :

- l'insécurité des piétons ;
- les bruits liés aux passages des camions et des voitures ;
- l'inconfort des piétons et des résidences à proximité des voies (vitesse des véhicules) ;
- la pollution de l'air ;
- la pollution des sols ;
- la vitesse accrue dans les lignes droites et les voies trop larges.

Les tronçons de routes concernés sont situés sur la RD115, en raison du trafic routier important. Le tronçon le plus concerné était le quai Bosch : la circulation piétonne et les traversées piétonnes y sont importantes.

En mettant à double sens du Quai Bosch (avril 2007) qui n'oblige plus les automobilistes venant de la direction d'ARLES à passer par le centre-ville pour traverser AMELIE LES BAINS, le centre est redevenu plus convivial et plus sûr, mais ce dispositif a reporté le trafic routier sur le quai Bosch. Il a fallu prendre de nouvelles mesures sur celui-ci. La vitesse des véhicules a été limitée à 30 Km/h par la mise en place d'une zone 30 afin de limiter les contraintes liées à la circulation.



Au cours des semaines qui suivirent la mise à double sens du quai Bosch, les élus ont organisé entre eux et avec la population des réunions afin de soulever les dysfonctionnements liés au changement et tenter d'y apporter des solutions.

Les diverses discussions ont permis aux élus d'apporter les constats suivants :

- le bon fonctionnement global de la mise à double sens du quai Bosch ;
- la détermination de 3 axes pour lesquels des perfectionnements pourraient être envisagés : l'amélioration du transit piétonnier ; la réduction de la vitesse des véhicules ; l'amélioration des conditions de circulation.

Une étude des problématiques de circulation avec des solutions d'aménagement sur le quai Bosch a été réalisée et après concertation de la population en réunion publique, les aménagements prévus ont été réalisés.

Ainsi, la zone 30 est renforcée et le plan de circulation est mieux appliqué.

B/ La circulation en centre ville, la politique communale de stationnement

La ville a mis en place une démarche d'amélioration du cadre de vie et des accès aux commerces en mettant en œuvre la mise en double sens du Quai Bosch.

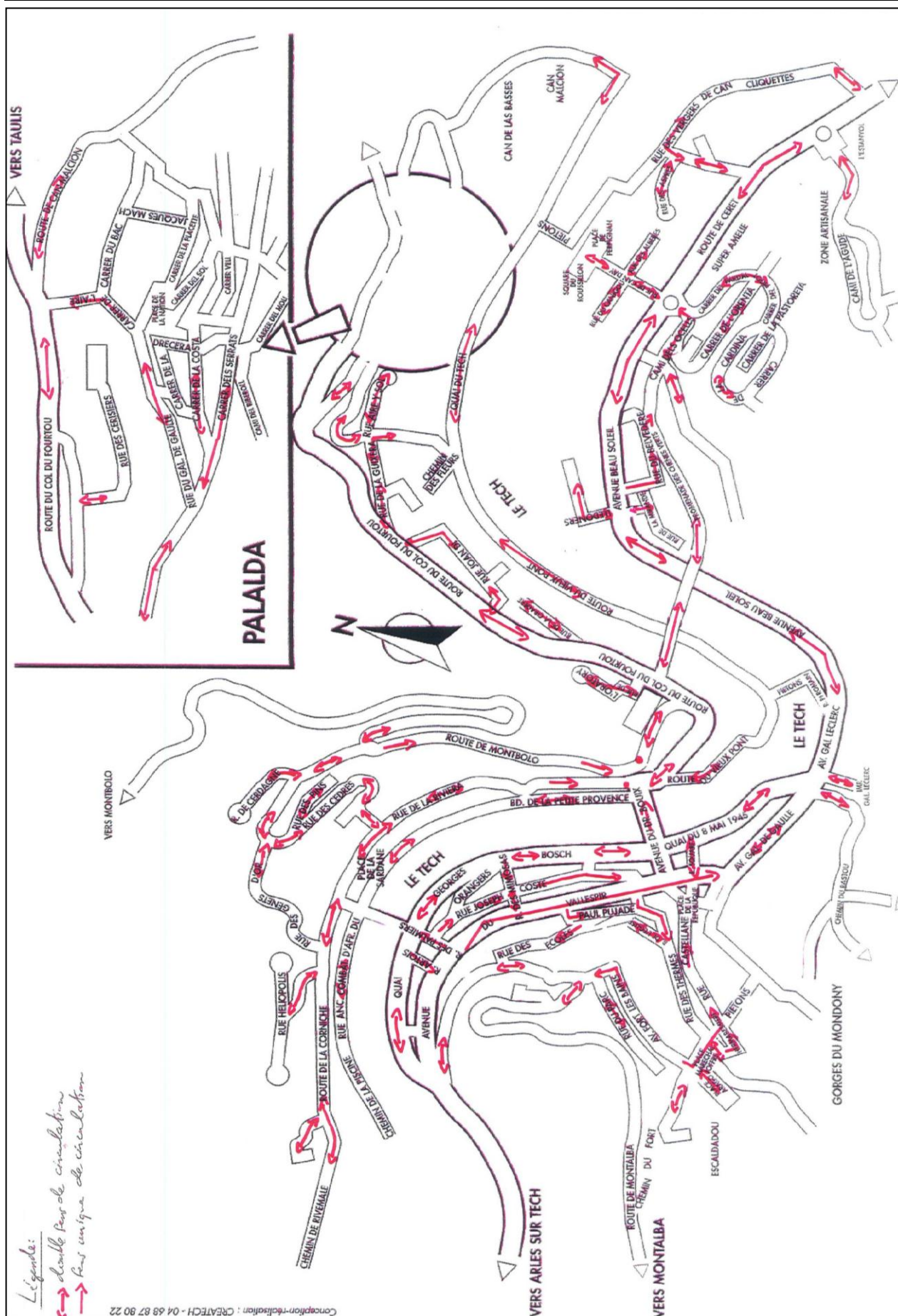
La commune a voulu étendre la démarche à l'échelle de la ville : réduire la circulation en centre ville est devenu un enjeu majeur des politiques d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

Dans les villes, les espaces publics sont rares et ils ne peuvent plus être voués à la seule vocation de la circulation routière et du stationnement. De nos jours, la priorité est donnée aux transports en communs, au covoiturage, aux déplacements doux, à la qualité de l'air et à la qualité du cadre de vie.

Les objectifs visés par la municipalité concernant le stationnement sont :

- Mieux partager l'espace entre tous les usagers : résidents, commerçants, travailleurs, visiteurs, séjournants... ;
- Améliorer l'accès aux commerces, aux activités économiques et aux services ;
- Faciliter et sécuriser les déplacements des piétons, cycles et des véhicules ;
- Améliorer le bien-être des usagers et des résidents.

Un plan de stationnement devant permettre, à terme, d'adopter une démarche plus écologique de la gestion du stationnement plus en adéquation avec l'image de la ville, station thermale, la ville a engagé l'étude d'un schéma directeur de stationnement.



PLAN DE CIRCULATION D'AMELIE-LES-BAINS, PALADA EN JANVIER 2008

C/La prise en compte de la problématique du stationnement : le schéma directeur de stationnement

La phase diagnostic du « **schéma directeur de stationnement** » que la commune a fait élaboré par le cabinet EOS en 2008 et 2009 a mis en évidence les dysfonctionnements suivants :

- **Manque de place de stationnement de longue durée**, notamment dans le secteur de l'avenue du Vallespir ;
- **Faible rotation des véhicules**, y compris pour les places de stationnement à durée limitée ;
- **Faible respect de la réglementation**, aussi bien en terme de stationnement que de paiement de la redevance de stationnement ;
- **Quelques dysfonctionnement ponctuels relevés**, quai du 8 mai, rue des Ecoles, place Joffre, chemin de la piscine, centre de Palalda...

Le **schéma directeur de stationnement** d'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA prend en compte les objectifs suivants :

- . Atténuer le manque d'emplacements de stationnement en centre ville
- . Augmenter la rotation des véhicules stationnant la journée en centre ville
- . Inciter au respect des règles de stationnement
- . Améliorer les conditions d'accès au centre ville et aux commerces et services

Le schéma de stationnement retenu par les élus prend la forme d'un véritable changement des habitudes des usagers pour une meilleure qualité de vie en centre ville et pour valoriser et dynamiser les commerces et les services.

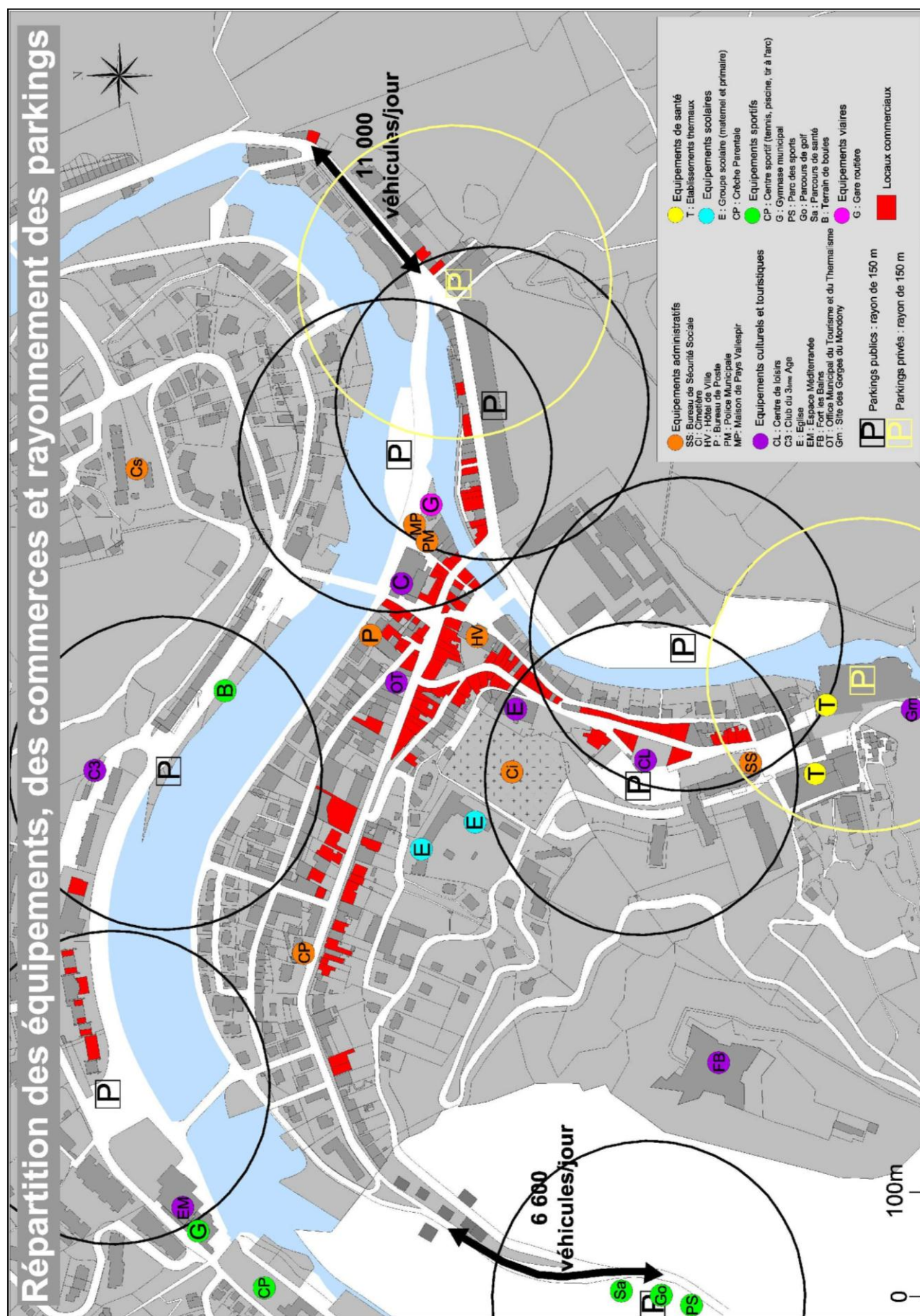
Ce schéma est basé sur le déplacement et l'augmentation des espaces dévolus au stationnement au profit d'espaces piétons ou semi piétons.

Le schéma directeur de stationnement d'AMELIE-LES-BAINS est ambitieux.

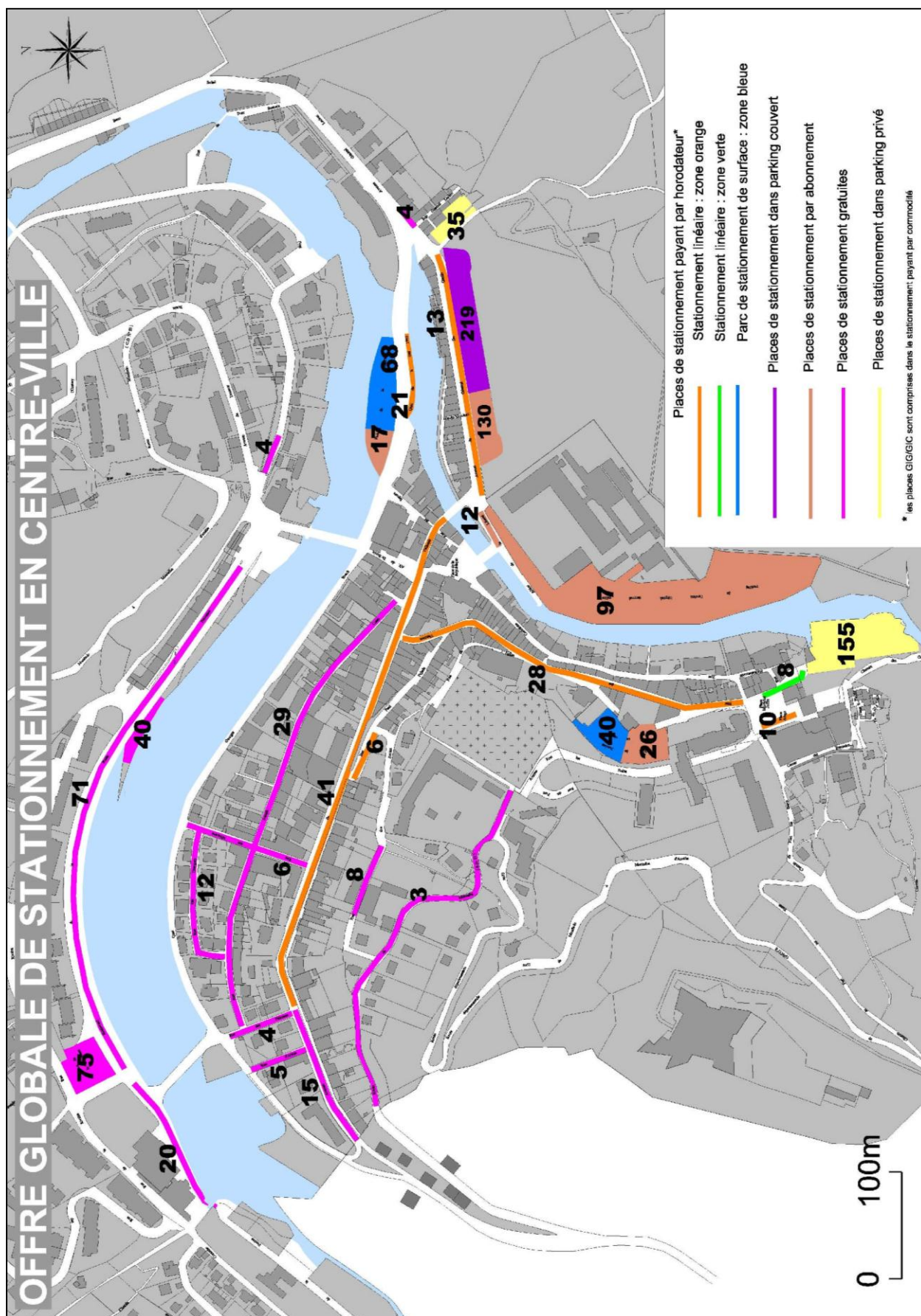
Cette ambition est nécessaire compte tenu des projets de la ville qui parie sur l'avenir avec de vastes projets de développement de l'économie et du tourisme et qui souhaite diversifier son activité et faire évoluer son image.

La ville souhaite mettre en œuvre, à terme, un plan de signalétique (étude 2008) ainsi qu'un programme de valorisation des espaces urbains (étude 2008-2009).

La mise en œuvre du schéma directeur de stationnement s'échelonnera sans doute dans le temps, au gré des projets publics et privés et des investissements publics, souvent soumis à la condition d'obtention d'aides publiques et fonction de l'avancement du projet de reconversion de l'HTA.



Source : Schéma directeur de stationnement ; EOS ; 2008



Source : Schéma directeur de stationnement ; EOS ; 2008

VIII.4- LES ALTERNATIVES A LA VOITURE ET AU STATIONNEMENT

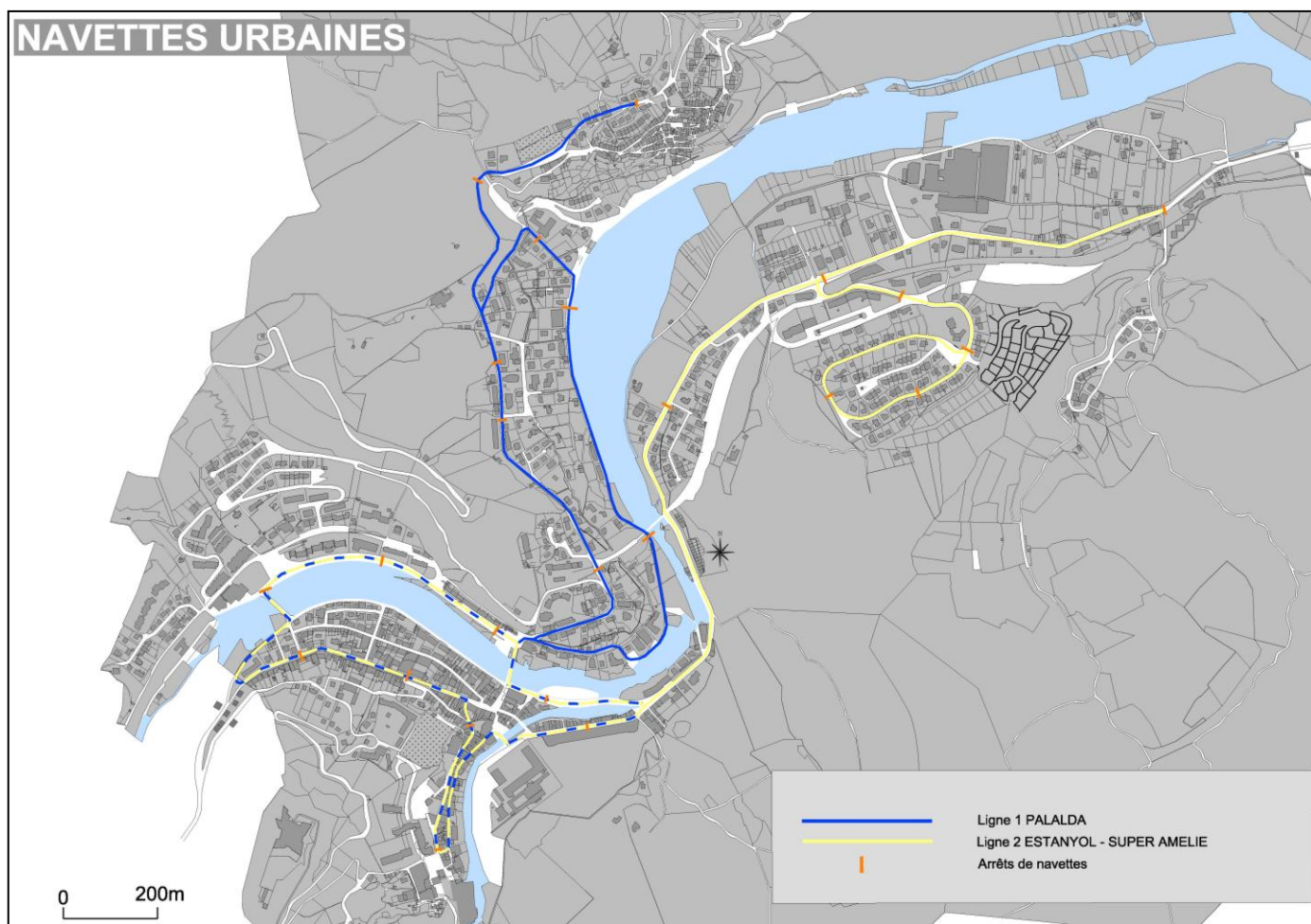
A/ Les transports en commun

La commune dispose d'une gare routière qui permet de se rendre dans 3 directions : vers Perpignan via Céret, vers Prats de Mollo-La Preste, vers Saint-Laurent de Cerdans terminus Coustouges en prenant une correspondance à Arles sur Tech.

La commune bénéficie du bus à 1 euro, dispositif mis en œuvre à l'échelle départementale par le CG66.

Au niveau interurbain, la commune a mis en place un service payant de transport urbain de personnes depuis le 1^{er} janvier 2005. Auparavant, de 2002 à 2004, il existait une navette gratuite. Elle a été supprimée car la fréquentation s'est avérée très infime au regard de l'investissement demandé.

Deux lignes intra-urbaines couvrent la ville : « Ligne 1 Palalda » et « Ligne 2 Estanyol - Super Amélie ». Le centre-ville est desservi par les deux lignes.



Il existe 3 périodes de fonctionnement :

- du 1^{er} mai au 31 octobre (haute saison) :

Amplitude « ligne 1 Palalda » : 7h05 à 18h32 (11 rotations)

Amplitude « ligne 2 Estanyol-Super Amélie » : 7h28 à 18h56 (11 rotations)

Supplément Super Amélie (7 rotations supplémentaires). Ce supplément permet de dédoubler le service reliant La Pinède et les Thermes à certaines heures de la matinée.

- du 1^{er} novembre au 30 novembre et du 1^{er} mars au 30 avril (moyenne saison)

Amplitude « ligne 1 Palalda » : 7h05 à 18h32 (11 rotations)

Amplitude « ligne 2 Estanyol-Super amélie » : 7h28 à 18h56 (11 rotations)

- du 1er décembre au 28 février (basse saison)

Amplitude « ligne 1 Palalda » : 9h05 à 18h32 (7 rotations)

Amplitude « ligne 2 Estanyol-Super Amélie » : 8h28 à 17h56 (5 rotations)

Possibilité de mise en place de rotations supplémentaires au titre du Transport A la Demande (TAD - en rouge sur le dépliant remis mardi dernier).

La ville maintient le service de navette : à l'origine destiné à limiter les déplacements motorisés des curistes vers les thermes en centre-ville (voies et parkings limités) malgré une fréquentation pas toujours à la hauteur de l'investissement notamment hors saison. Mais la politique communale de circulation et de stationnement couplée à la recherche de baisse de fréquentation automobile en centre-ville devrait consolider les efforts concentrés sur la navette, d'autant plus qu'une hausse de la fréquentation pourrait permettre d'envisager 1 service de navette urbaine (sans CO2) ou en site propre.

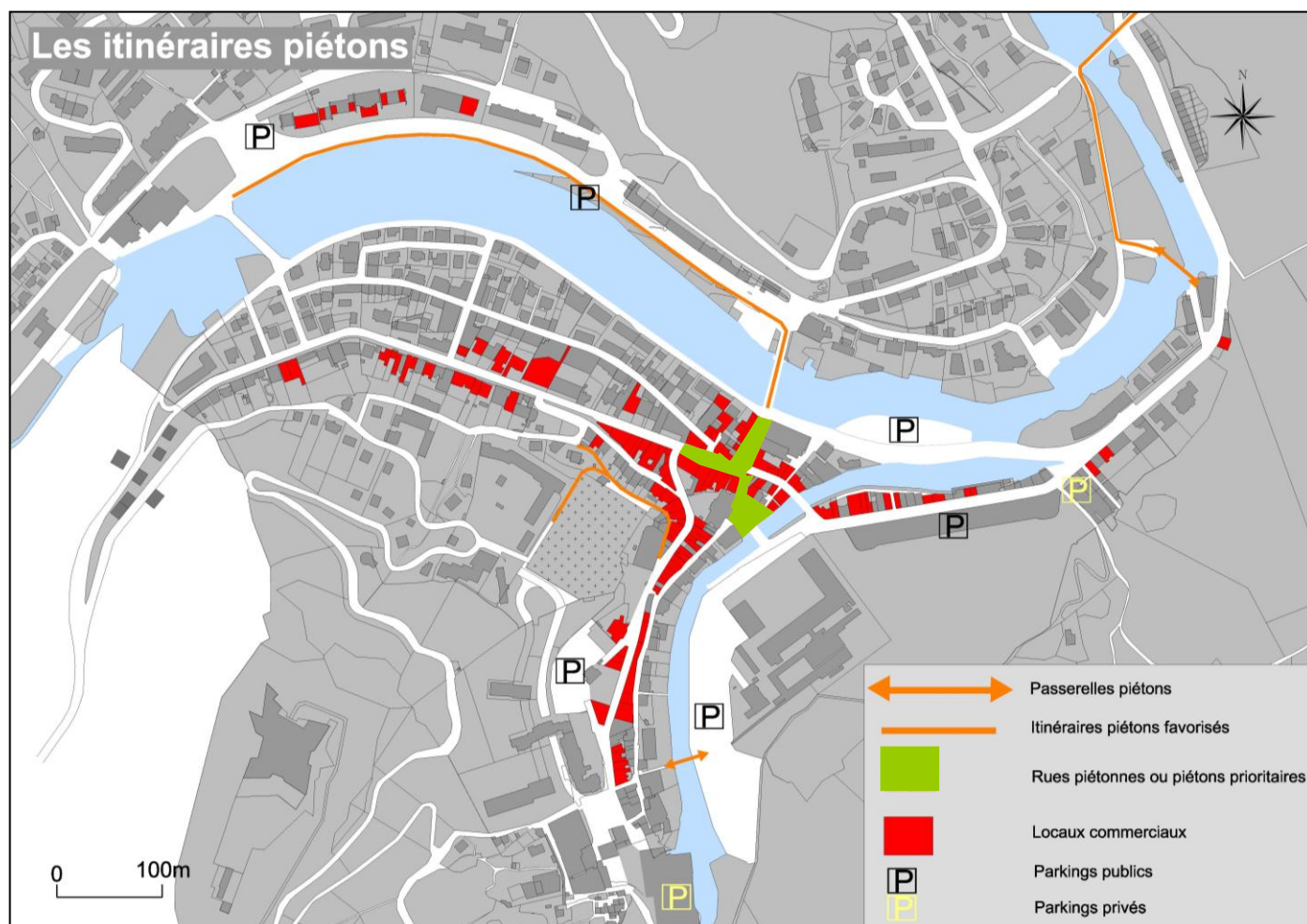
B/ Les circulations douces

La problématique des circulations douces a été prise en compte dans le **schéma directeur de stationnement** ainsi que dans le **programme de valorisation des espaces urbains**.

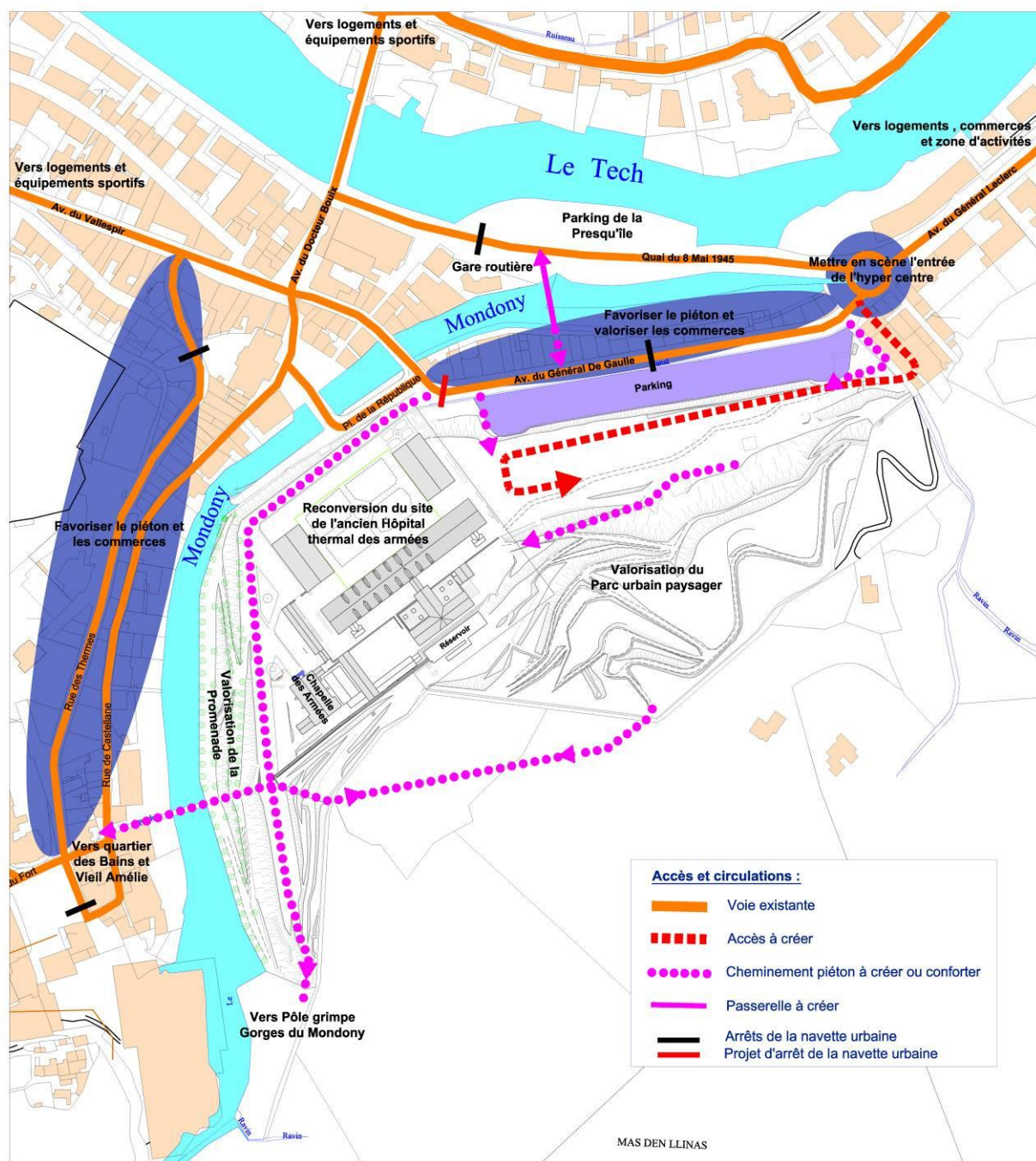
Actuellement, la commune dispose de peu d'itinéraires piétons prioritaires.

Les espaces piétons prioritaires se bornent à des places publiques où les véhicules sont interdits.

La commune envisage d'améliorer la circulation des piétons, en centre-ville notamment, en rendant piétonne la rue des Thermes.



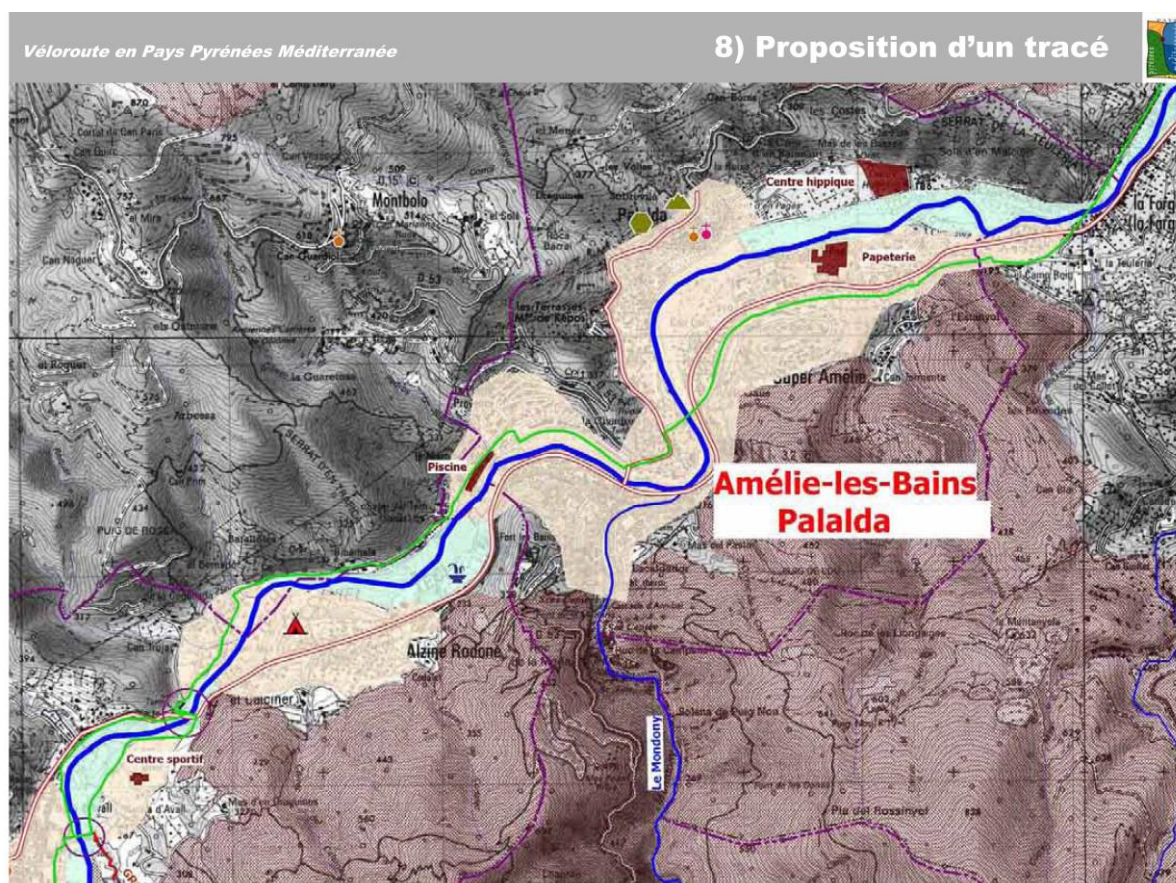
La commune souhaite faire évoluer son image de ville thermale. La modernisation de la ville passe par une meilleure prise en compte des déplacements doux : rues piétonnes et semi-piétonnes, création de liaisons piétonnes, création de nouveaux itinéraires piétons, création d'une passerelle piétonne sur le Mondony reliant le parking de la Presqu'île à l'avenue du Général de Gaulle, aménagement d'une promenade le long du Mondony reliant les Thermes au site de l'ancien Hôpital Thermal des Armées...



A un niveau supra communal, le schéma départemental des pistes cyclables et piétonnes a recensé des possibilités d'aménagement dans la traversée de la ville.

Ainsi, une voie verte reliant ARGELES SUR MER à ARLES SUR TECH devrait voir le jour. Le pays Pyrénées Méditerranée en a fait un projet structurant de sa charte de développement.

A AMELIE LES BAINS, une partie de la voie cyclable empruntera l'ancienne ligne du chemin de fer.



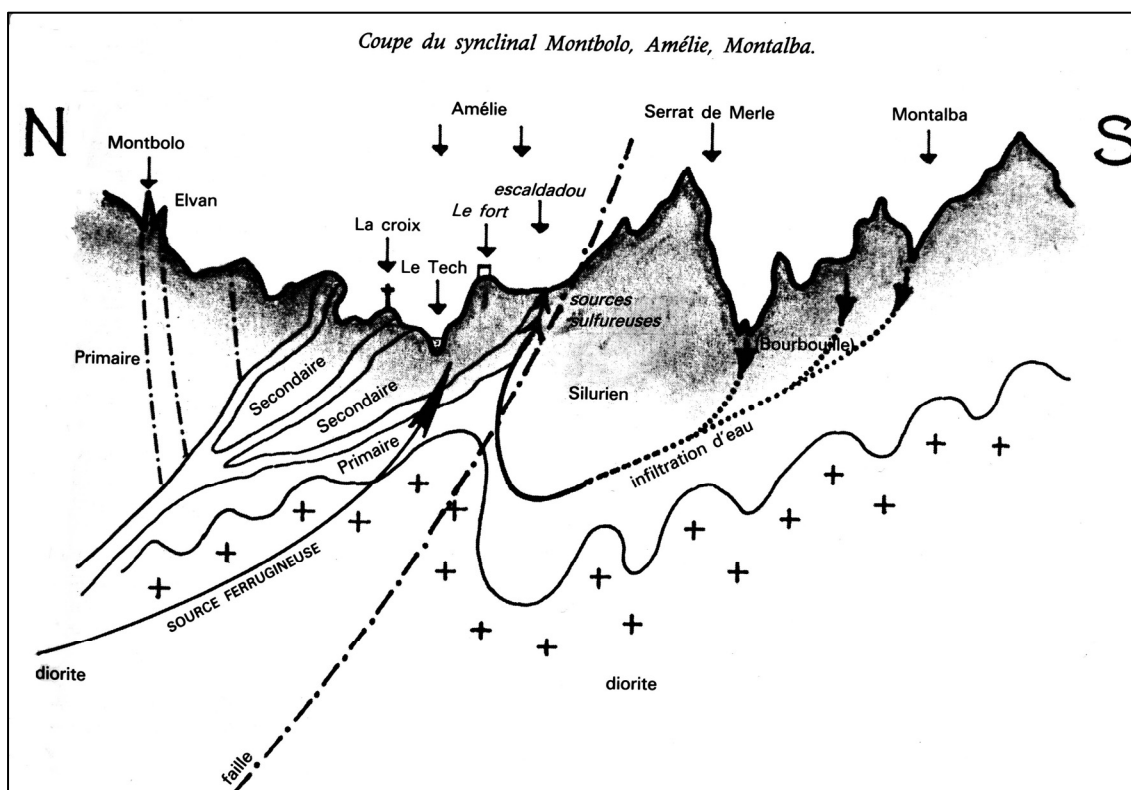
Source : CG66, projet Véloroute en Pays Pyrénées Méditerranée, extrait d'un diaporama présenté en réunion publique en 2009

B/ ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

I- INTRODUCTION : DONNEES GEOPHYSIQUES

I.1- LA GEOLOGIE ET LE RELIEF

A/ LA CONSTITUTION GEOLOGIQUE D'AMELIE LES BAINS - PALALDA



*Etude géologique du Synclinal d'Amélie les Bains d'après le Dr Hollande
Amélie-les-Bains, Palalda, Montalba, Maury Imprimeur, 1983*

La constitution géologique, entre le SERRAT D'EN MERLE et le TECH, comprend trois sortes de terrains :

- les roches granitiques de la montagne de SERRAT D'EN MERLE d'où jaillissent les eaux sulfureuses,
- le grès rouge de la montagne du PUIG DE L'OULOLO dans lequel on trouve du peroxyde de fer, du sulfate de baryte et du plomb sulfuré,
- les roches du terrain crétacé à partir du pont de PALALDA (limite entre le grès rouge et les roches du crétacé).

Les GORGES DU MONDONY creusent une ligne de démarcation très nette entre la montagne de SERRAT D'EN MERLE et la montagne du PUIG DE L'OULOLO. (photo : trouée des gorges du MONDONY).

Le TECH coule dans le repli formé par le grès rouge et les terrains calcaires du crétacé.



Le versant méridional d'AMELIE est formé par les collines de MONTBOLO qui contiennent de vastes gisements de plâtres blancs recouverts par une mince couche de marne argilifiée.

B/ LE RELIEF

La ville d'AMELIE LES BAINS – PALALDA est située au fond d'une cuvette. Elle est bordée au nord-ouest par le CANIGOU, avec ses derniers contreforts, les collines de MONTBOLO et de PALALDA, qui la protègent de la tramontane. Elle est bordée au sud par les ALBERES. Les collines du PUIG DE L'OULO et la SERRA D'EN MERLE protègent la ville des vents chauds et humides du sud.



Fond IGN, échelle 1/5 000

I.2- LE CLIMAT

A 32 kilomètres de la mer, AMELIE LES BAINS – PALALDA est abritée au sud par les ALBERES, à l'ouest par les contreforts du HAUT VALLESPIN, au nord par la chaîne du CANIGOU.

LA COMMUNE EST FAVORISEE PAR UN CLIMAT MEDITERRANEEN AUX ETES CHAUDS ET AUX HIVERS DOUX ET PAR UN ENVIRONNEMENT MONTAGNARD QUI PROTEGE LA VILLE DES VENTS DOMINANTS.

AMELIE LES BAINS – PALALDA est privilégiée par (source : AMELIE LES BAINS – PALALDA – MONTALBA, MAURY imprimeur, 1983) :

- une pression atmosphérique relativement constante : 742 mm Hg de moyenne annuelle,
- la rareté des pluies : 71 jours par an,
- la pureté de l'air : état hygrométrie annuel de 61%,
- l'absence quasi complète de vents violents (situation géographique particulière),
- des températures douces avec une moyenne annuelle de 14,7° (moyenne des maxima d'été 24,8°, moyenne des minima d'hiver 4,8°)
- un ensoleillement intense : 210 jours de beau temps.

⇒ *AINSI, AMELIE LES BAINS EST UNE STATION THERMALE ET CLIMATIQUE QUI JOUIT A LA FOIS D'UNE SAISON TOURISTIQUE ESTIVALE ET D'UNE SAISON TOURISTIQUE HIVERNALE.*

Malgré un microclimat favorable, dans son ensemble, à la ville d'AMELIE LES BAINS-PALALDA, la commune est quelquefois soumise à des précipitations pluvieuses spectaculaires pouvant revêtir un caractère catastrophique.

L'origine de telles précipitations est la rencontre des masses d'air chaud et des masses d'air froid sur les reliefs. Ce phénomène est à l'origine de grandes crues : 17 et 18 octobre 1940, 18 octobre 1977, 15 janvier 1982, 6 et 7 novembre 1982 et 12 novembre 1988. La montée des eaux est quasi instantanée et la décrue est rapide.

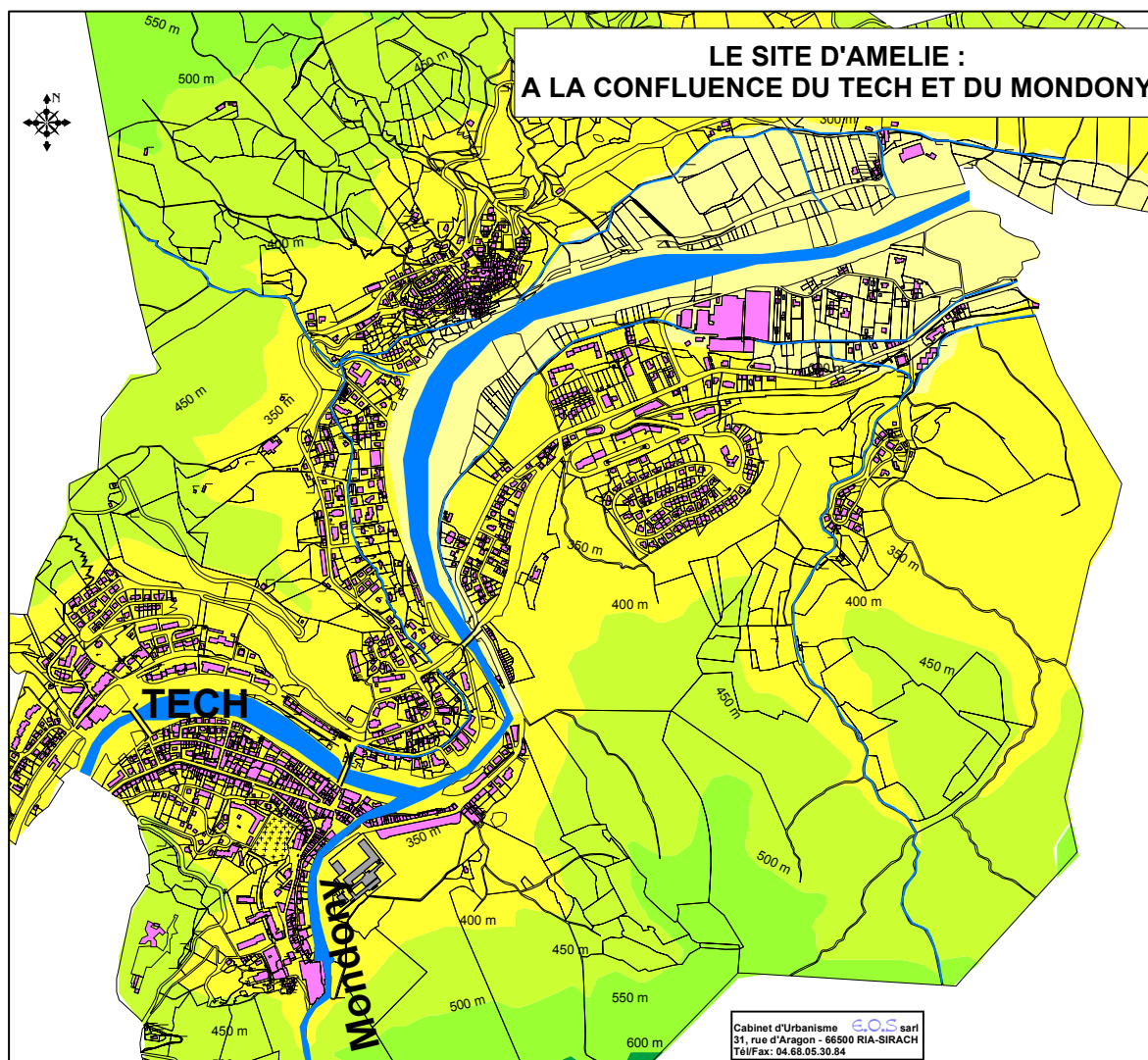
I.3- LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Les principaux cours d'eau sont : le TECH et un de ses affluents, le MONDONY.

Le noyau ancien d'AMELIE LES BAINS est situé à la confluence de ces deux cours d'eau au régime torrentiel, sur la rive concave d'un méandre du TECH, là où les eaux sont plus profondes et les berges plus hautes.

Le site initial de PALALDA est une colline localisée à la confluence du TECH et du CORRER DE MONTARGULL, côté rive gauche du TECH. Des habitations plus récentes de PALALDA sont situées sur la rive convexe d'un méandre du TECH, comme le quartier de la PETITE PROVENCE D'AMELIE LES BAINS, là où les risques d'inondation sont plus grands.

MONTALBA est situé sur une colline surplombant une rive concave d'un méandre du MONDONY. Le site choisi était défensif.



L'ensemble du réseau hydrographique de la commune d'AMELIE LES BAINS-PALALDA-MONTALBA, est surtout développé au sud du TECH, sur sa rive droite.

On ne trouve qu'un affluent du TECH, côté rive gauche : le CORRER DE MONTARGULL.

Côté rive droite, les deux affluents sont : le CORRER DE L'AGUDA et le MONDONY.

Le réseau hydrographique du MONDONY est vaste et il est presque entièrement compris sur la commune d'AMELIE LES BAINS-PALALDA-MONTALBA. Une petite partie est localisée sur la commune voisine de SAINT-LAURENT DE CERDANS.

Le bassin hydrographique du MONDONY a une forme d'entonnoir et est formé d'une multitude de petits torrents. Le MONDONY a donc un caractère torrentiel. Il est alimenté par un torrent tout aussi important que lui : la Ribera del Terme.

Les gorges du MONDONY forment « le goulot de l'entonnoir ». Il réceptionne toutes les eaux du bassin.



Fond IGN, échelle 1/5 000

II- LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES

La commune figure sur la liste des communes soumises aux obligations d'information des citoyens sur les risques naturels majeurs, dans les conditions fixées par les articles L.125-2 et R.125-14 du code de l'environnement, et sur la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (article L.125-5 du code de l'environnement et arrêté préfectoral n°361/2006 du 7 février 2006).

La commune est soumise à 4 risques naturels :

- le risque d'inondation (risque qualifié de très fort dans le dossier communal synthétique des risques majeurs)
- le risque de mouvements de terrain (risque moyen)
- le risque sismique (risque moyen)
- le risque de feux de forêt (risque fort)

La commune est soumise à 1 risque technologique : le transport de matières dangereuses.

La commune est aussi soumise aux risques liés à l'exploitation des mines de fer et de gypse.

La commune, dans sa démarche d'information préventive de la population, est en train de réaliser un Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) ainsi qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

A noter que le Tech fait l'objet d'un Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations (PAPI) dont le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech a la charge.

II.1- LES RISQUES NATURELS

A/ LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

La commune était dotée d'un Plan d'Exposition aux Risques approuvé par arrêté préfectoral du 16 juin 1993. Les risques faisant l'objet du PER étaient les suivants :

- risque d'inondation
- risque de crue torrentielle
- risque de mouvement de terrain

Le PER a été révisé en Plan de Prévention des Risques (PPR).

Le PPR a été approuvé par le préfet le 26 juillet 2006.

Le règlement et les plans en réduction du PPRI sont annexés au PLU (voir la liste des Servitudes d'Utilité Publique : pièce 6-2a). Les zones de risques sont reprises dans les plans de zonage du PLU (pièces 3 : documents graphiques).

Le territoire communal a été concerné au cours de ces derniers siècles par plusieurs inondations et crues torrentielles sur le Tech, véritable fleuve torrentiel.

Ainsi, parmi l'historique des principales crues du Tech, on peut noter plusieurs dates : 552, 1284, 1421, 1763, 1907, 1940, 1968, 1977 et 1992.

Le territoire communal est concerné par des mouvements de terrains : glissements de terrain, effondrements, chutes de pierres ou de blocs, ravinements.

A/ LE RISQUE NATUREL SISMIQUE

Une nouvelle carte de l'aléa sismique porte sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français par décret 2010-1255 du 22 octobre 2010.

Amélie-les-Bains / Palalda est en zone de sismicité 4 (moyenne).

La parution d'un décret le 22 octobre 2010 a rendu réglementaire la carte de l'aléa sismique. Un arrêté, paru le même jour, rend applicable le code européen de construction parasismique pour les bâtiments. Ces textes réglementaires s'appliquent à compter du 1er mai 2011.

B/ LE RISQUE NATUREL DE FEUX DE FORET

Le territoire communal est sensible au risque de feux de forêt, identifié à **caractère fort** par le plan départemental de protection contre les incendies de forêts arrêté le 3 mai 2006 pour la période 2006-2012.

Toutefois, la commune ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Incendie

La commune est concernée par les dispositions de l'arrêté n°849/2004 du 18 mars 2004 relatif aux mesures de prévention des incendies de forêt et de l'arrêté préfectoral n°2001/2903 du 20 août 2001 relatif aux mesures de prévention contre les incendies et les risques naturels prévisibles dans les terrains de camping.

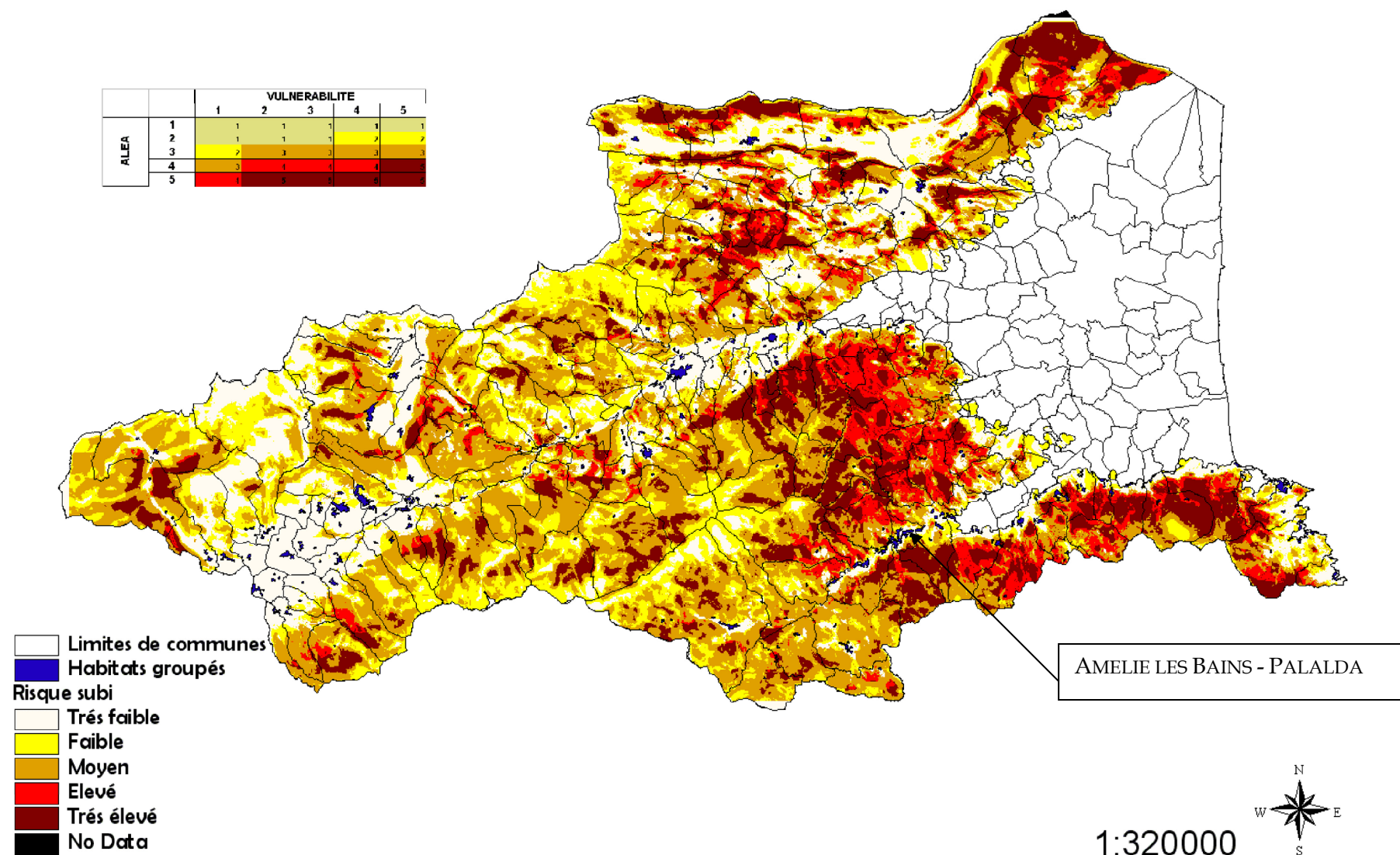
La prise en compte de ce risque doit être faite à travers :

- l'information des habitants sur les obligations légales de débroussaillage autour des bâtiments situés dans les espaces sensibles.
- une interdiction de construire dans ou à proximité de ces espaces, pour éviter un phénomène de mitage qui augmente les risques.

Certains secteurs sont très vulnérables aux incendies : le territoire couvert de chênes vert très combustibles et la topographie du territoire, très marquée, favorisent le développement rapide des feux.

Sur les futurs secteurs d'urbanisation situés au Sud de la zone urbanisée les demandes d'autorisation de construire devront prendre en compte le risque incendie selon les prescriptions définies par le service gestionnaire.

Carte départementale synthétique du Risque Subi " Incendie de végétation"



Source : Dossier Départemental Risques Majeurs 2006

II.2- LE RISQUE TECHNOLOGIQUE DU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le territoire communal est traversé par la RD115 qui supporte des flux de transports de matières dangereuses. Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°94-2226 du 19 août 1994 sont applicables en bordure de cette voie.

Il existe un risque technologique lié à la présence de canalisations de transport de gaz.

« Il ne pourra être implanté dans la zone des dangers graves pour la vie humaine (ELS) dus à la rupture totale de la canalisation suivie d'inflammation aucun nouvel Etablissement Recevant du Public relevant de la 1^{ère} à la 3^{ème} catégorie, ni nouvel immeuble de grande hauteur, ni d'installation nucléaire de base, et en outre dans la zone des effets létaux significatifs aucun Etablissement Recevant du Public susceptible de recevoir plus de 100 personnes. De plus, dans un cercle centré sur la canalisation et de rayon égal à la distance des effets létaux significatifs dus à la rupture totale de la canalisation suivie d'inflammation, il devra être tenu compte des seuils d'urbanisation suivants : densité d'occupation inférieure à 80 personnes à l'hectare et occupation totale inférieure à 300 personnes pour les canalisations répondant aux emplacements de catégorie B (conformément aux seuils d'urbanisation définis dans la circulaire ministérielle du 4 août 2006 n°2006-55). »

Protection contre le bruit :

De même des secteurs de nuisances sonores sont identifiés dans les plans de zonage, conformément à l'arrêté préfectoral n° 3883 du 27/11/98 portant classement des infrastructures de transport terrestre.

II.3- LES AUTRES RISQUES

A/ LA ZONE DE RISQUE DE L'ANCIENNE EXPLOITATION DE GYPSE

Le PPR identifie cette zone de risque liée à l'exploitation du gypse : affaissements et mouvements de terrain. Deux sites ont été reconnus.

Tout aménagement devra faire l'objet d'investigations géologiques et géotechniques soignées.

B/ LA ZONE MINIERE

Des travaux souterrains et à ciel ouvert ont été entrepris dans le cadre de la concession de fer de PALALDA. Ces zones sont a priori inconstructibles. A défaut, toute édification et tout affouillement devront être assortis de l'avis préalable d'un homme de l'art.

C/ LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

La commune d'Amélie-les-Bains / Palalda n'est pas concernée.

D/ LE RISQUE INDUSTRIEL

Il n'y a pas d'ICPE classé SEVESO sur la commune. Mais on recense sur la commune une installation classée soumise à autorisation pour la fabrication de papier et de carton : ARJOWIGGINS.

Cette entreprise est absente de la base de données BASOL sur les sites et sols pollués. Par ailleurs, aucun site pollué n'a été répertorié sur la commune.

CONCLUSION : LA REVISION DU PLU DOIT PRENDRE EN COMPTE CES NOMBREUX RISQUES EN ORIENTANT LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION EN DEHORS DES ZONES A RISQUE ET LIMITANT LES NUISANCES SONORES

III- LE MILIEU BIOLOGIQUE ET LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

III.1- LES ZONES NATURELLES ET LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

A/ LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES ET LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

☐ Les inventaires scientifiques et réglementaires

Ils n'ont pas de portée réglementaire directe mais donnent des indications sur la richesse et la qualité des milieux naturels présents sur la commune.

AMELIE LES BAINS : INVENTAIRES SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTAIRES	
ZNIEFF de type I	Néant
ZNIEFF de type II	Le Vallespir
ZICO	Néant
Inventaire des zones humides	Inventaire préliminaire
Zones RAMSAR	Néant

Les inventaires des ZNIEFF ont été mis à jour.

Actuellement, il n'y a aucune ZNIEFF de type I de 2^{ème} génération sur la commune.

Sur la commune d'AMELIE LES BAINS-PALALDA, il n'existe pas de ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux).

LES ZNIEFF SERONT CONSULTÉES AVANT DE DÉFINIR DES AMÉNAGEMENTS SUR LES ZONES CONCERNÉES. LES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS NE DOIVENT PAS « DÉTRUIRE, ALTERER OU DÉGRADER LE MILIEU PARTICULIER » À DES ESPÈCES ANIMALES OU VÉGÉTALES PROTÉGÉES. ILS PEUVENT ÊTRE AUTORISÉS SOUS RÉSERVE DE DIAGNOSTIC PRÉALABLE ET DE VÉRIFICATION DES IMPACTS.

◆ ZNIEFF de type II : « Le Vallespir »

Très vaste zone, comprise entre la frontière espagnole et la partie amont du Tech.

Le périmètre de la ZNIEFF de type II n°6615-0000 « Le Vallespir » couvre tout ou partie de 16 communes pour une superficie totale de 47 330 Ha dont 2920 Ha sur la commune d'AMELIE LES BAINS / PALALDA (6% de la ZNIEFF de type II).

La commune située à l'Est de la ZNIEFF dans l'unité paysagère du Vallespir (67% du périmètre).

Le taux de boisement y est supérieur à 70%.

Cette ZNIEFF de type II est composée à 74% de forêts (59% de forêts de feuillus), à 8% de forêt et végétation arbustive en mutation, à 8% de landes dont 5% de landes subalpines et à 4% de pelouses et de pâturages naturels.

ZNIEFF TYPE II « LE VALLESPIR » N°6615-0000	
SUPERFICIE	INTERET
47 456 Ha	Nombreuses espèces végétales et animales déterminantes et remarquables Habitats naturels : 10 073 Ha d'éboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles 10 071 Ha de falaises calcaires des Pyrénées centrales 10 071 Ha de falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes 5 Ha de pelouses pyrénéennes à Poa violacea

Source : Atlas du patrimoine naturel Languedoc-Roussillon/Groupe Ornithologique du Roussillon.

Les vastes étendues boisées, peu artificialisées en font un site de refuge pour bon nombre d'animaux.

Parmi les espèces animales déterminantes et remarquables présentes sur le périmètre, plusieurs espèces sont remarquables à l'échelle régionale :

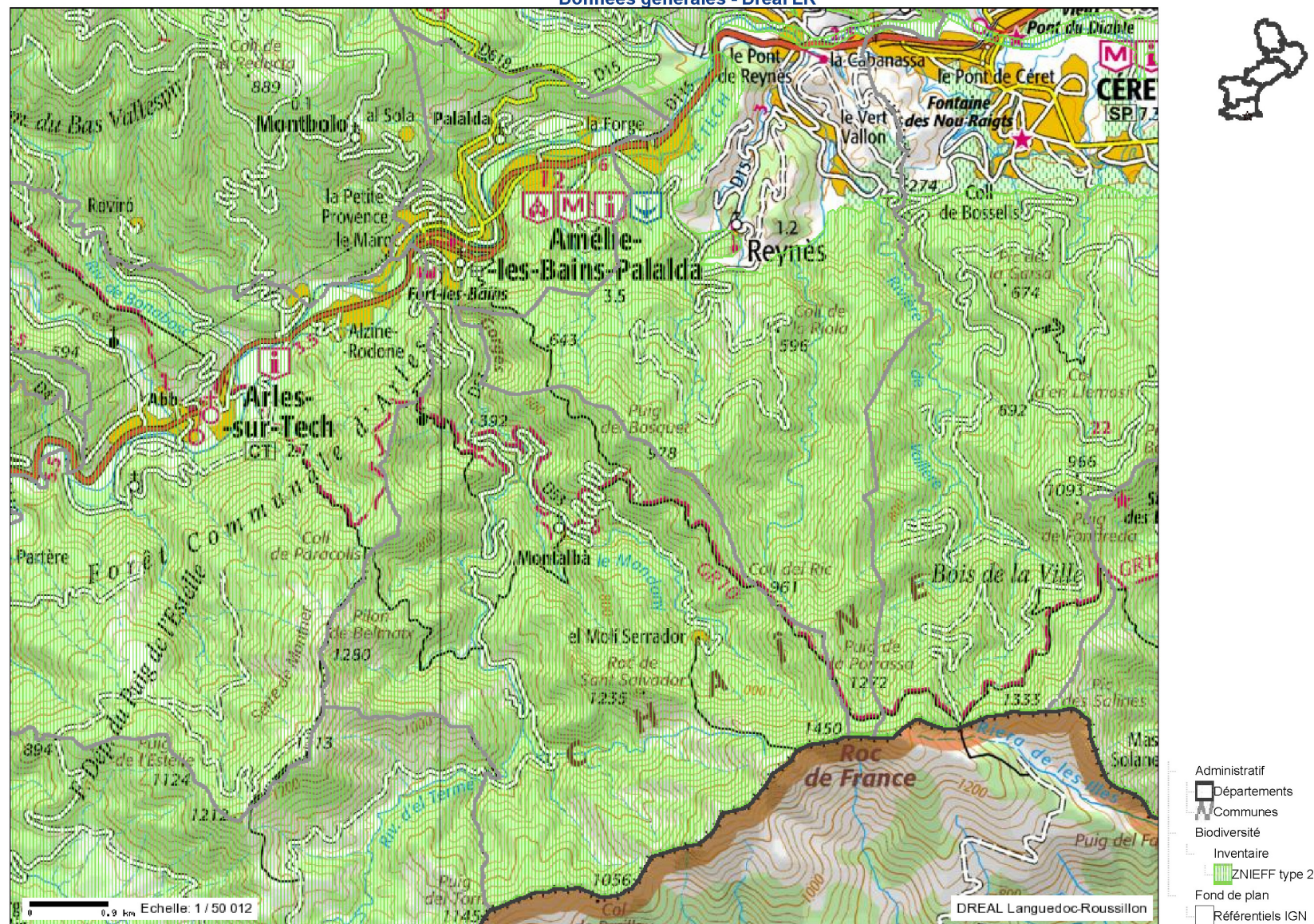
- niveau de responsabilité fort : euprocte des Pyrénées, rhinolophe euryale, desman des Pyrénées, barbeau méridional et lézard ocellé.

Parmi les espèces végétales déterminantes et remarquables présentes sur le périmètre, plusieurs espèces sont remarquables à l'échelle régionale :

- niveau de responsabilité très fort : pédiculaire fausse asperge ;
- niveau de responsabilité fort : carpésium penché, lamier flexueux, gesse à vrilles, raiponce des rochers, fumeterre à neuf folioles, pensée de Lapeyrouse.

⇒ CONCERNANT LES ESPECES REMARQUABLES AU NIVEAU REGIONAL, LE LEZARD OCELLE ET L'EUPROCTE DES PYRENEES ONT ETE INVENTORIEES SUR LA COMMUNE D'AMELIE LES BAINS / PALALDA.

Données générales - Dreal LR



Tous droits réservés.

Document imprimé le 8 Août 2011, serveur Carmen v1.6, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: Service Languedoc- Roussillon.

◆ ZNIEFF de type II : « Massif des Aspres »

Le périmètre de la ZNIEFF de type II n°6614-0000 « Massif des Aspres » couvre tout ou partie de 28 communes pour une superficie totale de 28427 Ha. D'après la fiche ZNIEFF de « Modernisation de l'inventaire ZNIEFF », la commune d'Amélie n'est pas concernée.

A noter que l'extrémité Nord de la commune d'Amélie les Bains / Palalda soit quelques 190 Ha, fait partie du Massif des Aspres (nord du GR Ronde du Canigou).

Cette ZNIEFF de type II est composée à 56% de forêts (42% de forêts de feuillus) et à 27% de forêt et végétation arbustive en mutation.

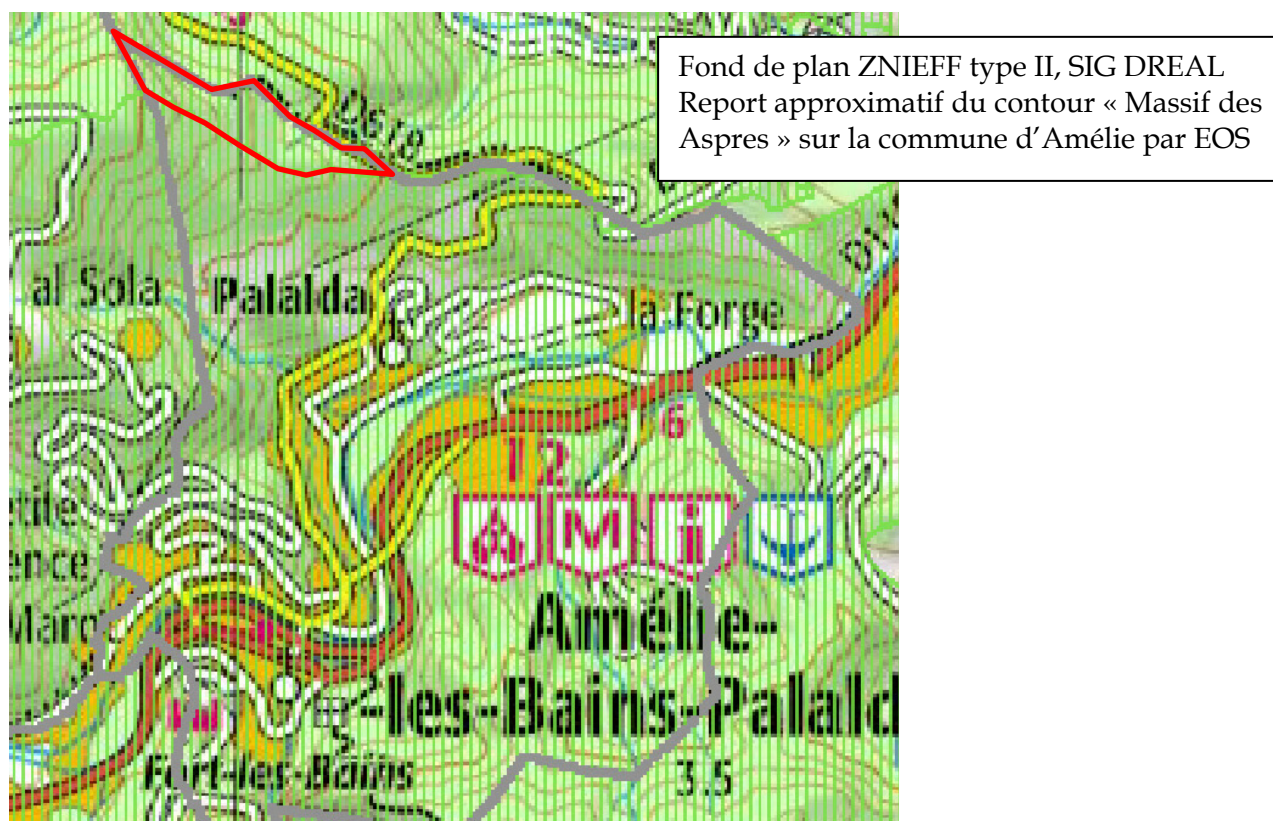
Parmi les espèces animales déterminantes et remarquables présentes sur le périmètre, plusieurs espèces sont remarquables à l'échelle régionale :

- niveau de responsabilité très fort : cochevis de Thékla, Traquet Oreillard, fauvette à lunettes et Emyde lépreuse ;
- niveau de responsabilité fort : psammodrome algire, lézard ocellé et rhinolophe euryale.

Parmi les espèces végétales déterminantes et remarquables présentes sur le périmètre, plusieurs espèces sont remarquables à l'échelle régionale :

- niveau de responsabilité très fort : aucune ;
- niveau de responsabilité fort : ciste à gomme, lamier flexueux, fumeterre à neuf folioles, pissenlit tardif.

⇒ CONCERNANT LES ESPECES REMARQUABLES AU NIVEAU REGIONAL, LE LEZARD OCELLE A ETE INVENTORIE SUR LA COMMUNE D'AMELIE LES BAINS / PALALDA.

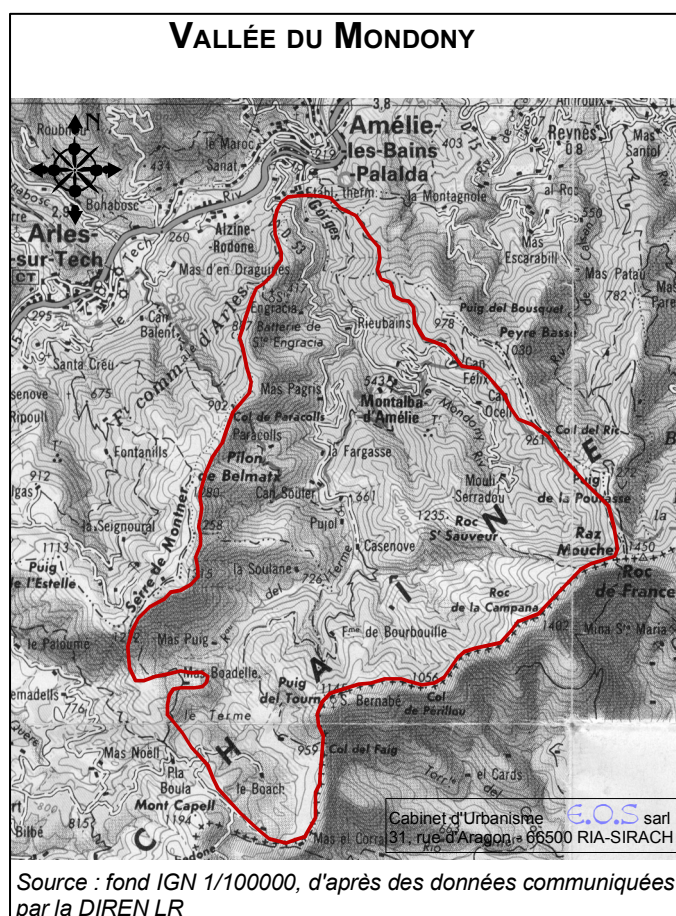


- ◆ Un pré-inventaire des zones humides a été réalisé au début des années 2000. Il concerne plusieurs espaces sur le territoire communal.

VALLEE DU MONDONY

VALLEE DU MONDONY INVENTAIRE PRELIMINAIRE ZONE HUMIDE			
COMMUNES CONCERNEES	TPOLOGIE SDAGE	TYPES D'HABITAT Corine Biotopes	INTERET
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA	Bordure de cours d'eau	Eaux courantes Falaises continentales et rochers exposés Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	Ecologique : réseau hydrographique intéressant et de haute qualité biologique. Boisements de chênes et de châtaigniers Faunistique : nombreux amphibiens, (dont l'euprocte des Pyrénées, espèce protégée inscrite sur le livre rouge des espèces menacées) poissons.

Source : Zones humides du département des Pyrénées-Orientales, C. Houssard, CEN L-R.



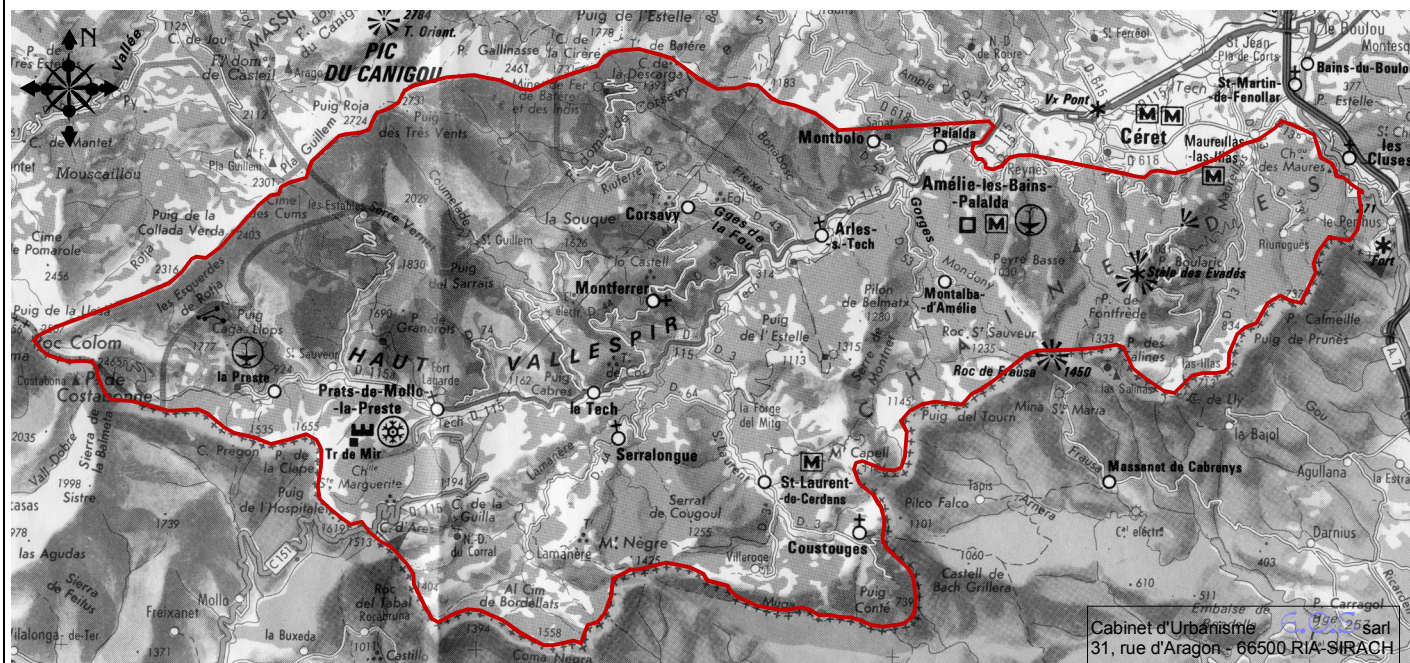
HAUTE VALLEE DU TECH

HAUTE VALLEE DU TECH (VALLESPYR) INVENTAIRE PRELIMINAIRE ZONE HUMIDE

COMMUNES CONCERNEES	TYPLOGIE SDAGE	TYPES D'HABITAT Corine Biotopes	INTERET
AMELIE-LES-BAINS- PALALDA, CERET, LAMANERE, PRATS DE MOLLO-LA PRESTE, SERRALONGUE, ARLES SUR TECH	Bordure de cours d'eau	Eaux courantes Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	Ecologique : vastes étendues boisées Faunistique : nombreux amphibiens (euprocte des Pyrénées), mammifères, (desman des Pyrénées) crustacés, poissons.

Source : Zones humides du département des Pyrénées-Orientales, C. Houssard, CEN L-R.

HAUTE VALLÉE DU TECH (VALLESPYR)



Source : fond IGN 1/250000, d'après des données communiquées par la DIREN LR

☐ Les outils de protection réglementaire et les outils de maîtrise foncière

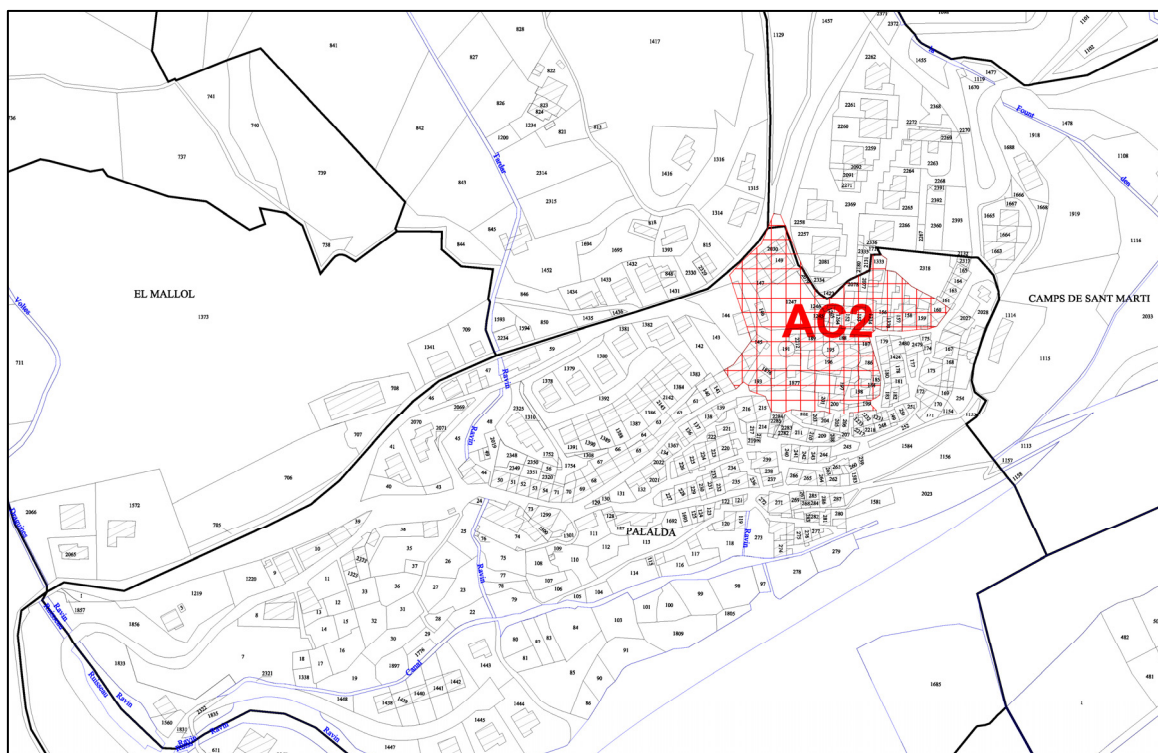
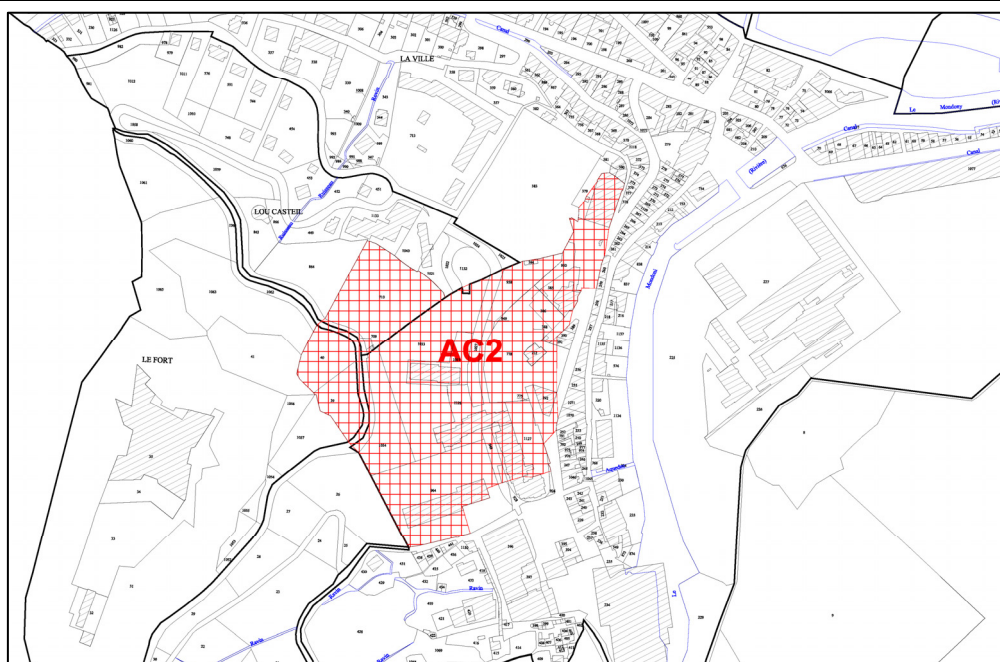
AMELIE LES BAINS : OUTILS DE PROTECTION REGLEMENTAIRE	
Arrêté préfectoral de protection de biotope	Néant
Réserve naturelle nationale	Néant
Réserve naturelle régionale	Néant
Réserve biologique domaniale	Néant
Sites inscrits et sites classés	2 sites inscrits
Forêts de protection	Néant

En matière de protection des espaces naturels, **le territoire communal fait l'objet d'un type de protection réglementaire : les sites inscrits.**

⇒ AMELIE LES BAINS - PALALDA FAIT L'OBJET DE PROTECTION REGLEMENTAIRE AU TITRE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE. LA COMMUNE A 2 SITES INSCRITS.

Le PARC DES THERMES ROMAINS (arrêté du 24 octobre 1944) et la PARTIE HAUTE DU VILLAGE DE PALALDA (arrêté du 27 septembre 1944) sont inscrits au titre des sites naturels ou bâtis du code de l'environnement : article L.341-1 à L.341-22.

CES 2 SITES FONT L'OBJET DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (AC2 : PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS INSCRITS).



AMELIE LES BAINS : OUTILS DE MAITRISE FONCIERE	
Acquisitions du conservatoire du littoral	Néant
Acquisitions du conservatoire des espaces naturels LR	Néant
Acquisitions au titre de la TDENS (département)	Néant
Espaces naturels sensibles	Le Tech et Roc de France / La Batouse

La maîtrise foncière est un outil de protection des espaces naturels efficace quand il est appuyé par la mise en place d'un plan de gestion.

Le Tech est un Espace Naturel Sensible ainsi que la partie haute du bassin versant du MONDONY.

B/ LES OUTILS DE PROTECTION CONTRACTUELLE

AMELIE LES BAINS : OUTILS DE PROTECTION CONTRACTUELLE	
Parc Naturel Régional	Néant
Opération Grand Site	Opération Grand Site Canigou
Sites Natura 2000	SIC « Le tech »
Conventions du Conservatoire des Espaces naturels	Néant
SDAGE	SDAGE du bassin Rhône Méditerranée
Contrats de milieu ou SAGE	SAGE du Tech

1-1 : Opération Grand Site Canigou

⇒ *LA COMMUNE D'AMELIE LES BAINS - PALALDA EST COMPRISE DANS LE PERIMETRE DE L'OPERATION GRAND SITE CANIGOU*

La politique des Grands sites fait partie intégrante de la **politique de protection des monuments naturels et des sites**, instaurée par les lois de 1906 et de 1930 et conduite par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Cette opération est liée au Site Classé du Massif du Canigou.

L'Opération Grand Site est un Outil de contractualisation de l'Etat avec les collectivités locales. AMELIE LES BAINS - PALALDA fait partie des 37 communes concernées par une convention pluriannuelle d'objectifs.

LA COMMUNE AMELIE LES BAINS - PALALDA DEVRA PRENDRE EN COMPTE LES PRECONISATIONS DU CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES QUI SE RATTACHE A L'OPERATION GRAND SITE CANIGOU.

Avec l'Opération Grand Site, le label Grand Site de France est le second outil proposé aux collectivités territoriales pour mettre en oeuvre la politique des Grands sites. Il a été créé par l'Etat pour garantir l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, ce label a une portée législative. La disposition introduite par cette loi est inscrite

dans le Code de l'environnement : Article L341-15-1 du Code de l'environnement créé par la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 150.

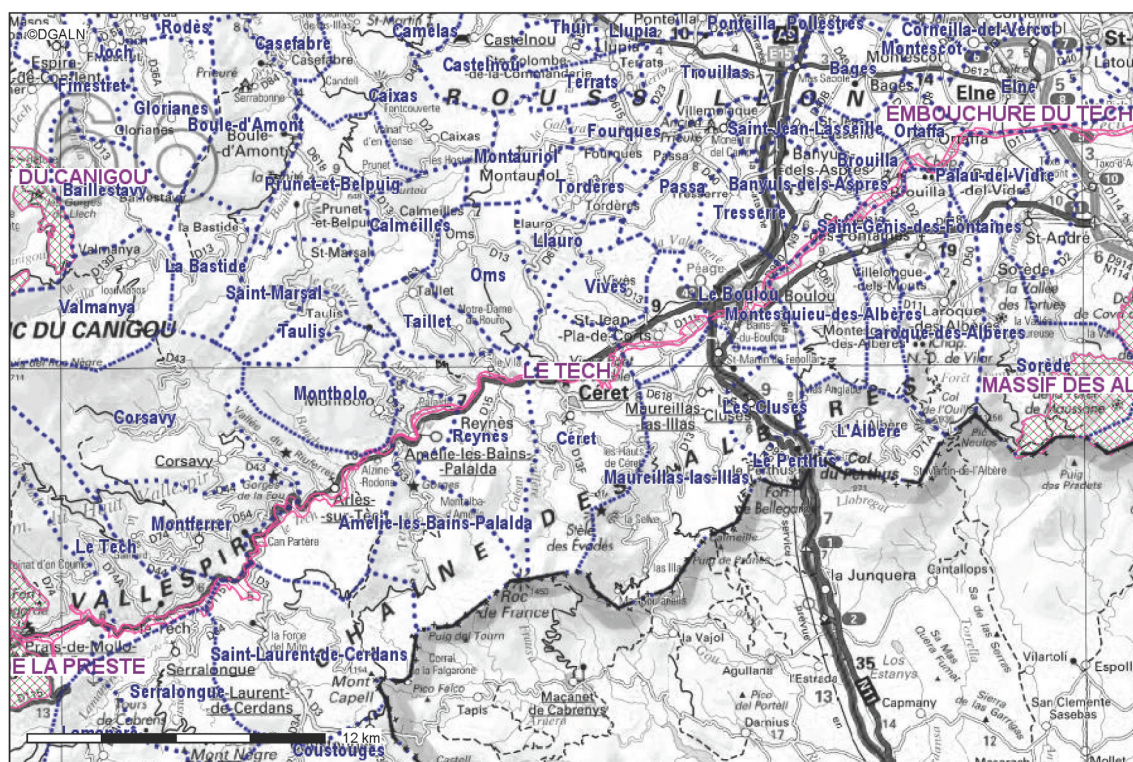
1-2 : Site d'Intérêt Communautaire « Le Tech » FR 910 1478

Le DOCOB (document d'objectifs) du site d'intérêt communautaire (SIC) « le Tech » est en cours d'élaboration. La structure opératrice chargée de son élaboration est le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGA Tech).

⇒ AMELIE LES BAINS - PALALDA FAIT L'OBJET D'UNE PROTECTION REGLEMENTAIRE AU TITRE DES ENGAGEMENTS EUROPEENS OU INTERNATIONAUX. LA COMMUNE EST CONCERNEE PAR LE RESEAU NATURA 2000.

Il n'y a pas de protection Natura 2000 autre que le Tech proche de la commune.

Sites Natura 2000



Conception : DGALN
Date d'impression : 04-01-2012

-  Zone économique exclusive (ZEE);
-  Zone de protection écologique (ZPE);
-  Limite de département
-  Limite de la commune
-  Site d'intérêt communautaire (SIC)
-  Zone de protection spéciale (ZPS);

Description :
(Réalisation : DGALN/SAGP/SDP/BCSI)

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ETER)

La commune est concernée par le site Natura 2000 : Site d'Intérêt Communautaire (SIC) FR 9101478 « Le Tech ».

L'article R 414-19 du Code de l'Environnement est ainsi rédigé :

« 1.-La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

1° Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du 1 de l'article L. 122-4 du présent code et de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme ; (...) »

Tout plan et programme affectant, ou susceptible d'affecter directement ou indirectement un espace retenu pour figurer dans le réseau Natura 2000 doit faire l'objet d'une étude d'incidence, afin de mettre en évidence la façon dont on assure la conservation des espèces et des habitats concernés (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 qui transpose en droit français les directives Oiseaux et Habitats).

LE PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMELIE LES BAINS - PALALDA DOIT APPREHENDER SES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000.

Description du site (site internet : natura2000.environnement.gouv.fr et tome 1 du DOCOB en cours de réalisation) :

« Le Tech est l'un des plus importants fleuves côtiers des Pyrénées Orientales. Le site concerne les cours moyen et aval du fleuve, la partie amont étant proposée au titre du domaine biogéographique alpin. Ce fleuve est caractérisé par un régime torrentiel très marqué, entraînant de fortes crues lors des épisodes pluvieux qui peuvent être intenses et subits.

La vallée constitue un axe important de pénétration vers le massif pyrénéen, Andorre et l'Espagne. Elle accueille encore des activités industrielles (du fait des ressources énergétiques procurées par le fleuve) et thermales actives ».

*« L'ensemble de ce réseau hydrographique est proposé pour le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) qui présente une très grande variabilité génétique dans tout le bassin versant du Tech. Ce site aurait constitué un lieu de refuge pour l'espèce au moment des glaciations.*

*Le haut du bassin est colonisé par le Desman des Pyrénées (*Galymus pyrenaicus*) endémique pyrénéo-cantabrique. Les individus y sont isolés et leur conservation est nécessaire.*

*Ce site est un des derniers secteurs où la Loutre (*Lutra lutra*) est connue dans les Pyrénées-Orientales ».*

Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site

Les différents relevés de terrain réalisés par le SIGA Tech et le CEN-LR ont permis d'inventorier 19 habitats d'intérêt communautaire. Et au final ce sont 16 Fiches Habitats qui ont été réalisées (les fiches 9,13 et 15 comportent deux habitats).

La typologie des habitats a été élaborée en se basant sur la nomenclature de deux référentiels : CORINE Biotopes et le Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne (EUR 15/2).

N ° de fiche	Code CORINE	Code Natura 2000	Libellé	Répartition sur le site		
				Aval	Milieu	Amont
1	22.411	3150	Couvertures de Lentilles d'eau	X	X	
2	24.225	3250-1	Lits de graviers méditerranéens	X		
3	24.41	3260-5	Herbiers à Renoncules flottantes	X	X	
4	24.53	3280-1	Berges limoneuses méditerranéennes	X		
5	38 . 22A	6510	Prairies médio-européennes de fauche			X
6	44.122	3280-2	Saulaies méditerranéennes arbustives	X	X	
7	44.1412	92A0-1*	Saulaies méditerranéennes	X		
8	44.3P	91E0-3*	Peupleraies sèches médio-européennes		X	X
9	44.311	91E0-8*	Aulnaies-Frênaies médio-européennes à laîches		X	X
	44.312		Aulnaies-Frênaies médio-européennes à Dorine des montagnes			
10	44.32	91E0-6*	Aulnaies-Frênaies montagnardes			X
11	44.34	91E0-7*	Aulnaies catalanes		X	X
12	44.5	92A0-4*	Aulnaies	X		
13	44.612N	92A0-6*	Peupleraies méditerranéennes à Peuplier noir	X		
	44.612B		Peupleraies méditerranéennes à			
14	44.62	92A0-9*	Ormaies	X		
15	44.63	92A0 7*	Frênaies méditerranéennes	X		
	44.63X		Frênaies méditerranéennes sur tufs			
16	62.26	8220-14	Falaises siliceuses catalanes		X	X

AMELIE LES BAINS est située dans le secteur amont du site.

La cartographie des habitats réalisée par le SIGA (cf Annexe 3) montre une discontinuité dans la mosaïque d'habitats de la ripisylve. En effet, celle-ci est due aux infrastructures humaines (protection de berges par enrochements, voiries, urbanisation), aux défrichements dus à l'agriculture ou à l'exploitation forestière, à la présence d'espèces envahissantes (Buddleia, Renouée du Japon, Canne de Provence, ...)

Les habitats d'intérêt communautaire représentent 772 ha, soit environ 53% de la superficie du site Natura 2000.

Code EURHISZ	Code CORINE	Libellé	Rappel type d'enjeu	Rappel sous hiérarchie	HIERARCHIE FINALE
91E0	44.32	Aulnaies-frênaies montagnardes	très fort	11	A
91E0	44.3P	Peupleraies sèches médio-européennes	très fort	8	B
91E0	44.311	Aulnaies-frênaies à laïches	très fort	8	B
91E0	44.312	Aulnaies-frênaies à Dorine des montagnes	très fort	8	B
91E0	44.34	Aulnaies catalanes	très fort	8	B
92A0	44.63X	Frênaies méditerranéennes sur tufs	fort	4	C
92A0	44.5	Aulnaies méditerranéennes	fort	2	D
92A0	44.612	Peupleraies méditerranéennes	fort	2	D
92A0	44.62	Ormaies méditerranéennes	fort	2	D
92A0	44.63	Frênaies méditerranéennes	fort	1	E
92A0	44.1412	Saulaies méditerranéennes arborées	fort	1	E
3250	24.225	Lits de graviers méditerranéens	modéré	-	F
3260	24.41	Herbiers à Renoncules flottantes	modéré	-	F
3150	22.411	Couvertures de Lentilles d'eau	modéré	-	F
6510	38.22A	Prairies médio-européennes de fauche	modéré	-	F
8220	62.26	Falaises siliceuses catalanes	modéré	-	F
3280	24.53	Berges limoneuses méditerranéennes	faible	1	G
3280	44.122	Saulaies méditerranéennes arbustives	faible	1	G

Tableau 5 : Hiérarchisation des habitats d'IC.

Les habitats 91E0 ont un enjeu qualifié de très fort. Parmi eux, ce sont les Aulnaies-Frênaies montagnardes qui se démarquent. En effet, elles abritent de nombreuses espèces rares tant au niveau faunistique que floristique.

Les habitats 92A0 ont quant à eux un enjeu fort.

Le site Natura 2000 « Les Rives du Tech » a donc une grande responsabilité dans la préservation des forêts alluviales en général et tout particulièrement des ripisylves médio-européennes. Les rôles de ces forêts sont divers. Par exemple, nous pouvons citer : attrait paysager, mosaïque d'habitats naturels, refuge floristique et faunistique, corridors biologiques de migration des espèces, barrière naturelle contre l'érosion, filtre naturel de l'eau via l'épuration de certains nutriments, lieux de loisirs et de détente, zone de rétention des crues, fixateur des berges.

Les espèces végétales d'intérêt communautaire

Il n'y a pas d'espèces végétales d'intérêt communautaire.

Les espèces animales d'intérêt communautaire

- Desman des Pyrénées *Galemys pyreanicus*
- Petit Murin *Myotis blythii*
- Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*
- Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrum-equinum*
- Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*
- Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- Grand Murin *Myotis myotis*
- Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- Lamproie fluviatile *Lampetra fluviatilis*
- Barbeau méridional *Barbus meridionalis*
- Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*
- Emyde lépreuse

Code CORINE	Intitulé Natura 2000	Note régionale	Note locale	Total
1221	Emyde lépreuse <i>Mauremys leprosa</i>	7	5	12
1138	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	7	4	11
1301	Desman des Pyrénées <i>Galemys pyreanicus</i>	7	4	11
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	3	3	6

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible

Tableau 6 : Hiérarchisation des espèces d'IC

- L'Emyde lépreuse se voit attribuer un enjeu exceptionnel. En effet, bien que non présente au Formulaire Standard de Données (FSD) au départ, son enjeu patrimonial dans notre territoire est fort car elle n'est seulement présente que dans deux sites Natura 2000 du département : « Les Rives du Tech » et « Massif des Albères ». De plus, un Plan National d'Action (PNA) devrait voir le jour pour cette espèce.

- Le Barbeau méridional quant à lui, se voit attribuer un enjeu très fort. Cela vient de sa particularité génétique du fait de l'isolement des populations du Tech qui auraient trouvé là une zone de refuge lors de la dernière glaciation. Bien entendu, cela reste à confirmer avec des études génétiques.

- Le Desman des Pyrénées a lui aussi un enjeu très fort. Il n'est présent en France qu'au niveau de la chaîne pyrénéenne. Sur le Tech, nous allons plutôt le trouver dans la partie amont. Ce mammifère fait l'objet d'un PNA 2009-2014 qui est coordonnée par la DREAL et le CREN Midi-Pyrénées.

- L'enjeu de la Loutre est modéré car celle-ci est très bien représentée sur le Tech.

Autres espèces animales présentes sur le site Natura 2000 et/ou sur le bassin versant du Tech

Des mammifères ont été repérés sur le bassin versant du Tech :

- des Mustilidés comme la Belette (*Mustela nivalis*), la Martre (*Martes martes*), la Fouine (*Martes foina*), le Blaireau (*Meles meles*),
- la Genette (*Genetta genetta*),
- le Campagnol aquatique (*Arvicola sapidus*),
- la Taupe (*Talpa europaea*),
- le Surmulot ou Rat brun (*Rattus norvegicus*) et bien d'autres rongeurs,
- le Sanglier (*Sus scrofa*),
- le Chevreuil (*Capeolus capeolus*).

Parmi les nombreuses espèces de poissons non communautaires mais d'intérêt patrimonial :

- la Perche commune (*Perca flavescens*),
- la Tanche (*Tinca tinca*),
- la Loche franche (*Barbatula barbatula*),
- **l'Anguille (*Anguilla anguilla*) espèce menacée espèce réglementée, liste ROUGE mondiale de l'UICN (2008), liste ROUGE des poissons d'eau douce de France métropolitaine,**
- le Chevesne (*Leuciscus cephalus*),
- le Vairon (*Phoxinus phoxinus*),
- le Goujon (*Gobio gobio*),
- des Cyprinidés comme la Carpe commune (*Cyprinus carpio*), le Gardon (*Rutilus rutilus*), l'Ablette (*Alburnus alburnus*), la Carassin (*Carassius carassius*),
- des Salmonidés comme la Truite fario (*Salmo trutta fario*), la Truite arc-en-ciel (*Onchorynchus mykiss*),
- la Gambusie (*Gambusia affinis*),
- **la Blennie fluviatile (*Salaria fluviatilis*) espèce réglementée liste ROUGE mondiale de l'UICN (2008), liste ROUGE des poissons d'eau douce de France métropolitaine,**
- la Perche soleil (*Lepomis gibbosus*),
- le Sandre (*Sander lucioperca*),
- le Black-Bass (*Micropterus dolomieu*),
- le Poisson-chat (*Ictalurus melas*).

Comme tout fleuve côtier, le Tech se jette dans la mer au niveau de la Réserve du Mas Larrieu.

Certains poissons amphihalins marins remontent alors dans le fleuve. C'est le cas de :

- l'Alose feinte (*Alosa fallax*), - le Loup (*Dicentratus labrax*),
- le Carrelet (*Pleuronectes platessa*), - la Muge ou Mulet (*Chelon labrosus*),
- l'Athérine (*Atherina spp.*),
- la daurade (*Sparus aurata*),

D'autres reptiles sont susceptibles d'être présents sur le site :

- l'Orvet (*Anguis fragilis*) qui est un lézard sans patte, non venimeux,
- la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*),
- la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*),
- la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*),
- le Lézard ocellé (*Timon lepidus*),
- le Lézard vert (*Lacerta viridis*).

Parmi les amphibiens, on peut citer :

- l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), présent a priori qu'au niveau des affluents

- du Tech (Seignoural, Lamanère, Riuferrer, La Fou, ...),
- le Discoglosse peint (*Discoglossus pictus*) espèce endémique sur le territoire français des Pyrénées-Orientales et de l'Aude,
- les Rainettes méridionales (*Hyla meridionali*), inscrite à l'Annexe IV de la Directive européenne CE 92/43 et à l'Annexe II de la Convention de Berne,
- des Grenouilles rousses, vertes,
- la Grenouille de Pérez (*Rana perezi*), inscrite à l'Annexe IV de la Directive européenne CE 92/43 et à l'Annexe II de la Convention de Berne,
- le Crapaud calamite (*Bufo calamita*).

L'avifaune du bassin versant du Tech est nombreuse : oiseaux de passage (migrateur), territoire de chasse pour certains ou lieu de nidification pour d'autres. Parmi ces espèces nous trouvons (source SIVU Tech) :

- **Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) espèce rare, liste ROUGE française, inscrit en Annexe I de la Directive « Oiseaux »,**
- Hirondelle des rivages (*Riparia riparia*),
- Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) inscrit en Annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- Guêpier d'Europe ou « Chasseur d'Afrique » (*Merops apiaster*) inscrit en Annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- Loriot (*Oriolus oriolus*) inscrit en Annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- Héron pourpre (*Ardea purpurea*) inscrit en Annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*),
- Petit Gravelot (*Charadrius dubius*),
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) inscrite en Annexe I de la Directive « Oiseaux », - Grande Aigrette (*Ardea alba*) inscrite en Annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- Gallinule Poule-d'eau (*Gallinula chloropus*),
- Torcol fourmillier (*Jynx torquilla*),
- Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*),
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) inscrit en Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Parmi les crustacés, nous trouvons sur le bassin versant du Tech :

- l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*),
- l'Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*),
- le Gammare (*Gammarus sp.*).

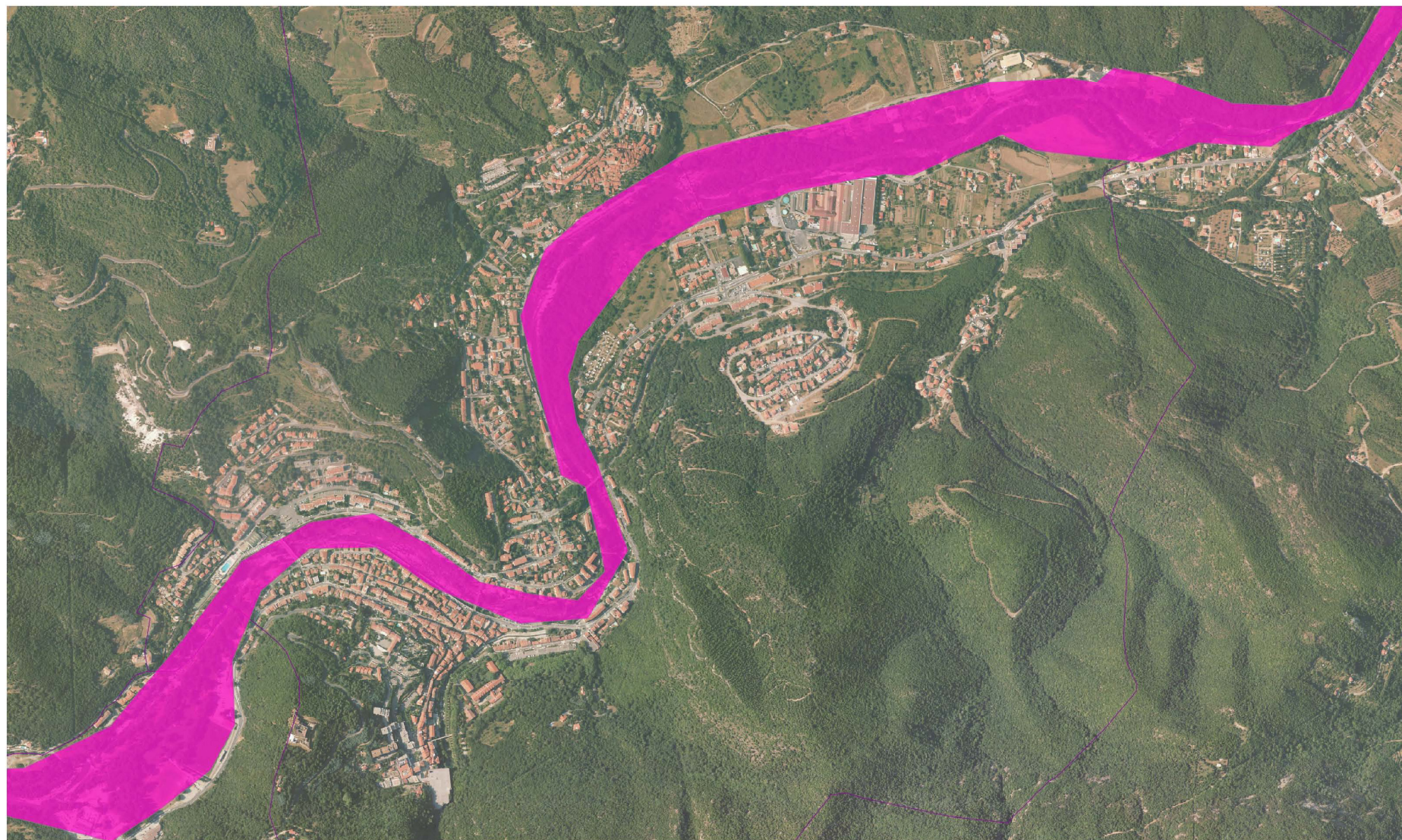
Ces espèces de mollusques sont également présentes :

- la Moule d'eau douce ou Unio (*Unionidae sp.*),
- l'Otala de Catalogne (*Otala punctata*),
- la Clausilie (*Clausilia rugosa penchinati*).

Les insectes tant aquatiques que terrestres font également parti de cette faune patrimoniale. Le tableau ci-dessous résume les espèces présentes sur le bassin versant du Tech.

Groupes	Code	Espèce	Arrêté 2007	Annexe II DH	Annexe IV DH	ZNIEFF
Coléo. Tenebrionidae	100	<i>Heliothates littoralis</i>				Dét.
	101	<i>Myrmecichneumon picipes</i>				Dét.
	102	<i>Oochrotus unicolor</i>				Dét.
	103	<i>Lagria glabrata</i>				Compl.
	104	<i>Probaticus laticollis</i>				Compl.
Coléo. Saproxyliques	105	<i>Stenohelops pyrenaeus</i>				Compl.
	200	<i>Agrilus massanensis</i>				Dét.
	201	<i>Ogmoceres angusticollis</i>				Dét.
	202	<i>Aegomorphus clavipes</i>				Compl.
	203	<i>Aegosoma scabricorne</i>				Compl.
	204	<i>Agrilus ater</i>				Compl.
	205	<i>Aredolpona fontenayi</i>				Compl.
	206	<i>Aredolpona scutellata</i>				Compl.
	207	<i>Aredolpona stragulata</i>				Compl.
	208	<i>Aredolpona trisignata</i>				Compl.
	209	<i>Cerambyx cerdo</i>	OUI	OUI	OUI	Compl.
	210	<i>Cerambyx welensii</i>				Compl.
	211	<i>Chlorophorus glabromaculatus</i>				Compl.
	212	<i>Dicerca alni</i>				Compl.
	213	<i>Eurythrea micans</i>				Compl.
	214	<i>Lamia textor</i>				Compl.
	215	<i>Mesosa curculionoides</i>				Compl.
	216	<i>Morinus asper</i>				Compl.
	217	<i>Pedostangalia revestita</i>				Compl.
	218	<i>Pseudosphegites cinereus</i>				Compl.
	219	<i>Rhagium mordax</i>				Compl.
	220	<i>Rhagium sycophanta</i>				Compl.
	221	<i>Saperda similis</i>				Compl.
	222	<i>Trichoferus holosericeus</i>				Compl.
	223	<i>Xylotrechus antilope</i>				Compl.
Coléo. Carabidae	300	<i>Campalita maderae ssp. indagator</i>				Dét.
	301	<i>Carabus melancholicus</i>				Dét.
	302	<i>Carabus pseudomonticola</i>				Dét.
	303	<i>Carabus rutilans</i>				Compl.
Scorpion	400	<i>Belisarius xambeui</i>				Dét.
Orthoptères	500	<i>Oedipoda charpentieri</i>				Dét.
	501	<i>Grylotalpa septemdecimchromosomica</i>				Dét.
	502	<i>Chorthippus binotatus saulcyi / moralesi</i>				Dét.
	503	<i>Eugryllodes pipiens provincialis</i>				Dét.
	504	<i>Xya variegata</i>				Dét.
Odonates	600	<i>Aeshna affinis</i>				Compl.
	601	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>				Compl.
	602	<i>Libelula fulva</i>				Dét.
	603	<i>Onychogomphus uncatus</i>				Dét.
	604	<i>Oxygastra curtisii</i>	OUI	OUI	OUI	Dét.
	605	<i>Sympetrum meridionale</i>				Compl.
Lépidoptères Rhopalocères	700	<i>Mellicta deione</i>				Dét.
	701	<i>Callophrys avis</i>				Dét.
	702	<i>Euphydryas aurinia</i>	OUI	OUI		Dét.
	703	<i>Callophrys avis</i>				Dét.
	704	<i>Zerynthia rumina</i>	OUI			Dét.

Tableau 55 : Entomofaune du bassin versant du Tech (Coléo.=coléoptère)



Sources : Institut géographique national <http://www.ign.fr> (Bdcarto, Bdcarthage, scan autorisation n° 90-9068)

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km

Document généré le 03/22/10 14:51:07 - DREAL Languedoc-Roussillon

1-3 : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Tech-Albères

□ Le texte L.92-3 dit « **Loi sur l'Eau** » pose les principes d'une gestion intégrée et équilibrée de la ressource « eau » sur le plan national. Cette loi a introduit notamment la notion de **préservation des écosystèmes aquatiques** ainsi que la nécessaire **considération des foyers de pollution** afin de permettre une protection de la ressource par la création de nouveaux outils : les SDAGE et les SAGE. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) adoptée le 30 décembre 2006 modifie et renforce la portée des SAGE.

□ Après leur adoption par le Comité de bassin le 16 octobre 2009, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 ainsi que le programme de mesures associé ont été approuvés le **20 novembre 2009** par le Préfet coordonnateur de bassin, Préfet de la Région Rhône-Alpes.

Le SDAGE est entré en vigueur le **21 décembre 2009** pour une durée de 6 ans.

⇒ *LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA EST CONCERNE PAR LES DISPOSITIONS DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX APPROUVE PAR LE PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN.*

Des orientations et des objectifs de qualité pour les milieux aquatiques

Le SDAGE 2010-2015 arrête les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Il fixe des objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015.

Le projet de programme de mesures

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts. Les mesures de base reprennent la législation européenne concernant les rejets, les eaux résiduaires urbaines, la tarification, la qualité de l'eau potable, les prélèvements.

Les mesures complémentaires prennent des formes variées : acquisitions foncières, schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, exploitation de parcelles en agriculture biologique, restauration de berges....

Huit orientations fondamentales

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Non dégradation : concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux
- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Des objectifs environnementaux Objectif global en 2015

- **66 % des eaux superficielles en bon état écologique**
 - o Cours d'eau : 61 %
 - o Plans d'eau : 82 %
 - o Eaux côtières : 81 %
 - o Eaux de transition (lagunes) : 47%
- **82 % des eaux souterraines en bon état écologique**

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA DOIT RESPECTER LES HUIT ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU SDAGE.

□ Le SAGE Tech-Albères

Le SAGE est un outil de planification. Son but est de « *fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides* » au sein d'un périmètre homogène.

Le SAGE Tech-Albères (en cours d'élaboration) relatif aux eaux superficielles permettra de décliner les préconisations nécessaires pour atteindre un bon état général de la ressource à l'horizon 2015 en insistant sur les points les plus délicats tant au niveau technique que dans leur approche socio-économique et également de pérenniser la politique de gestion préventive et équilibrée des milieux.

Pour répondre à un besoin de concertation et de planification, la Commission Locale de l'Eau - dite « CLE » - du SAGE Tech-Albères s'est réunie pour la première fois le 9 mars 2009. La CLE a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

L'objectif est de définir une politique durable de gestion de l'eau sur le territoire du bassin versant « Tech-Albères », couvrant 42 communes de la vallée du Tech et de la Côte Vermeille depuis Prats-de-Mollo jusqu'à Cerbère en passant par Céret et Argelès-sur-mer.

Le SAGE sera mis en œuvre au travers de programmes opérationnels, comme le Contrat Rivière, et d'actions concrètes comme des économies d'eau potable, une meilleure gestion de l'utilisation de l'eau d'arrosage des collectivités, des potagers, des parcelles agricoles, mais aussi la restauration de zones humides par exemple.

1-4 : Le contrat de rivière Tech

Le bassin versant du TECH concerne 43 communes du département. Le contrat, signé le 12 janvier 2001, est porté par le SIVU du TECH, auquel adhèrent 32 communes du bassin. Le contrat de rivière a été renouvelé en 2007.

Le contrat s'organise autour des objectifs suivants :

- Amélioration de la qualité des eaux
- Optimisation de la gestion de la ressource
- Préserver, restaurer et valoriser les milieux

- Mise en oeuvre d'une politique globale de maîtrise du risque d'inondation et de crues torrentielles
- Développement de l'attractivité touristique

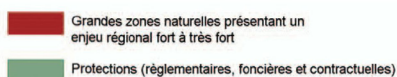
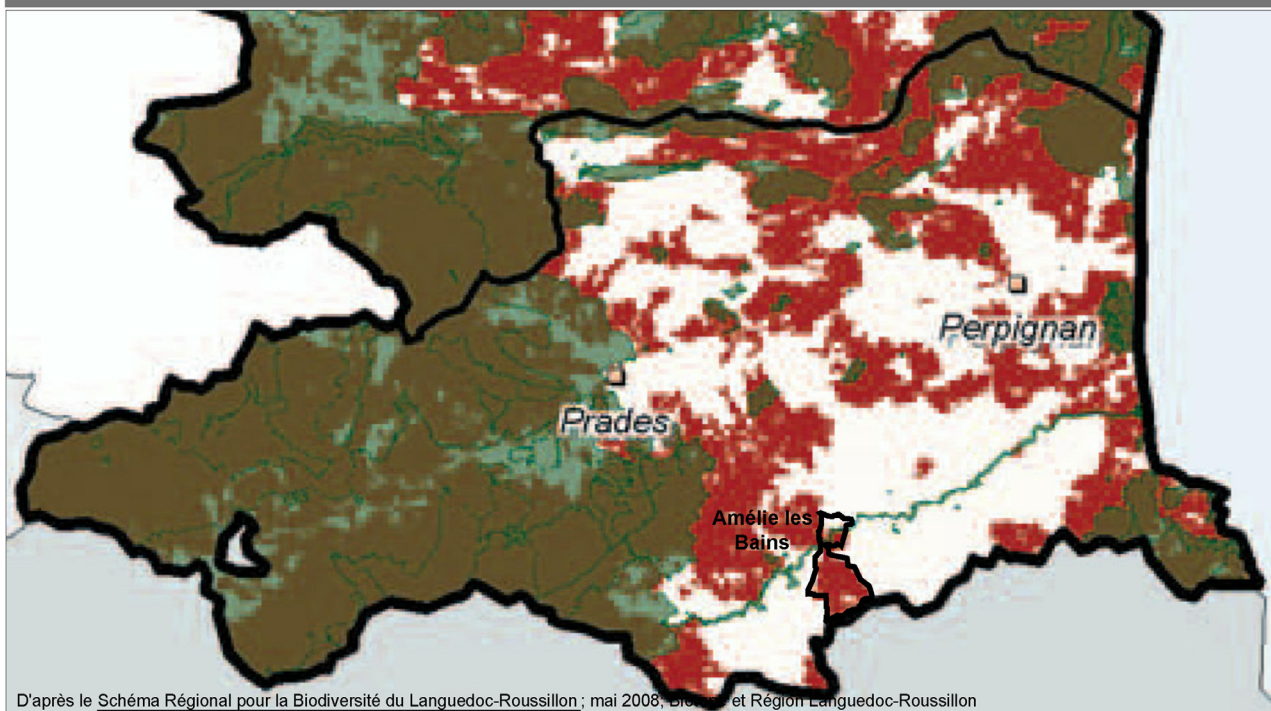
En ce qui concerne la commune d'AMELIE LES BAINS-PALALDA, le contrat prévoit :

- le renforcement de la station d'épuration intercommunale,
- une étude diagnostique sur le ruissellement urbain pluvial,
- une étude sur les risques naturels,
- une action pour permettre le franchissement de la prise d'eau de la papeterie Arjo-Wiggins dans le cadre de la pratique du Canöé-Kayak.

C/ SYNTHESE COMMUNALE SUR LES ZONES NATURELLES ET LEURS PROTECTIONS

Bien que située à l'écart des grandes zones écologiques d'importance régionale, le niveau d'intérêt régional est globalement fort pour l'ensemble de la commune.

GRANDES ZONES NATURELLES D'IMPORTANCE RÉGIONALE



Report approximatif du contour de la commune d'Amélie les Bains par le cabinet d'urbanisme EOS

Zones naturelles d'importance régionale (en rouge)
situées en dehors des zones de protections (en vert)

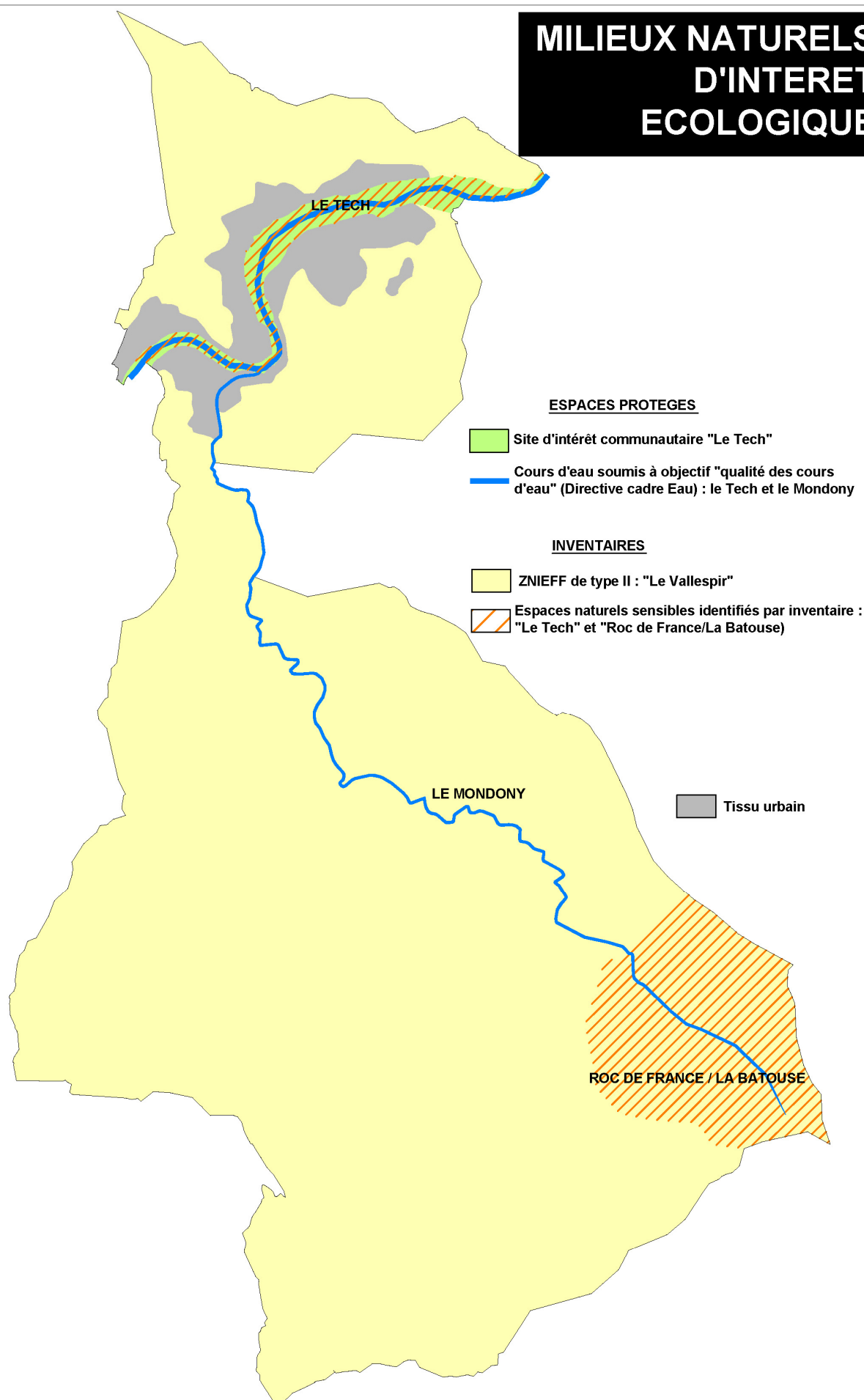
La commune d'AMELIE LES BAINS - PALALDA est située en dehors des grandes zones de protections (réglementaires, foncières et contractuelles).

Cependant, des protections existent mais sont ciblées sur le Tech et sur les paysages :

- des outils de protection contractuelle sur le Tech liés à Natura 2000 et au SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée (avec un SAGE en cours) ; le Tech et le Mondony sont 2 cours d'eau soumis à l'objectif de « qualité des cours d'eau » par la Directive Cadre Eau.
- un outil de protection contractuelle lié à la proximité du site du Canigou : Opération Grand Site Canigou ;
- des outils de protection réglementaire au titre de la nature et des paysages : 2 sites inscrits au cœur du vieux bâti d'Amélie et de Palalda.
- de futurs outils de maîtrise foncière: le Tech et le Roc de France / La Batouse font partie de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles;

A noter que l'intégralité de la commune est comprise dans des périmètres de Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type II : il n'y a pas d'autres inventaires sur la commune.

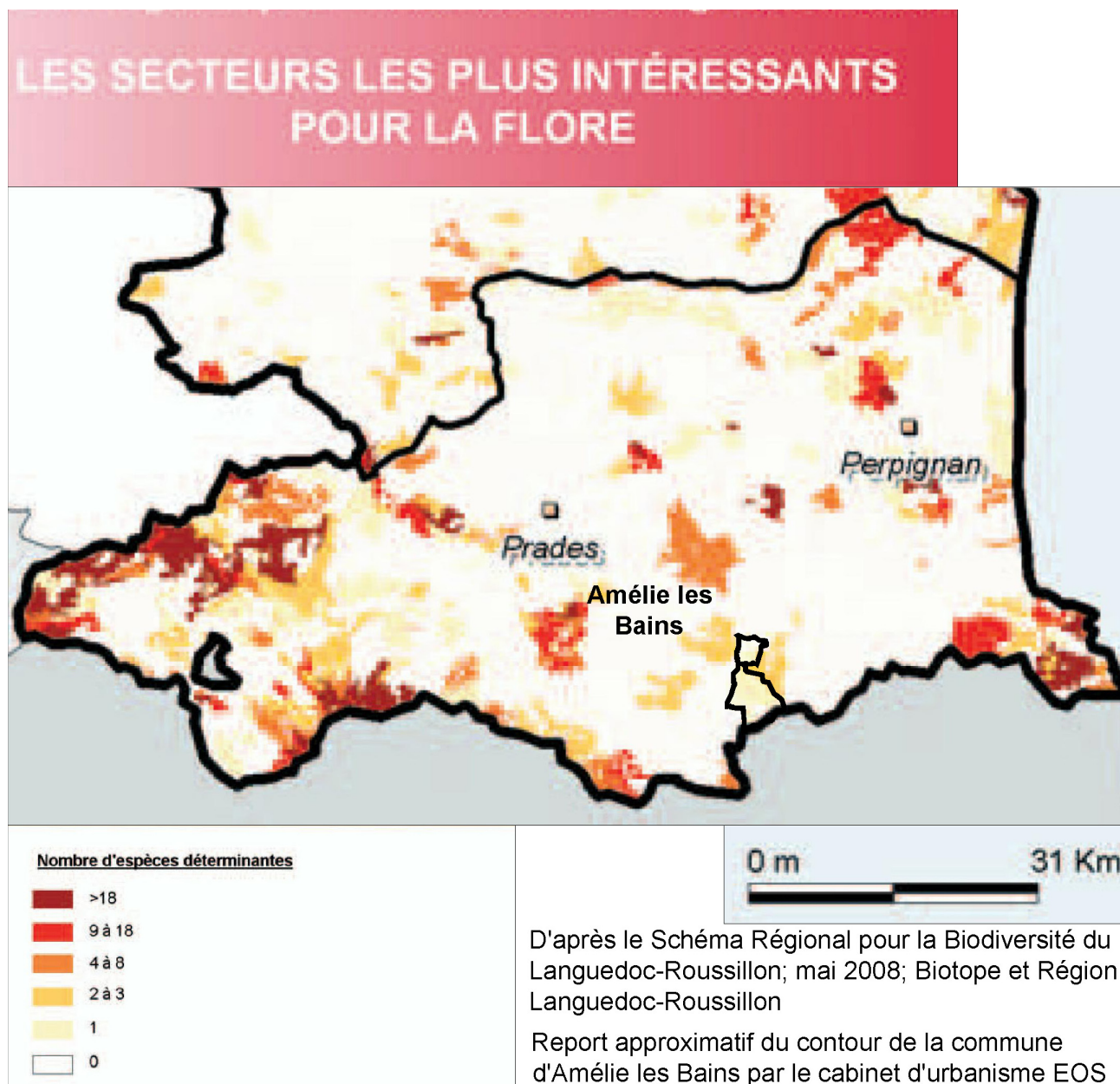
MILIEUX NATURELS D'INTERET ECOLOGIQUE



III.2- DONNEES FAUNE, FLORE ET MILIEUX

A/ LA FLORE PATRIMONIALE

347 taxons ont été recensés sur la commune entre 1944 et 2008 par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (site internet Silène).



Sur les 347 taxons, les espèces floristiques patrimoniales trouvées sur la commune sont les suivantes :

Nom valide	Nom vernaculaire	Statut
Anacamptis laxiflora (Lam.)	Orchis à fleurs lâches	Protection régionale PACA
Asplenium foreziense O.Le Grand	Doradille du Forez	Protection régionale PACA
Dipcadi serotinum (L.) Medik.	Dipcadi tardif	Protection régionale PACA
Helichrysum italicum (Roth) G.Don subsp. serotinum (Boiss.) P.Fourn.	Immortelle tardive	Protection régionale PACA
Notholaena marantae (L.) Desv.	Doradille de Maranta	Protection régionale PACA
Ruscus aculeatus L.	Fragon faux houx ou Fragon épineux ou petit houx	Directive Habitat annexe V
Trifolium hirtum All.	Trèfle hérissé	Protection régionale PACA

2006 - 2011 SILENE Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, Conservatoire Botanique National Alpin

⇒ IL A ETE RECENSE SUR LA COMMUNE 7 ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES PROTEGEES MAIS AUCUNE REMARQUABLE AU NIVEAU REGIONAL.

La commune d'Amélie-les-Bains fait partie des communes sur lesquelles il a été recensé 1 espèce floristique déterminante dans le schéma régional de la biodiversité.

B/ LA FAUNE PATRIMONIALE

La commune d'Amélie-les-Bains fait partie des communes sur lesquelles ont été observées des reptiles et des amphibiens (source : DREAL LR).

Les espèces faunistiques recensées sur la commune

BATRACIENS			
Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur	1979	Présent
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	1986	Présent
<i>Calotriton asper</i> (Dugès, 1852)	Euprocte des Pyrénées	1986	Présent
<i>Discoglossus pictus</i> Otth, 1837	Discoglosse peint	1979	Introduite
<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Rainette méridionale	1979	Présent
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	1986	Présent

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

ARACHNIDES			
Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Buthus occitanus</i> (Amoreux, 1789)	Scorpion languedocien	1948	Présent

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

GASTEROPODES			
Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Abida polyodon</i> (Draparnaud, 1801)	Maillot requin	1894	Présent
<i>Cepaea nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	/	1986	Présent
<i>Chondrina farinesii farinesii</i> (Des Moulins, 1835)	Maillot édenté	-	Présent
<i>Clausilia bidentata abietina</i> Dupuy, 1849	Clausilie des sapins	-	Présent

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSECTES			
Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Aphodius fimetarius</i> (Linnaeus, 1758)		1909	Présent
<i>Bodilus lugens</i> (Creutzer, 1799)		1880	Présent
<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium	1997	Introduite envahissante
<i>Jekelius albarracinus</i> (Wagner, 1928)		1959	Présent
<i>Onthophagus taurus</i> (Schreber, 1759)		1974	Présent
<i>Psammodius asper</i> (Fabricius, 1775)		1960	Présent
<i>Rhyssalus germanus</i> (Linnaeus, 1767)		1960	Présent
<i>Trox perlatus</i> Goeze, 1777		1930	Présent

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

MAMMIFERES			
Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	1985	Présent

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

REPTILES			
Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile, Orvet	1975	Présent
<i>Chalcides striatus</i> (Cuvier, 1829)	Seps strié	1982	Présent
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert	1979	Présent
<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)	Couleuvre de Montpellier	1975	Présent
<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	1975	Présent
<i>Rhinechis scalaris</i> (Schinz, 1822)	Couleuvre à échelons	1975	Présent
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie, Tarente de Mauritanie	1975	Présent
<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	1975	Présent

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

Les espèces faunistiques protégées recensées sur la commune

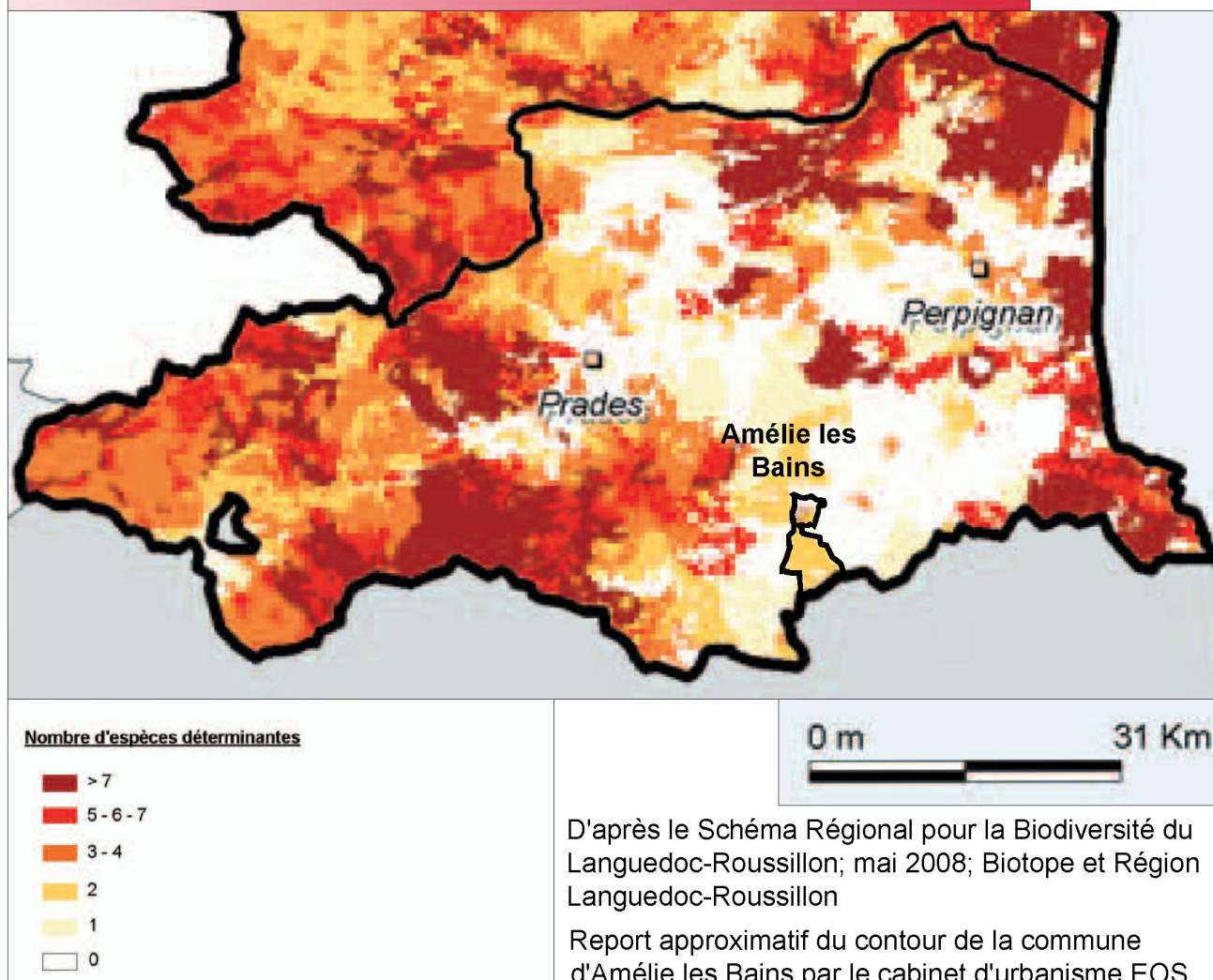
LISTE DES ESPECES PROTEGEES RECENSEES SUR LA COMMUNE	
DIRECTIVE 92/43/CEE DU 21 MAI 1992 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 97/62/CEE CONCERNANT LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS AINSI QUE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES	
Annexe IV	
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur
<i>Calotriton asper</i> (Dugès, 1852)	Euprocte des Pyrénées
<i>Discoglossus pictus</i> Otth, 1837	Discoglosse peint
<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Rainette méridionale
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE, 19/09/1979, BERNE	
Annexe II	
Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur
<i>Calotriton asper</i> (Dugès, 1852)	Euprocte des Pyrénées
<i>Discoglossus pictus</i> Otth, 1837	Discoglosse peint
<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Rainette méridionale
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert
<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé
Annexe III	
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile, Orvet
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun
<i>Chalcides striatus</i> (Cuvier, 1829)	Seps strié
<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)	Couleuvre de Montpellier
<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine
<i>Rhinechis scalaris</i> (Schinz, 1822)	Couleuvre à échelons
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie
ARRETE DU 19 NOVEMBRE 2007 FIXANT LA LISTE DES AMPHIBIENS ET REPTILES PROTEGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET LES MODALITES DE LEUR PROTECTION	
Article 2	
Nom valide	Nom vernaculaire
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur
<i>Calotriton asper</i> (Dugès, 1852)	Euprocte des Pyrénées
<i>Discoglossus pictus</i> Otth, 1837	Discoglosse peint
<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Rainette méridionale
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert
Article 3	
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile, Orvet
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun
<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)	Couleuvre de Montpellier
<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine
<i>Rhinechis scalaris</i> (Schinz, 1822)	Couleuvre à échelons
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie
<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé

Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel ; liste des espèces recensées postérieurement à 1950 dans la commune

⇒ IL A ETE RECENSE SUR LA COMMUNE 14 ESPECES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES PROTEGEES DONT 1 AMPHIBIEN (EUPROCTE DES PYRENEES) ET 1 REPTILE (LEZARD OCELLE) REMARQUABLES A L'ECHELLE REGIONALE.

Schéma Régional pour la Biodiversité - Languedoc-Roussillon

**LES SECTEURS LES PLUS INTÉRESSANTS
POUR LA FAUNE**



La commune d'Amélie-les-Bains fait partie des communes sur lesquelles il a été recensé 2 espèces faunistiques déterminantes dans le schéma régional de la biodiversité.

Les espèces menacées recensées postérieurement à 1950 dans la commune

LISTE ROUGE MONDIALE DES ESPECES MENACEES (2008)	
Nom scientifique	Statut
1. <i>Calotriton asper</i>	Espèce quasi menacée (NT)
2. <i>Timon lepidus</i>	Espèce quasi menacée (NT)
3. <i>Alytes obstetricans</i>	Préoccupation mineure (LC)
4. <i>Bufo bufo</i>	Préoccupation mineure (LC)
5. <i>Chalcides striatus</i>	Préoccupation mineure (LC)
6. <i>Discoglossus pictus</i>	Préoccupation mineure (LC)
7. <i>Hyla meridionalis</i>	Préoccupation mineure (LC)
8. <i>Lacerta bilineata</i>	Préoccupation mineure (LC)
9. <i>Natrix maura</i>	Préoccupation mineure (LC)
10. <i>Rhinechis scalaris</i>	Préoccupation mineure (LC)
11. <i>Salamandra salamandra</i>	Préoccupation mineure (LC)
12. <i>Sus scrofa</i>	Préoccupation mineure (LC)
13. <i>Tarentola mauritanica</i>	Préoccupation mineure (LC)

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

LISTE ROUGE DES AMPHIBIENS DE FRANCE METROPOLITAINE (2008)		
Nom scientifique	Nom français	Statut*
14. <i>Calotriton asper</i>	Euprocte des Pyrénées	Espèce quasi menacée (NT)
15. <i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Préoccupation mineure (LC)
16. <i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Préoccupation mineure (LC)
17. <i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Préoccupation mineure (LC)
18. <i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Préoccupation mineure (LC)
19. <i>Discoglossus pictus</i>	Discoglosse peint	Non applicable (NA)

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

LISTE ROUGE DES MAMMIFERES CONTINENTAUX DE FRANCE METROPOLITAINE (2008)		
Nom scientifique	Nom français	Statut*
20. <i>Sus scrofa</i>	Sanglier	Préoccupation mineure (LC)

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

LISTE ROUGE DES REPTILES DE FRANCE METROPOLITAINE (2008)		
Nom scientifique	Nom français	Statut*
21. <i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Vulnérable (VU)
22. <i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Préoccupation mineure (LC)
23. <i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	Préoccupation mineure (LC)
24. <i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	Préoccupation mineure (LC)
25. <i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Préoccupation mineure (LC)
26. <i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Préoccupation mineure (LC)
27. <i>Rhinechis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	Préoccupation mineure (LC)
28. <i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	Préoccupation mineure (LC)

Source : site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

LISTE ROUGE DES RHOPALOCERES DE LA REUNION (2010)		
Nom scientifique	Nom français	Statut*
29. <i>Cacyreus marshalli</i>	Brun des Pélargoniums/ Azuré des Pélargoniums	Non applicable (NA)

16 espèces sont recensées sur des listes rouges au niveau mondial et national.

Pour 12 d'entre elles, le risque de disparition de France est faible (préoccupation mineure) et 2 espèces ne sont pas soumises à évaluation.

1 espèce est menacée de disparition en France mais non au niveau mondial : **le lézard ocellé**.

1 espèce est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises : **l'euprocte des Pyrénées**.

La responsabilité régionale pour la préservation de l'euprocte des Pyrénées est forte tandis que celle pour le lézard ocellé est modérée (source : hiérarchisation des espèces animales dans la « stratégie régionale pour la biodiversité »).

⇒ IL A ETE RECENSE SUR LA COMMUNE 16 ESPECES FAUNISTIQUES MENACEES DONT 2 ESPECES QUASI MENACEES SUR LA LISTE ROUGE MONDIALE DES ESPECES MENACEES : L'EUPROCTE DES PYRENEES ET LE LEZARD OCELLE. CES DEUX ESPECES SONT, DE PLUS, REMARQUABLES A L'ECHELLE REGIONALE.

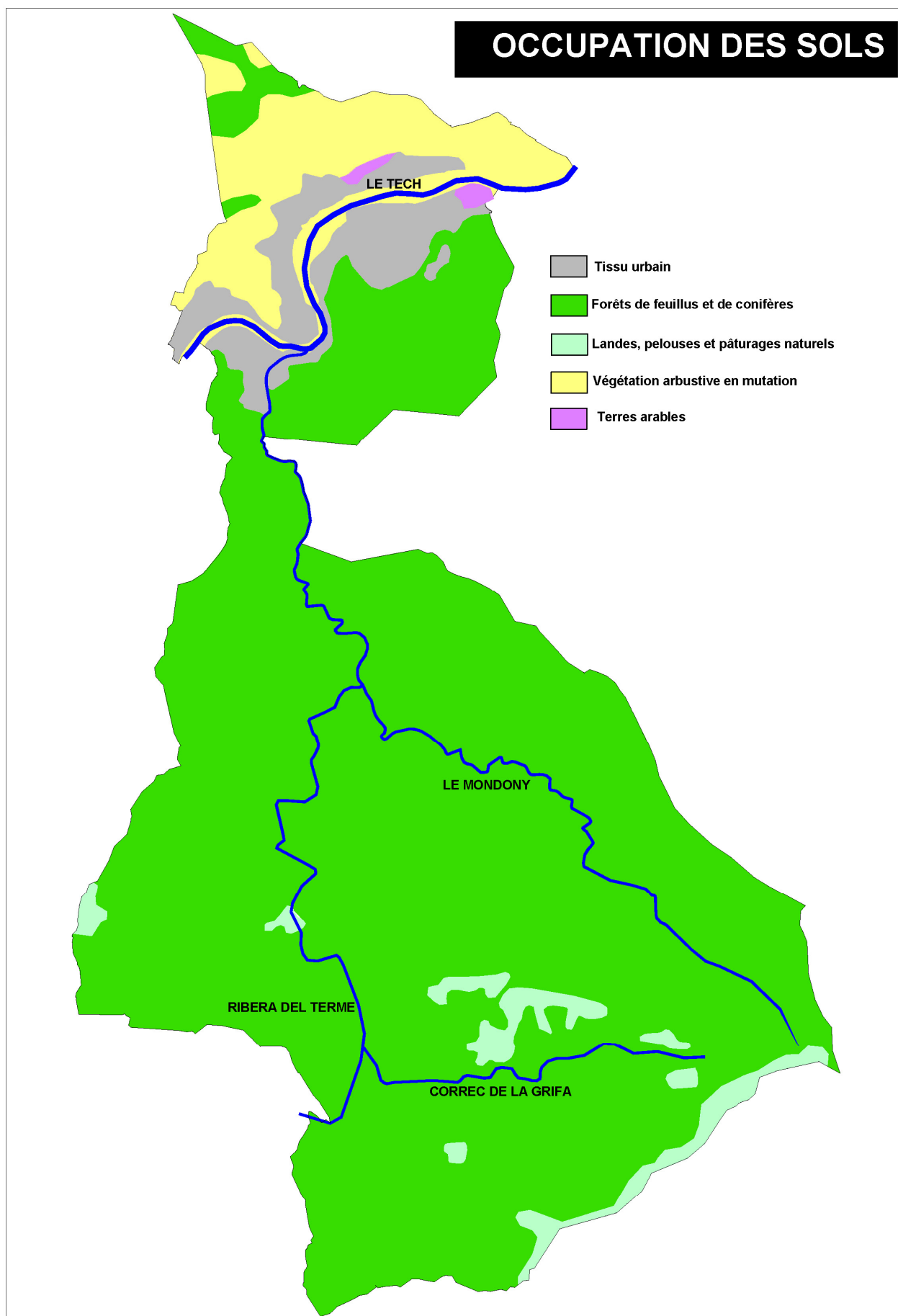
C/ OCCUPATION DES SOLS ET MILIEUX NATURELS

☐ Occupation des sols :

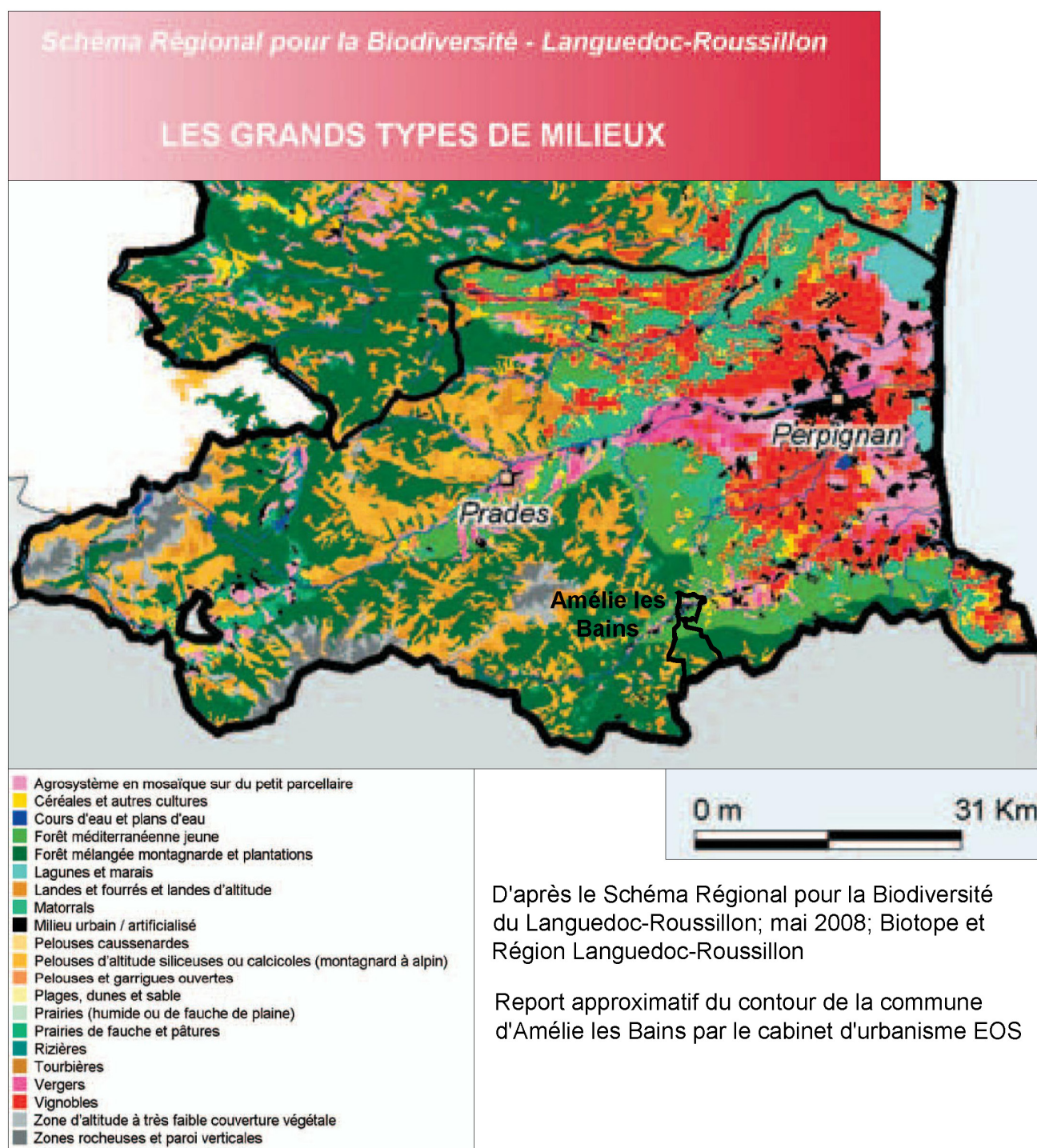
- Les zones urbanisées dans la vallée du TECH, sur les deux rives de la rivière.
- Les terres arables : très peu représentées.
 - les vergers, dont les cerisiers ne sont plus que faiblement représentés
 - les « hortens » des bords du TECH disparaissent au fil du temps
 - de rares prairies dans le lit du TECH
- La forêt : elle couvre une vaste superficie sur les versants de la vallée du TECH et dans le bassin du MONDONY.
 - le chêne vert est dominant près des zones urbanisées
 - le chêne rouvre et le châtaignier le remplace un peu plus en altitude
 - le hêtre colonise les pentes raides en altitude

Il n'y a sur la commune aucune forêt de protection : pas de forêt publique domaniale ou communale.

- Des landes, des pelouses et des pâturages naturels sur les points hauts au Sud de la commune
- De la végétation arbustive en mutation (fermeture des milieux) au Nord d'Amélie et de Palalda



□ Les grands types de milieux

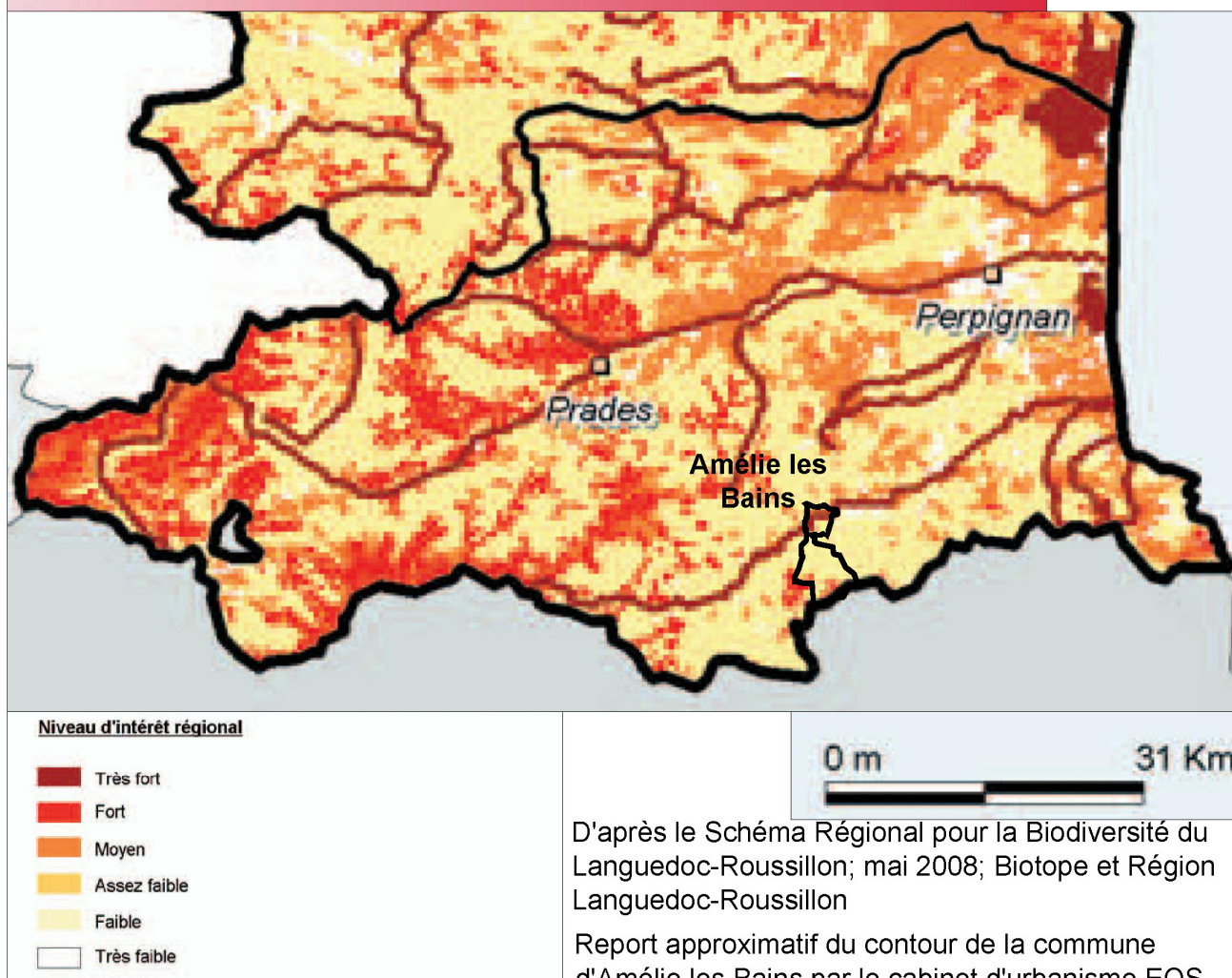


Les grands types de milieux présents sur la commune sont les suivants. A chacun correspond un niveau de responsabilité régionale (stratégie régionale pour la biodiversité) :

- les cours d'eau méditerranéens (le Tech) : niveau de responsabilité régionale très fort
- les pelouses et landes (Sud de la commune) : niveau de responsabilité régionale fort
- les forêts méditerranéennes jeunes (zone centrale de la commune) : niveau de responsabilité régionale moyen à fort
- les forêts mélangées montagnardes (sud de la commune) : niveau de responsabilité régionale faible à moyen
- les cultures et le milieu urbain (Nord de la commune) : niveau de responsabilité régionale faible

Schéma Régional pour la Biodiversité - Languedoc-Roussillon

LES SECTEURS LES PLUS INTÉRESSANTS POUR LES MILIEUX NATURELS



D'après le schéma régional pour la biodiversité, le niveau d'intérêt régional pour les milieux naturels est :

- très fort sur le Tech ;
- moyen à fort sur le Sud de la commune (landes, pelouses et pâturages) ;
- assez faible à faible sur le reste du territoire communal.

III.3- LE MILIEU AQUATIQUE

A/ LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU

Les zones humides et milieux aquatiques continentaux occupent souvent les espaces de mobilité des cours d'eau et montrent une grande diversité de milieux : cours d'eau et boisements qui les bordent (ripisylves), prairies humides, lacs et étangs, mares temporaires, tourbières.

La commune d'AMELIE LES BAINS – PALALDA est concernée par les ripisylves des cours d'eau . AMELIE LES BAINS – PALALDA est comprise dans le bassin du Tech. Des espèces animales rares et typique du climat méditerranéen fréquentent les milieux naturels qui bordent les cours d'eau (ripisylve), telle que le Barbeau méridional, espace remarquable au niveau régional.

Les berges du Tech et celles du Mondony ont un rôle écologique important : corridors biologiques, zone tampon d'épuration des eaux de ruissellement et régulation des crues.

Sur la commune d'AMELIE LES BAINS – PALALDA, il n'a pas été recensé de zone humide de type « tourbières ».

La DREAL ne mentionne aucune zone humide ponctuelle de type source et mare.

⇒ LA COMMUNE D'AMELIE LES BAINS – PALALDA EST CONCERNEE PAR UN COURS D'EAU ET SA RIPISYLVE QUI FAIT L'OBJET D'UNE PROTECTION DE TYPE NATURA 2000 : LE TECH. CE COURS D'EAU EST AUSSI UN CORRIDOR ECOLOGIQUE.

B/ LES ATTEINTES DU MILIEU AQUATIQUE

1-1 : Qualité biologique des eaux et qualité du milieu aquatique

Les stations analysées dans le cadre du suivi de la qualité des eaux du Tech (données ponctuelles) montrent une qualité généralement très bonne, excepté au niveau du Tanyari (qualité bonne).

D'une manière générale, sur le Tech, le peuplement de macro-invertébrés benthiques est caractérisé par la présence d'organismes appartenant à des groupes indicateurs (espèces pollu-sensibles) qui témoignent d'une bonne qualité physico-chimique des eaux, associée à une bonne diversité taxonomique (source : tome 1 du DOCOB du site d'intérêt communautaire (SIC) « le Tech » en cours d'élaboration).

⇒ SI LA QUALITE BIOLOGIQUE DES EAUX EST TRES BONNE, LA QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE NE L'EST PAS AU REGARD DE L'ARTIFICIALISATION DES LITS ET DES PERTURBATIONS DU MILIEU PHYSIQUE.

A Amélie-les-Bains / Palalda cela se traduit notamment par :

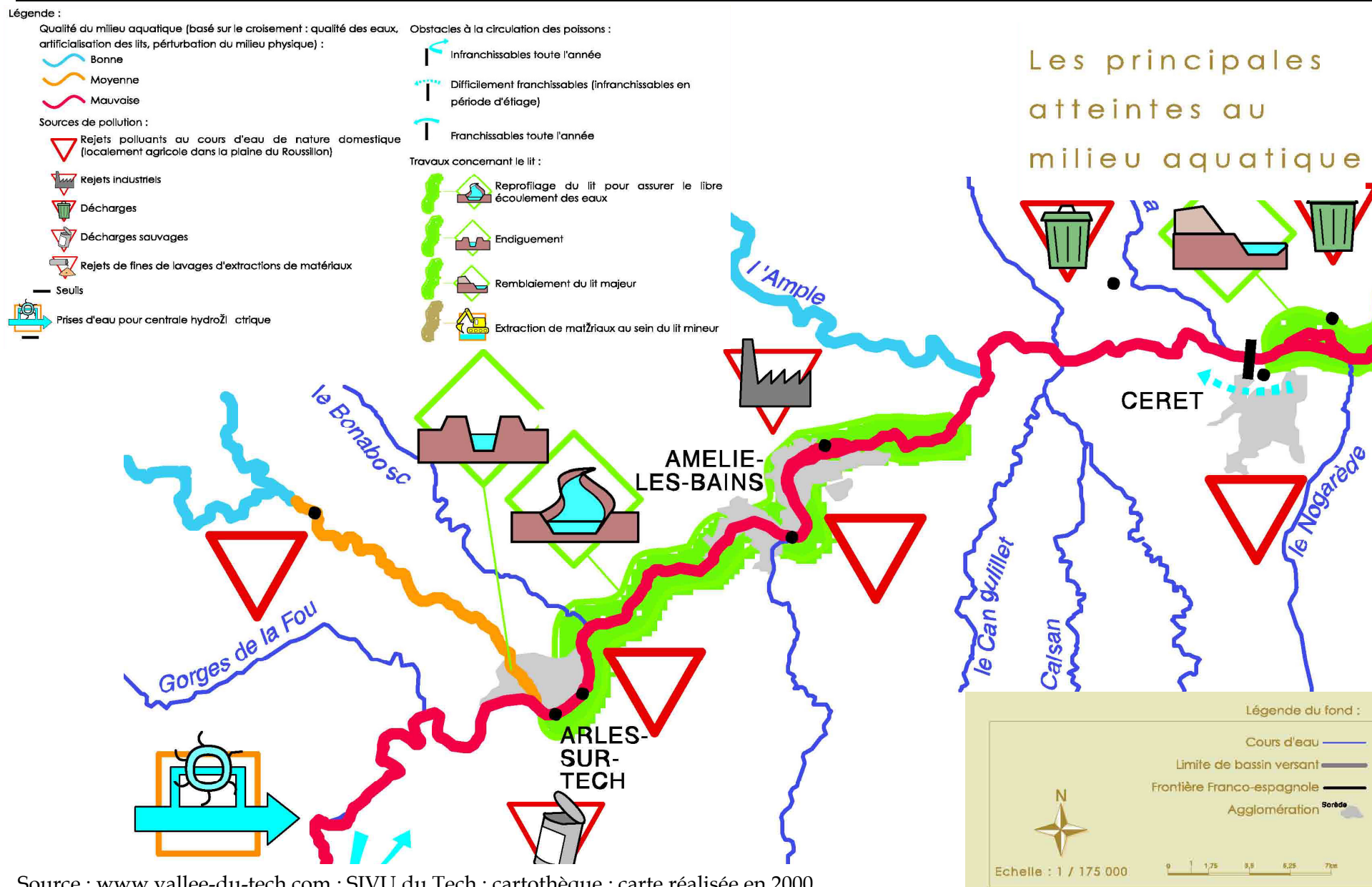
- le reprofilage du lit du Tech pour assurer le libre écoulement des eaux (lutte contre les inondations afin de protéger la population) ;
- la prise d'eau qui alimente ArjoWiggins et d'autres seuils (prises d'eau agricoles)...

1-2 : Les sources de pollution

A Amélie-les-Bains / Palalda, les sources de pollution sont :

- les rejets polluants de nature domestique sans rejet important de nature agricole (déprise agricole) ;
- les rejets industriels de l'usine ArjoWiggins ;

A noter qu'il n'y a pas de décharges sur la commune ni de rejets d'extractions de matériaux.



❑ Efficacité de traitement des STEP

La Station d'Épuration de la commune d'Amélie-les-Bains / Palalda ne fait pas partie des trois STEP qui montrent des dysfonctionnements relativement importants pour des bassins où la population est relativement élevée : Saint-Jean-Pla-de-Corts, Prats-de-Mollo - La Preste et Céret.

STATION D'ÉPURATION D'AMELIE-LES-BAINS								
Mise en service	Population municipale en 2009	Population saisonnière en 1999	Pourcentage connexion	Capacité traitement en eq.hab	Dispositif de traitement	Quantité pollution entrante en Eq-Hab	Quantité pollution sortante en Eq-Hab	Efficacité de traitement des pollutions en %
1 janvier 1970	3723	11243	100	23000	Biol. / Nitrif. / Dénitrif.	8666,7	1369,3	84,2

Sources : Catalogue des données issues des processus de redevances (Agence de l'eau RMC) SATESE dans tome 1 du DOCOB du site d'intérêt communautaire (SIC) « le Tech » en cours d'élaboration

❑ ARJO-WIGGINS

Communes	Ouvrage de prélèvement	Maître Ouvrage	Volume capté en m ³ /j
AMELIE LES BAINS PALALDA	CANAL DE CERET	ARJO-WIGGINS	Entre 4 500 et 5 000

Source : tome 1 du DOCOB du site d'intérêt communautaire (SIC) « le Tech » en cours d'élaboration

ARJO-WIGGINS fabrique des papiers pour l'activité médicale et hospitalière. Le dispositif médical fabriqué par la société Arjo-Wiggins induit une absence de substance chimique ou bactériologique.

Le papier est fabriqué à partir de feuillus et de résineux et d'eau prélevée dans le Tech. Y sont ajoutés des agents collants (amidon) et des pigments alimentaires.

Tout au long du processus, le travail va constituer à retirer l'eau introduite dans la pâte à papier. L'eau est ainsi restituée à son milieu (après traitement) sauf 1 à 2% perdus par évaporation.

La STEP garantit un traitement efficace des eaux industrielles et permet de diminuer fortement son impact sur le milieu. La papeterie produit 2400 tonnes de boue par an. Elles sont totalement épandues en agriculture (revalorisation départementale).

❑ Les rejets thermaux dans l'environnement

Les conséquences éventuelles des rejets thermaux dans l'environnement ont été étudiées par l'université de Perpignan Via-Dominia et le Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéen (CEFREM).

Les analyses ont été réalisées dans les mois de Mars et Avril 2011.

L'impact des rejets thermaux à Amélie-les-Bains est limité aux zones de rejets donc sectoriel.

Les rejets modifient les paramètres physico-chimiques des eaux mais ne présentent pas de conséquence réellement négative, les eaux thermales rejetées étant rapidement diluées avec l'eau douce. A noter que la dilution du rejet thermal est plus rapide au niveau du Tech qu'au niveau du Mondony.

En termes de qualité des eaux, les analyses physico-chimiques et chimiques des rejets thermaux ne sortent pas des limites fixées par le Ministère de la Santé dans l'Arrêté du 14 mars 2007 et la qualité de l'eau est bonne.

D'un point de vue général, la conclusion finale des études est qu'il y aurait très peu d'impact bactériologique, chimique et environnemental sur les trois rejets du Gros Escaldadou.

⇒ *LES SOURCES DE POLLUTION SUR LA COMMUNE D'AMELIE LES BAINS SONT ACTUELLEMENT MAITRISEES.*

- *LA STEP D'AMELIE LES BAINS NE CONNAIT PAS DE DYSFONCTIONNEMENT ;*
- *LA STEP DE LA PAPETERIE ARJO-WIGINS (MISE EN FONCTIONNEMENT EN 1992) GARANTIT UN TRAITEMENT EFFICACE DES EAUX INDUSTRIELLES ET PERMET DE DIMINUER FORTEMENT SON IMPACT SUR LE MILIEU ;*
- *LES REJETS THERMAUX ONT PEU D'IMPACTS BACTERIOLOGIQUE, CHIMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL.*

1-3 : Les ressources en eau

□ Les 2 principales activités sur la commune ont besoin de l'eau comme matière première.

L'eau thermique est chaude et n'est pas potable car à vocation thérapeutique. Ce n'est pas une eau de surface. Chaque source est entourée d'un périmètre de sécurité.

Le débit des sources, ainsi que la composition de l'eau, ne varient jamais et il est peu probable qu'elles tarissent un jour... (Source : tome 1 du DOCOB du site d'intérêt communautaire (SIC) « le Tech » en cours d'élaboration).

Le prélèvement d'eau du Tech via le canal de Céret pour la papeterie ARJO-WIGGINS est de 80L/s. En 2008, ce sont 2 300 000 m³ d'eau qui ont été prélevés. Sur cette consommation, 40m³/j servent à la chaufferie (soit 0,6% de l'eau prélevée). Le reste est restitué au Tech, sauf les 1 à 2 % perdus par évaporation.

⇒ *L'EAU THERMALE N'EST PAS UNE EAU DE SURFACE ET LA RESSOURCE NE SEMBLE PAS MENACEE. QUANT A L'EAU DE SURFACE UTILISEE POUR LA PAPETERIE 97% A 97,5% SONT RESTITUES AU MILIEU.*

□ La ressource en eau potable

L'alimentation en eau potable est gérée par la S.I.A.E P DU VALLESPYR regroupe les communes de CERET, SAINT-JEAN-PLA DE CORTS, ARLES-SUR-TECH, AMELIE-LES-BAINS-PALALDA, MONTBOLO - Partie Basse et REYNES.

La population desservie est de 17 830 habitants (Source : rapport annuel 2010 du SIAEP du Vallespir, prix et qualité du service public d'eau potable). Il s'agit d'une estimation.

Sur 11287 abonnés en 2010, 3232 avaient leur logement à Amélie-les-Bains / Palalda, soit 28,6% des abonnés.

Le volume d'eau prélevé était de 1 979 827 m³ en 2010 dont :

- 89% en eau de surface
- 10,9% en nappe d'accompagnement
- 0,1% en nappe souterraine.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

RESULTATS DU CONTROLE REGLEMENTAIRE (2010)				
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	65	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	10	0	100 %	

Source : rapport annuel 2010 du SIAEP du Vallespir, prix et qualité du service public d'eau potable

La valeur globale de l'indice d'avancement de la **protection de la ressource en eau** est de 59% (calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable) et il était de 57% en 2009.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU EN 2010

	nombre de points	points obtenus
Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	0	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	0
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0
Localisation et identification des interventions	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
TOTAL	100	60

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

Source : rapport annuel 2010 du SIAEP du Vallespir, prix et qualité du service public d'eau potable

Les performances du réseau de distribution sont de 67,5% en 2010 contre 62,2% en 2009.

Le Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice 2010 a été plus important en 2010 que les années précédentes (3,3kms).

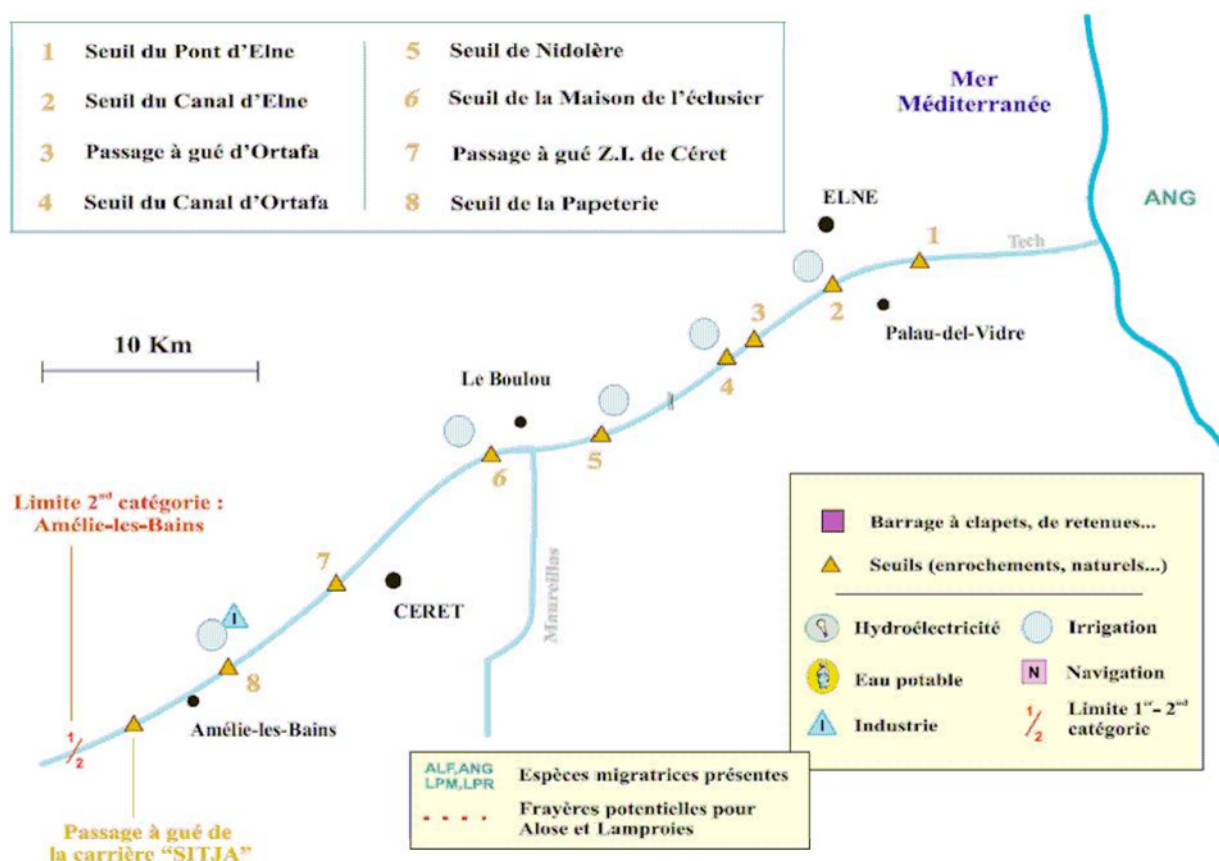
⇒ LA RESSOURCE EN EAU POTABLE PROVIENT A 89% DE L'EAU DE SURFACE ET ELLE EST DE BONNE QUALITE.

LA PERFORMANCE ATTEINTE POUR ASSUER UNE PROTECTION EFFECTIVE DE LA RESSOURCE EN EAU PROGRESSE AVEC UN INDICATEUR DE 59% EN 2010 CONTREE 57% EN 2009.

LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION SONT ELLES AUSSI EN HAUSSE : 67,5% EN 2010.

1-4 : Les altérations de la continuité du Tech

- Les ouvrages transversaux



Source : tome 1 du DOCOB du site d'intérêt communautaire (SIC) « le Tech » en cours d'élaboration

Le Tech et ses affluents font l'objet de nombreux aménagements hydrauliques très divers : passages à gué, micro-centrales hydro-électriques, seuils, prises d'eau ... Certains sont liés à une activité industrielle ou à la prévention des crues alors que d'autres sont là pour réguler le débit du Tech et pour l'irrigation des cultures.

Ces ouvrages ne sont pas sans conséquence sur le milieu naturel :

- le transport des matériaux solides va être perturbé à leur niveau ;
- ils limitent la circulation piscicole.

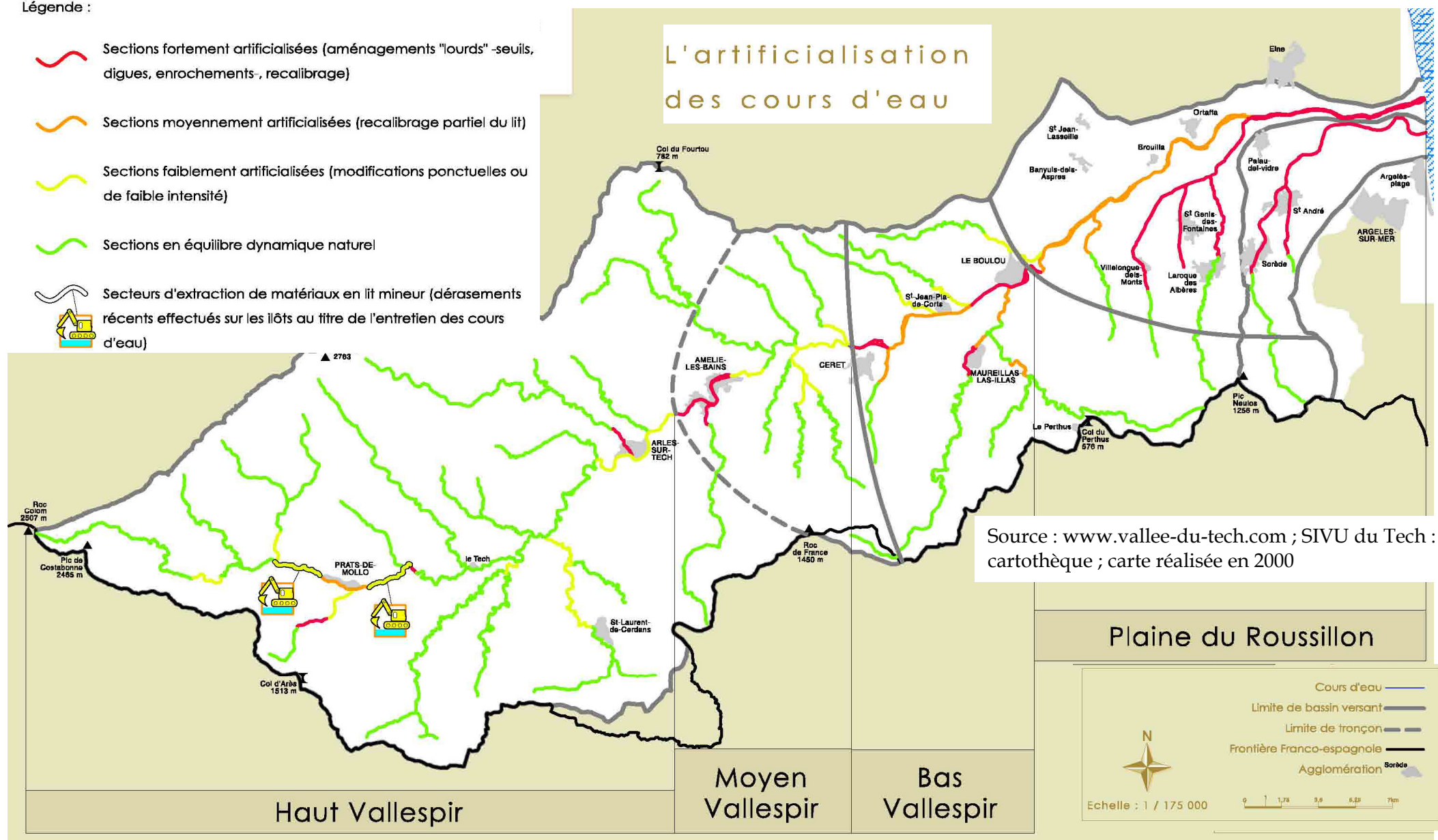
Ces seuils créent donc **une discontinuité tant physique que biologique.**

⇒ LA TRAVERSEE D'AMELIE LES BAINS / PALALDA AU NIVEAU DU TECH MAIS AUSSI DU MONDONY EST FORTEMENT ARTIFICIALISEE DU FAIT DES DIFFERENTES ACTIONS ENTREPRISES POUR PROTEGER LA POPULATION DES INONDATIONS MAIS AUSSI DE L'EXISTENCE DE PRISES D'EAU POUR LA PAPETERIE ET L'IRRIGATION DES TERRES AGRICOLES EN AMONT DE LA COMMUNE (ZONE DU BAS PALALDA).

CONCLUSION : LA RESSOURCE EN EAU N'EST PAS MENACEE EN QUANTITE ET LA QUALITE BIOLOGIQUE DE L'EAU EST GLOBALEMENT TRES BONNE (HORMIS QUELQUES REJETS PONCTUELS LIEES A L'ACTIVITE THERMALE MAIS QUI SONT VITE DILUESDANS L'EAU DOUCE). C'EST L'ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU ET LES PERTURBATIONS DUES AUX PRISES D'EAU QUI PORTENT ATTEINTES AU MILIEU AQUATIQUE.
--

Légende :

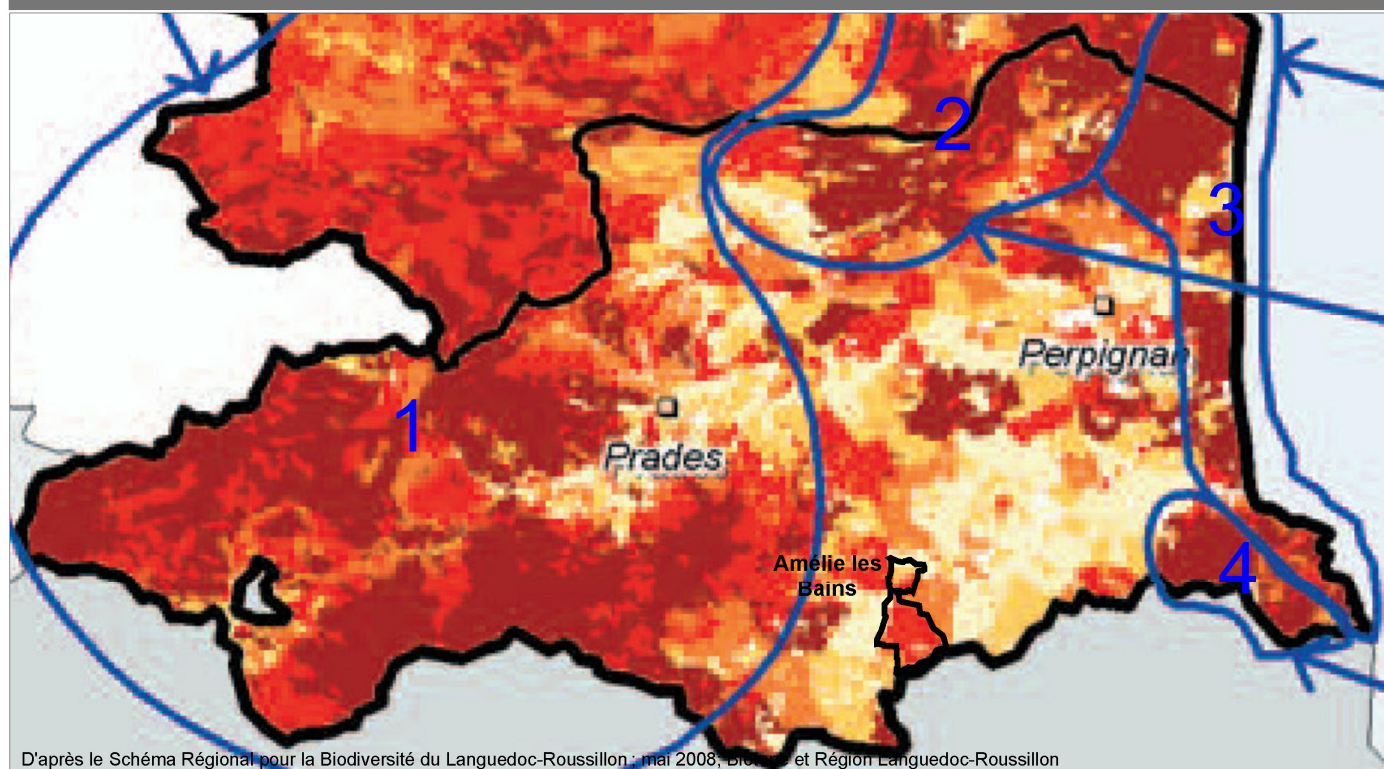
-  Sections fortement artificialisées (aménagements "lourds" -seuils, digues, enrochements-, recalibrage)
-  Sections moyennement artificialisées (recalibrage partiel du lit)
-  Sections faiblement artificialisées (modifications ponctuelles ou de faible intensité)
-  Sections en équilibre dynamique naturel
-  Secteurs d'extraction de matériaux en lit mineur (dérasements récents effectués sur les îlots au titre de l'entretien des cours d'eau)



III.4- ARMATURE ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

A/ LES GRANDES ZONES ECOLOGIQUES D'IMPORTANCE REGIONALE

GRANDES ZONES ECOLOGIQUES D'IMPORTANCE REGIONALE



Niveau d'intérêt régional



- 1 : Pyrénées et Hautes Corbières
- 2- Fenouillèdes et Basses Corbières
- 3- Littoral du Narbonnais et du Roussillon
- 4- Albères

Report approximatif du contour de la commune d'Amélie les Bains par le cabinet d'urbanisme EOS

INTERET ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

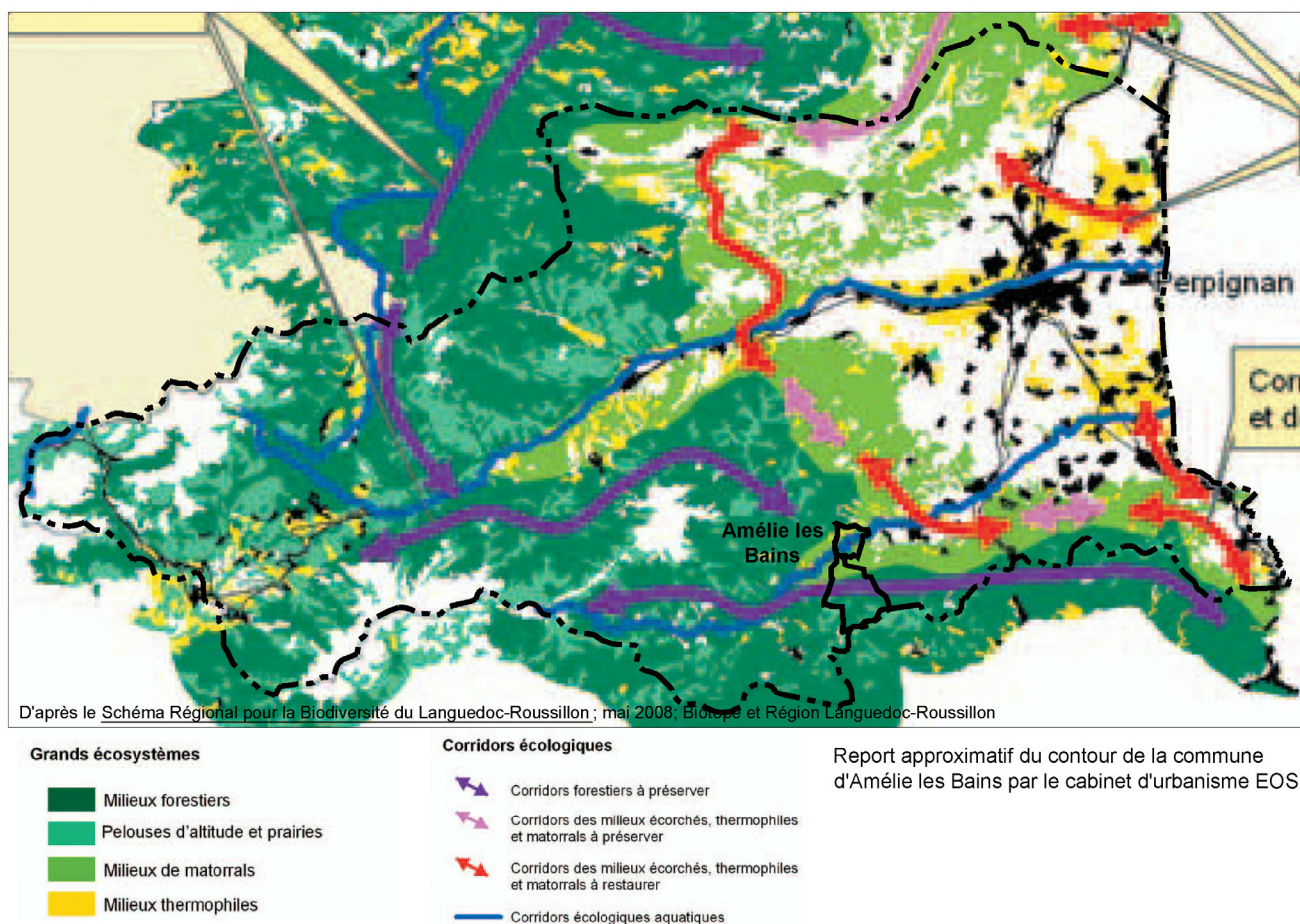
	INTERET REGIONAL FLORE	INTERET REGIONAL FAUNE	INTERET REGIONAL MILIEUX	SYNTHESE INTERET REGIONAL SUR LA COMMUNE
Cours d'eau méditerranéen	Faible	Faible	Très fort	Fort
Pelouses, landes	Faible	Faible	Moyen à fort	Moyen
Forêt méditerranéenne jeune	Moyen (fragon épineux)	Moyen (lézard ocellé)	Assez faible à faible	Moyen
Forêt montagnarde	Faible	Fort (euprocte des Pyrénées)	Assez faible à faible	Moyen à fort
Cultures et milieu urbain	Faible	Faible	Assez faible à faible	Faible

Le cumul des données sur la flore, la faune et les milieux permet une hiérarchisation de l'intérêt écologique de la commune.

Bien que située à l'écart des grandes zones écologiques d'importance régionale, le niveau d'intérêt régional est globalement fort pour l'ensemble de la commune, notamment dans les secteurs boisés.

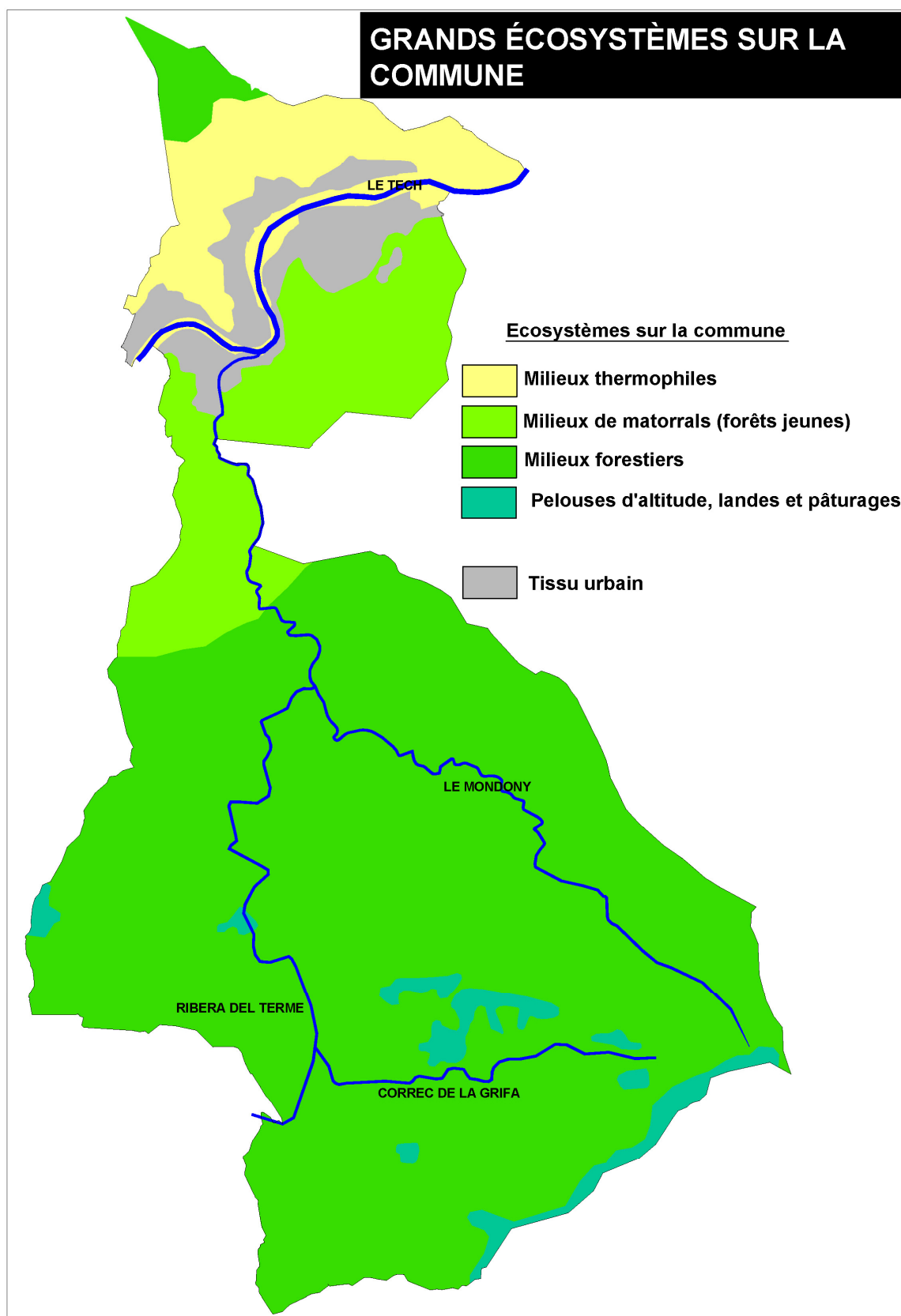
B/ CORRIDORS ET CONTINUUMS ECOLOGIQUES

PRINCIPAUX CORRIDORS ECOLOGIQUES DES PYRENEES - ORIENTALES



Sur la commune d'Amélie les Bains, les 4 grands écosystèmes de la région sont présents :

- les milieux forestiers : forêts pyrénéennes du sud de la commune,
- pelouses d'altitude et prairies : extrémité sud de la commune,
- les milieux de matorrals qui évoluent progressivement en forêt méditerranéenne jeune
- les milieux thermophiles : nord de la commune.



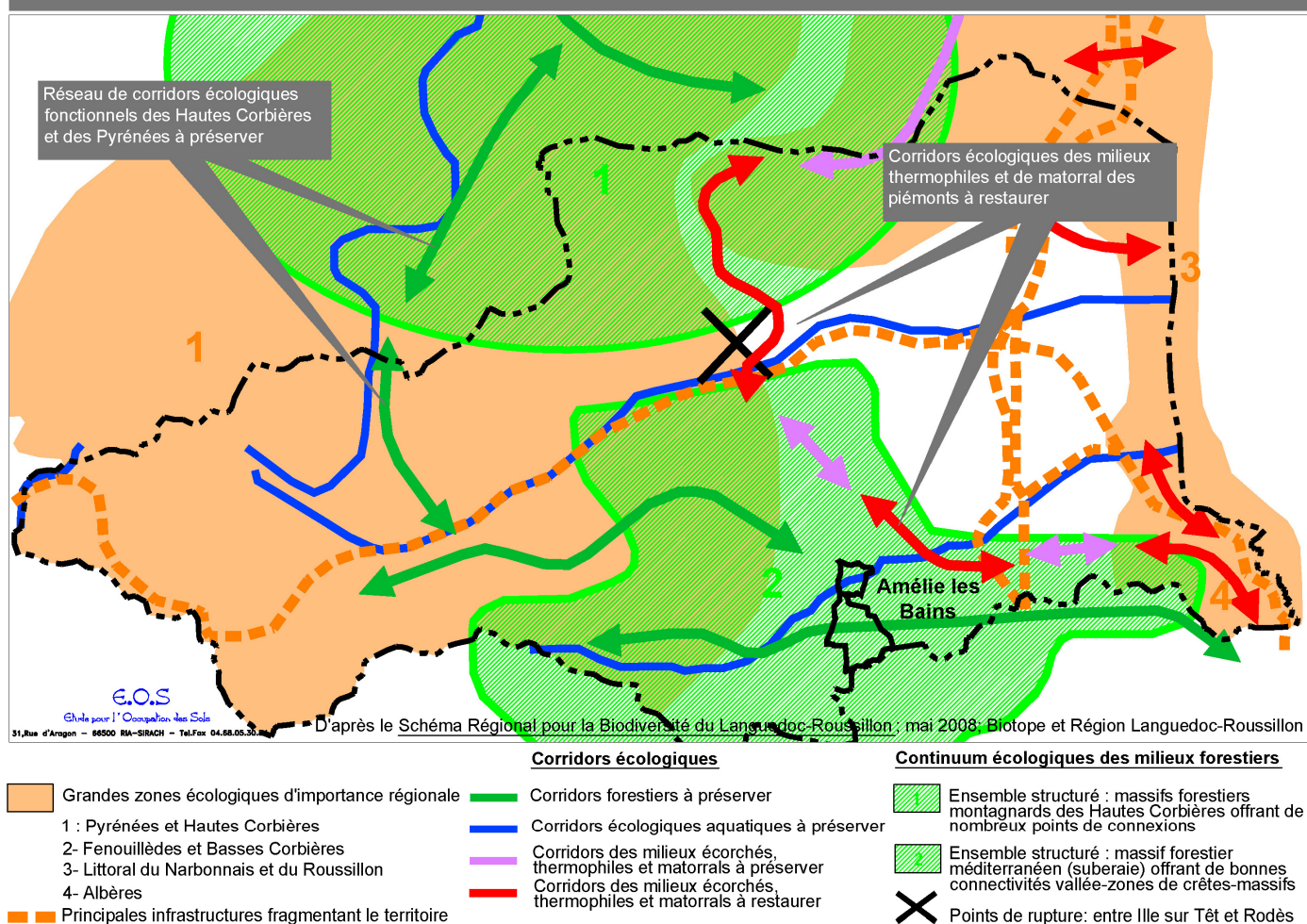
La commune est traversée par 2 corridors écologiques :

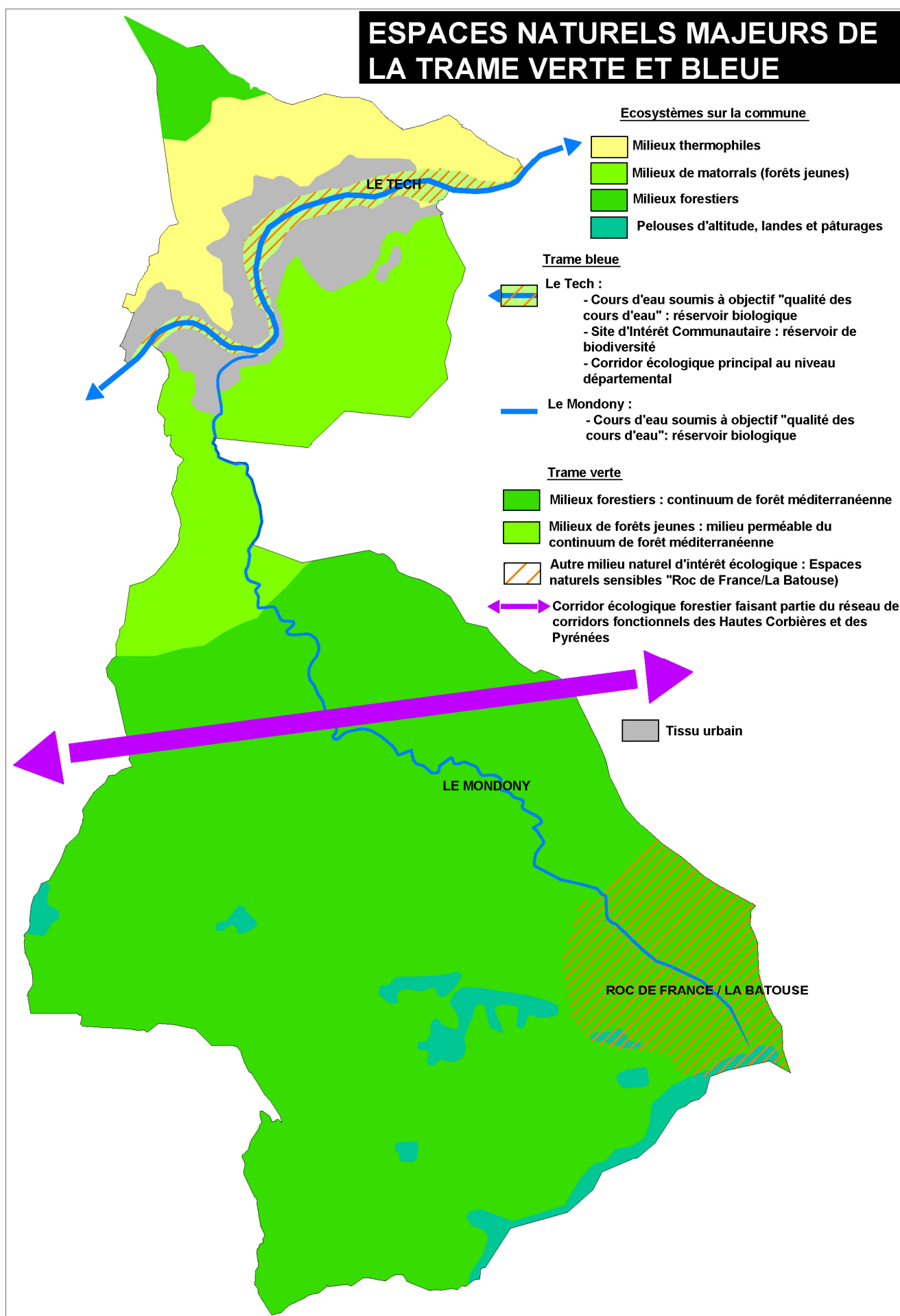
- un corridor forestier à préserver au Sud ;
- un corridor aquatique, celui du Tech.

La moitié Sud de la commune est comprise dans un ensemble structuré de massifs forestiers méditerranéens.

La commune est donc concernée par la continuité écologique des milieux forestiers.

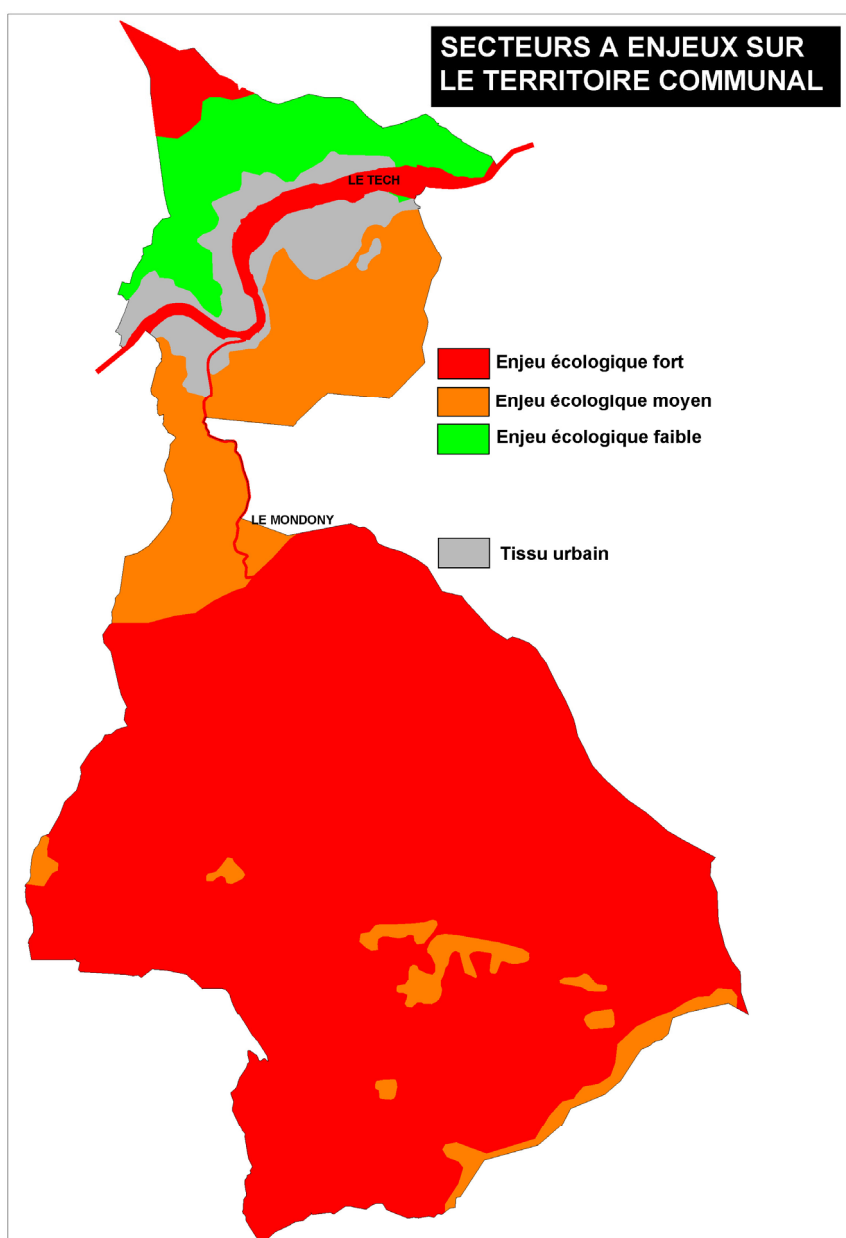
CONTINUUMS ET CORRIDORS ECOLOGIQUES DES PYRENEES - ORIENTALES





C/ LES SECTEURS A ENJEUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

LES ENJEUX ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL				
	INTERET ECOLOGIQUE	CORRIDOR ECOLOGIQUE	CONTINUUM ECOLOGIQUE	ENJEU ECOLOGIQUE
Cours d'eau : Tech	Fort	Aquatique	/	Fort
Cours d'eau : Mondony	Fort	/	/	Fort
Pelouses, landes	Moyen	/	/	Moyen
Forêt méditerranéenne jeune	Moyen	/	Milieus forestiers	Moyen
Forêt montagnarde	Moyen à fort	Forestier	Milieus forestiers	Fort
Milieus thermophiles	Faible	/	/	Faible
Cultures et milieu urbain	Faible	/	/	Faible



IV- LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE

IV.1- LE PATRIMOINE PROTEGE

A/ LES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS

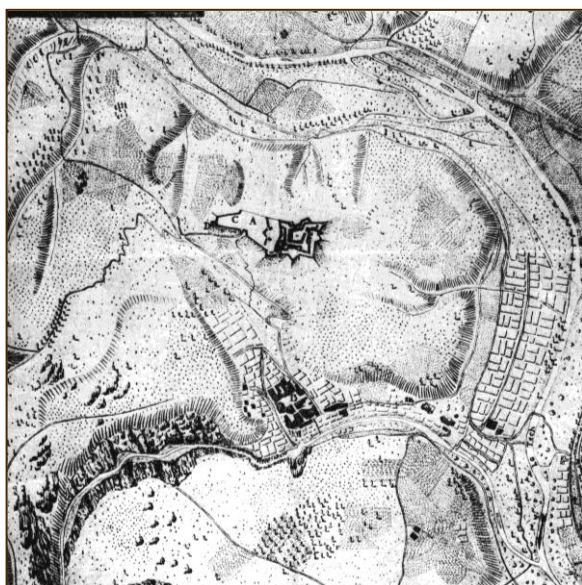
☐ *LES VESTIGES DES THERMES ROMAINS et FORT LES BAINS*

Ils sont les deux monuments historiques classés de la commune.



Les Vestiges des thermes romains sont classés monument historique par un arrêté ministériel du 5 juillet 1905.

Fort les Bains est classé monument historique par arrêté ministériel du 18 décembre 1909



*FORT LES BAINS et le village des Bains en 1758
Atlas des Places de France en 1758*

Carte issue de AMELIE-LES-BAINS, PALALDA, MONTALBA,

☐ *L'HOPITAL THERMAL DES ARMEES*

L'Hôpital thermal des Armées inscrit monument historique par un Arrêté du préfet de région du 15 janvier 2007.



Hôpital thermal

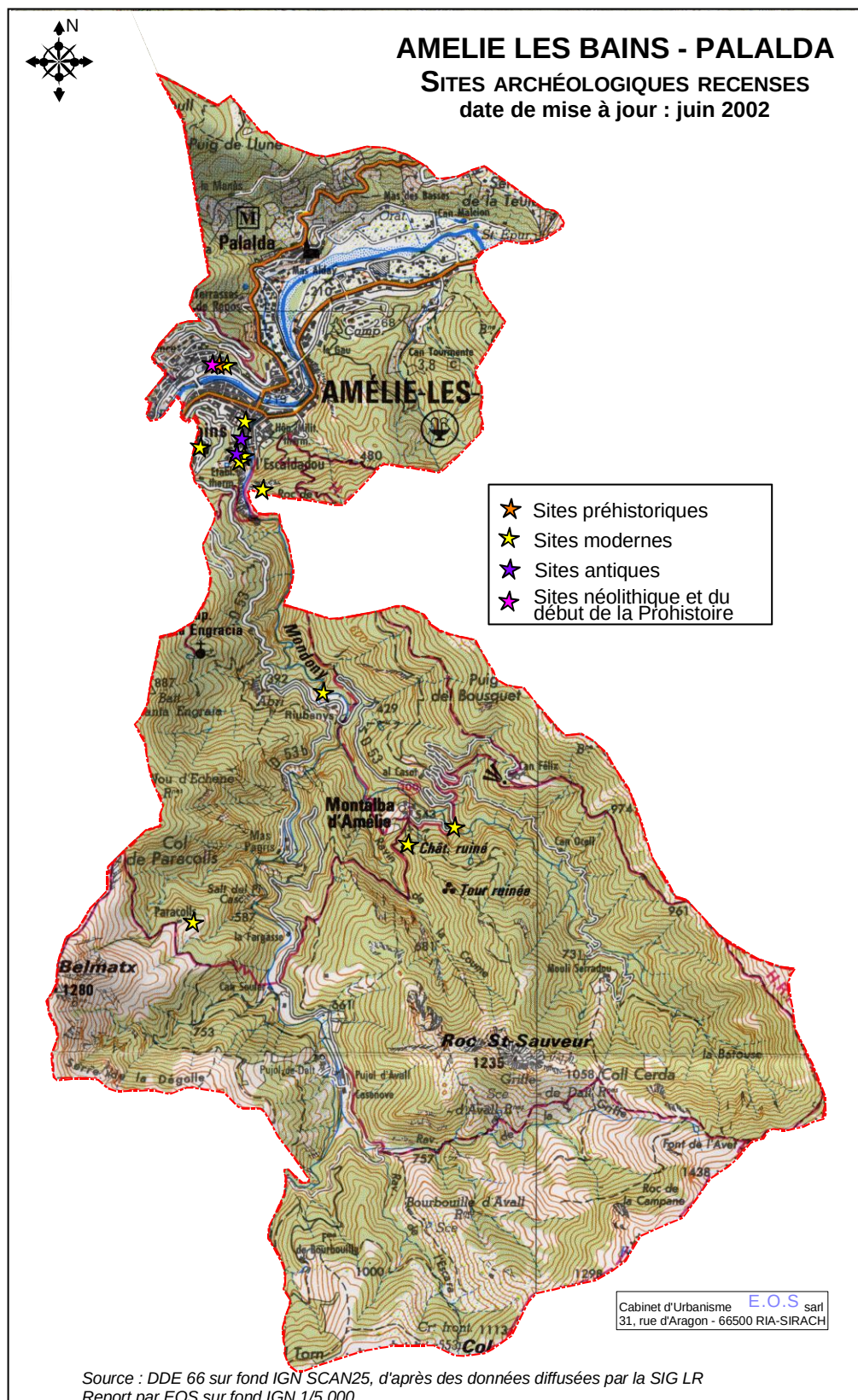


*Aqueduc et parc arboré de
l'Hôpital militaire*

Ces 3 monuments historiques font l'objet de servitudes d'utilité publique (AC1 : protection des monuments historiques classés et inscrits).

B/ LES SITES ARCHEOLOGIQUES

Les sites archéologiques sont nombreux et disséminés sur l'ensemble du territoire communal. Ce sont des sites datant du néolithique à l'époque moderne.



IV.2- LE PATRIMOINE NON PROTEGE

De nombreux monuments ont un intérêt patrimonial :

- *les thermes Pujade,*
- *l'église de Saint-Quentin,*



Eglise Saint-Quentin

- *l'église de Montalba,*
- *la chapelle de Saint Joseph,*
- *la chapelle de Saint Félix,*
- *la chapelle Saint Engrça.*



Le clocher de l'église de Montalba

D'autres bâtiments architecturaux ont une valeur patrimoniale :

- le viaduc de l'ancienne voie ferrée sur le TECH
- le petit pont muletier dit « pont romain » sur le MONDONY



Pont visible de la route qui mène à Montalba

Il ne faut pas oublier le bâti « original » du vieil Amélie, d'inspiration coloniale.

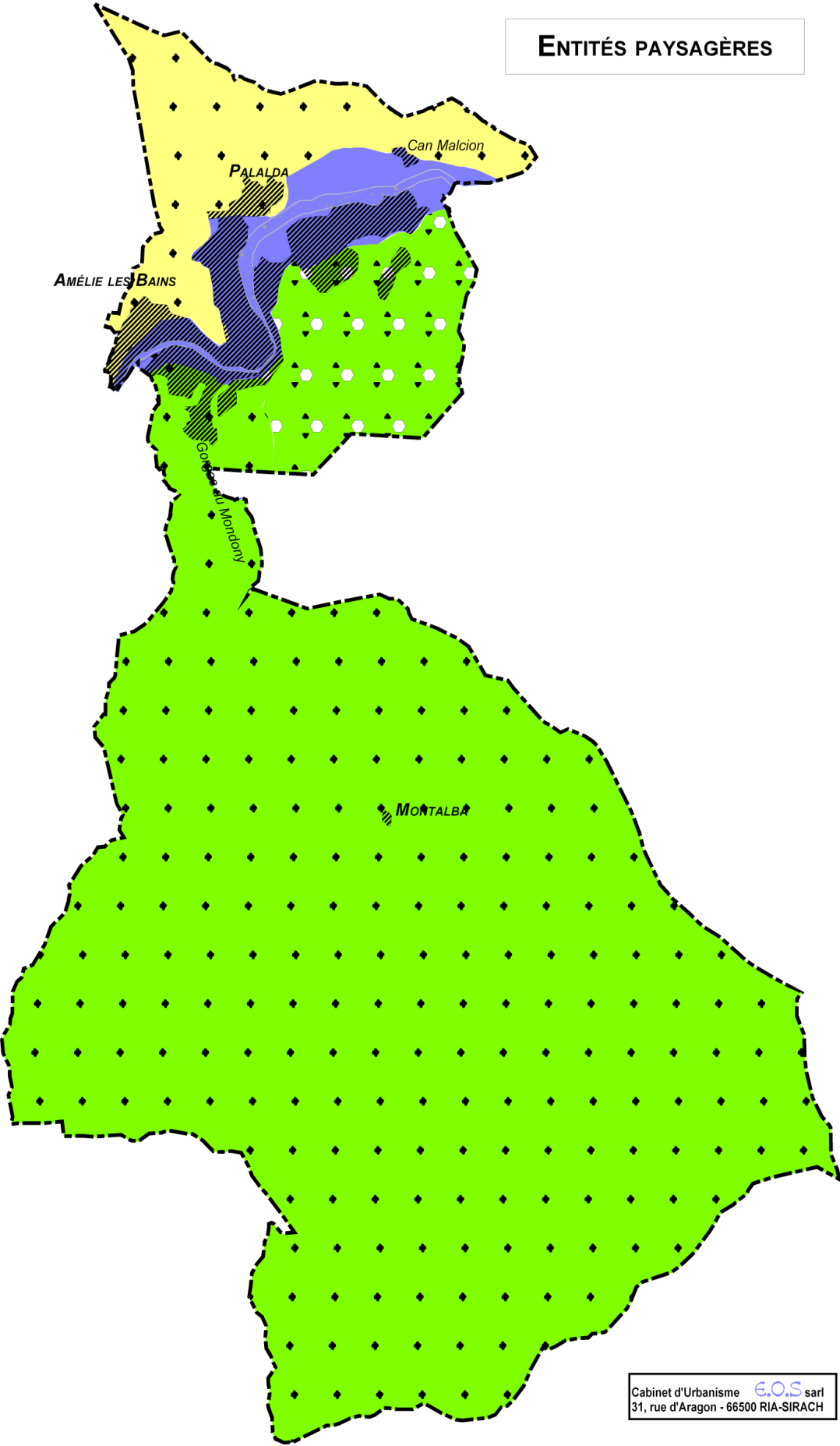
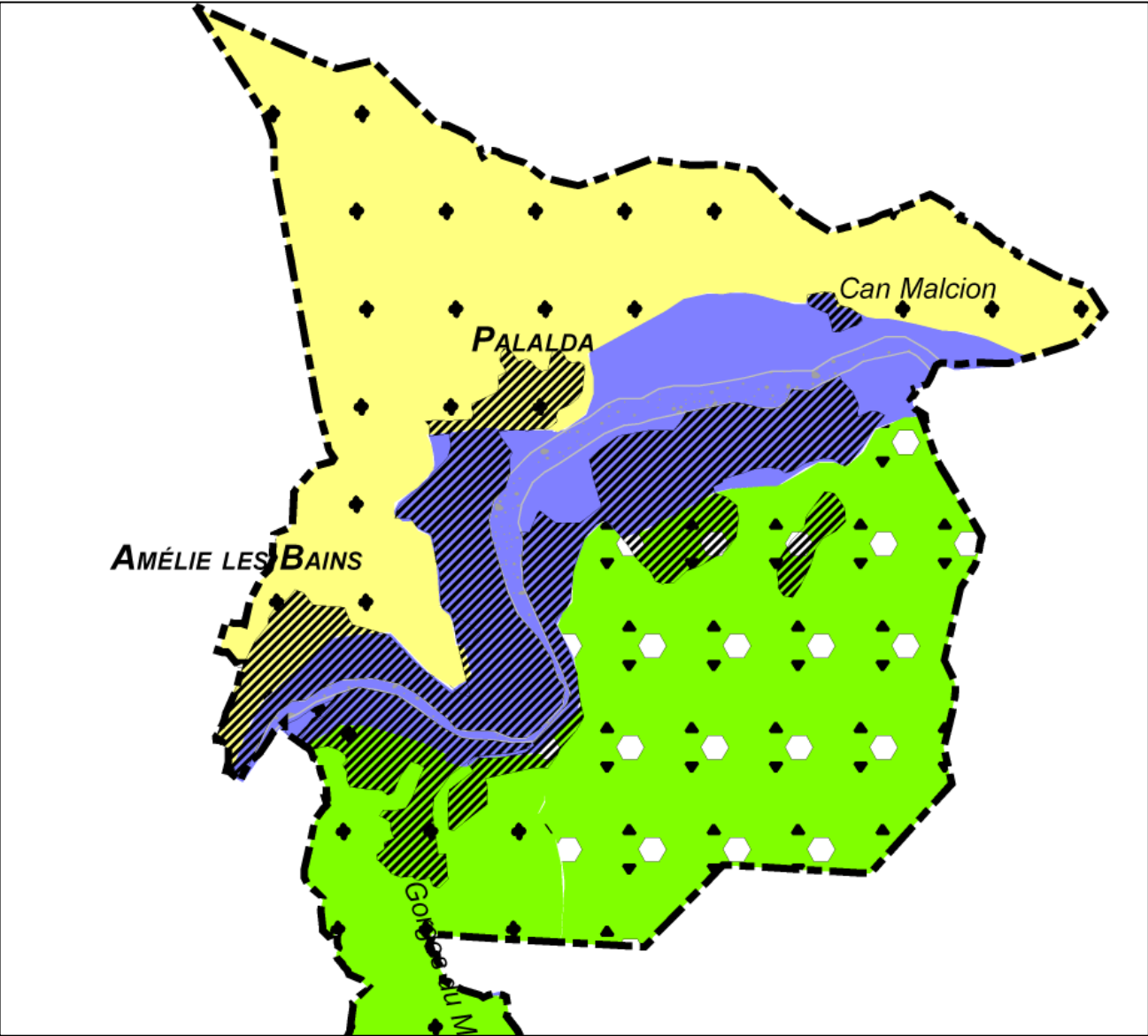
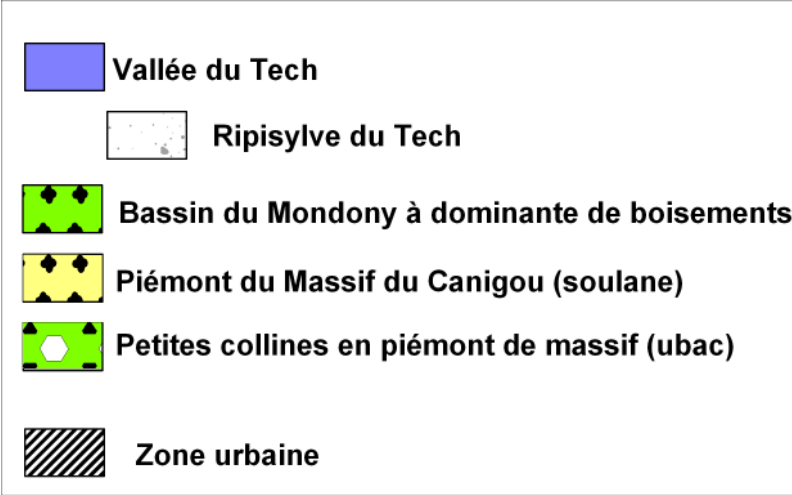
PALALDA a une histoire plus ancienne qu'AMELIE LES BAINS. Le site de PALALDA, d'allure médiévale, constitue un potentiel patrimonial incomplètement exploité à ce jour.

V- LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

V.1- LES ENTITES PAYSAGERES

La montagne est une entité paysagère majeure et la vallée du Tech et sa ripisylve en est une autre.

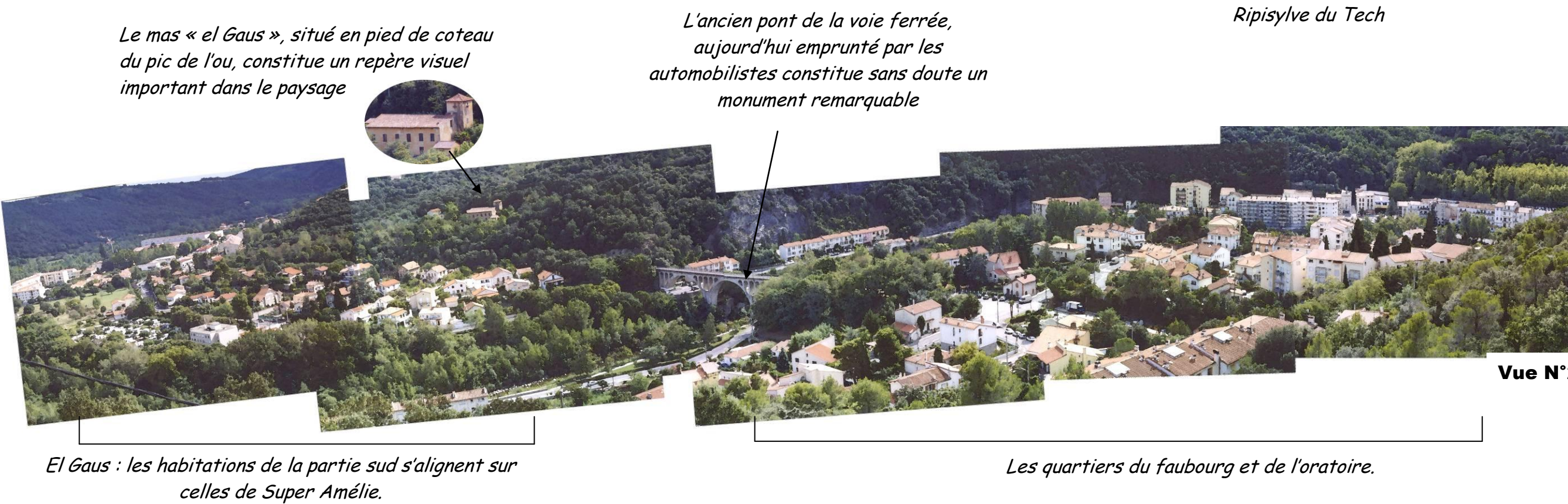
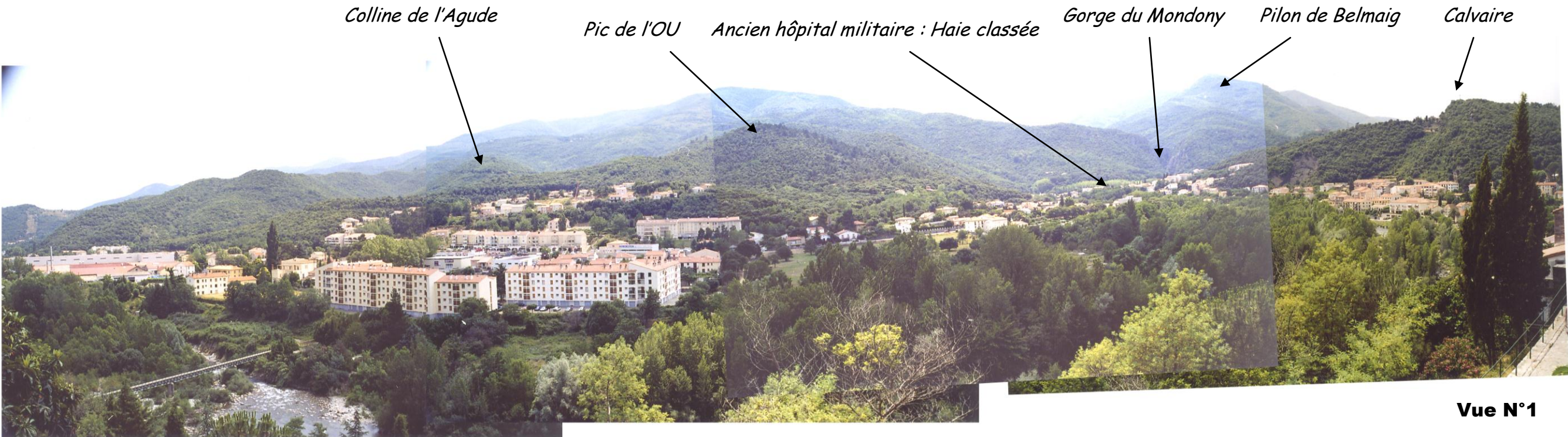
CES DEUX ELEMENTS FORTS DU PAYSAGE DONNENT A LA COMMUNE UN ATOUT MAJEUR : LA QUALITE ET LA RICHESSE DES PAYSAGES.



V.2- L'ANALYSE PAYSAGERE

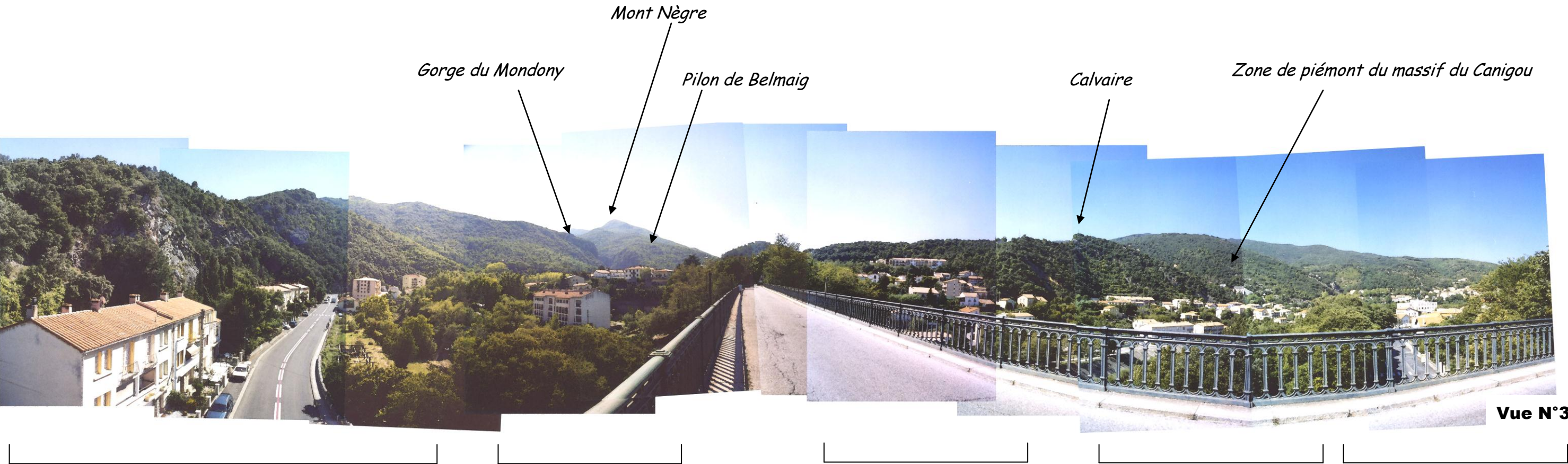
L'EST DE LA VILLE :

L'entrée est d'Amélie est caractérisée par la présence de quelques jardins (Can Cliquettes, non visible sur la photo) sur les rives du Tech et par les reliefs boisés du massif du Roc de France



VUE PANORAMIQUE A 180° DEPUIS L'ANCIEN PONT DE LA VOIE FERREE SUR L'OUEST D'AMELIE :

La vallée du Tech est bien marquée et le relief se dégage. L'ambiance est installée.



« El Gaus nord » et plus haut « le Fauboug » : quelques immeubles alignés le long de la RD115,



Le quartier de l'Oratory, situé dans le méandre du Tech : on n'aperçoit ici que les immeubles les plus hauts à cause de la ripisylve du Tech assez dense à cet endroit

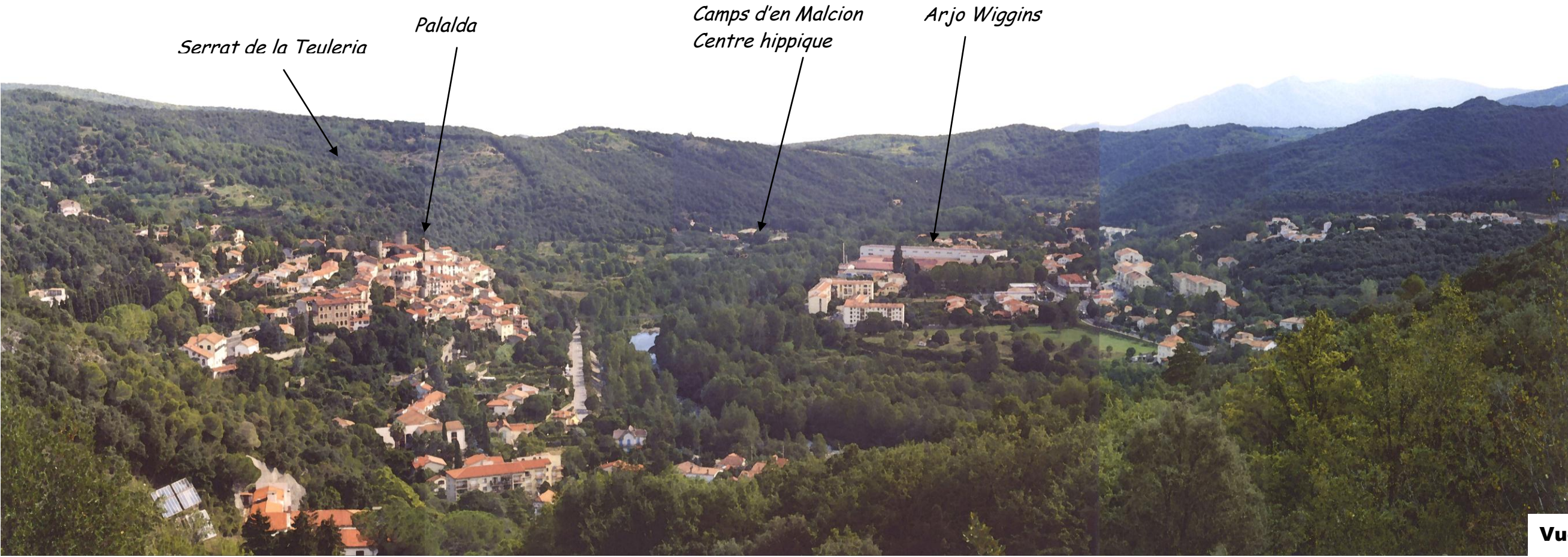
Pas del gau



Les Hortes

El gau sud de l'autre côté de la RD115, en rive droite du Tech,

On aperçoit : Palalda et les quelques habitations dispersées autour, puis la RD618 qui dessert le village médiéval, le Tech, les activités industrielles et commerciales et les lotissements de « super Amélie ». E premier plan, les Hortes.
La ripisylve du Tech est ici très verdoyante. Cet élément paysager est renforcé par la présence des près du Camps de las Basses, la promenade aménagée et les parcs sur l'autre rive.



PALALDA : village médiéval juché sur son promontoire rocheux dont le socle est constitué de boisements. Au pied du village, on retrouve les dernières terres non bâties de la vallée,

Tech

Super Amélie : les activités sont implantées sur la terrasse du Tech alors que de nouveaux quartiers d'habitations ont vu le jour, plus haut, sur la colline.. A flanc du coteau, on aperçoit le bois qui caractérise le secteur d'El Gaus nord.

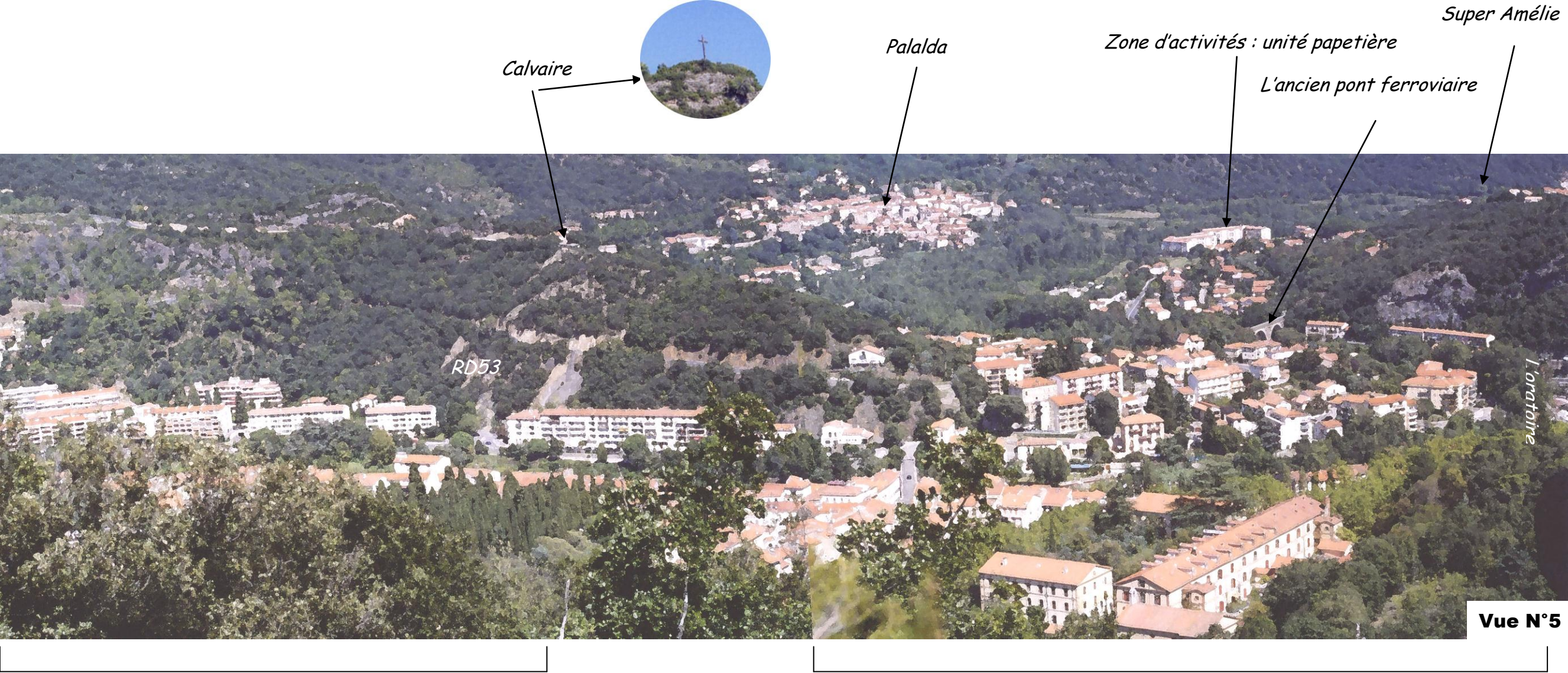


LES VERSANTS SUD D'AMELIE-LES-BAINS, PALALDA :

Depuis la RD53, on domine Amélie (en contre bas sur la photo) et on aperçoit, sur l'autre rive du Tech, la « petite Provence » et l'Oratory en intégralité. En premier plan, l'ancien hôpital militaire et au fond, « els gaus sud » et la zone d'activité.

On voit distinctement Palalda juché sur son promontoire boisé, en arrière plan.

Outre le tracé du Tech, l'élément fort de paysage qui se dégage est le « roc du calvaire », un éperon rocheux qui entaille la vallée et se démarque par la présence d'un calvaire. A l'est, on aperçoit les hauts de super Amélie qui dominent le bois d'Els Gaus nord où se trouvait autrefois un camping.



Le secteur de la « Petite Provence » face au vieil Amélie, constitué d'immeubles résidentiels en partie basse et de résidences individuelles en partie haute, plus à gauche sur la photo (non visible ici).

L'ancien hôpital militaire. Aujourd'hui désaffecté. Et faisant l'objet d'un projet de réhabilitation.

On aperçoit en vert clair, de part et d'autre de l'édifice, les espaces boisés classés, et à l'arrière, le bois du parc de l'hôpital.



LA VALLEE, EN LIMITE COMMUNALE :

Face à face : le vieil Amélie et les nouveaux quartiers de « petite Provence », tous deux reliés par le troisième pont sur le Tech.

En rive droite, la vieille ville est dominée par le fort et les gorges du Mondony qui se jettent dans le Tech au cœur de la ville, aux thermes. Sur l'autre rive, se trouvent les équipements collectifs de sports et de loisirs.



Les résidences hôtelières des Thermes à l'embouchure des gorges du Mondony

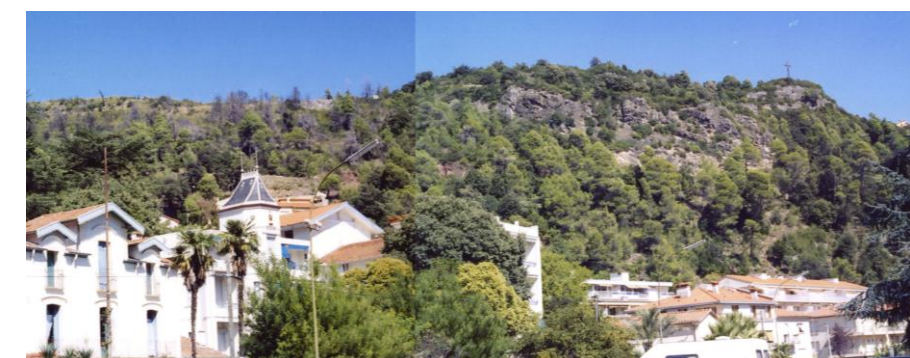


Vue N°6

En rive gauche du Tech : les équipements publics de sports et de loisirs et les résidences de la petite Provence en pied de coteau

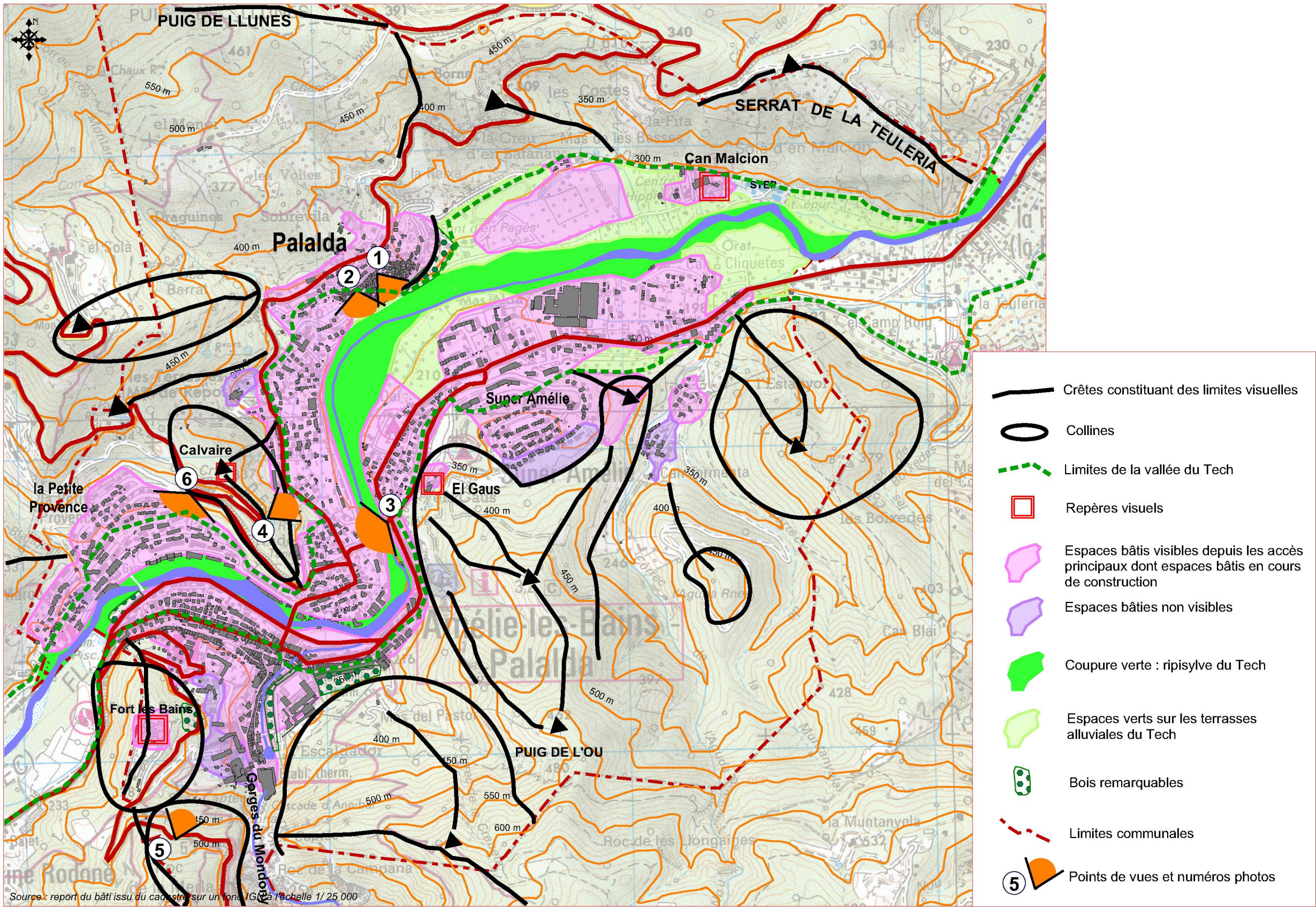


Le centre ville contourné par les digues constituant le quai Bosch



L'éperon rocheux de « la Civadera » avec le calcaire, dominant la petite Provence et constituant un repère visuel important.

VI- SYNTHESE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE



CONCLUSION : BILAN DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES

	ATOUTS	FAIBLESSES
SITUATION GEOGRAPHIQUE	Proximité d'un réseau routier et autoroutier important Position transfrontalière Proximité du littoral	Situation un peu à l'écart des grands axes de développement et de transit qui oblige à maintenir son pouvoir d'attraction
ENVIRONNEMENT	Climat méditerranéen à fort ensoleillement Qualité des paysages Thermalisme	Conditions de développement complexes du fait de la topographie et des crues torrentielles Entrée de ville peu marquée
ORGANISATION SPATIALE		Manque de liaisons fortes entre Amélie et Palalda qui donne à celui-ci l'impression d'être un village à part
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS		Plan de circulation qui fait passer le trafic de transit par le centre-ville : en contradiction avec la vocation thermale de la commune Accès sur la rive gauche du Tech difficiles à localiser et franchissements automobiles insuffisants Déplacement des personnes à mobilité réduite difficile
HISTOIRE ET PATRIMOINE	Notoriété d'Amélie en tant que ville thermale Palalda, ville médiévale	Le site de Palalda est peu exploité sur le plan touristique
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	Offre d'activités sportives et ludiques Accueil d'équipes sportives de haut niveau Base d'entraînement et de préparation physique du cyclisme et du pentathlon Quelques aménagements d'espaces publics de qualité	Manque de stationnement Capacité des infrastructures d'accueil à caractère ludique sous utilisé Equipements sportifs aux horaires d'ouverture non adaptées aux clientèles touristiques Des aménagements d'espaces publics de qualité à conforter

	ATOUTS	FAIBLESSES
DEMOGRAPHIE	Attractivité par migrations Population active en augmentation ainsi que le nombre d'enfants dans les classes	Population âgée très représentée en 2005 La moitié des ménages étaient composés d'1 personne en 2005
LOGEMENT	Vacance en baisse significative au profit des résidences secondaires (4,8% du parc de logements en 2005).	Vétusté des logements (meublés et résidences principales) Offre pas toujours en rapport avec les besoins de la clientèle touristique Façades des immeubles dégradées en centre-ville Manque de logements sociaux, de logements à l'année Pas assez de logements de type F2 et au-delà
ECONOMIE	Diversification vers la remise en forme et l'entraînement des sportifs de haut niveau avec un impact fort en terme d'image Image d'une ville sportive en train de s'affirmer face à sa vieille image de ville thermale	Activités agricoles en déclin entre 1988 et 2000 avec une reprise depuis les années 2000 avec un développement de l'élevage notamment. Forte dépendance de l'économie au secteur thermal Dépendance à la stratégie d'une seule entreprise dans la filière thermale / station de remise en forme Manque général d'action collective Image thermale d'Amélie pas assez exploitée : le thème de l'eau est à développer Pas de résidence de tourisme Parc hôtelier inadapté du fait d'un environnement trop « urbain »

Deuxième partie

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS PAR LA COMMUNE

I- BILAN DU POS ET OBJECTIFS DU PLU

L'analyse des paysages, des données environnementales et de la topographie, amène à faire le point sur le POS de manière à disposer d'un aperçu plus réaliste de la ville et de ses débouchés.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) d'AMELIE-LES-BAINS, PALALDA a été approuvé le 19.08.1981. Aujourd'hui, le POS opposable est celui du 10 janvier 2001, approuvé après 15 modifications successives (dernière modification approuvée le 17 mars 2009 et portant sur la suppression d'un emplacement réservé). Il n'a jamais été révisé et n'a donc pas connu de véritable évolution de fond sur l'ensemble du territoire.

Le POS révisé devrait notamment :

- Evoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU), suivant les lois SRU, UH et ENE.
- Prendre en compte de Plan de Prévention des Risques (PPR)

Les objectifs du PLU ont été fixés par délibération du conseil municipal.

A partir de là, le travail sur l'analyse du diagnostic communal et le bilan du POS ont permis au conseil municipal de préciser ses objectifs, de les hiérarchiser et de les décliner selon les principaux enjeux du PLU exprimés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le bilan du POS laisse apparaître que malgré de vastes zones constructibles, l'application du Plan de Prévention des Risques (PPR), réduit nettement les possibilités d'extension de la ville (voir plan et tableau pages suivantes).

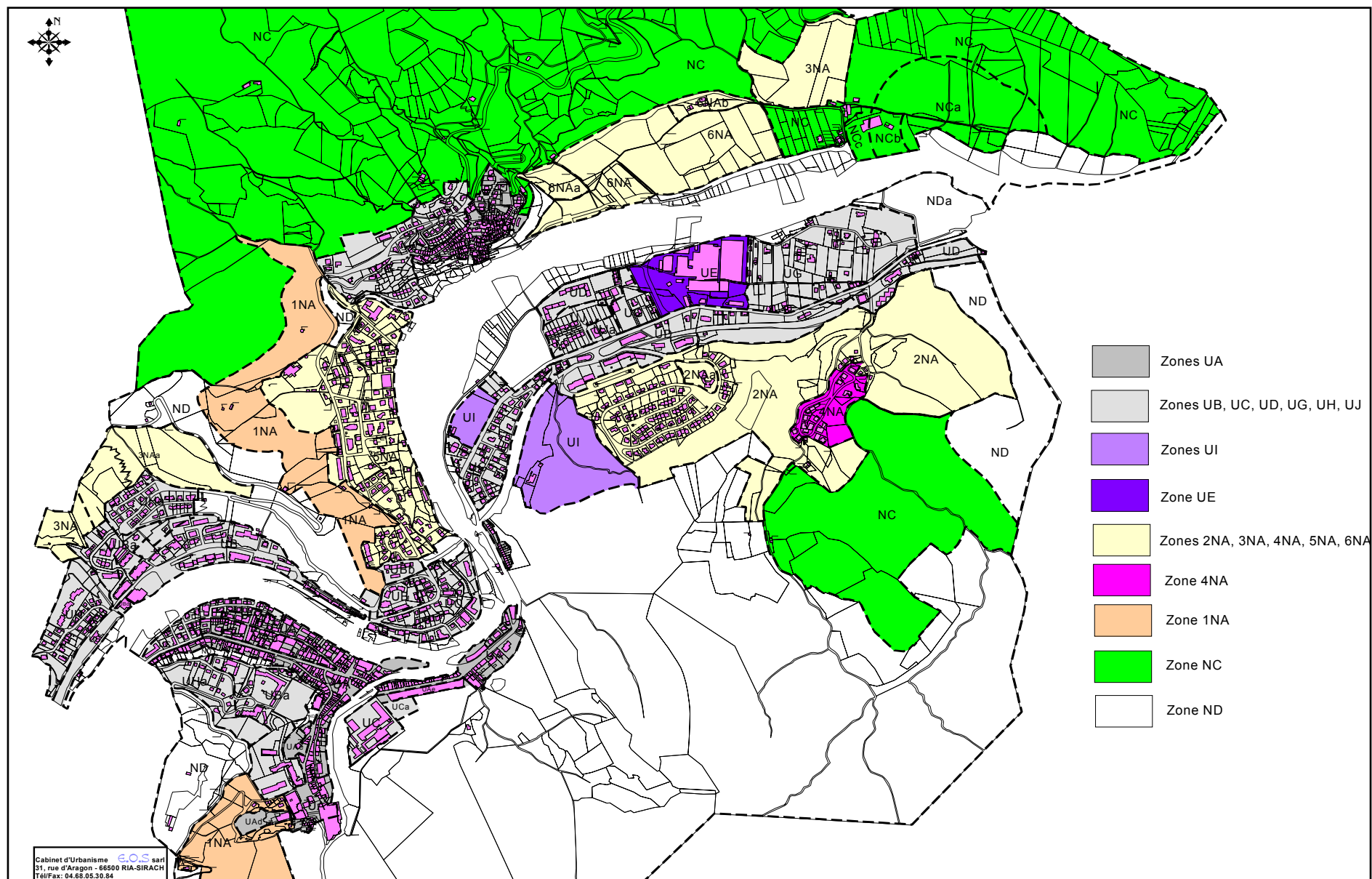
Environ 41 Ha de terrain étaient destinés à la construction à court terme dans le POS sur la commune, dont :

- 6 Ha ont été aménagés (lotissements)
- 7 Ha environ sont concernés par le risque fort du PPR (zone rouge)
- 26 Ha sont soumis à des contraintes de topographie et de paysage

La commune étant sous le régime de la loi montagne, l'urbanisation devra être en continuité des villages, bourgs ou hameaux existants.

A long terme, le POS affiche 32 Ha en zones bloquées, mais la plupart des terrains subissent les mêmes contraintes physiques.

POS 15^{ème} modification (2009)



Bilan POS (décembre 2010)

ZONAGE	DESTINATION DES TERRAINS	SUPERFICIE POS	SUPERFICIE DISPONIBLE HORS PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
UA	ZONE DENSE DE CONSTRUCTIONS EN ORDRE CONTINU	13 HA 50 A	0 HA
UB, UC, UD, UG, UH	ZONE AEREE DE CONSTRUCTIONS EN ORDRE DISCONTINU	74 HA 20 A	3 HA
UE	ZONE D'ACTIVITÉ	4 HA 50 A	0 HA
UI	ZONE RESERVEE AUX CAMPINGS ET CARAVANINGS	8 HA 50 A	0 HA
UJ	ZONE DENSE DE CONSTRUCTIONS GROUPEES EN ORDRE CONTINU	2 HA 30 A	0 HA 50A
TOTAL ZONES URBAINES		103 HA	3 HA 50 A
1NA	ZONE D'URBANISATION A LONG TERME	32 HA	32 HA
2NA, 3NA, 5NA, 6NA	ZONE D'URBANISATION À TERME	80 HA	41 HA
4NA	ZONE ARTISANALE	2 HA 50 A	0 HA 70 A
TOTAL ZONES D'URBANISATION FUTURES		114 HA 50 A	73 HA 70 A
NB	ZONE NATURELLE NON PROTÉGÉE	4 HA 30 A	/
NC, ND	ZONES NATURELLES PROTÉGÉES	2 721 HA 20 A	/
TOTAL ZONES NATURELLES ET AGRICOLES		2 725 HA 50 A	/

Au vu :

- des contraintes physiques et réglementaires que supporte la ville,
- des constats réalisés à l'occasion du diagnostic communal,
- des changements apportés par les nouveaux modes de vie, de déplacements et les efforts faits par la ville pour s'y adapter,

La ville doit faire un important travail d'aménagement sur elle-même.

◆ **Les constats sur la ville :**

L'image générale de la ville est peu ternie par les façades anciennes et la voirie défraîchies. Les espaces publics méritent d'être valorisés.

L'impression dégagée par la ville n'est pas à la hauteur de son image de station thermale et touristique. Les efforts réalisés en termes d'aménagement sportif de haut niveau ne sont pas en accord avec le schéma de fonctionnement de la ville et notamment les modes de circulation : les pistes cyclable et piétonnes manquent.

La rive gauche du Tech est assez bien aménagée en cheminements piétonniers mais sur l'autre rive, le bâti plus dense et les secteurs encaissés dans la vallée sont nettement moins aménagés pour les déplacements doux.

Chaque quartier a ses particularités et son identité propre. Le territoire s'organise en fonction des vocations des quartiers. C'est cette diversité qui fait la richesse de la ville d'Amélie mais elle provoque aussi un manque de lisibilité du territoire (les différences sont parfois trop importantes et les quartiers sont trop éloignés l'un de l'autre à cause du relief et du Tech).

De même que les lieux de vie sont concentrés sur un périmètre limité : Sur la rive droite du Tech, qui est nettement favorisée sur le plan des équipements des services et des commerces.

Il manque des liaisons de communication fortes entre le centre ville d'Amélie et le village de Palalda.

Les entrées de ville sont peu marquées et peu lisibles notamment du côté de Reynes. Les séquences se cumulent sans que l'on sache où l'on est.

Les centres de curiosité et les sites historiques sont plutôt perçus comme des espaces fermés. Mis à part les visites du vieux Palalda, des églises et le projet de l'HTA qui devrait se tourner vers la ville, les autres espaces manquent d'ouverture vers le public et la ville en général.

◆ **Les propositions d'aménagements étudiées dans le PLU :**

Il conviendrait de réaménager puis développer les liaisons entre les deux rives du Tech : Le pont du casino doit être mieux aménagé pour les piétons et les cycles (une seule zone au lieu de deux). L'idée d'un troisième pont doit être développée (entre Super Amélie et le Camps de las basses). Les passerelles piétonnes méritent d'être mises en valeur car elles font partie du patrimoine (ancien viaduc ferroviaire...) ; Elles devraient figurer sur un plan de déplacement doux.

Le schéma départemental de circulation douce prévoit sur Amélie les bains, une voie verte qui reprend le tracé de l'ancien chemin de fer. La promenade des chênes verts mériterait elle aussi d'être réaménagée en voie verte secondaire. Un balisage devrait être réalisé sur les parties déjà aménagées.

La culture des quartiers doit être développée pour en faire un élément fort et non pas une faiblesse d'Amélie. Cette image de quartier doit être entretenue et la ville devrait utiliser ce support de communication qui permettrait une meilleure perception du territoire et de la ville (comprendre l'histoire, le développement, les particularités). Le territoire manque de lisibilité et les déplacements entre un quartier et l'autre ne sont pas toujours évidents. Les supports tels que les panneaux d'informations et d'indication de lieux (quartiers) pourraient être accentués.

Favoriser les opérations mixtes afin de favoriser la mixité sociale des quartiers (comme récemment au Camps de las Basses).

Des opérations de renouvellement urbain pourraient être engagées comme par exemple :

- la réappropriation des espaces dégradés ou délaissés (reconquête du camping du Gaou..., et de quelques friches en entrée de ville...)
- la reconversion de l'ancien Hôpital Thermal des Armées
- la reconquête de la vacance des logements voire des commerces
- l'embellissement et le réaménagement des espaces publics tels que les rues, les places, espaces verts...

Un rééquilibrage des équipements pourrait être engagé, notamment à l'occasion de la réalisation de nouveaux quartiers (malgré le fait des équipements situés sur Arles et difficiles à déplacer). Cela peut se traduire par la réalisation d'espaces publics, aires de jeux, salles multifonctions... Pour éviter le phénomène de « quartiers dortoirs ». Un projet de groupe scolaire à Palalda pourrait voir le jour.

Les entrées de ville mériteraient d'être réaménagées : bien identifier les séquences, signaler les secteurs et quartiers, identifier une entrée sur le territoire et une entrée en centre ville unique et l'aménager en conséquence (support de communication sur la ville). Les abris de bus ne sont pas engageants.

Le quartier des bains devrait être plus ouvert sur la ville et plus accessibles au public :

- un aménagement public sur le village de l'Escaldadou permettrait de communiquer sur l'histoire des thermes et la naissance d'Amélie. Peut-être même qu'une action visant à la préservation du patrimoine pourrait être envisagée (action d'aide à la réhabilitation, acquisitions foncières et immobilières...).
- le parc des Thermes est inscrit aux monuments historiques mais il n'existe plus,- une signalisation des thermes Pujades, notamment depuis la passerelle de l'HTA.
- le maintien de l'emplacement réservé sur la colline de fort les bains.

Des zones d'urbanisation sur lesquelles des schémas d'aménagements doivent être réalisés doivent être définies. (il y en a peu).

Sur le secteur de l'entrée Est d'Amélie, un projet communal d'aménagement en entrée de ville (pas forcément la « grande entrée ») pourrait être étudié. Il devra prendre en compte les contraintes du PPR.

II- EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD

Enjeu : FACILITER LA MOBILITÉ DANS LA VILLE

CONSTATS	OBJECTIFS
MANQUE DE STATIONNEMENT	• Mieux organiser le stationnement • Renforcer les transports en commun • Favoriser les déplacements alternatifs
LE PLAN DE CIRCULATION EST EN CONTRADICTION AVEC LA VOCATION THERMALE DE LA COMMUNE	• Gérer le trafic de transit afin de soulager la traversée du centre ville (mise à double sens du quai Bosch...) • Fluidifier et favoriser la circulation des véhicules • Améliorer la navette urbaine
FRANCHISSEMENT AUTOMOBILE DU TECH INSUFFISANT	• Améliorer le maillage avec le bas Palalda
DEPLACEMENT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DIFFICILE	• Développer les dispositifs en faveur des personnes handicapées physiques

Enjeu : AMÉLIORER ET VALORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, PAYSAGER ET PATRIMONIAL

CONSTATS	OBJECTIFS
DES AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS DE QUALITE A CONFORTER	• Réaliser des espaces publics conviviaux esthétiques, fonctionnels et accessibles • Promouvoir des itinéraires piétons d'accès aux équipements • Préserver le patrimoine • Mettre en valeur les entrées de la ville
POPULATION ACTIVE EN AUGMENTATION AINSI QUE LE NOMBRE D'ENFANTS DANS LES CLASSES	• Anticiper les besoins en équipements de la population afin de maintenir la qualité du cadre de vie (école, crèche, salle polyvalente, cimetière...)

Enjeu : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ET LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

CONSTATS	OBJECTIFS
NECESSITE D'AGIR SUR L'ECONOMIE	• Maintenir la population active sur le territoire communal (reconversion de l'hôpital thermal militaire, logements sociaux...) • Accueillir dans les meilleures conditions les nouvelles entreprises (zone artisanale...) • Lutter contre la vacance et la fermeture des commerces
AMELIORER L'OFFRE TOURISTIQUE	• Moderniser et améliorer les équipements • Accueillir de nouvelles activités sportives (pôle grimpe des gorges du Mondony...) • Diversifier l'offre d'hébergement touristique (aire pour camping-car et pour HLL...)

Enjeu : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT ET UN HABITAT DIVERSIFIÉ

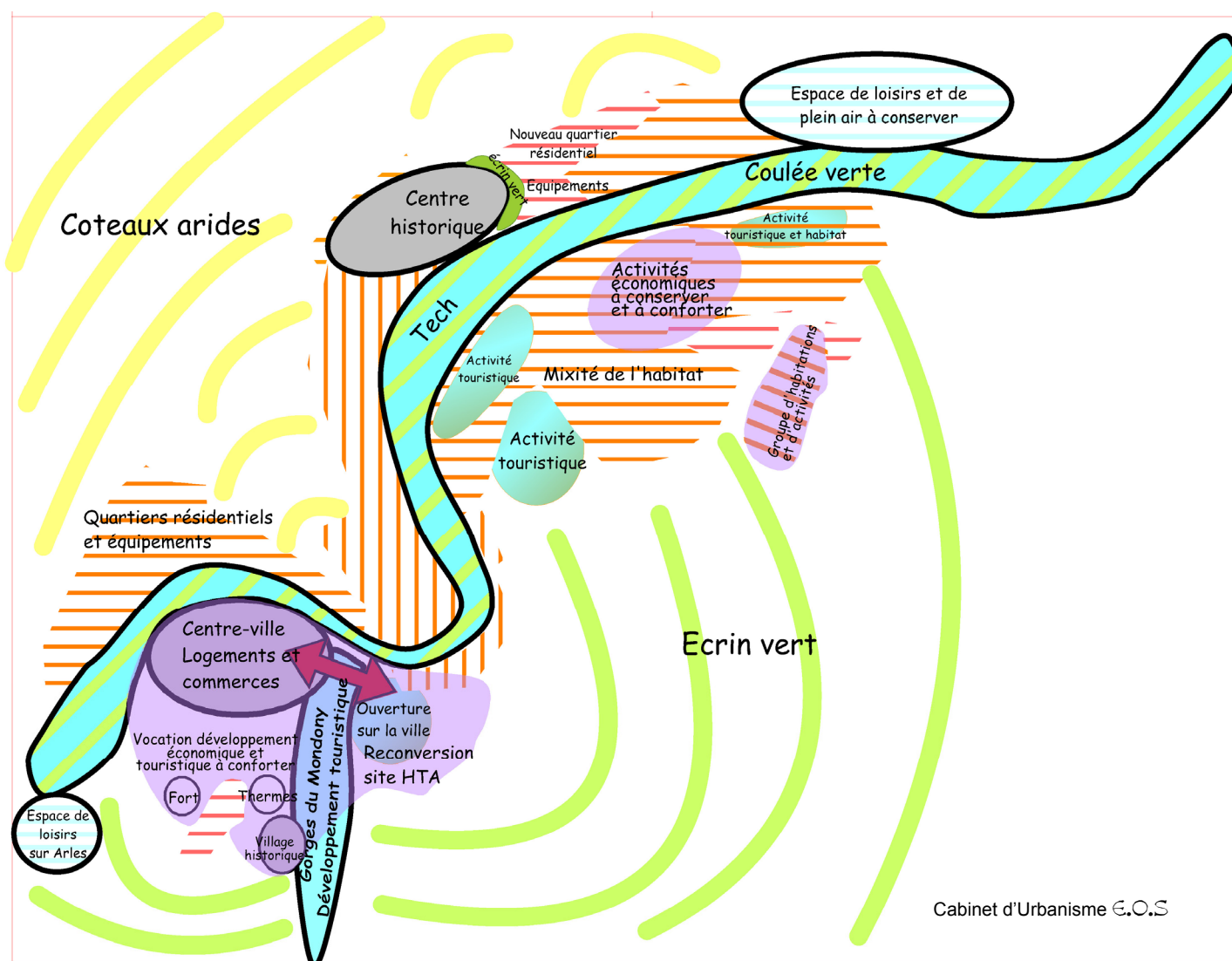
CONSTATS	OBJECTIFS
VETUSTE DES LOGEMENT MEUBLES	• Inciter à la réhabilitation des immeubles et des logements
MANQUE DE LOGEMENTS SOCIAUX	• Construire des logements adaptés aux besoins et au niveau de ressources des jeunes
MANQUE DE LOGEMENTS DE TYPE F2 ET PLUS	• Maintenir et accroître la population résidente de la commune (reconversion des secteurs à réhabiliter...) • Augmenter l'offre locative pour les personnes résidentes permanentes et la main d'œuvre saisonnière
MANQUE DE LOGEMENT	• Répondre à la demande tout en travaillant sur l'économie de l'espace

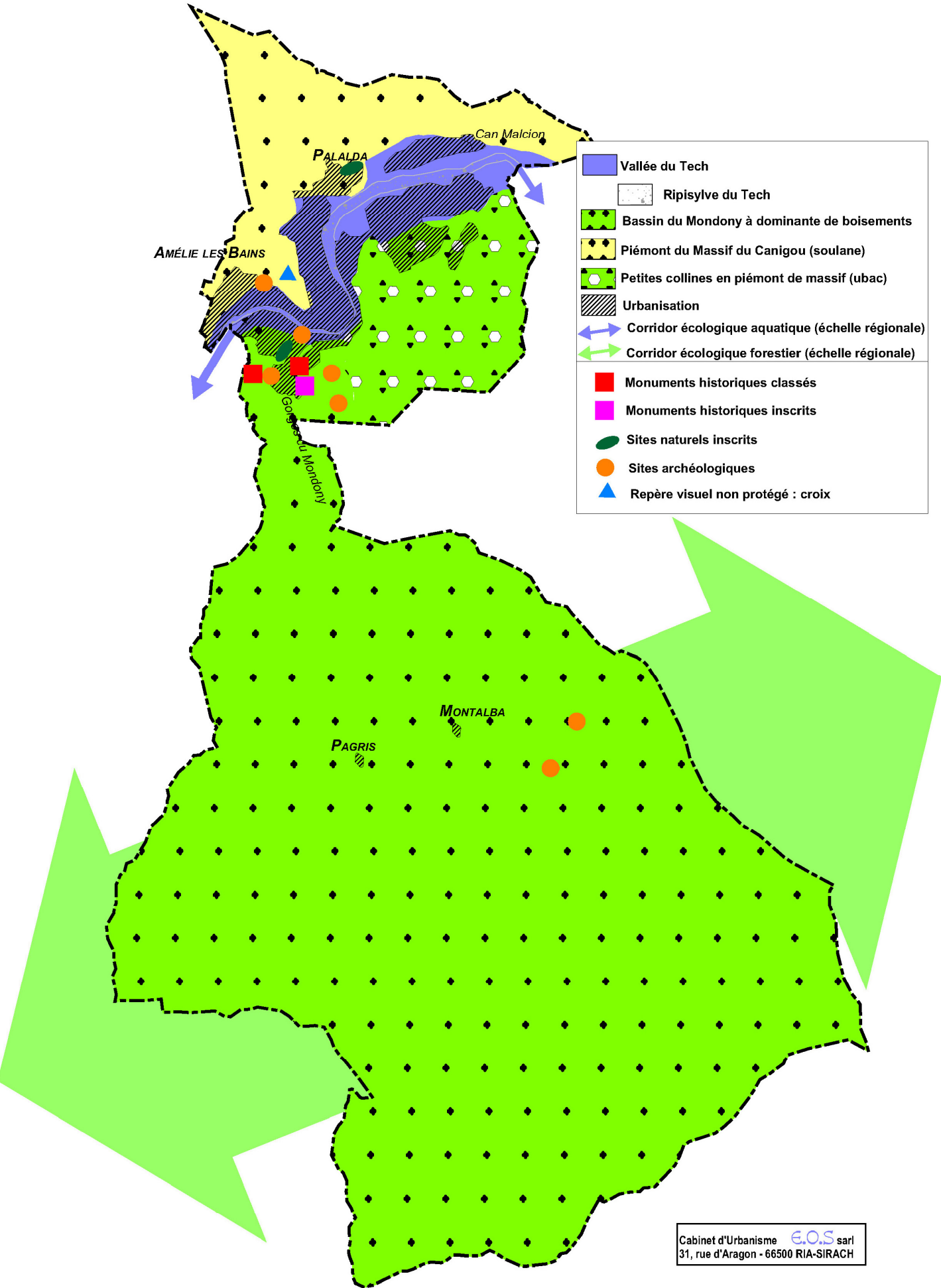
Le projet d'aménagement et de développement durable s'exprime autour de trois orientations :

Valoriser les espaces naturels et paysagers :

L'image de la ville, la lisibilité du territoire et les déplacements :

Le renouvellement urbain et le cadre de vie :

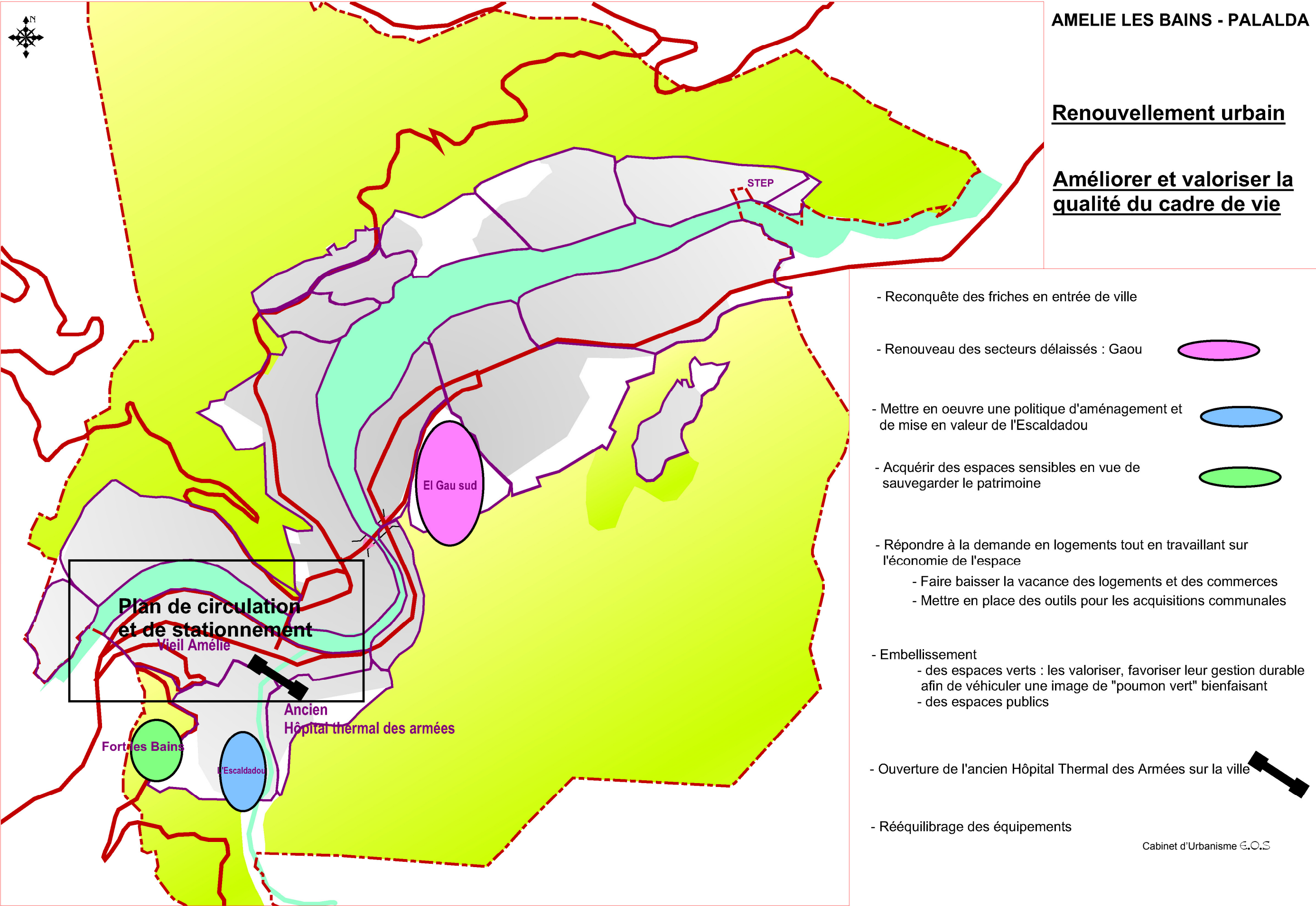


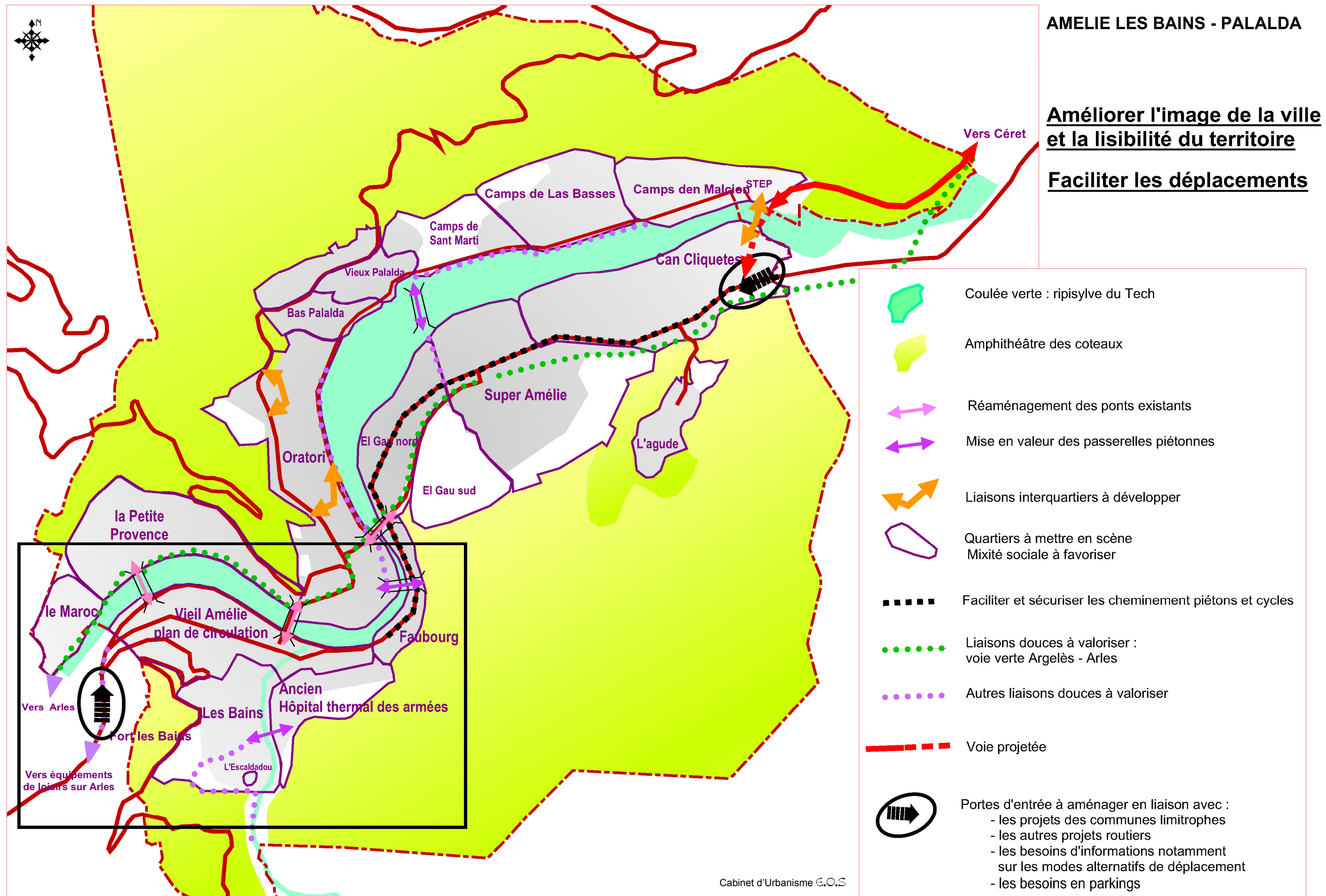


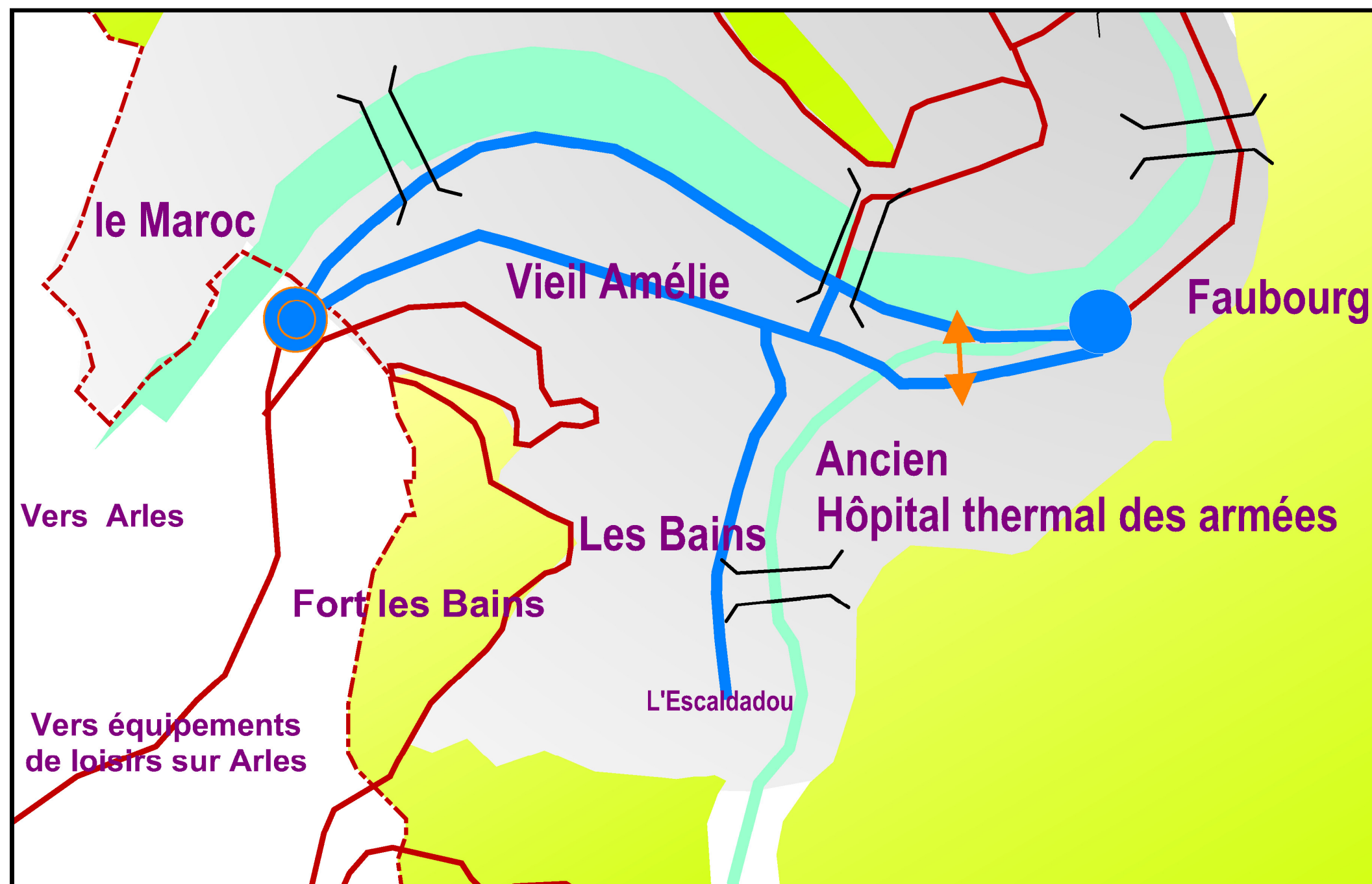
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Valoriser et préserver les espaces naturels et paysagers

- Favoriser l'habitat regroupé, notamment l'habitat en soulane exposé plein sud, et son implantation sur les coteaux afin de conserver la coulée verte du Tech
- Préserver l'identité et l'intérêt écologique du Tech : corridor écologique (trame bleue) et site d'intérêt communautaire
- Conserver les continuums forestiers du Sud de la commune
- Faire découvrir l'arrière pays
- Inciter à l'emploi des énergies renouvelables
- Maintenir l'occupation de MONTALBA (hameau) et du MAS PAGRIS (groupe d'habitations traditionnelles) et favoriser une mise en valeur du patrimoine
- Préserver les volumes bâtis des mas isolés en n'autorisant que les extensions à la condition qu'elles ne dénaturent pas le caractère architectural des édifices et la qualité du site et de l'environnement
- Lutter contre les risques d'incendies et les risques naturels
- Maintenir et développer les équipements collectifs de loisirs et des activités de plein air sur les terrasses du Tech
- Mettre en valeur l'activité agricole et favoriser le développement des exploitations
- Encourager la diversification des exploitations agricoles qui ne compromettent pas l'exploitation agricole elle-même
- Permettre le changement de destination des mas ou fermes isolés







AMELIE LES BAINS - PALALDA

Améliorer l'image de la ville
et la lisibilité du territoire

Faciliter les déplacements

 Entrée coeur de ville - séquence urbaine :
aménagée récemment

 Entrée coeur de ville - séquence urbaine :
à aménager

 Passerelle piétonne à créer

 Principales rues à traiter

Le centre-ville fait l'objet :

- d'un plan de circulation ;
- d'un plan de stationnement
- d'aménagements d'espaces publics

Les principales rues du centre-ville sont à traiter pour :

- hiérarchiser les espaces de circulation ;
- sécuriser les déplacements ;
- aménager les espaces de circulation mixte ;
- réorganiser les déplacements et le stationnement

III- MOTIVATION DE LA DELIMITATION DES ZONES, DES REGLES APPLICABLES ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

III.1- LES QUARTIERS ET LEURS SPECIFICITES

En cohérence avec les principes du PADD, le PLU découpe le territoire communal en plusieurs zones distinctes :

- les zones urbaines (U) qui correspondent à des secteurs déjà urbanisés et à des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter (article R.123-5 du code de l'urbanisme) ;
- les zones à urbaniser (AU), correspondant aux secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation (article R.123-6 du code de l'urbanisme). Elles nécessitent, généralement, la réalisation d'aménagements internes au fonctionnement de la zone ou du secteur avant d'admettre des constructions nouvelles ;
- les zones agricoles (A), correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A (article R.123-7 du code de l'urbanisme) ;
- les zones naturelles et forestières (N), correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels (article R.123-8 du code de l'urbanisme).

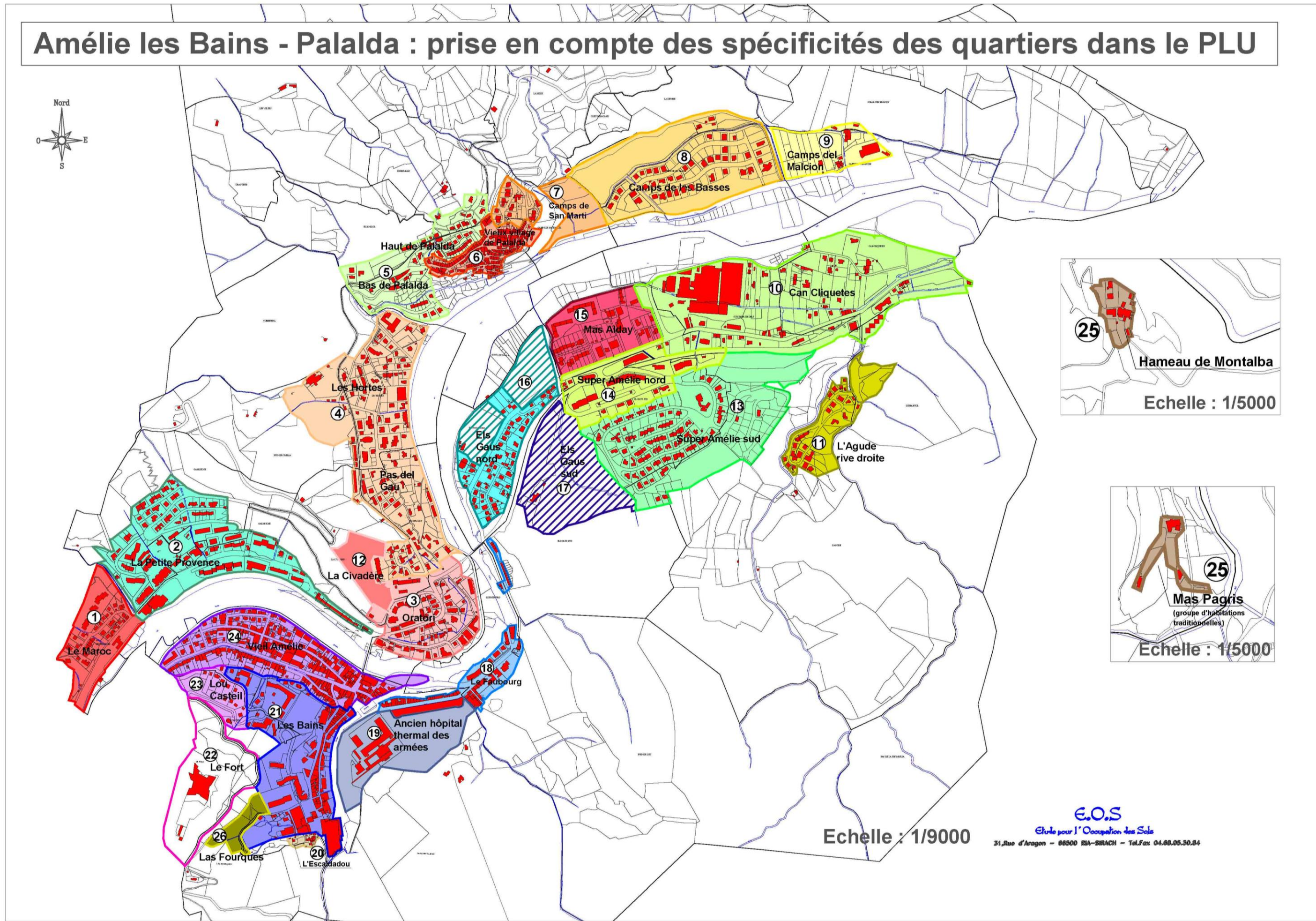
Chaque zone est soumise à des règles propres conformes aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durable. A chacune d'elles correspond un règlement qui définit les conditions d'occupation des sols.

Le PLU couvre l'intégralité du territoire et exprime avant tout un projet urbain conformément aux articles L.121-1 et L.123-1 du code de l'urbanisme.

La délimitation des zones du PLU d'Amélie-les-Bains, Palalda, Montalba a été élaborée autour de la prise en compte :

- de la géomorphologie du sol : les pentes des terrains, leur occupation et leur valeur agricole ou environnementale, des risques naturels, décrits dans les chapitres I et II de la partie 2 régissant les possibilités d'occupation des sols.
- des paysages, de l'environnement : décrits dans les chapitres III à VI de la partie 2, décrivant les secteurs à enjeux faisant l'objet de limitation de l'utilisation du sol.
- des spécificités des quartiers, de la trame urbaine et des particularités du bâti, décrits dans le chapitre II de la partie 1, dictant les différents découpages urbains comme indiqué ci-après.

Amélie les Bains - Palalda : prise en compte des spécificités des quartiers dans le PLU



AMELIE-LES-BAINS, PALADA : prise en compte des spécificités des quartiers dans le PLU

QUARTIERS		CONSTATS	ENJEUX	TRADUCTION DANS LE PLU				
				Vocation principale	Densité	Hauteur absolue	Orientation d'aménagement	Emplacements réservés
1.	LE MAROC	Malgré le bâti se déployant le long du Tech, bon exemple de mixité de l'habitat et des fonctions urbaines. La desserte est satisfaisante et les équipements de loisirs et les espaces verts sont présents. Très bonne exposition.	Conserver cette mixité. Densifier lorsque c'est possible	Mixte habitat activité service public	Augmentation du cos = 1,00	16m	NON	NON
2.	LA PETITE PROVENCE		Conserver le niveau d'équipement et valoriser les zones vertes le long du Tech (promenade et parcours aventure)	Mixte habitat activité service public	Augmentation du cos = 1 Partie haute à 0,25	13 à 16m	NON	NON
3.	ORATORY	Très bien desservi, mais semble isolé dans le méandre du Tech. Quartier très discret	Conserver l'ambiance tout en améliorant l'image du quartier.	Mixte habitat activité service public	Harmonisation du cos = 1,00	16m	NON	NON
4.	PAS DEL GAU + LES HORTES	Dans le prolongement de l'Oratory. L'habitat principal domine mais il s'est développé au coup par coup et l'identité du quartier se perd dans la complexité du parcellaire et des voies en impasses	Densifier le quartier, améliorer les conditions de circulation lorsque c'est possible pour faciliter les déplacements et la lisibilité du secteur	Mixte habitat activité service public	Harmonisation du cos = 1,00	13,50m	Partielle	Elargissement de chaussée ER n°1
5.	BAS ET HAUT DE PALALDA	Le bâti est organisé en ordre continu ou discontinu, avec un manque d'homogénéité. Présence de dents creuses. Equipements publics.	Aménager de nouvelles voies. Renforcer les équipements.	Mixte habitat activité service public	Maintien du cos de 0,30	8 m	NON	Extension du cimetière et élargissement de la voie d'accès au cimetière ER n°3 et n°4

QUARTIERS		CONSTATS	ENJEUX	TRADUCTION DANS LE PLU				
				Vocation principale	Densité	Hauteur	Orientation d'aménagement	Emplacements réservés
6.	VIEUX PALALDA	Le village médiéval inscrit (partie haute) a conservé son caractère architectural homogène	Valoriser le village. Développer le petit artisanat et le commerce.	Mixte habitat activité service public	Pas de cos	13,5m	NON	Création d'un commerce Art et Métier ER n°5
7.	CAMPS DE SAN MARTI	Petit quartier discret à l'abri du bois de Palalda : d'un côté un bâti continu intégré au village, de l'autre un secteur destiné à accueillir le futur groupe scolaire	Maintien de l'harmonie avec le village et développement des équipements sur le terrain communal	Habitat service public	Pas de cos côté village ; sinon cos = 0,40	16m près du village le reste = 12 m	OUI	NON
8.	CAMPS DE LAS BASSES	Important secteur comprenant un lotissement récent.	Aspect paysager du lotissement à souligner en lien avec la voie verte qui longe le Tech	Mixte habitat activité service public	0,20 à 0,30	8m à 10 m	NON	NON
9.	CAMPS D'EN MALCION	Regroupement de maisons autour du mas transformé en centre équestre	Densifier les constructions et préserver l'activité du centre équestre et ses alentours. Projet de liaison future avec le pont de Reynes	Habitat centre équestre	0,40	8m	NON	NON
10.	CAN CLIQUETTE	Habitations parsemées autour d'anciens mas pour l'entrée du territoire communal. La présence d'anciennes galeries souterraines contraint fortement la partie Est. Une zone d'activité s'est greffée à l'ouest : industrie et commerces	Mettre en scène les entrées du territoire. Comblar les dents creuses lorsque c'est possible. Conforter les activités du secteur	Mixte habitat activité service public	Entre 0,30 et 1,00 suivant secteur Pas de cos sur la zone d'activité	Habitat : 8m à 16m activités : 13m à 22m	NON	Aménagement de l'entrée de ville et élargissement de voirie pour nouvel accès avec franchissement du Tech ER n°2 et n°6

QUARTIERS		CONSTATS	ENJEUX	TRADUCTION DANS LE PLU				
				Vocation principale	Densité	Hauteur	Orientation d'aménagement	Emplacements réservés
11.	L'AGUDE RIVE DROITE	Quartier hétérogène, invisible dans le paysage. Manque d'équipement (parking) et de liaison avec la ville.	Maîtriser les possibilités de développement du secteur. Renforcer les équipements	Mixte habitat activité service public	0,25 à 0,30	10 à 13 m	OUI	NON
12.	LA CIVADERE	Secteur pentus dominant le quartier de l'oratory	Projet de logements sociaux OPHLM 66	Habitat	2	13 m max	OUI	NON
13.	SUPER AMELIE SUD	Quartier d'habitat mixte bien structuré au sud aboutissant sur une zone de commerces et de logements collectifs.	Densifier le bâti. Extension des lotissements en cours.	Mixte habitat activité service public	Augmentation du cos = 1	10 m à 14 m (Hôtel)	OUI	NON
14.	SUPER AMELIE NORD		Conforter la mixité commerces/ logements	Mixte habitat activité service public	Augmentation du cos = 1	16 m activités :13 m	NON	NON
15.	MAS ALDAY	Petit quartier de logements individuels et collectifs	Maintenir la trame urbaine actuelle.	Mixte habitat activité service public	0,30 à 1,0 ou pas de cos	8 m à 13,50m	NON	NON
16.	ELS GAUS NORD	Sur le coteau nord, un camping inexploité. A ses pieds, au sud, l'habitat individuel s'est développé avec, le long du Tech, l'ancien camping communal, plus, un espace libre réservé au camping.	Reconquérir l'ancien camping.	Mixte habitat et hébergement touristique (camping)	0,30 et pas de cos pour le camping	8m et 6m pour camping	NON	NON
17.	ELS GAUS SUD		Conforter la trame urbaine, développer le camping communal.	Camping	pas de cos pour le camping	6 m	NON	NON
18.	LE FAUBOURG	Quartier à part à tout point de vue : deux parties éclatées : une isolée de la ville, entre le Tech et la falaise rocheuse, une autre amorçant l'entrée du centre ville.	L'identité du quartier et la mise en scène de l'entrée du centre ville à renforcer. Modification du sens de circulation de l'av. général de gaulle en projet et extension du parking. Nouvel accès au site de l'HTA par l'ancien garage CEDO.	Mixte habitat activité service public	Pas de cos	16 m	NON	Réalisation d'un parc de stationnement ER n°7
19.	ANCIEN HOPITAL THERMAL DES ARMEES	Site communal d'exception (façade inscrite) à fort potentiel de revalorisation.	Complexe d'hébergement, centre thermoludique. Recherche et valorisation industrielle des eaux chaudes, parc urbain	Mixte habitat activité service public	Pas de cos	11 m	OUI	ER n°10 Liaison piétonne entre le centre ville (les Bains) et le Parc.

QUARTIERS		CONSTATS	ENJEUX	TRADUCTION DANS LE PLU				
				Vocation principale	Densité	Hauteur	Orientation d'aménagement	Emplacements réservés
20.	L'ESCALDADOU	Petit quartier historique à l'origine des bains.	Valorisation architecturale et culturelle sur l'historique	Habitat	Pas de cos	16 m	NON	NON
21.	LES BAINS	Quartier lié au développement du thermalisme avec de l'hébergement collectif secondaire induit. Présence d'équipements.	Conforter l'activité économique liée au thermalisme et les équipements collectifs.	Mixte habitat activité service public	Pas de cos jusqu'à cos = 1 selon secteur	16 m	NON	NON
22.	FORT LES BAINS	Site classé du fort dans son écrin vert	Valoriser le patrimoine et le faire découvrir	Naturelle et découverte (fort)	Pas de cos	Pas de Hmax	NON	ER n°8 Réalisation d'un projet social, éducatif ou culturel
23.	LOU CASTEIL	Habitat individuel au pied de la colline du fort	Densifier si possible.	habitat	Cos = 1	13,50m	NON	NON
24.	VIEIL AMELIE	Centre dynamique mixte : habitat, commerces, services, équipements.	Conforter des atouts du centre. Détourner la circulation de transit (RD115) par le quai Bosch pour plus de commodité pour les piétons. Plan de circulation stationnement. Valorisation des espaces publics	Mixte habitat activité service public	Pas de cos	16 m	NON	NON
25.	HAMEAU DE MONTALBA MAS PAGRIS	Le hameau est invisible, blotti dans le piémont du massif des Albères. Présence de mas isolés sur le reste du sud du territoire. Regroupement d'habitations ancestrales (mas)	Conserver le cachet du hameau et des mas en y maintenant la vie. Autoriser l'agriculture et ses activités secondaires	Habitat activité agricole	Pas de cos	16 m sur le Hameau	NON	NON
26.	LAS FOURQUES	Secteur au pied du fort, derrière le quartier des bains	Organiser le bâti nouveau en harmonie avec le patrimoine naturel et faire redécouvrir le petit patrimoine vernaculaire	Habitat	/	/	OUI	NON

III.2- MOTIVATION DE LA DELIMITATION DES ZONES U ET AU ET LES REGLES APPLICABLES

PRINCIPES DE ZONAGE DU PLU



Extrait du PLU 2012

Le zonage et le règlement des zones Urbanisées tiennent compte des spécificités des quartiers exposés précédemment ainsi que des règles applicables des lotissements (ayant moins de 10 ans ou règles maintenues).

Ainsi les zones U prennent en compte les prospects, les trames urbaines et les densités des quartiers, les volumes et l'aspect général des constructions existantes (hauteur du bâti, profondeur des constructions, pentes des toitures...)

Les orientations d'aménagement permettent d'orienter les projets à venir dans les secteurs pouvant accueillir de manière significative de nouvelles constructions ou pouvant faire l'objet de reconversion. Ainsi sont concernés les sites suivants :

L'ancien Hôpital Thermal des Armées dont le projet de reconversion est en cours (un permis de construire accordé sur le secteur UKa correspondant aux bâtiments d'hébergement).

La Civadère (2 secteurs UD) dont les terrains appartenant à l'office HLM66 devraient recevoir une opération de logements sociaux en collectif et en individuel avec accession à la propriété.

Super Amélie Sud et Camps de las Basses dont l'urbanisation devrait pouvoir se poursuivre selon les règles actuelles des lotissements avec tout de même une possibilité de densification de l'urbanisation par l'augmentation du cos (Super Amélie).

Les autres secteurs à urbaniser sont situés en greffe sur les zones déjà bâties et font l'objet d'orientations d'aménagement et de règles d'urbanisation adaptées. Seuls deux secteurs sont situés en zone 2AU afin de permettre une planification de l'urbanisation ainsi que la réalisation des équipements.

Le zonage et le règlement des zones Urbaines (U) et A Urbaniser (AU) du PLU, ainsi que les orientations d'aménagement, sont en cohérence avec le PADD et prennent en compte le PPR approuvé.

Au sein des zones U, il n'a été délimité aucun secteur de zone urbaine où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites (article L.123-2 du code de l'urbanisme).

III.3- MOTIVATION DE LA DELIMITATION DES ZONES A ET N ET LES REGLES APPLICABLES

Le zonage et le règlement des zones A et N tiennent compte :

- de l'occupation des sols (Corine Land Cover et photographies aériennes récentes) qui permet de visualiser les zones de clairières dans les boisements ou le maquis ;
- des derniers registres parcellaires transmis par les agriculteurs pour percevoir les aides de la PAC ;
- des informations fournies par la mairie et la chambre d'agriculture ;
- des constats de la municipalité sur les bâtiments agricoles et notamment leur un intérêt architectural ou patrimonial ;

L'article R.123-12 du code de l'urbanisme autorise l'aménagement avec changement de destination, des bâtiments agricoles, dès lors que l'exploitation agricole n'est pas compromise.

Afin de favoriser le maintien (total ou partiel) de l'usage agricole des bâtiments existants et la préservation de leur caractère architectural, le changement de destination ne pourra être autorisé que pour les bâtiments agricoles accessibles par une voirie adaptée et repérés au plan de zonage (astérisque dans les pièces graphiques), dans la limite de 4 logements ou gîtes créés et à condition de respecter les volumes existants. Ceci dans le but d'assurer la faisabilité (technique et financière vu les coûts de réhabilitation) de tels projets tout en limitant la taille des projets (il ne s'agit pas de faire de la promotion immobilière mais bel et bien de sauvegarder des bâtiments issus de l'histoire et du patrimoine agricole de la commune. Dans cette optique, des extensions mesurées pourront être autorisées à la condition qu'elles ne dénaturent pas le caractère architectural des édifices et la qualité du site et l'environnement.

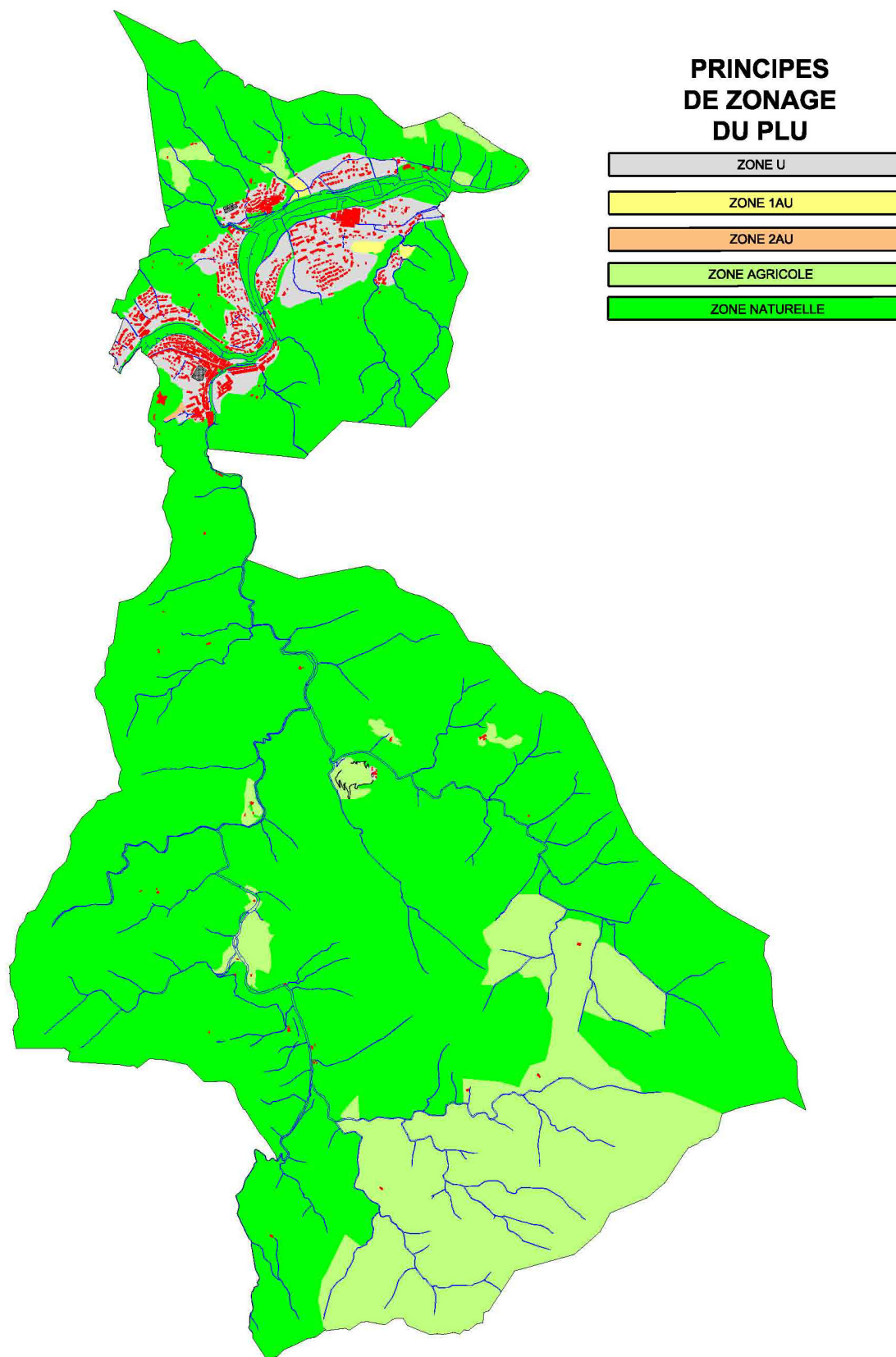
☐ Conclusion :

Le zonage du PLU a bien pris en compte les limites des zones naturelles, entre elles et avec la zone agricole. Il ne porte atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

Le PLU prévoit des espaces boisés classés.

Le règlement des zones naturelles et agricoles du PLU est en cohérence avec le PADD.

Dans les secteurs NRf, sous réserve de ne pas aggraver le risque ni d'en provoquer de nouveaux ou de conduire à une augmentation significative de la population exposée, sont admis les ouvrages et installations liés aux activités de mise en valeur des espaces naturels, de loisirs et de détente. Il conviendra de se reporter au règlement du PPR qui constitue une servitude d'utilité publique annexée au PLU.



III.4- LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.123-1-4 du code de l'urbanisme, les PLU « dans le respect des orientations définies par le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. ».

En conformité avec ces dispositions, les orientations d'aménagement sont exprimées à l'aide de pièces graphiques définissant des principes d'aménagement qui s'imposent aux occupations et utilisations du sol dans un rapport de simple compatibilité selon les conditions définies par l'article L.123-5 du Code de l'urbanisme.

Chaque schéma comporte un texte court et une carte légendée. Les schémas d'aménagement expriment des principes d'aménagement avec lesquels tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées autorisées dans le secteur concerné, doivent être compatibles. Une esquisse d'implantation du bâti futur dans le site et d'insertion paysagère et établie pour chaque orientation d'aménagement (sauf Camps de San Marti, destiné à accueillir le groupe scolaire faisant l'objet d'un programme agenda 21, et HTA) afin d'une part de refléter l'esprit dans lequel les orientations ont été élaborées et d'autre part pour montrer les faibles impacts visuel des constructions qui pourraient être autorisées, dans la mesure où les orientations d'aménagement étaient respectées.

Tout travaux ou opération engagé dans les secteurs devra être compatible avec les schémas de principe d'organisation générale des zones (étant entendu qu'il s'agit de principes de base et non de plans d'intention).

Secteur de l'Agude :

Voiries et espaces publics :

L'accès principal au secteur se fera par le Cami de l'Agude.

Constructions :

Les constructions devront respecter la topographie du secteur, notamment par une implantation parallèle aux courbes de niveaux. Les toitures seront des toitures deux pentes en tuiles ondulées rouges, au faîtage principal parallèle aux courbes de niveau.

La hauteur des constructions ne devra pas excéder R+2 pour rester dans les gabarits des constructions déjà présentes sur le quartier.

Le long du Cami de l'Agude, les constructions devront respecter un retrait de 5m par rapport à la voie, afin de rester dans la continuité du bâti existant.



Montage photographique : simulation de l'implantation du bâti futur dans le site et de l'intégration dans le paysage d'après les hypothèses du PLU. Vue depuis l'Est du quartier Super Amélie Sud.

Camp de San Marti :

Voiries et espaces publics :

L'accès principal au secteur se fera par le Quai du Tech, au Sud. Le gabarit de ce dernier pourra être retravaillé pour supporter la hausse de trafic liée au nouvel équipement. Une desserte de Transports en commun devra y être ajoutée.

Une aire de stationnement et de dépose minute devra être créée au Sud du secteur. Celle-ci pourra être réalisée dans la zone à risque faible du PPR.

Une promenade piétonne pourra être créée le long du Quai du Tech.

Un chemin piéton doit être réalisé entre le groupe scolaire et le Vieux Palalda et ses extensions. Celui-ci pourra être réalisé au Nord du secteur et rejoindra un chemin existant.

Constructions :

Les constructions devront respecter la topographie du secteur (par une implantation parallèle aux courbes de niveaux et un gradinement éventuel des toitures par exemple).

Elles seront réalisées en dehors des zones à risques (faibles à forts) du PPR.

Dans le cadre de l'agenda 21, leur intégration paysagère devra être pensée et prendre en compte les constructions environnantes.

HTA :

Accès :

L'accès principal des véhicules au site se fera par l'Est du secteur, depuis l'Avenue du Général De Gaulle, à proximité du carrefour avec l'Avenue du Général Leclerc et le Quai du 8 mai 1945.

Deux points de desserte des transports collectifs sont prévus : l'un sur l'Avenue du Général De Gaulle, près de la Place de la République, et l'autre sur le Quai du 8 mai 1945 (presqu'île).

Un maillage de cheminements piétons sera créé pour desservir le site et le relier notamment aux zones de desserte des transports en commun, au quartier des Bains et Vieil Amélie, au centre ville et au Pôle grimpe des gorges du Mondony. Pour cela, une passerelle piétonne sera créée sur le Mondony pour connecter la presqu'île (Quai du 8 mai 1945) à l'Avenue du Général De Gaulle. Les chemins piétons créés sur le site seront reliés entre-eux, en traversant éventuellement le futur parc urbain paysager ou en empruntant la promenade des berges du Mondony qui sera protégée et valorisée (espace boisé classé).

Stationnement :

Le stationnement se fera dans le bâtiment parking existant, qui pourra être agrandi par ajout d'un niveau de stationnement (surélévation) ou sur l'esplanade plantée située à proximité de ce dernier.

Espaces publics :

L'organisation des jardins à la française et leurs allées de la cour d'honneur de l'ancien HTA sera conservée et réhabilitée à l'identique.

Un parc urbain paysager sera aménagé dans le parc boisé existant autour des bâtiments de l'HTA.

Vocation des secteurs :

Le secteur concerné par l'orientation d'aménagement est découpé en quatre sous-secteurs ayant chacun des vocations particulières. Ces secteurs sont les suivants :

Secteur « complexe d'hébergement » se trouvant dans l'ancien casernement militaire pouvant abriter un hôtel et/ou une résidence de tourisme et des salles et/ou espaces à vocation socioculturelle et de loisirs.

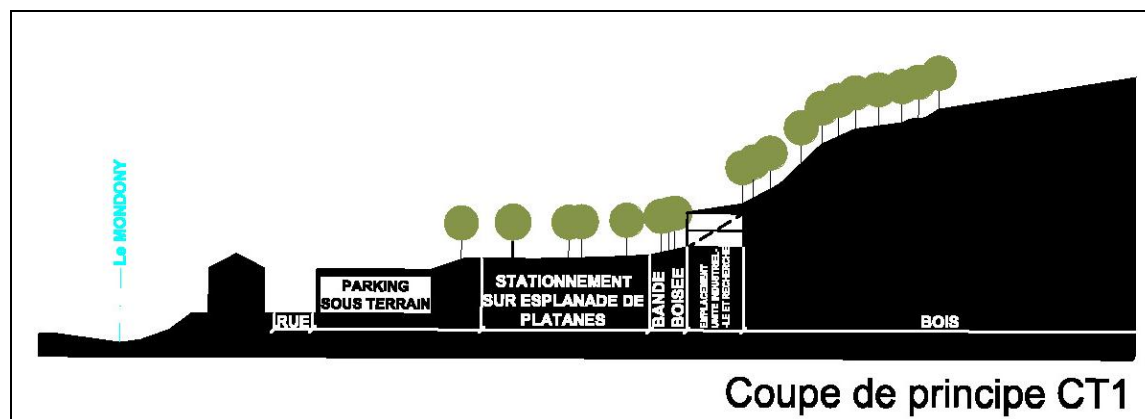
Secteur « centre de remise en forme » composé des anciens thermes militaires pouvant accueillir des extensions et des constructions nouvelles à vocation thermoludique et socioculturelle et incluant l'ancienne chapelle (à vocation socioculturelle) et ses annexes.

Secteur « esplanade » destiné à accueillir le stationnement, l'accès principal des véhicules et pouvant recevoir, dans les parties identifiées dans l'orientation d'aménagement, des constructions nouvelles à vocation de recherche, de production et de valorisation industrielle de la ressource thermique et la surélévation du parking collectif enterré.

Secteur paysager qui comprend les promenades le long des berges du Mondony jusqu'à l'entrée des Gorges du Mondony, et incluant des espaces publics ainsi que le parc urbain de l'ancien Hôpital Thermal des Armées surplombant l'esplanade.

Constructions :

L'intégration paysagère des constructions nouvelles doit être réfléchie afin de respecter les bâtiments existants et le site (intégration par rapport aux pentes, talus et terrasses existants afin notamment de limiter au maximum les remaniements de sol).



La Civadère :

Voiries et espaces publics :

L'accès au secteur est existant (rue depuis la RD53) et dessert déjà l'immeuble existant. Cette rue sera prolongée.

Constructions :

Les constructions prévues devront être réalisées dans l'esprit de l'immeuble existant : en s'alignant sur la rue et parallèlement aux courbes de niveau. Elles ne devront pas excéder un R+3 niveaux, afin de garantir l'intégration paysagère du secteur.

Dans ce même esprit d'intégration paysagère, les boisements existants à l'Ouest du secteur (à l'arrière des bâtiments) devront être conservés (voir document graphique de l'orientation).



Montage photographique : simulation de l'implantation du bâti futur dans le site et de l'intégration dans le paysage d'après les hypothèses du PLU. Vue depuis le pont reliant les quartiers d'Els Gaus et de l'Oratori.

Las Fourques :

L'orientation s'articule entre la RD53 et le chemin du fort se terminant par une fontaine aménagée.

Photographie extraite de l'ouvrage "Les villages vus du ciel : Pyrénées-Orientales" de F. Hédelin et E. Vozelle-Veal



Montage photographique : simulation de l'implantation du bâti futur dans le site et de l'intégration dans le paysage d'après les hypothèses du PLU.

Super Amélie Sud :

Voiries et espaces publics :

L'accès principal au secteur se fera soit par l'ancienne voie ferrée, soit par une nouvelle voie qui rejoindra le Carrer del Picot (Ouest).

Des chemins piétons seront réalisés pour relier le secteur à ceux existants sur l'ancienne voie ferrée et aux arrêts de navette urbaines les plus proches (Carrer del Picot : une au carrefour Nord et une au carrefour Sud).

Vocation des secteurs :

Le secteur, constitué de terrains communaux à vocation d'accueil touristique et d'habitat, accueille actuellement une aire de multi-stationnement sur sa partie Nord.

La zone devrait dans un premier temps recevoir les aménagements adéquats pour accueillir les camping-cars, afin de répondre au mieux aux demandes, fréquentes et nombreuses, particulièrement en saison des cures thermales.

Néanmoins, compte tenu des possibilités restreintes d'extension de l'urbanisation et des besoins en logement de la commune, celle-ci pourrait envisager de rendre à son terrain une vocation d'habitat, par exemple sous la forme de logement groupé, en individuel ou petits collectifs.

Constructions :

Les constructions futures devront respecter la topographie du secteur, notamment par une implantation parallèle aux courbes de niveaux.

Les constructions (type maisons de ville) devront être accolées, au moins deux par deux. Leur hauteur ne devra pas excéder R+2 et les toitures seront à deux pentes en tuiles rouges, au faîtage principal parallèle aux courbes de niveaux.

Elles devront respecter les normes acoustiques en vigueur pour se protéger du bruit de la RD 115.

Vue de l'aire actuelle dans sa fonction d'aire de camping-cars photographique depuis le parking situé en bordure de la RD 618,



Montage photographique : simulation de l’implantation du bâti futur dans le site et de l’intégration dans le paysage d’après les hypothèses du PLU. Vue depuis le parking situé en bordure de la RD 618, au Nord du vieux Palalda.



III.5- LES LIMITATIONS A L'UTILISATION DES SOLS

Des emplacements réservés ont été disposés dans le PLU et figurent en annexes du PLU. (Voir liste et plan en annexe).

Quatre Espaces Boisés Classés sont disposés sur les boisements (à conserver, à protéger ou à créer) dans le PLU. Trois ont été maintenus tel qu'ils étaient dans le POS, ils sont situés :

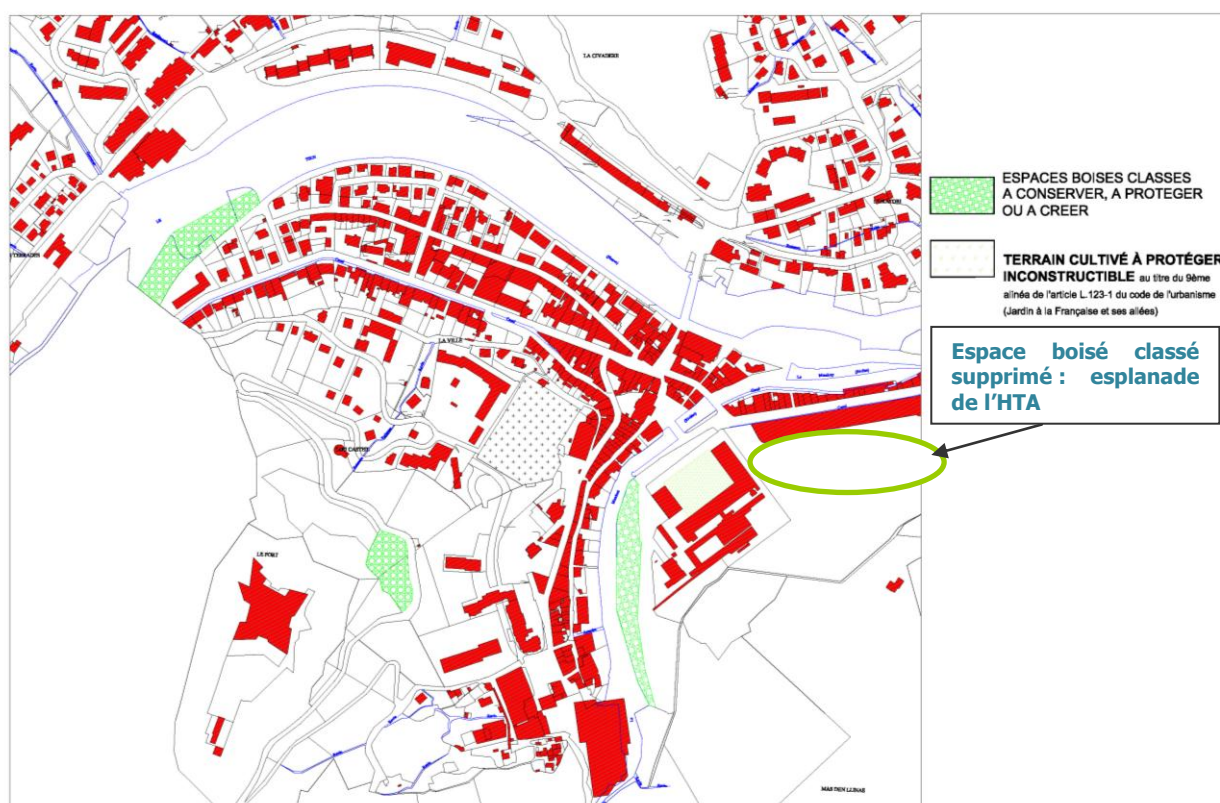
- L'un sous le fort, au-dessus de la RD 53 (Est),
- Un autre sous le vieux village de Palalda (Sud-est),
- Le dernier sur le Tech, au Nord-ouest du quartier Vieil Amélie.

Le quatrième espace boisé classé est situé :

- sur la promenade des berges du Mondony. Son contour a été changé par rapport au POS.

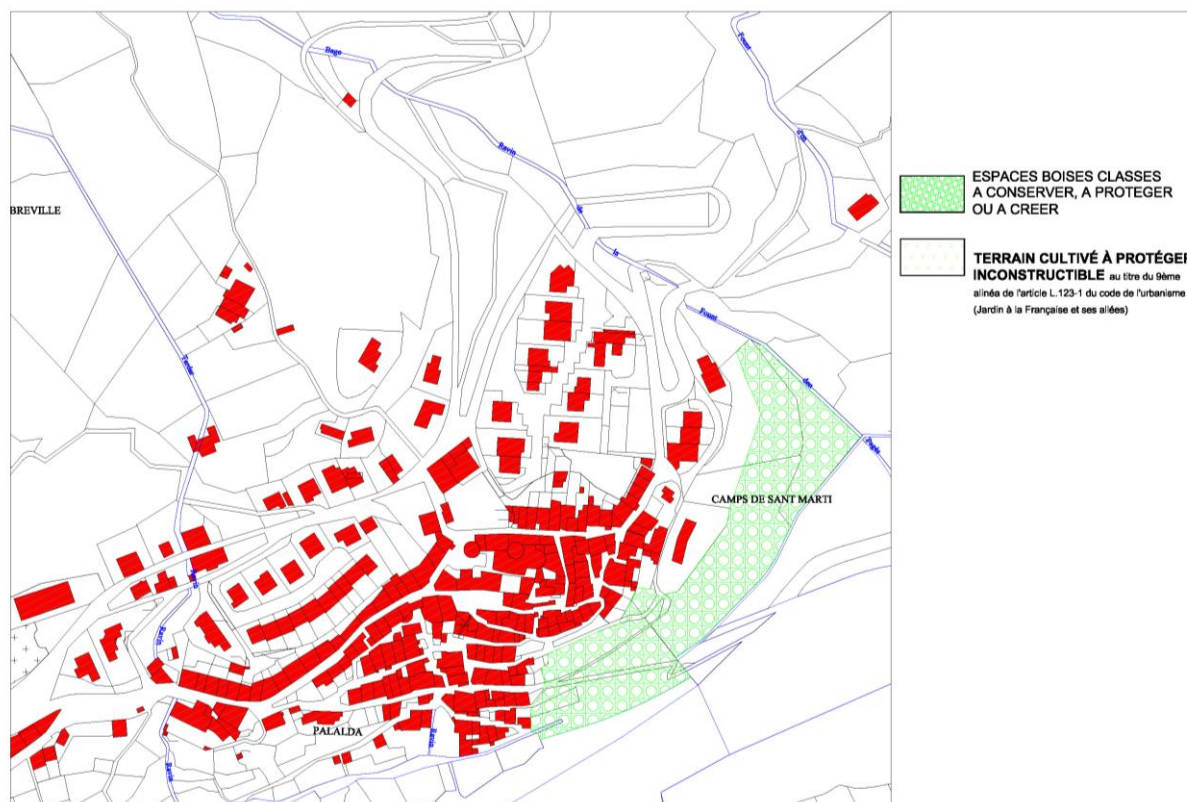
L'espace boisé classé situé sur l'esplanade de l'HTA a été supprimé à l'occasion de la révision du POS en PLU lié à la nécessité d'abattage d'arbres du fait du mauvais état sanitaire des arbres constaté par une étude ONF et du besoin d'aménagement d'une aire de stationnement sur l'esplanade. Néanmoins, l'esplanade, après travaux, sera revégétalisée selon le principe d'un mail régulier, comme exposé dans l'orientation d'aménagement et de programmation. Afin de ne pas compromettre les possibilités d'aménagement de l'esplanade, il n'est pas prévu de nouvel espace boisé classé à cet endroit, d'autant plus que le véritable espace boisé de qualité est la promenade le long des berges du Mondony (existante aujourd'hui mais peu utilisée car sans mise en valeur) qui va retrouver toute sa place dans le projet de reconversion de l'HTA grâce à la valorisation en promenade piétonne et le renforcement des liens vers les thermes (passerelle du Mondony) et l'entrée de ville par la création d'une passerelle piétonne derrière l'avenue Général de Gaulle.

AMELIE-LES-BAINS : ESPACES BOISES CLASSES



Un terrain Cultivé à Protéger Inconstructible (au titre du 9° alinéa de l’article L. 123-1 du Code de l’Urbanisme) a été disposé dans le PLU, sur le Jardin à la française et ses allées qui est situé dans la cour de l’ancien Hôpital Thermal des Armées. Cette mesure renforce la protection édictée au titre des monuments historiques (inscription du bâtiment des armées) en interdisant toute construction dans la cour d’honneur de l’HTA.

PALALDA : ESPACES BOISES CLASSES



III.6- EXPOSE DES CHANGEMENTS APPORTES PAR LA REVISION DU POS

D'une manière générale, les zones urbaines ont conservé leurs contours.

Sur les terrasses au nord du Tech, la zone UF a absorbé la grande zone 6NA qui a fait l'objet d'un lotissement quasiment réalisé à ce jour ainsi que d'un permis groupé en cours sur le secteur UFa.

Les autres zones U ont peu évolué, mis à part les zones UI vouées à l'activité de camping qui ont gagné un terrain classé en zone naturelle dans le POS, et dont l'intérêt paysager et économique ne permettent qu'un projet léger de type camping, où les faibles constructions (limitées à 6m de haut avec un recul de 30m de la route départementale) et la nécessité de plan de composition et de plantation devraient permettre de limiter l'impact visuel depuis la RD115, tout en conservant les perspectives sur le village médiéval de PALALDA.

Les zones urbaines font l'objet de mesures visant à densifier l'urbanisation lorsque c'est possible avec un cos de 1 (dans le respect des prescriptions du PPR). Les dispositions sur les caractéristiques minimales des terrains disparaissent.

Seules débordent du périmètre des zones U initiales du POS :

- la zone UA, pour inclure le bâtiment des thermes qui dans le POS était à cheval sur la zone U et la zone ND.
- La zone UK de l'HTA, afin de mieux reconnaître ses entités urbaines boisées (la promenade du Mondony et le parc de l'HTA), de prendre en compte la nature dans la ville dans l'orientation d'aménagement de la zone UK et des espaces boisés classés plutôt que dans une vaste zone N incluant les bois et les taillis.
- La zone UI, vouée au camping et au caravaning, sur une parcelle auparavant classée en ND du POS, après définition d'une règle de préservation des perspectives sur le village de Palalda et des abords de la route départementale (hauteur des constructions et ouvrages limitée à 6 mètres, retrait depuis la RD115 de 30 mètres pour préserver des constructions la bande de terrain la plus sensible au regard des paysages). Ce classement s'inscrit dans le cadre de l'objectif de diversification et de développement de la capacité en hébergement touristique.
- La zone UCe à Camps del Macion pour prendre en compte l'existence d'habitations et de gîtes communaux et accentuer leur rattachement à l'entité urbaine constituée par le nouveau lotissement « le clos des amandiers » en zone UF, avec un cos similaire.
- La zone UG à Can Cliquetes, afin de permettre la réalisation d'aménagements d'entrée de ville (porte d'entrée sur le territoire d'Amélie).

L'emprise des zones à urbaniser a été nettement diminuée afin de mieux prendre en compte la topographie, les paysages et le PPR.

D'une manière générale sur tout le contour extérieur des zones AU, le périmètre constructible a été nettement diminué par la suppression de tout ou partie des zones NA définies selon les facteurs suivants :

- Inadéquation de la géologie et de la topographie (sols trop rocheux, trop instables selon le PPR, risques miniers ou terrains trop pentus)
- Prise en compte des paysages selon la synthèse paysagère (1^{ère} Partie - B - chapitre VI)
- Application de la loi montagne et du principe de continuité du bâti
- Possibilité d'extension des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement...

Les zones à urbaniser se greffent sur la tâche urbaine et font l'objet d'orientations d'aménagement garantes de l'insertion du projet dans le site et les paysages.

(voir les orientations d'aménagement)

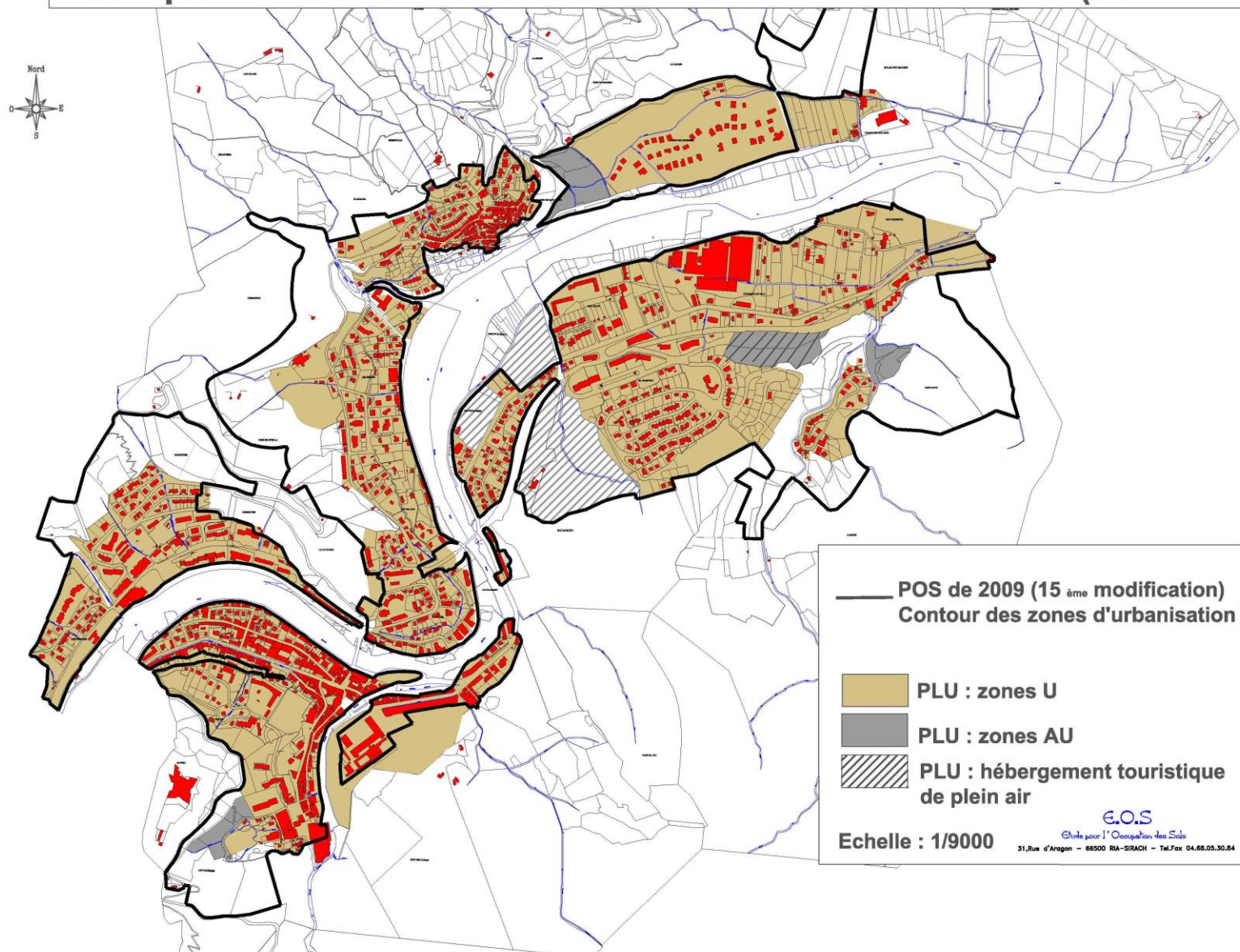
Les zones agricoles et les zones naturelles ont été remises en cohérence par rapport à l'utilisation actuelle des terres :

- dans la vallée, l'usage agricole des terrains se perd. Par contre, l'élevage sur les plateaux d'altitude est en essor, d'où un doublement des surfaces agricoles dans le PLU.
- les zones naturelles restent prédominantes à Amélie-les-Bains.

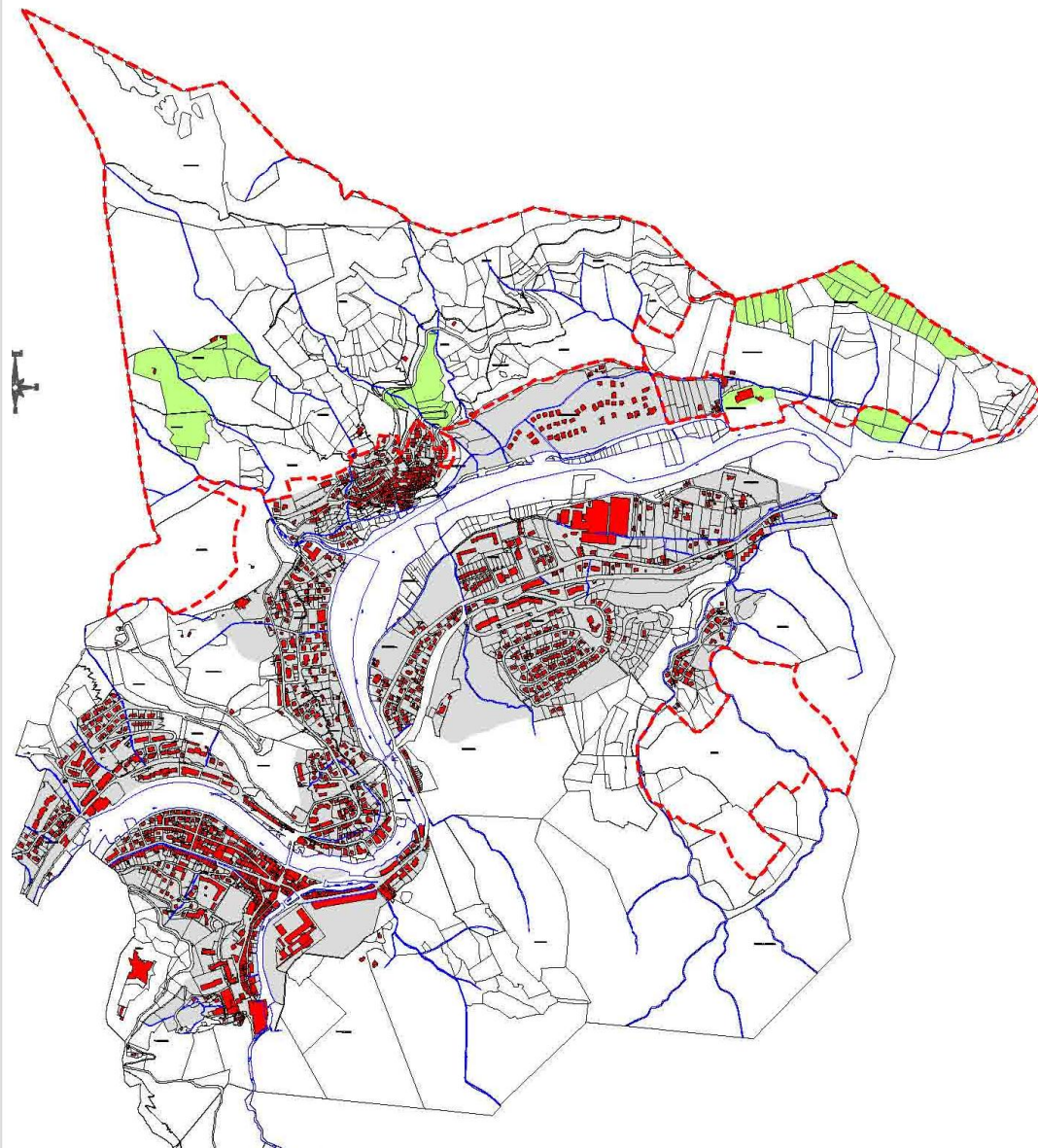
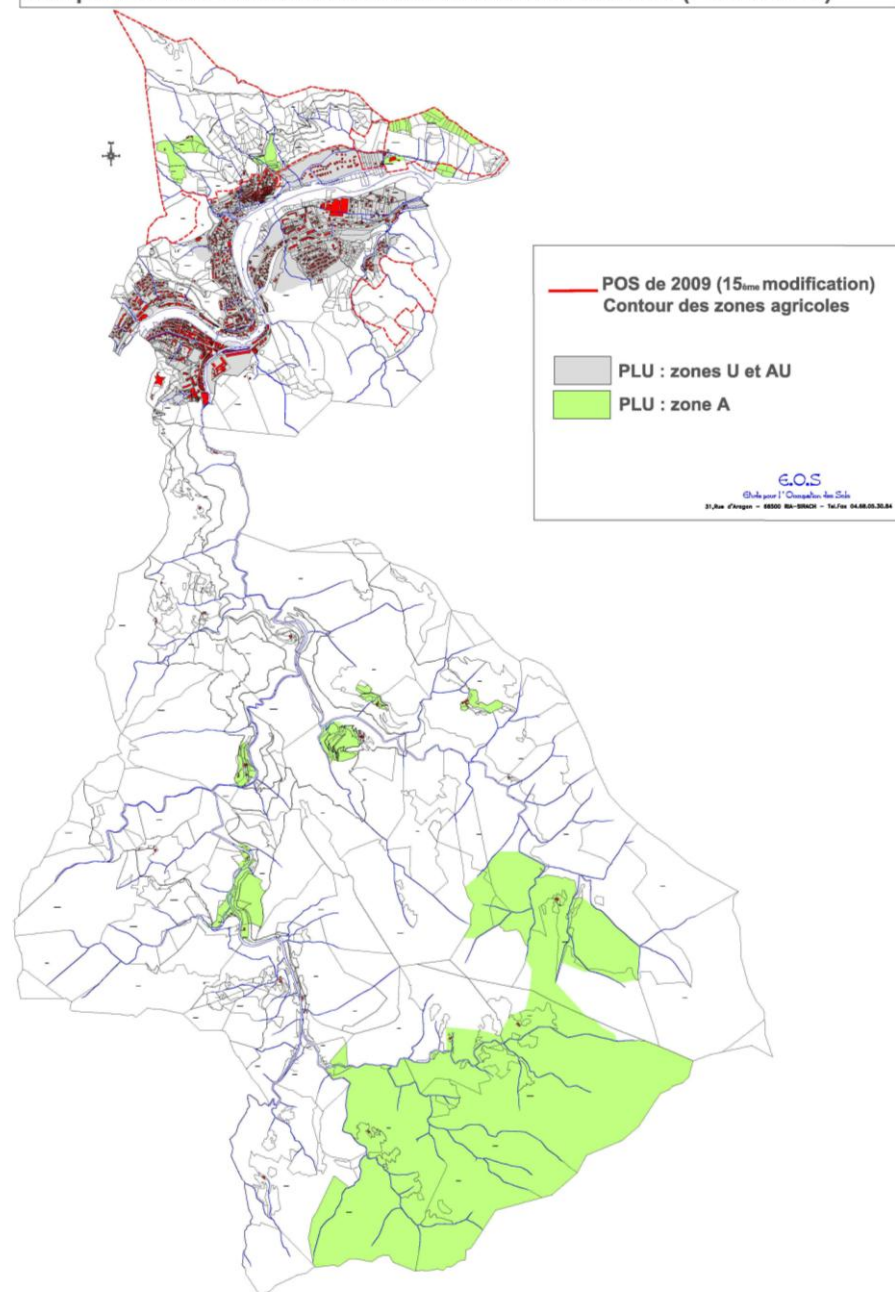
Les mesures de protection de l'environnement et de prévention des risques ont été renforcées :

- Les zones Natura 2000 à préserver sont intégrées à la zone NRf correspondant au secteur à risque fort du PPR sur le lit du Tech. Cette mesure permet d'assurer le maintien de la trame verte et bleue constituée par le Tech et sa ripisylve.
- Les espaces boisés classés ont été maintenus dans l'ensemble.

Comparaison de l'évolution des documents d'urbanisme (POS et PLU)



Comparaison de l'évolution des documents d'urbanisme (POS et PLU)

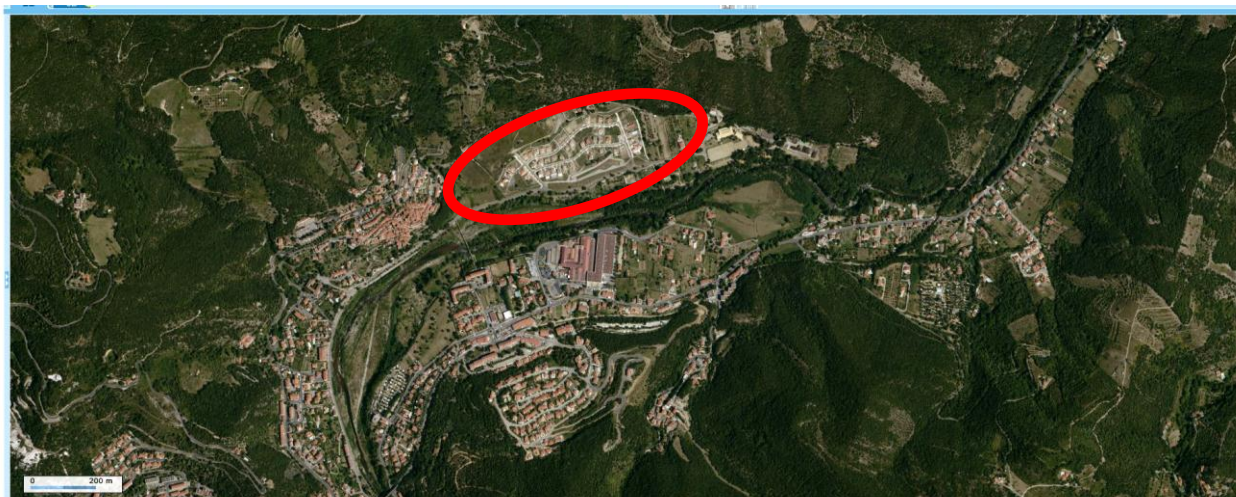


ANALYSE ET OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE L'ETALEMENT URBAIN

Seule la partie Nord du territoire d'Amélie-les-Bains a connu un développement urbain significatif. Il s'agit des secteurs du camp de las Basses (développé depuis 2004-2005 et de Super Amélie Sud développé depuis les années 1990 environ. La plupart des autres opérations ayant généré une « consommation de l'espace » datent des années 1980-1990 voire même plus.

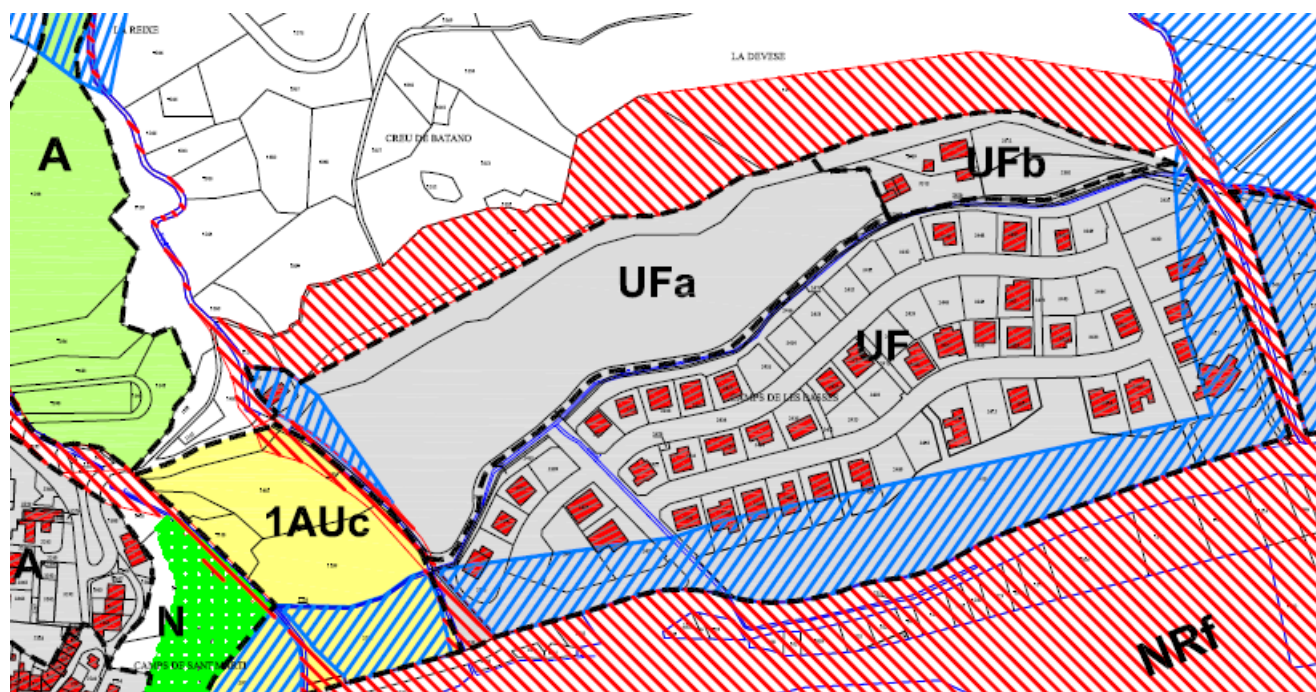


IGN vue aérienne IGN géoportail 2000-2005



IGN vue aérienne IGN géoportail 2007-2011

La zone du camp de las Basses se trouve sur une partie des terrasses alluviales du Tech, propriété de la commune et anciennement agricole mais délaissées depuis deux décennies. Depuis 2004, elle a fait l'objet d'un programme de création de logements individuels pavillonnaires (secteur UF du PLU). Grévées par de fortes contraintes paysagères, archéologiques et de risque d'inondation, elle est bien gérée et l'espace contraint est mutualisé (bassin d'orages et vestiges archéologiques). La trame urbaine lâche des maisons 4 faces est imposée par le site et les contraintes citées précédemment. Néanmoins, il a été prévu une opération d'habitat collectif en fond de terrasse, moins contraint, dans le secteur UFa du PLU. Cette opération est en cours.

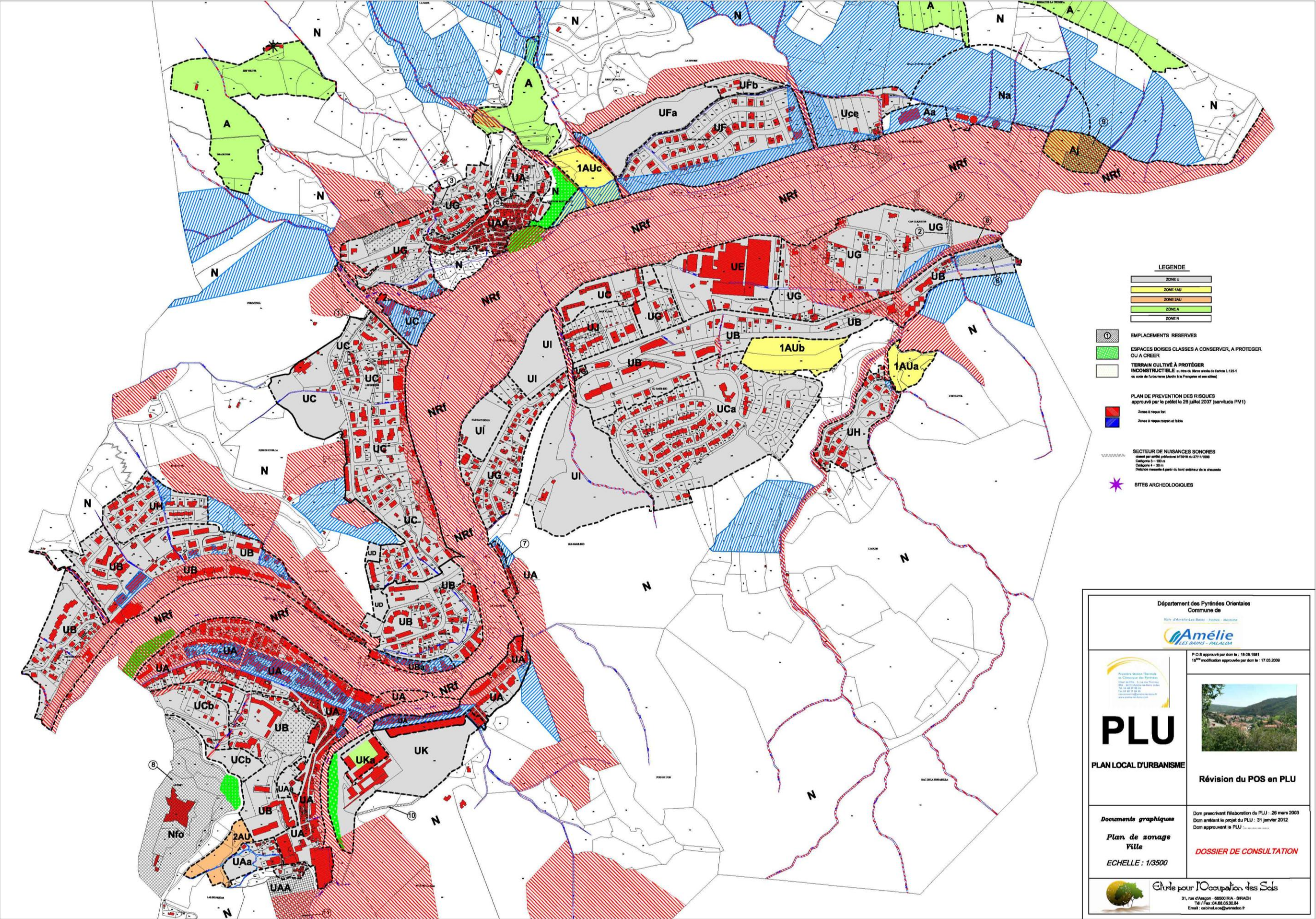


extrait du PLU avec cadastre
actualisé –e.o.s - , janvier 2012

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE SUPERFICIE AU TRAVERS DU ZONAGE :

ZONES POS 2009	SUPERFICIES POS 2009	ZONES PLU	SUPERFICIES TOTALES PLU	SUPERFICIES MODIFIEES
UA	16 Ha 70	UA	20 Ha 80	+ 3 Ha 75
UB	15 Ha 80	UB	35 Ha 50	+ 19 Ha 70
UC	8 Ha 40	UC	34 Ha 15	+ 25 Ha 75
UD	11 Ha 80	UD	0 Ha 40	- 11 Ha 40
UE	4 Ha 85	UE	4 Ha 85	0
UF	/	UF	11 Ha 80	+ 11 Ha 80
UG	20 Ha 80	UG	16 Ha 45	- 4 Ha 35
UH	9 Ha 00	UH	2 Ha 85	- 6 Ha 15
UI	7 Ha 85	UI	9 Ha 90	+ 2 Ha 05
UJ	2 Ha 10	UJ	2 Ha 10	0
UK	/	UK	6 Ha 55	+ 6 Ha 55
Total U	97 Ha 30	Total U	145 Ha 35	+ 48 Ha 05
1 NA	19 Ha 25	1AU	4 Ha 85	- 14 Ha 40
2 NA	34 Ha 20	2AU	0 Ha 80	- 33 Ha 40
3 NA	12 Ha 80	/	/	- 12 Ha 80
4 NA	2 Ha 55	/	/	- 2 Ha 55
5 NA	16 Ha 10	/	/	- 16 Ha 10
6 NA	14Ha 25	/	/	- 14 Ha 25
Total AU	99 Ha 15	Total AU	5 Ha 65	- 93 Ha 50
NB	4 Ha 35	/	/	- 4 Ha 35
NC	214 Ha 00	A	507 Ha 00	+293 Ha 00
ND	2553 Ha 70	N	2310 Ha 50	- 243 Ha 20

Sources cadastrales et estimation E.O.S, janvier 2012



IV- BILAN DES PERSPECTIVES DU PLU

IV.1 - Estimation du nombre de logements nouveaux et de la population au terme du projet de PLU :

Rappel de la dynamique démographique de la commune :

Après une perte de population, depuis les années 90, la population d'Amélie-les-bains augmente. Elle atteignait les 3688 habitants permanents au dernier recensement de 2008.

Perspectives d'évolution de la population :

D'après les perspectives d'évolution de la population, la commune devrait atteindre environ 4 200 habitants permanents d'ici 2025 et 4350 habitants permanents en 2030, à l'échéance du PLU.

Besoins en logements :

Les besoins en logements permanents atteindraient alors les 272 logements permanents. Compte tenu des objectifs de la commune et des moyens qu'elle met en œuvre pour accueillir de la population permanente, on peut compter, pour les logements nouveaux, une proportion de 40% de logements permanents et 60% de logements supplémentaires de résidences secondaires.

Les besoins en logements totaux atteindraient au total 680 logements environ.

Perspectives en matière d'habitat :

Sur la période 1992-2002, le rythme des constructions était de 7,5 logements créés par an.

De 2003 à 2010, les opérations instruites ont permis de délivrer 72,5 logements par an. Le rythme des constructions de logements permanents a donc nettement augmenté.

Cette moyenne est dopée par les projets de complexe d'hébergement en cœur de ville (certains sont autorisés). Sans ces opérations, **le rythme des permis devrait approcher les 13 permis de logements permanents par an et une vingtaine en résidences secondaires ou résidences de tourisme, soit un total de 33 logements par an. La commune prévoit de conserver ce chiffre au moins jusqu'en 2025.**

Le tableau ci-après présente les potentialités d'accueil du PLU, selon les éléments connus et les estimations.

Estimation du nombre de logements nouveaux et de la population au terme du projet de PLU

Localisation	Zones projet PLU	Surfaces	COS maximum autorisé	SHON potentielle	Nombre de logements potentiels		Hébergement touristique de plein air
					Selon estimation PLU	Selon opérations connues	
Zones U où le COS est inchangé							
Camps de las basses	UF	117 695m²	0,2	23 539m²	/	Lot. le clos des amandiers : 10 logements individuels, 49 logements collectifs	/
Can Cliquette	UG	20 749m²	0,3	6 225m²	62	/	/
Le bas de Palalda	UG	8 407m²	0,3	2 522m²	25	/	/
Ancien théâtre de verdure	UA	/	/	/	/	60 logements	/
Les Bains, Maroc, Petite Provence, Oratori...	UB,UE,UH,UJ				résiduel		
Els gaus Sud/Nord	UI	66 777m² (camping)	/	/	/	/	140 emplacements de camping
Els gaus Nord	UI	19 123m² (camping)	/	/	/	/	40
TOTAL ZONES U OU LE COS EST INCHANGE					87	119	180

Localisation	Zones PLU	Surfaces	COS maximum autorisé	SHON potentielle	Nombre de logements potentiels		Hébergement touristique de plein air
					Selon estimation PLU	Selon opérations connues	
Zones U où le COS est modifié							
Super Amélie sud-est	1AU	21 000m²	0,7	4 560m²	38	/	/
Super Amélie	UCa	42 500m²	1	/	/	44 logts (lot. le Canigou 1 : 14 et lot. le Canigou 2 : 30)	/
Les Hortes	UC	18 060m²	1	18 060m²	151	/	/
L'ancien hôpital des armées	UK	65 548m²	1	/	/	130	/
La Civadère	UD	4 300m²	1	4300	/	40	/
TOTAL ZONES U et AU OU LE COS EST MODIFIE					189	214	/
Zones AU							
Camps de San Marti	1AU	18 000m²	0,3	2 700m²	2	/	/
L'Agude	1AU	9 500 m²	/		14		
Las Fourques	2AU	8 000m²	/	:	25		
TOTAL ZONES AU					41	/	/

TOTAL					317	333	180
--------------	--	--	--	--	------------	------------	------------

Au terme du PLU, la commune d'Amélie-les-Bains pourrait accueillir, avec les hypothèses les plus élevées, environ 670 logements nouveaux (permanents et secondaires) dont 300 logements environ à court terme.

La commune pourrait également accueillir 180 emplacements d'hébergement de plein air.

D'après la politique d'urbanisme de la commune, elle pourrait espérer atteindre 50 % de logements permanents (et donc limiter les résidences secondaires nouvelles à 50%) et attirer des familles avec enfants. Ainsi sur 670 nouveaux logements il pourrait être espéré (si l'on retient l'hypothèse de 2 habitants par ménage) :

La population permanente nouvelle potentielle atteindrait alors :

4354 résidents permanents (et environ 670 résidents secondaires supplémentaires)

ainsi répartis :

Court terme : environ 400 résidents permanents supplémentaires à court terme (zone U et AU de super Amélie)

Long terme : environ 270 habitants permanents de plus qu'aujourd'hui (zone AU)

Troisième partie

INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

I- EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

I.1- LE VALLESPIR : LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le « profil environnemental du Languedoc-Roussillon », version 2006, le Languedoc-Roussillon a été découpé en 36 territoires. Le Vallespir est l'un de ces 36 territoires. La hiérarchisation des 36 territoires a été établie selon une cotation qui fait intervenir le niveau régional de l'enjeu considéré et l'intensité de la présence d'un enjeu dans chaque territoire.

Les 36 territoires sont hiérarchisés et regroupés en 3 catégories, de A à C, par ordre décroissant d'importance.

Le Vallespir se situe dans la catégorie B du profil environnemental du Languedoc-Roussillon.

Le Vallespir est identifié comme territoire moyennement concerné par des enjeux environnementaux (2 enjeux forts : les risques naturels majeurs et le cadre de vie).

Le Vallespir est identifié comme un secteur qui contient de vastes espaces naturels et présentant une importante richesse paysagère. La qualité des paysages, la situation géographique et la présence de stations thermales favorisent un certain développement touristique.

Le diagnostic, exposé dans le rapport de présentation, a permis de dégager les points forts et les points faibles sur le plan environnemental de la commune ainsi que les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle communale et les enjeux de biodiversité.

Les orientations prises dans le PLU par la commune ne devraient pas avoir d'incidences sur l'environnement « urbain » et naturel du territoire communal.

I.2- LE TECH : LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La commune est concernée par le site Natura 2000 : Site d'Intérêt Communautaire (SIC) FR 9101478 « Le Tech ».

Le DOCOB (Document d'Objectifs) est en cours de réalisation. Les données suivantes sont issues du tome 1.

A/ AMELIE-LES-BAINS ET LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site Natura 2000 « Le Tech » est un secteur de transition pour la végétation entre deux biotopes d'influences méditerranéenne et montagnarde.

La flore se répartit selon divers critères : altitude, accès à la ressource en eau, pente, exposition...

Le site est ainsi découpé en 3 secteurs en fonction de l'altitude :

- secteur aval : de Tresserre à Argelès sur Mer ;
- secteur intermédiaire : de Reynés à Céret ;
- secteur amont : d'Amélie les Bains à Prats de Mollo.

AMELIE LES BAINS – PALALDA fait donc partie du secteur amont du Tech. Le Tech et ses ripisylves, dans la traversée de la commune, sont situés entre 185m et 225m d'altitude.

Les habitats d'intérêt communautaire sont essentiellement des habitats de ripisylve. Sur ces habitats d'intérêt européen, 2 font partie des habitats prioritaires : **les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *fraxinus excelsior*** (code EUR 25 : 91EO-8 ; code Corine : 44.31) et **les frênaies méditerranéennes se formant sur tufs calcaires** (code EUR 25 : 92AO-7 ; code Corine : 44.63).

Habitats	Ligneux dominants	Climat	Altitude	Type de cours d'eau	Inondations	Sols
44.32 Aulnaies-frênaies montagnardes	Frêne commun & Auline glutineux	Montagnard	430-800	Torrents & Tech « vif »	Jamais	Rocheux
44.3P Peuplerales sèches médio-européennes	Pleuplier noir	Sub-atlantique	180-700	Tech (zones larges)	Rares	Sableux brun
44.311 Aulnaies-frênaies médio-européennes à laïches	Frêne commun	Sub-atlantique	180-700	- Ruisseaux - Suintements dans 44.3P	- Jamais - Rares	Sableux
44.312 Aulnaies-frênaies médio-européennes à Dorine des montagnes	Frêne commun	Sub-atlantique	180-700	- Sources - Ruisseaux	Rares	- Rocheux - Vaseux
44.34 Aulnaies catalanes	Auline glutineux	Sub-atlantique	180-700	Tech (berges)	Assez fréquentes	Sableux à graveleux
44.122 Saulaies méditerranéennes arbustives	Saules - pourpre - drapé	Méditerranéen	0-180	Tech (plaine)	Très fréquentes	Graveleux
44.1412 Saulaies méditerranéennes arborées	Saule blanc	Méditerranéen	0-180	Tech (plaine)	Très fréquentes	Limoneux à sableux
44.5 Aulnaies méditerranéennes	Auline glutineux	Méditerranéen	0-180	Bas fonds, chenaux dans 44.612	Fréquentes	Sableux à vaseux
44.612N Peuplerales méditerranéennes de Pleuplier noir	Pleuplier noir	Méditerranéen	0-180	Tech (plaine)	Fréquentes	Sableux
44.612B Peuplerales méditerranéennes de Pleuplier blanc	Pleuplier blanc	Méditerranéen	0-180	Tech (plaine)	Fréquentes	Sableux
44.62 Ormaies méditerranéennes	Orme champêtre	Méditerranéen	0-180	Tech (plaine)	Très rares	Sableux brun
44.63 Frênaies méditerranéennes	Frêne à feuilles étroites	Méditerranéen	0-180	Tech (plaine) & affluents	Rares	Sableux brun
44.63X Frênaies méditerranéennes sur tufs	Frêne à feuilles étroites	Méditerranéen	0-180	Affluents	Jamais	Tuf

Les ripisylves méditerranéennes sont restreintes au tiers Est du site (plaine du Roussillon). Quand la vallée du Tech s'enfonce et devient de plus en plus fraîche, les ripisylves sub-atlantiques apparaissent. Aux altitudes les plus élevées du bassin versant, les ripisylves sont remplacées par l'aulnaie montagnarde.

Le Tech à Amélie les Bains se situe dans un secteur propice aux ripisylves sub-atlantiques

On ne trouve pas au niveau du Tech à Amélie de **frênaies méditerranéennes se formant sur tufs calcaires (habitat prioritaire)** qui sont des formations de ripisylves méditerranéennes. Cependant, en limite avec ces formations, le Tech à Amélie les Bains est aussi concerné par les saulaies méditerranéennes.

Les saulaies arbustives et berges limoneuses méditerranéennes sont à proximité directe du Tech. Elles subissent l'assaut annuel des hautes eaux.

Cet habitat est fréquemment présent sur le site de puis l'embouchure du Tech jusqu'à Céret. L'enjeu pour ce type d'habitat est faible.

En marge du lit du Tech, on trouve des ripisylves plus évoluées: les peupleraies sèches médio-européennes. Situées sur des zones assez encaissées, elles se développent sur des sols évolués, à l'abri des crues.

Entre Céret et Arles-sur-Tech, les formations de ripisylves Sub-Atlantiques et montagnardes (91EO) représentent près de 70 Ha sur les 192 Ha de cette partie du site Natura 2000 .

Les secteurs de ripisylves les mieux conservés ne se situent pas à Amélie-les-Bains : l'état de conservation y est réduit du fait d'une urbanisation dense le long des berges et des ouvrages qui ont été réalisés pour lutter contre les crues (digues en particulier).

Les forêts de frênes et d'Aulnes (habitat prioritaire) représentent 2 Ha sur la totalité du site Natura 2000 soit moins de 0,1 % de la surface totale du site.

Ce type d'habitat n'est pas présent dans la traversée d'Amélie les Bains.

Conclusion : la richesse du Tech et de ses forêts alluviales, tant au niveau de la flore que des milieux naturels, ne se situe pas à Amélie-les-Bains, les enjeux les plus forts se concentrant au niveau des ripisylves du haut du bassin-versant.

Les enjeux de conservations des habitats sont faibles à Amélie les Bains.

B/ AMELIE-LES-BAINS ET LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRELes espèces animales d'intérêt communautaire

- Desman des Pyrénées *Galemys pyreanicus*
- Petit Murin *Myotis blythii*
- Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*
- Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrum-equinum*
- Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*
- Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- Grand Murin *Myotis myotis*
- Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- Lamproie fluviatile *Lampetra fluviatilis*
- Barbeau méridional *Barbus meridionalis*
- Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*
- Emyde lépreuse

Code CORINE	Intitulé Natura 2000	Note régionale	Note locale	Total
1221	Emyde lépreuse <i>Mauremys leprosa</i>	7	5	12
1138	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	7	4	11
1301	Desman des Pyrénées <i>Galemys pyreanicus</i>	7	4	11
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	3	3	6

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible

Tableau 6 : Hiérarchisation des espèces d'IC

Parmi les espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000, certaines ne sont pas présentes sur le site d'AMELIE LES BAINS.

1) L'émyde lépreuse

Ainsi, pour l'Emyde lépreuse, pour lequel l'enjeu de conservation est exceptionnel, Amélie les Bains ne fait pas partie des stations de présence de l'espèce, toutes situées en amont.

Il n'a pas été relevé de présence de l'émyde lépreuse aux abords du Tech à Amélie les Bains.

2) Le desman des Pyrénées

La présence du Desman des Pyrénées est avérée sur la partie amont du bassin versant à partir d'Arles sur Tech.

Il n'a pas été relevé de présence du desman des Pyrénées aux abords du Tech à Amélie les Bains.

3) Le barbeau méridional

La population de barbeau méridional sur le Tech et son bassin versant est originale car elle présente un certain taux de polymorphisme et que les risques d'hybridation sont faibles du fait de l'absence de barbeau fluviatile.

On retrouve le barbeau sur l'ensemble du Tech et de ses affluents jusqu'à l'embouchure du Tech. Cette espèce a été observée à Amélie les Bains.

Entre Arles sur Tech et Céret, 2 perturbations principales ont été recensées :

- certains rejets au niveau d'Amélie-les-Bains-Palalda altèrent la qualité biologique du milieu au niveau des fonctions de capacité d'accueil et de reproduction par colmatage en période d'incubation ;
- la présence du seuil du canal de Céret et du canal de Can Day altère non seulement la fonction de reproduction (par son aspect infranchissable pour les géniteurs) et aussi la fonction de croissance par l'absence de débits réservés.

Le barbeau méridional a été observé à Amélie les Bains.

D'après le DOCOB, les rejets sur le Tech à Amélie altèrent la qualité biologique du milieu.

Le seuil du canal de Can Day altère les fonctions de reproduction et de croissance du barbeau méridional.

4) La loutre d'Europe

La loutre est présente sur l'ensemble du Tech depuis Prats de Mollo jusqu'à la mer.

Sur le secteur d'Amélie les Bains, aucun indice de présence n'a été découvert sans que l'on puisse conclure à l'absence de la loutre.

L'état de conservation de l'espèce sur le site du Tech peut être considéré comme bon avec une majorité de linéaire occupé. La population est en dynamique de recolonisation.

L'enjeu de conservation est modéré pour cette espèce car elle est très bien représentée sur le Tech.

Il n'a pas été relevé de présence de la loutre aux abords du Tech à Amélie les Bains sans que l'on puisse conclure à son absence.

5) L'écrevisse à pattes blanches et les écrevisses allochtones

5 sites de présence de population ont été recensés sur le bassin versant du Tech, tous localisés en exposition Nord pour les écrevisses à pattes blanches (entre 290m et 860m d'altitude).

Plusieurs populations d'écrevisses non-indigènes sont également présentes sur le site.

Il n'a pas été relevé de présence d'écrevisses aux abords du Tech à Amélie les Bains.

6) La lamproie de rivière

Il y a très peu de probabilités pour que cette espèce soit présente sur le bassin versant du Tech.

7) Les chiroptères

Plusieurs espèces de chauve-souris sont présentes sur le site Natura 2000.

Ce site de boisement riverain est un site corridor utilisé essentiellement par les chauves-souris comme terrain de chasse.

Conclusion : Le Tech au niveau d'Amélie les Bains ne semble pas être riche en espèce. La fonction de corridor écologique est altérée dans la traversée urbaine d'Amélie-les-Bains-Palalda aussi bien sur le Tech que sur le Mondony.

I.3- LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT :

❑ **Globalement, du POS au PLU, il est supprimé 93 Ha de zones à urbaniser et 4 Ha de zones d'urbanisation diffuse. Les zones naturelles sont mieux définies et prennent en compte la zone natura 2000 (incluse dans les zones NRf).**

❑ **Les orientations retenues dans le PLU ne provoqueront pas de changement majeur sur l'environnement aussi bien au niveau paysager qu'au niveau de la biodiversité et des continuités écologiques.**

❑ **Il n'est pas prévu de modification profonde du territoire communal :**

Il n'est pas envisagé de réaliser d'importantes nouvelles opérations d'urbanisation. Ces opérations prévues sont, soit des opérations de renouvellement urbain à l'intérieur des zones urbaines existantes, soit des opérations d'aménagement de petite et moyenne taille sur des zones actuellement délaissées de type coteaux.

❑ **L'accent est mis sur le développement économique et touristique. Le projet prioritaire ayant motivé la révision du POS en Plan Local d'Urbanisme est la réhabilitation de l'ancien Hôpital Thermal des Armées en centre d'hébergement et pôle thermo-ludique.** Or, contrairement à de nombreux centres de ce type, toute l'eau thermale est captée directement depuis les sources existantes. Ce projet économique prend donc en compte le développement durable : réutilisation des bâtiments existants et valorisation de l'eau thermale tout au long de son utilisation (de la source utilisée pour le thermalisme à la récupération d'énergie par géothermie avant rejet dans la rivière).

- ❑ **Les extension urbaines sont très limitées et en greffe sur les zones déjà urbanisées**, l'étalement urbain est limité et le règlement des zones incite à densifier les quartiers.

- ❑ **les déplacements seront organisés de manière à réduire les déplacements motorisés individuels : la navette urbaine et le bus départemental à 1€, favorisent les transports collectifs (pas de desserte par le train) et les cheminements doux sont mis en avant dans le PLU.**

Les incidences générées par le PLU sur l'environnement peuvent être évaluées dans les zones nouvellement ouvertes à l'urbanisation. Ces zones, qui correspondent essentiellement aux zones AU du PLU, concernent des secteurs de ville équipés ou non en réseaux mais qu'il est prévu d'équiper et d'urbaniser dans le cadre d'opération d'ensemble à moyen ou à long terme ainsi qu'au secteur UK correspondant à la réhabilitation de l'ancien Hôpital Thermal des Armées.

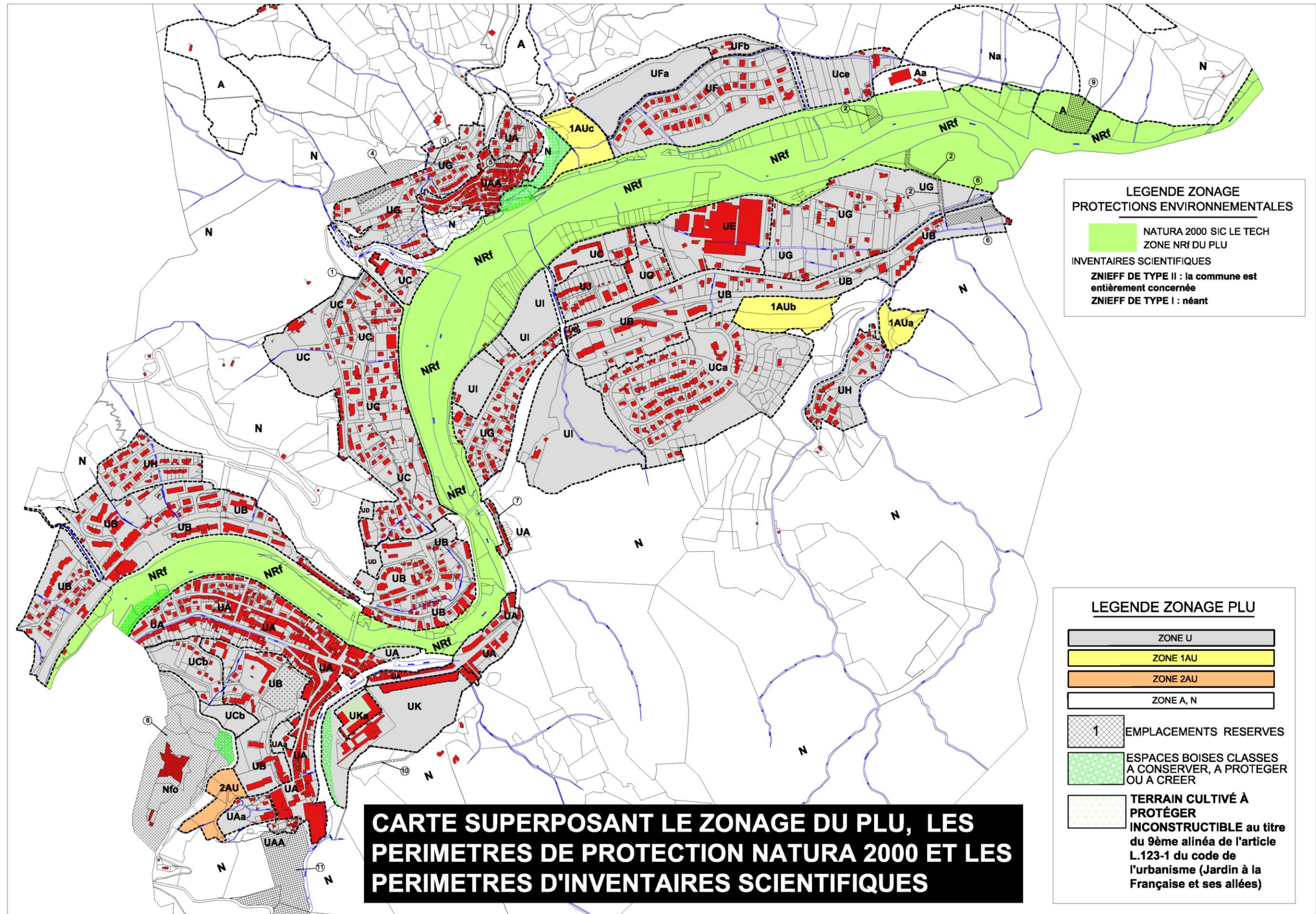
Elles sont destinées à accueillir les développements urbains futurs de la ville et sont en conséquence dimensionnées pour répondre (avec les zones U) aux besoins en logements et activités pour le futur. Les orientations d'aménagement permettent d'appliquer localement une urbanisation respectueuse de son environnement par son adaptation selon les courbes de niveaux des terrains, son insertion paysagère, la conservation des écrans verts et les plantations à réaliser ainsi que l'emploi de procédés favorisant des constructions durables.

Les orientations du PLU de AMELIE LES BAINS - PALALDA n'auront pas d'incidence notable sur l'environnement.

Les zones d'urbanisation actuelles et futures sont situées en dehors des secteurs de préservation de l'environnement : Natura 2000. Il n'est pas prévu d'extension dans ces secteurs qui sont d'ailleurs soumis à risque fort d'inondation, donc quasi-inconstructible.

A l'échelle du PLU d'Amélie-les-Bains, celui-ci ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation des incidences.

LE PLU : LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT : LE TECH



II- EXPOSE DE LA PRISE EN COMPTE PAR LE PLAN DU SOUCI DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Suivant le **décret en Conseil d'Etat n 2005-613 du 27 mai 2005**, la mise en œuvre de la protection de l'environnement nécessite un dispositif pertinent d'évaluation environnementale afin d'accompagner la préparation, l'exécution et le suivi des politiques, plans et programmes. Les contrats de plan Etat-Région et les programmes éligibles aux fonds structurels européens 2000-2006 relèvent de cette dynamique nouvelle, qui s'appuie notamment sur la réalisation dans chaque région d'un profil environnemental.

Le **profil environnemental régional** permet de sensibiliser les acteurs aux multiples facettes des enjeux environnementaux des régions et à l'intégration des pratiques respectueuses de l'environnement. Il constitue un cadre méthodologique pour les démarches territoriales en identifiant des thèmes prioritaires, des orientations à affirmer et à traduire de manière opérationnelle, des références pour l'évaluation des PLU, de chartes diverses, de schémas de cohérence territoriaux.

D'ores et déjà, deux projets situés à proximité du Tech et du Mondony sont à l'étude. Il s'agit de la reconversion de l'ancien site de l'Hôpital Thermal des Armées et de la création d'un Pôle grimpe dans les Gorges du Mondony.

Concernant les rejets d'eaux chaudes thermales, une convention entre la ville et l'Université de Perpignan Via Domitia¹ prévoit de définir une politique de développement des énergies renouvelables. Le principe de cette étude est : à l'occasion de la reconversion de l'ancien Hôpital Thermal des Armées (HTA) la réalisation de :

- un diagnostic thermique permettant de mettre en évidence les possibilités de récupération de l'énergie disponible dans le respect de l'environnement,
- une étude de faisabilité sur l'utilisation des eaux thermales dans divers cadres : le projet de l'HTA, le chauffage des bâtiments (système actuellement utilisé pour la mairie d'Amélie), la valorisation énergétique dans l'industrie,
- un volet environnemental sur les rejets des eaux thermales : le suivi hydrologique avec cartographie des rejets.

Les premiers résultats de cette étude ont d'ores et déjà permis d'identifier l'opportunité d'employer les eaux chaudes thermales en géothermie et l'absence d'incidences notables sur l'environnement.

Concernant les travaux et aménagements du Pôle grimpe, une étude d'incidences a démontré qu'en respectant les points suivants, il n'y aurait pas d'incidences sur les espèces floristiques et faunistiques :

- période des travaux de mise en sécurité hors périodes sensibles pour les chauves-souris et intervention d'un chiroptérologue,
- itinéraire choisi en fonction des zones d'envol des chiroptères,
- fermeture de la cavité sous le point de départ de la tyrolienne,
- information des pratiquants concernant les enjeux naturalistes du site et les comportements à adopter.

¹ Partenariat : Université de Perpignan Via Domitia ; Laboratoire PROMES/CNRS ; Ecole doctorale Energie Environnement ; Ecole d'Ingénieur PolyENR.

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON : LE VALLESPİR

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS

DIMENSION (ENJEU)	DOMAINE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON REGIONALE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
Les risques majeurs	Risques naturels	Mieux connaître, surveiller et prévenir les risques naturels	Développer la connaissance des risques naturels
			Poursuivre la structuration des acteurs pour la prévention et l'élaboration de démarches globales de réduction des risques
			Poursuivre la mise en œuvre des mesures de prévention réglementaire et promouvoir la réduction de la vulnérabilité dans les zones à risques
			Renforcer l'information préventive, la sensibilisation, la culture du risque
			Poursuivre la mise en œuvre des plans de surveillance et secours
			Anticiper les incidences potentielles du changement climatique

Source : d'après le Profil environnemental du Languedoc-Roussillon, approche territoriale, le Vallespir, 2006

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON : LE VALLESPİR

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS

DIMENSION (ENJEU)	DOMAINE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON REGIONALE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
Cadre de vie	Qualité du cadre de vie	Gérer et valoriser le cadre de vie urbain et les paysages	Restaurer ou réhabiliter les sites et paysages remarquables dégradés
			Mettre en œuvre des outils de préservation, gestion et valorisation des paysages quotidiens
			Conforter les actions relatives aux sites remarquables
			Préserver et gérer les espaces de nature ouverts au public, notamment en zone périurbaine
			Rendre une place à la nature en ville en augmentant la surface d'espaces verts disponible
			Améliorer la prise en compte de l'architecture et du paysage dans les plans d'urbanisme
			Recréer les liaisons (piétons, vélos) entre les espaces urbains et ruraux

Source : d'après le Profil environnemental du Languedoc-Roussillon, approche territoriale, le Vallespir, 200

En Vallespir, par rapport à la région Languedoc-Roussillon, les thèmes des enjeux majeurs, sont :

- les risques naturels,
- la qualité du cadre de vie ;

Le profil environnemental du Languedoc-Roussillon a démontré que le Vallespir est particulièrement concernée par les enjeux suivants :

- Mieux connaître, surveiller et prévenir les risques naturels
- Gérer et valoriser le cadre de vie urbain et les paysages

Les relevés de terrains et les réflexions sur la commune ont permis de mieux cerner les spécificités environnementales d'AMELIE LES BAINS - PALALDA.

Ils ont permis d'ébaucher une cartographie d'occupation de l'espace proche de la réalité du terrain. Ce travail de reconnaissance et de recherche d'une prise en compte de l'environnement permet une meilleure approche des composantes environnementales dans le zonage et dans les projets d'aménagement et de développement de l'urbanisation.

Dans le présent chapitre, en référence au profil environnemental du Languedoc-Roussillon, la prise en compte par le PLU du souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement sera successivement traitée à partir des thèmes suivants :

- la biodiversité et les milieux naturels,
- les risques naturels et technologiques,
- le cadre de vie et le patrimoine,
- la pollution et les nuisances,
- la gestion des ressources naturelles.

Historiquement, la topographie accidentée du territoire et l'omniprésence des risques naturels ont favorisés l'étalement urbain alors qu'ils renforcent aujourd'hui la cohésion urbaine en limitant fortement les possibilités à bâtir dans le PLU.

LES PROJETS SITUES SUR LES TERRASSES ALLUVIALES DU TECH :

En zone urbaine, l'accent mis sur le renouvellement urbain au travers de projets de densification des quartiers d'habitation et de reconversion des friches urbaines intègre le concept de valorisation des espaces publics urbains et notamment de la nature dans la ville.

Les prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sont prises en compte dans le plan de zonage (zones hachurées en rouge et bleu) et le règlement du PLU qui y font références, cela concerne notamment le vieil Amélie, les quartiers de la petite Provence et du Maroc.

Les ripisylves des berges du Tech et du Mondony sont maintenues en zones naturelles et par endroit comportent des espaces boisés classés.

LES PROJETS SITUES SUR LES COTEAUX :

Cernés par les ravins et la topographie accidentée, les secteurs d'urbanisation sur les coteaux sont fortement contraints et leur extension se trouve très limitée.

Les secteurs d'urbanisation future sont la plupart orientés Sud ou Sud-Est. Seul l'ancien camping situé à El Gauss Sud et la zone 1AU de l'Agude sont orientés plutôt Nord-Ouest. Les orientations d'aménagement prévoient l'orientation des faitages principal des constructions afin de suivre le principe d'insertion dans le site (adaptation au sol) et d'économie d'énergie.

L’empreinte Carbonne des constructions devrait pouvoir diminuer à terme par l’emploi de baies orientées sud ou sud-est et de panneaux solaires.

De même que l’écoulement des eaux pluviales souillées dans les ravins et rivières et la consommation de l’espace souvent liées à la réalisation de bassin de rétention des eaux pluviales **devraient être limités** grâce à l’autorisation des toitures terrasses végétalisées et les toitures utilisant un système de récupération des eaux pluviales.

La très nette diminution des zones constructibles à terme (NA du POS) au profit des zones naturelles permet de limiter fortement l’impact de l’urbanisation sur l’environnement. Ainsi la commune qui se trouve en totalité comprise dans la ZNIEFF de type II « le Vallespir » limite son impact sur son environnement par une gestion économe des terrains **en évitant l’étalement urbain.**

Les coteaux boisés sont préservés et les écrins verts autour des extensions urbaines prévues par le PLU sont identifiés dans les orientations d’aménagement afin d’être conservées voire plantées. Les continuums écologiques sont identifiés et préservés.

SUR L’ENSEMBLE DE LA COMMUNE:

La prise en compte des espaces verts, des milieux et corridors écologiques et des sites sensibles est un autre objectif prioritaire de la municipalité.

Les parcs et jardins offrent une superficie importante et une grande qualité paysagère, notamment les bords du Tech et du Mondony qui constituent un ensemble naturel de qualité aménagé pour la promenade. Les parcs et jardins constituent un atout que la ville souhaite préserver et mettre en valeur.

Les mesures prises dans le cadre du PLU ont pour effet de protéger et de valoriser ces espaces verts et de mettre en valeur le patrimoine vert de la ville (zones naturelles, espaces boisés classés...).

D’autre part, il est prévu de créer des jardins familiaux (emplacement réservé N° 9) en bordure du Tech. Ces jardins, situés dans la zone Natura 2000, ne constituent pas un obstacle au maintien de la biodiversité des berges du Tech. Ils ne sont pas situés sur des terrains boisés et hors milieux aquatiques. L’entretien des jardins n’occasionnera pas de destruction d’habitat ou d’espèces. Au contraire, ils pourraient renforcer la population de l’avifaune et des petits mammifères insectivores ou frugivores.

La réduction de la circulation automobile est un objectif prioritaire de la municipalité. Malgré sa petite taille, **la commune met tout en œuvre pour maintenir la navette urbaine sur la station en sus des modes de transports collectifs habituels.** Elle prévoit dans son PLU la réalisation d’aires de stationnement notamment en entrée de ville (par le biais d’emplacements réservés).

La priorité donnée au développement économique local œuvre en faveur d’une diminution progressive des déplacements, notamment des déplacements domicile-travail.

Le maintien des activités en centre-ville et au cœur des quartiers (Super-Amélie) contribue à limiter l’utilisation des véhicules particuliers pour des trajets de courtes distances.

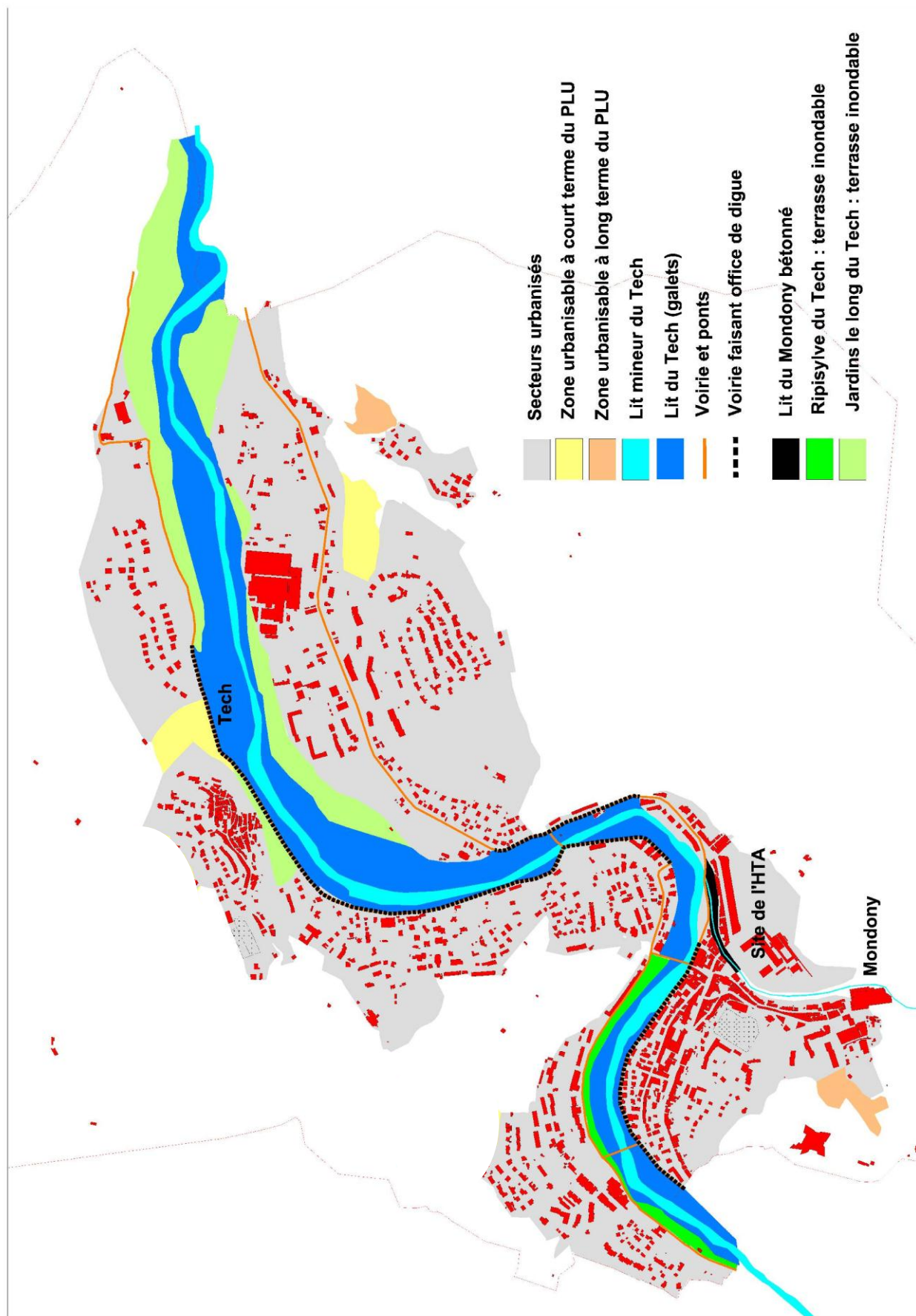
Un des objectifs du PLU est d’offrir des modes de déplacement alternatifs à la voiture en développant les circulations douces : projet de voie verte pour les vélos, maillage piétonnier... En renforcent la navette urbaine. En prenant en compte les réseaux de transport collectifs routiers actuels. Ces considérations sont reprises dans le PADD.

Le plan de zonage fait effectivement apparaître les projets de liaisons douces, voies ou passerelle sur le Tech. Vu l’obligation induite par le Plan de Prévention des Risques naturels de surélever les voies et passerelles, il sera disposé des vides sous les ouvrages permettant à la fois le libre écoulement des eaux et le passage des animaux fréquentant le secteur. Les continuités écologiques seront ainsi préservées sur le Tech et ses abords.

INCIDENCES POSSIBLES DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

		Caractéristiques / enjeux sensibilité vis-à-vis d'une urbanisation	Incidences possibles de l'urbanisation sur l'environnement Prise en compte de l'environnement
Hydrogéologie et eaux superficielles		Présence de ravins Risque fort et moyen d'inondation et de ravinement	La ripisylve du Tech et les ravins sont hors zones urbanisables
		Présence des sources d'eaux chaudes thermales : enjeux	Sources d'eaux chaudes repérées au plan des servitudes d'utilité publiques et en zone N Secteur 2AU concernant le périmètre de protection des eaux chaudes : précautions à prendre
Habitats naturels Faune et Flore		Le Tech fait l'objet d'une proposition de Site Inter Communautaire (SIC) Natura 2000	Pas d'incidence notable Le Tech est artificialisé dans la traversée d'Amélie afin de protéger la population actuelle. L'accueil de population nouvelle n'occasionnera pas de création d'autres linéaires de digues. Actuellement, dans le tronçon du Tech à Amélie-les-Bains, la richesse en espèce est faible. Les seuils des prises d'eau actuelles pourraient être réaménagés afin de favoriser la circulation piscicole (cela n'est pas du ressort du PLU).
Paysages		Présence du site médiéval de Palalda Sensibilité des points de vues remarquables sur le village	Mesures de protections du site médiéval Protection de l'espace boisé classé constituant un écrin vert à l'est. Identification des écrins verts à préserver dans les orientations d'aménagement Petites terrasses en zones N à l'ouest
		Présence des thermes romains et du fort	Mesures de protections des monuments et sites + emplacement réservé sur la colline du fort pour objectif de valorisation
Cadre de vie Qualité de l'air		Zone urbaine dense à moyennement dense	Objectif de diminution des déplacements avec une répartition des équipements adaptés et des cheminements piétons
			Programme de valorisation des espaces publics et de diminution du trafic automobile en centre-ville par la mise en 2x2 voie du Quai Bosc, le maintien de la navette urbaine les voie verte et autre cheminement piéton

URBANISATION LE LONG DU TECH A AMELIE-LES-BAINS



LA RECONVERSION DE L'ANCIEN HOPITAL THERMAL DES ARMEES (HTA) :

La première étude réalisée par l'université de perpignan Via-Dominitia et le laboratoire PROMES-CNRS en juillet 2011 permet de dégager le potentiel géothermique des sources d'eaux chaudes d'Amélie-les-bains :

Avec la source du Gros Escaldadou, il est possible de chauffer, par exemple, près de 10000 m² de bâtiment de classe énergétique D.

La solution actuelle de chauffage de la Mairie par l'eau géothermale permettrait d'éviter près de 50 tonnes de CO₂ par an. Les économies engendrées par une telle installation par rapport au chauffage gaz conduisent à des temps de retour bruts de quelques années.

Le projet de centre de thermoludisme peut bénéficier largement des ressources géothermales tant au niveau des besoins de chauffage des locaux que des activités thermoludiques.

Après exploitation, les eaux usées devront subir un traitement avant tout rejet dans le milieu naturel (obligation si température supérieure à 30°C).

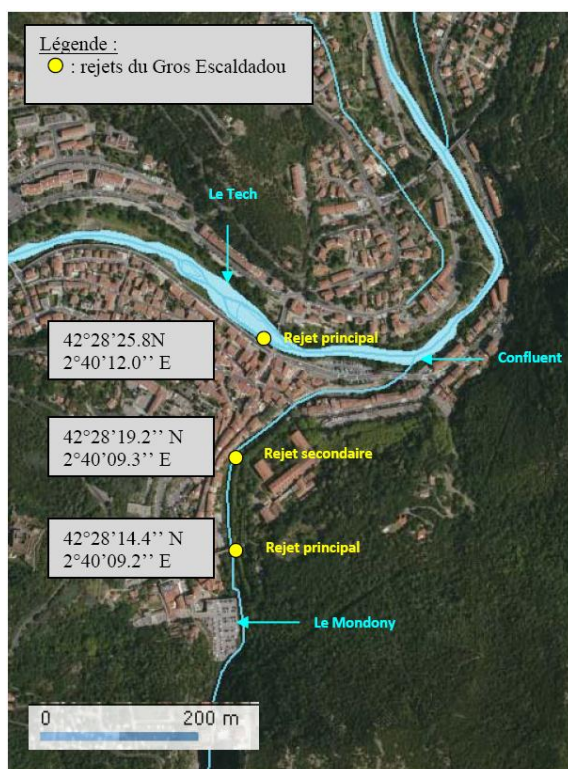
La prévention du risque de développement bactérien et notamment des légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire devrait pouvoir être assuré dans la mesure où le bon dimensionnement des échangeurs peut garantir une faible corrosion et une température de rejet inférieure à 28°C.

Ainsi, l'impact environnemental du projet de reconversion de l'HTA devrait s'avérer positif puisque l'exploitation géothermale permet de réduire les gaz à effet de serre inhérent au chauffage des locaux.

Parallèlement, les conséquences éventuelles des rejets thermaux dans l'environnement ont été étudiés par l'université de perpignan Via-Dominitia et le Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéen (CEFREM).

Il a été effectué :

- le suivi de la pollution thermique dans les cours d'eau qui traversent la commune d'Amélie-les-Bains (Mondony et Tech) en raison des rejets de la source thermique du Gros Escaldadou
- le relevé de paramètres hydrologiques des eaux douces et thermales (mesures de débits) dans le but d'établir un contexte hydrologique
- le relevé de paramètres physico-chimiques in situ qui caractériseront ces eaux douces et thermales. Il s'agit de la température, conductivité – salinité, oxygène dissous (O₂), pH, pression atmosphérique, rédox, résistivité, solides dissous totaux (TDS), turbidité, fluorescence, matières en suspension (MES)
- les analyses chimiques simplifiées des eaux thermales (cations, anions, TA, TAC)



Les deux rejets principaux de la source du Gros Escaldadou et le rejet secondaire du Mondony, source CEFREM, juillet 2011

Les analyses ont été réalisées dans les mois de Mars et Avril 2011.

D'après l'ensemble des résultats obtenus, l'impact des rejets thermaux à Amélie-les-Bains, varie en fonction du cours d'eau associé. Que ce soit d'un point de vue physico-chimique ou hydrologique, il apparaît plutôt significatif pour le Mondony et plus diffus pour le Tech. La sensibilité du Mondony à répondre à ces changements brutaux (températures, pH...) peut être expliquée par plusieurs facteurs : les écarts de débits moyens pour l'année 2011 entre ces deux cours d'eau ne sont pas négligeables et peuvent être une des causes principales de cette différence. Ils sont de l'ordre de 2 m³/s pour le Mondony et de 16 m³/s pour le Tech (Banque Hydro, 2011) et restent dans un type d'écoulement qualifié de turbulent.

La dilution du rejet thermique est donc plus rapide au niveau du Tech. La différence nette de la surface des bassins versants (32.3 km² pour le Mondony et 376 km² pour le Tech) a aussi son importance.

Par ailleurs, l'impact des rejets thermaux à Amélie-les-Bains est sectoriel, c'est-à-dire limité aux zones de rejets. Malgré un effet significatif de ces rejets dans le Mondony, les paramètres physico-chimiques retrouvent rapidement des valeurs observées en amont de ces rejets.

Observation qui a déjà été faite dans la zone du Tech puisque la plupart de ces paramètres physico-chimiques étaient quasi-constants de l'amont à l'aval. Les rejets modifient donc les paramètres physico-chimiques des eaux mais ne présentent pas de conséquence réellement négative, les eaux thermiques rejetées étant rapidement diluées avec l'eau douce.

En termes de qualité des eaux, les analyses physico-chimiques et chimiques des rejets thermiques ne sortent pas des limites fixées par le Ministère de la Santé dans l'Arrêté du 14 mars 2007 et la qualité de l'eau est bonne si l'on considère la concentration en éléments traces (Nitrites, Nitrates...).

D'un point de vue général, la conclusion finale des études est qu'il y aurait très peu d'impact bactériologique, chimique et environnemental sur les trois rejets du Gros Escaldadou. Le seul point innovant concernait l'identification d'espèces non décrites auparavant. Il y eu tout de

même vingt et une espèces bactériennes très originales non publiées dans des revues scientifiques².

A/PRISE EN COMPTE PAR LE PLU DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS

1) Maintien de la biodiversité et préservation du patrimoine naturel

- ☐ L'espace communal compte une ZNIEFF de type II. Il s'agit de la ZNIEFF « Le Vallespir ». Il n'y a plus, actuellement de ZNIEFF de type I.

Une ZNIEFF de type II peut faire l'objet d'aménagements sous réserves du respect des écosystèmes généraux alors que dans le périmètre d'une ZNIEFF de type I, les aménagements projetés ne doivent pas « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier à des espèces animales ou végétales protégées ».

La commune est concernée par le RESEAU NATURA 2000 : le Tech traverse les zones bâties et il fait l'objet d'un Site d'Intérêt Communautaire. La rivière et ses abords sont compris en zone naturelle du PLU.

Les zones d'urbanisation futures du PLU sont situées en dehors des zones écologiquement sensibles.

2) Préservation des espaces naturels et ruraux

- ☐ Le règlement des zones agricole et naturelle permet de bien définir les activités admises ou non afin de préserver l'environnement agricole et naturel

La zone agricole est réservée aux exploitations agricoles ou à des constructions et installations d'intérêt collectif.

- ☐ L'agriculture est vouée à l'élevage et les terres agricoles ne sont pas proches des zones urbanisées.

Les terres agricoles ne sont pas lésées par l'urbanisation.

- ☐ Le territoire communal compte plusieurs espaces boisés classés.

Les plans de zonage du PLU signalent les lieux où des boisements, des espaces verts et des secteurs paysagers doivent être préservés.

3) Protection des forêts

- ☐ Il n'y a pas de forêt publique qui fasse l'objet de protections. Mais la forêt couvre une vaste superficie de la commune.

² Etude en cours de l'observatoire océanologique de Banyuls/Mer sur l'isolement de souches bactériennes et cyanobactéries présentes dans les eaux thermales, le potentiel de valorisation des microorganismes des eaux thermales ainsi que étude du laboratoire de Chimie des Biomolécules et de l'Environnement et de la société AKINAO sur le plancton thermal.

A AMELIE-LES-BAINS-PALALDA, la forêt constitue un élément important de biodiversité et de paysage.

4) Protection et préservation des zones de montagne

- ☐ La loi montagne, qui permet de circonscrire les extensions d'habitat en continuité avec l'existant, est respectée.

Le PLU est compatible avec les principes d'aménagement et de protection de la loi dite « Montagne ».

B/ PRISE EN COMPTE PAR LE PLU DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

1) Les risques naturels

La commune est concernée par les risques naturels qui conduit le profil environnemental régional à faire de l'enjeu « Assurer la sécurité des personnes et des biens » en Vallespir un enjeu fort.

A AMELIE LES BAINS - PALALDA, les risques naturels sont pris en compte. Le zonage du Plan de Prévention des Risques est reporté sur les plans de zonage du PLU.

Le risque sismique est présent sur la commune : la commune est classée en zone de sismicité moyenne. Les règles de constructions qui en découlent sont obligatoires. Le rapport de présentation du PLU en fait mention.

Le territoire communal est sensible au risque de feux de forêt, identifié à caractère fort par le plan départemental de protection contre les incendies de forêts.

La prise en compte de ce risque est faite à travers :

- l'information des habitants sur les obligations légales de débroussaillage autour des bâtiments situés dans les espaces sensibles.***
- une interdiction de construire dans ou à proximité de ces espaces, pour éviter un phénomène de mitage qui augmente les risques.***

Les risques naturels sont pris en compte dans le zonage et le règlement du PLU.

2) Les risques technologiques

- ☐ La commune est concernée par les risques générés par le transport de matières dangereuses.

Des mesures particulières ont été prises dans le PLU (recul des nouvelles constructions par rapport à la RD115)

- ☐ La commune est concernée par les risques générés par la présence de canalisations de transport de gaz.

Lors de toute demande d'autorisation d'urbanisme comprise dans le secteur concerné, Total Infrastructure Gaz de France sera consulté comme c'est déjà le cas.

C/ PRISE ENCOMPTE PAR LE PLU DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE

La qualité du cadre de vie s'exprime dans l'appréciation de l'esthétique des lieux et des paysages « urbains » (qualité architecturale des monuments, valeur paysagère des espaces verts...). La qualité du cadre de vie s'apprécie aussi en fonction des paysages naturels et ruraux.

Les sites remarquables et les paysages contribuent au cadre de vie des espaces naturels et ruraux. Les paysages naturels et ruraux sont de qualité. Ils sont pris en compte par la commune qui participe à leur préservation.

La loi paysage est appliquée sur la commune. Le volet paysager du rapport de présentation est détaillé et va plus loin qu'un simple diagnostic paysager. Des enjeux paysagers sont répertoriés dans le chapitre « explication des choix retenus par la commune » (voir les propositions d'aménagements) et dans les « Orientations d'aménagement ».

Le conseil municipal, conscient des enjeux paysagers existants sur la commune, a pour objectif de préserver durablement ses paysages. Son PADD prévoit des actions et des opérations d'aménagement à mettre en œuvre en ce qui concerne les paysages.

1) Protection, conservation et mise en valeur du patrimoine rural

☐ Le patrimoine archéologique recensé par la DRAC concerne plusieurs sites sur la commune datant du néolithique à l'époque moderne.

Les sites archéologiques sont pris en compte dans le PLU, ils figurent en zone U (pas de changement par rapport au POS) et en zone N.

☐ La commune est disposée à mettre en valeur son patrimoine architectural. Elle compte 2 monuments historiques classés et un monument historique inscrit ainsi que de nombreux bâtiments et constructions qui ont un intérêt patrimonial.

Le site de l'Hôpital thermal des Armées, inscrit monument historique par un Arrêté du préfet de région du 15 janvier 2007, fait l'objet d'un projet de réhabilitation qui est pris en compte dans le PLU.

2) Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel

☐ La variété des unités paysagères est une richesse. Celles-ci sont bien distinctes, ce qui rend le cadre si agréable. AMELIE-LES-BAINS-PALALDA doit contribuer à maintenir les spécificités des unités paysagères. La lecture des paysages doit rester simple.

La variété des unités paysagères est prise en compte dans le PLU et leurs spécificités sont préservées et mises en valeur par la mise en place de zones et de secteurs spécifiques avec un règlement adapté.

3) Maîtrise de la péri urbanisation et du mitage

☐ Le conseil municipal veut maîtriser l'urbanisation de la ville. Il canalise l'urbanisation en comblant les dents creuses sur le territoire communal.

Le PLU favorise le remplissage des « dents creuses » au sein de l'urbanisation et limite l'urbanisation afin d'offrir à terme, un paysage homogène préservant les grandes perspectives paysagères.

4) Les nuisances sonores et olfactives

- ☐ La RD115 traverse le territoire communal, AMELIE-LES-BAINS-PALALDA est concernée par le classement sonore des infrastructures terrestres.

AMELIE-LES-BAINS-PALALDA est concernée par le classement sonore des infrastructures terrestres, localisées dans le PLU

- ☐ Les installations classées engendrent des nuisances sonores et olfactives pour certaines.

Le règlement du PLU intègre la présence de bâtiments d'élevage et les règles sanitaires et d'urbanisme qui en découle. Leur localisation n'étant pas permise.

D/ PRISE EN COMPTE PAR LE PLU DES POLLUTIONS

1) La gestion durable des déchets

- ☐ Afin d'encourager le tri et la valorisation des déchets, la commune est équipée pour assurer la collecte sélective.

De plus, la commune dispose d'installations de gestion des déchets : les points d'apports volontaires des déchets sont aménagés et intégrés à l'environnement et aux paysages.

La commune encourage la population à trier et à valoriser les déchets

2) La qualité de l'air

- ☐ L'évaluation de la qualité de l'air, hors agglomération, est difficile même au niveau régional. L'étendue de la pollution est donc méconnue.

Il n'y a pas de surveillance de la qualité de l'air à AMELIE LES BAINS - PALALDA.

A noter que la papeterie Arjo-Wiggins fait partie du programme "Biomasse Chaleur Industrie et Agriculture", encadré par l'Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). En 2012, 2 chaudières à biomasse couvriront 95% des besoins énergétiques de l'usine. En matière d'écologie, ce projet représentera une soustraction de 17 000 tonnes de CO2 rejetés chaque année dans l'atmosphère.

3) Les carrières

- ☐ Il n'y a pas de carrières sur la commune.
Le PLU ne les autorise pas.

L'ouverture et l'exploitation de carrières sont interdites sur tout le territoire communal.

E/ PRISE EN COMPTE PAR LE PLU DES RESSOURCES NATURELLES

1) La gestion des eaux

- ☐ AMELIE-LES-BAINS-PALALDA a confié son service de distribution publique d'eau potable à la société VEOLIA.

Les résultats des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution sont corrects.

La sécurité de l'alimentation en eau potable est assurée.

- ☐ La gestion collective et équilibrée du patrimoine commun visant à rassembler riverains et usagers de l'eau sur un territoire cohérent autour d'un projet commun qui est de satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteinte irréversible à l'environnement est assurée au travers du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse.

L'obtention du label « contrat de rivière » pour le Tech, première base du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), a été signée en 2001. Ce programme de mise en valeur d'une rivière et d'amélioration de la qualité des ses eaux a un caractère exemplaire.

Le SAGE Tech-Albères est en cours d'élaboration.

En l'absence de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en cours d'élaboration, les principes du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse sont respectés dans le PLU :

- les objectifs de bon état des masses d'eau ne sont pas menacés ;
 - l'adéquation entre les besoins en eau potable associés au développement urbain et les ressources disponibles est respectée ;
 - l'accroissement des rejets urbains respecte les capacités épuratoires des masses d'effluents concernées.
-

2) La ressource en espace

- ☐ L'espace est une ressource naturelle et économique potentielle. L'essor de l'urbanisation ne génère pas d'étalement urbain : des potentiels de reconversion dans la ville permettent de limiter l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles.

Le règlement et le zonage du PLU respectent la ressource en espace par une ouverture à l'urbanisation limitée et par la mise en place de règles d'urbanisme qui favorisent la densification des constructions.

3) La consommation et la production d'énergie

- ☐ Bien que faisant partie des moyens permettant la production d'énergies renouvelables, les éoliennes sont génératrices de nombreux inconvénients (impacts visuels et sonores notamment).

Il n'y a pas de projet d'éoliennes sur la commune

- ❑ L'utilisation de dispositifs d'économie d'énergie et de production en énergie renouvelable reste faible.

Le règlement du PLU admet l'utilisation des procédés de production d'énergies renouvelables intégrés aux volumes architecturaux et à l'environnement, dans une perspective de développement durable et favorise les dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Conclusion : Les enjeux déclinés dans le profil environnemental régional du Languedoc-Roussillon par rapport au territoire de la commune d'AMELIE LES BAINS - PALALDA sont en adéquation avec les enjeux qui ressortent du diagnostic communal et du PADD.
